



REMARQUES

HISTORIQUES,

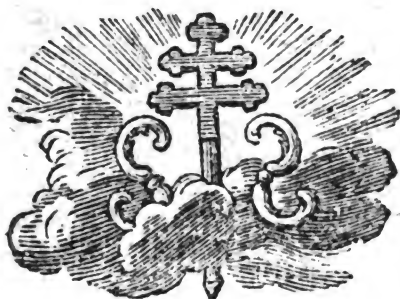
SUR L'EGLISE PAROISSIALE DE SAINT SULPICE.

REMARQUES
HISTORIQUES,
SUR L'EGLISE ET LA PAROISSE
DE S. SULPICE.

Tirées du premier Volume des Instructions & Prieres à l'usage de ladite Paroisse.

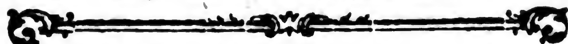
Le prix 2 liv. broché.

par l'abbé Simon de Doncourt.



A PARIS,

CHEZ NICOLAS CRAPART, Libraire, rue de Vaugirard, près la place S. Michel.



M. D. CC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

REMARQUES HISTORIQUES,

SUR L'EGLISE PAROISSIALE DE SAINT SULPICE.

MAlgré toutes les recherches qu'on ait pu faire, on ne peut déterminer au juste en quel siécle l'Eglise de S. Sulpice a été bâtie pour la premiere fois. Ce qu'on lit dans le Martyrologe d'Usuard, pourroit peut être jetter quelques lumieres sur cet objet. On y lit p. 266 de l'Edition qui en a été faite à Anvers, par le Pere Sollier en 1714, ce qui suit. VI. *Idus(Die 10 mensis)maii apud Monasterium Sancti Germani, dedicatio in honore Sancti Joannis Baptistæ, Sancti Laurentii Archidiaconi, atque Sancti Sulpicii Episcopi.* Cette Dédicace a l'honneur de S. Jean-Baptiste, de S. Laurent & de S. Sulpice, ne peut être que celle d'une Eglise différente de celle de S. Germain-dès-Prés, & qui devoit être dans son territoire; cette Eglise ne seroit-elle pas celle qu'on a achevé de détruire en 1725 & dont les murs & piliers servent encore de soutiens à la voute des caveaux de la nouvelle Eglise.[a] Une gravure fort ancienne qui représente en entier cette Eglise avec son cimetiere & plusieurs arbres aux environs, vient à l'aide de cette conjec-

[a] Le rond point de cette Eglise commence vers le milieu du chœur de la nouvelle, & elle finit vis-à-vis les Chapelles de S. Roch & de S. Louis; toute sa largeur est renfermée dans la nouvelle nef, & l'escalier du clocher est sous l'arcade vis-à-vis la Chapelle S. Jean-Baptiste.

ture. De trois Statues que l'on voit au bas du Portail ; celle du milieu qui est addossée au pilier qui sert de batant aux deux portes, est une image de S. Jean-Baptiste, les deux autres que l'on ne peut distinguer ne seroient-elles pas celles de S. Laurent & S. Sulpice.

Tous les anciens Martyrologes ou régistres des Solemnités & Fondations de cette Eglise, donnent encore quelque autorité à ce sentiment. Les Fêtes de S. Jean-Baptiste & de S. Laurent, y sont toujours marquées d'un rit Supérieur à celui de l'Office ordinaire.

En 1631, on fit faire une nouvelle Baniere semblable à l'ancienne, où S. Sulpice seul étoit représenté assis dans un fauteuil. Ce n'est que plusieurs années après le procès qu'eurent les Marguilliers avec les Religieux de la Charité, qu'on y joignit S. Pierre dans les nouvelles.

Mr. l'Abbé le Bœuf, page 474 du tome 1er. de son Histoire de Paris est de ce sentiment ; il dit qu'il pense que cette Eglise étoit l'Eglise baptismale du Bourg de l'Abbaye ; en sorte que ce Bourg auroit eu son baptistaire comme la cité avoit le sien, à notre Dame dans les siécles reculés. Le sentiment de ceux qui croyent que c'étoit la Chapelle de S. Pierre où est aujourd'hui le cimetiere de l'Hôpital des Religieux de la Charité, qui étoit ce baptistaire, paroît être fondé sur un monument trop récent & trop équivoque, quoique cité par Sauval, pour pouvoir faire foi ; l'auteur qui vivoit vers l'an 1430 faisant le catalogue des dépendances de l'Abbaye, s'explique en ces termes : *In Villa Sancti Germani propè Parisios, Ecclesia Sancti Sulpicii quæ est Capella beati Petri in atrio ejusdem Villæ.* Ce

texte est si visiblement corrompu, que Dom Bouillard dans son Histoire de l'Abbaye p. clxxv a cru le devoir donner d'une autre maniere sur un manuscrit de la fin du XIV siécle, où ces deux lieux *Ecclesia Sancti Sulpicii*, & *Capella Sancti Petri* sont distingués l'un de l'autre.

La Chapelle de S. Pierre qu'on a appellé *S. Pere*, & qui a donné son nom à la rue que l'on nomme aujourd'hui par corruption des *Saints Peres*, avoit toujours été au même lieu depuis sa premiere construction, elle pouvoit avoir été bâtie en mémoire de ce que les cryptes de la grande Eglise de S. Germain démolies ou bouchées, avoient été sous l'invocation de S. Pierre. L'Eglise de S. Jean-Baptiste, S. Laurent & S. Sulpice a toujours aussi été dans l'endroit où on la voit, & où elle est connue sous le titre de ce dernier Saint. Il peut seulement se faire que pendant quelques années on ait fait les fonctions curiales en cette Chapelle de S. Pierre, pour une partie du Bourg de S. Germain, pendant qu'on bâtissoit l'Eglise de S. Sulpice, qui a été derniérement abbatue; & c'est ce qui auroit porté à croire que S. Pierre étoit le premier Patron de la Paroisse de S. Sulpice.

v. p. 274.

Dans les Factums & autres piéces du Procès que les Marguilliers de cette Paroisse ont eu en 1658 & en 1659, avec les Religieux de la Charité, on lit que cette Chapelle ne pouvoit contenir que douze personnes; qu'avec le cimetiere qui y étoit joint, elle ne formoit qu'un demi-arpent; que ce cimetiere ne servoit anciennement que pour les pestiferés, qu'ensuite il avoit été usurpé par ceux de la religion prétendue reformée, qui en sont demeurés

maîtres jusqu'à ce qu'ils en aient été dépossedés, par Arrêt du Conseil en 1604, en faveur de la Paroisse qui le demandoit, pour y enterrer comme auparavant les pestiferés & les personnes qui, par dévotion, demandoient d'y être inhumées.

Le caractere dont est écrit dans le martyrologe d'Usuard l'annonce de la Dédicace de S. Jean, S. Laurent & S. Sulpice au 10 Mai paroissant être d'environ l'an 1100 ou 1150, l'on peut fixer l'époque de cette Dédicace à la fin du XI siécle : mais insensiblement l'usage qui fait abréger l'énumeration des Patrons des Eglises, aura porté à ne conserver ici que le dernier. Quoique le premier Curé de S. Sulpice connu, soit Radulfe qui vivoit en 1210 sous lequel l'étendue de la Paroisse fut diminuée du côté de Paris à l'occasion des nouveaux murs de la Ville construits par ordre de Philippe-Auguste, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en eut eu aucun auparavant.

Les anciennes Eglises Paroissiales dépendantes des Abbayes avoient ordinairement assez près d'elles un cimetiere : & on y enterroit les morts jusques dans le parvis ou *Atrium* de l'Eglise, d'où même l'on croit que le nom d'*Atrium* a signifié souvent un cimetiere. Or c'est dans le parvis de S. Sulpice qu'ont été trouvés en 1724 deux sépulchres de pierre les pieds tournés vers l'orient, l'un de cinq à six cent ans, l'autre d'environ mille ans. Le premier indiquoit le XII siécle ou environ à en juger par la plaque de cuivre émaillé qu'on y trouva représentant l'histoire d'Elie & de la veuve de Sarepta, ce qui dénote une sépulture chrétienne. L'autre tombeau de pierre étoit

aussi d'un chrétien nommé Herluin, avec une inscription en caracteres du VIII siécle au plus tard, qui commence par la lettre H surmontée d'une Croix; le reste de l'Ecriture est assez bizarre & par abbréviation. Voici l'explication que les Savans en ont donné dans ce tems. *Hic jacet inclusus Tetdol de stirpe creatus Herluinus comdam vocatus nomine qui obbiit quinquagenarius.* Ainsi on ne peut gueres douter que la destination chrétienne de ce lieu n'ait environ mille ans d'antiquité. L'éloge qu'Usuard fait de S. Sulpice en son martyrologe, suppose que ce Saint lui étoit particuliérement connu; & pêut-être dès son tems, c'est-à-dire au IX siécle, il étoit Patron de l'Oratoire de ce lieu là. Ce degré d'ancienneté peut servir à prouver que le Prêtre préposé à toute la Paroisse, residoit à S. Sulpice, & qu'il a seulement pû être autrefois dans l'usage d'aller par droit en son nom ou en celui de l'Abbaye, officier à certains jours dans la Chapelle de saint Pierre, & d'y venir en Procession avec ses Paroissiens, ainsi que le marque un titre de l'an 1380 conservé à l'Abbaye de S. Germain: & par conséquent la fréquentation de cette Eglise de S. Pierre n'est point une preuve démonstrative qu'elle ait été l'ancienne Paroisse. Quand même c'en seroit une, on ne voit pas pourquoi en 1745 on a dédié la nouvelle Eglise sous le nom de S. Pierre, puisque l'ancienne n'avoit jamais été dédiée sous le nom de ce Saint, & que d'ailleurs on l'a conservé pour premier Patron, comme cela se devoit, de la nouvelle Eglise des Religieux de la Charité.

La partie de l'Eglise de S. Sulpice qui fut

abbatue en 1646, pour joindre le nouveau chœur avec l'ancienne nef, à en juger pour le dessein dont nous avons parlé, pouvoit être du XI siécle & peut-être plutôt. Elle peut avoir été augmentée dans le XIII siécle, tems auquel l'affranchissement fut accordé aux habitans du Fauxbourg. La nef qui a été abbatue en 1725 étoit un autre accroissement qu'on lui avoit donné sous François I, & l'Evêque de Megare en bénit la Chapelle de l'Immaculée Conception en 1548, avec la permission de l'Evêque de Paris.

Dès le XIV siécle au moins la Paroisse de S. Sulpice avoit une Fabrique, sous le nom de laquelle les actes se passoient. Le sceau de cuivre qui a servi à les sceller, a été trouvé dans un champ à Mont-rouge en 1753, S. Sulpice y est représenté en mitre, tenant une Croix, & bénissant un estropié, avec cette inscription autour, en lettres capitales gothiques: S. FABRICE STI SVLPICII PPE PAR.

v. p. 276. Les Registres des délibérations de la Fabrique ne commencent cependant qu'au mois de Novembre 1610, mais il y a apparence que les précédens ont été perdus, puisqu'on trouve dans les Archives des pieces depuis la fin du XV siécle, & entre autres une Fondation de quatre Messes de *Requiem*, le 9 Février 1499.

Les Registres des Baptêmes commencent le 1er. du mois de Juillet de l'année 1537.

Ceux des Mortuaires, le 12 Novembre 1604.

Ceux des Bans & Mariages, le 7 Mai 1600.

Ceux des abjurations, le 25 Avril 1617.

Ceux des Messes basses à acquitter par MM. les Prêtres de la Communauté, le 1er. Juillet 1671.

Ceux pour la visite des malades, le 1er. Avril 1681. [a]

En 1614, il fut question de bâtir six Chapelles, dont trois du côté du Presbytere, & trois du côté du clocher, pour les joindre à la Nef, qui avoit été faite sous François I. La Reine Anne Marguerite ayant demandé la Chapelle Ste. Marguerite, fut priée de contribuer au bâtiment. Ces Chapelles étoient finies en 1631.

On proposa en 1615 de bâtir pour la Communion un nouveau Charnier du côté de la rue des Fossoyeurs, en commençant près la porte collateralle de la Chapelle S. Clair. Christophe Gamard fut chargé de dresser les plans, & on y travailla aussi-tôt; en 1619, on proposa d'élargir l'Eglise, & en 1633 plusieurs Paroissiens s'offrirent à contribuer à cet accroissement & firent don d'un grand nombre de pierres qu'ils firent amener dans le Cimetiere. Le 18 Mars 1636, il fut arrêté que l'on y travailleroit incessamment, que les desseins seroient revus par MM. Gamard, de la Vallée & le Roi, que le Chœur seroit entiérement fini avant de toucher à l'ancienne Eglise, que néanmoins en attendant que les plans fussent dressés, on solliciteroit auprès de M. l'Abbé de S. Germain, de transporter la Foire dans un autre endroit du Fauxbourg, afin d'y bâtir une nouvelle Eglise Paroissiale. Ce projet ne réussit point, puisque le 29 Mai de la même année, il fut arrêté que le plan dressé par M. le Roi, Architecte, seroit plei-

[a] Dans ces Registres sont marqués le nom, la demeure, le Confesseur de chaques malades & les Sacremens qui leur ont été administrés.

nement exécuté. En attendant on travailla pendant cette année & les suivantes à finir les nouveaux Charniers, tant pour y donner la Communion, que pour y placer les Confessionaux. On rehaussa le terrein de l'Eglise, on le pava de nouveau & à la sollicitation de M. Olier, on refit le maître Autel.

Enfin le 28 Août 1645, en conséquence de plusieurs délibérations faites dans plusieurs assemblées générales de la Paroisse & notamment dans celle du 19 Mars 1643, faite dans la nef de l'Eglise en présence du Prince de Condé, de plusieurs personnes de qualité & de M. Olier Curé, Christophe Gamard, Architecte, traça les fondemens du chœur de la nouvelle Eglise dans le cimetiere qui étoit derriere l'ancienne, & on y mit aussi-tôt des Ouvriers.

Le 20 Février 1646 sur les trois à quatre heures après midi, la Reine Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, assistée de Mde. la Princesse de Condé, de Mde. la Duchesse d'Aiguillon, de Mde. la Comtesse de Brienne, de Mrs. les Ducs de Guise & d'Uzés, vint à l'ancienne Eglise où elle fut reçue par M. Alin, Evêque de Cahors, & par M. Olier, Curé, avec tout son Clergé. Apres que Sa Majesté eut fait sa Priere, elle fut conduite processionellement dans le cimetiere à l'endroit où devoit être le maître Autel de la nouvelle Eglise, où après les Prieres ordinaires Sa Majesté descendit dans les fondemens, y posa & massona la 1ere. pierre. (a)

'alain de solminiac

(a) Cette premiere pierre est dans le massif, qui devoit porter & a porté pendant 50 ans le maître Autel. C'est où est maintenant le chandelier au fond du chœur.

On commença par bâtir la Chapelle de la Ste. Vierge (*a*) & faire les fondemens du chœur jusqu'au 3 Janvier 1660, qu'il fut question de faire dresser de nouveaux plans pour continuer le bâtiment. Daniel Gittard en fut chargé & ses plans furent approuvés, le 20 Juin de la même année. Il ne paroît pas qu'il ait fait des changemens notables à ceux de Christophe Gamard, puisque les premieres pierres des deux piliers du fond du chœur, avoient été posées par M. de Bretonvilliers, ancien Curé & Supérieur du Seminaire, le 27 Avril de la même année, deux mois avant qu'on approuvat les nouveaux plans. Mr. Raguier de Poussé, étoit alors Curé, & c'est pendant qu'il le fut qu'on continuat le bâtiment avec plus d'activité jusqu'en 1678, qu'on suspendit tous les travaux à cause des dettes qu'avoit contractée la Fabriq ue pour cet objet.

Ce fut lui qui bénit la Chapelle basse de la très-Saiute Vierge & y célebra la 1re. Messe, le 24 Décembre 1660, il bénit aussi le 19 Mars 1664 la partie du jardin du Presbytere qu'il avoit delaissée pour servir de cimetiere, le 19 Mars 1664. 10 juin.

Ce fut aussi ce Curé qui bénit, le 7 Avril 1667, la Chapelle de la très-Ste. Vierge. Il y porta le même jour le très-Saint Sacrement, pour y reposer jusqu'au Vendredi Saint, & le lendemain samedi veille de Pâques, la Sainte Messe y fut célebrée & pendant toute l' Octave.

Le 22 Mai 1673, on commença à démolir l'ancien chœur & à faire des voutes pour

[*a*] La Chapelle de la Ste. Vierge étoit entiérement élevée en 1657, telle qu'elle est aujourd'hui, elle ne fut couverte qu'en 1664.

joindre la nouvelle Eglise avec l'ancienne.

Le 20 Décembre de la même année, sur les neuf heures du matin M. François de Harlay, Archevêque de Paris, bénit avec les Evêques ci-après nommés, le nouveau chœur & les dix Chapelles qui étoient autour. Lorsque cette bénédiction fut finie, Mre. François de Pericard, Evêque d'Angouleme, M. Jean-Louis de Fromentin, Evêque d'Aire, & M. Guillaume de Seve, Evêque d'Arras, consacrerent le maître Autel, & celui de la très-Sainte Vierge & les neuf autres en présence de M. de Poussé, Curé.

Le 11 Avril 1674, on commença à fonder les quatre piliers de la croisée, & le 20 Juillet 1676, ceux de la croisée & du portail du côté du Presbytere. On continua les travaux jusqu'en 1678, qu'on fut obligé de les interrompre à cause des dettes que la Fabrique avoit été obligé de contracter, pour avancer l'édifice. Ils ne furent repris qu'en 1718, par M. Jean Baptiste-Joseph Languet de Gergy, Curé, avec un zele & une ardeur sans exemple. Il chargea G. M. Oppenort, directeur des bâtimens & jardins de M. le Duc d'Orléans, de dresser les nouveaux plans de tout ce qui restoit à bâtir & à orner. On les a suivis pour la nef, les bas côtés, les Chapelles, les deux tambours, le maître Autel, excepté qu'on a mit sept marches au lieu de trois. Oppenort avoit donné des desseins pour deux Tribunes ou jubés, pour y chanter l'Epître & l'Evangile. Au devant de ces Tribunes, qui étoient addossées aux deux 1ers. piliers du chœur, devoient être du côté de l'Evangile une Statue en marbre de N. S. donnant les clefs à S. Pierre

à genoux. Du côté de l'Epître une Statue aussi en marbre de la très-Ste. Vierge, foulant au pied le serpent, & S. Sulpice prosterné, lui présentant comme protectrice de la Paroisse, sous le titre de son immaculée Conception, le plan de l'Eglise. Son dessein étoit de mettre au fond du chœur un Autel pour les feries, orné d'un chandelier à sept branches, & de deux Anges tenant le vase de la manne & les pains de proposition : au-dessus devoit être un petit jeu d'Orgues, pour accompagner le Chœur. Il vouloit mettre les deux entrées du chœur, vis-à-vis les Chapelles S. Jean & S. Denis, il avoit aussi donné des plans pour le portail de la nef, mais il a été exécuté sur ceux de Servandoni. Il a encore donné des plans pour les deux Chapelles de la Communion, qui devoient communiquer avec la Chapelle de la Ste. Vierge par les portes qui sont au milieu de chaque côté : ce projet n'est point encore exécuté. On exécuta au-dessus de la croisée un campanile octogonne suivant ses desseins; mais on fut obligé de le détruire, parce qu'il chargeoit trop l'Eglise.

M. Languet commença donc par élever le portail du côté de la rue des fossoyeurs sur les desseins de Gittard le fils, auxquels Oppenort fit quelques changemens. La 1ere. pierre en fut posée, le 4 du mois de Décembre 1719, par le Duc d'Orléans, Regent du Royaume. Lorsque ce portail fut élevé avec les deux Chapelles de la nef du même côté, on commença le 13 Décembre 1723, l'ouverture de terre pour ce qui restoit à fonder. La cérémonie commença par une Messe du S. Esprit, célébrée par M. le Curé, après laquelle tout le

v. l'errata.
Clergé sortit en procession, suivi des Ouvriers; chacun avec leurs outils, & la continua tout autour de l'Eglise; on bénit ensuite le nouvel Autel de la Chapelle basse ~~de la Ste.~~ Vierge & delà on revint au lieu où l'on devoit ouvrir la terre; alors M. le Curé en chappe avec un Diacre & Sousdiacre en tuniques, prirent chacun une pioche & commencerent à ouvrir la terre au chant des Pseaumes. Leur exemple fut suivi de celui des 12 plus anciens du Clergé. M. le Curé ayant quitté sa chappe & les Diacre & Soudiacre leurs tuniques, prirent chacun une hote & porterent à plusieurs reprises la terre qu'ils venoient de remuer, ce qui fut encore imité par le Clergé. Tous ceux qui assisterent à cette pieuse cérémonie la virent avec beaucoup de joie & d'édification, plusieurs poussés par les sentimens d'une tendre piété en verserent des larmes. [a]

Les premieres pierres des piliers qui restoient à élever, furent posées en différens tems par M. le Comte de Clermont, au nom du Duc de Bourbon, par les Cardinaux de Polignac & de Bussi, par MM. de la Houssaye & Dodun. Le 12 Mai 1733 on commença à travailler au grand portail, & depuis ce tems on y a travaillé presque sans discontinuer jusqu'en 1763.

Le 21 Août 1732, la 1ere. pierre du maître Autel fut posée au nom du Pape Clément XII par son Nonce, M. Rainier, Comte d'Ilcio, Archevêque de Rhodes, & le 20 Mars 1734, cet Autel fut consacré à Dieu en l'honneur de S. Pierre & de S. Sulpice, par M. Jean-Joseph, Languet, Archevêque de Sens, qui

[a] Mercure de Décembre 1723, page 1417.

y mit des Reliques de S. Vincent & de S. Primitif, Martyrs, qui avoient été exposées dès la veille dans la Chapelle de la Ste. Vierge.

Le 29 Juin 1745, l'Eglise étant suffisamment close pour être consacrée, on fit immédiatement après Vêpres & le Salut, le transport des Reliques des Saints Martyrs, Maurice & Primitifs, destinés à être déposés dans le tombeau de l'Autel, qui devoit être consacré le lendemain. Ce transport se fit de l'Eglise à la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice, & ces Reliques furent accompagnées de toutes les autres qui sont dans le trésor de cette Paroisse.

Le lendemain 30 Juin, l'Eglise étant préparée, nos Seigneurs les Archevêques & Evêques de l'Assemblée, au nombre de vingt-un vinrent à l'Eglise, où après les prieres & bénédictions ordinaires, ils allerent chercher au Seminaire les Reliques, qui furent apportées à l'Eglise avec la plus grande solemnité. M. l'Archevêque de Tours, accompagné des autres Archevêques & Evêques, consacra l'Autel de la Sainte Vierge & y enferma les Reliques des Saints Martyrs; ensuite six Archevêques & six Evêques se rendirent chacun devant autant de piliers du chœur & de la nef, & y firent l'onction du S. Chrême & les consacrerent avec toute l'Eglise, à Dieu, en l'honneur de la très Sainte Vierge, de S. Pierre & de S. Sulpice. [*a*]

Le 1er. Septembre 1748, M. Charles-Fran-

(*a*) Si on veut savoir plus en détail comment se passa cette auguste cérémonie, on peut consulter la description qui fut imprimée la même année par ordre de M. le Curé & de MM. les Marguilliers.

çois Durini, Archevêque de Rhodes, Nonce du Pape, consacra l'Autel de la Chapelle S. Etienne & la dédia aux sacrés cœurs de Jesus & de Marie.

Le 2 Octobre 1754. M. le Duc de Gesvres posa au nom du Roi la 1re. pierre de la nouvelle place devant l'Eglise.

v. p. 276.

Chapelles.

Toutes les Chapelles, qui dans l'ancienne Eglise étoient dédiées sous l'invocation de la Ste. Vierge, ont été réunies dans une seule. [a] Ainsi celle qui est derriere le chœur, est dédiée à Dieu, sous l'invocation de la très-Ste. Vierge dans tous ses mysteres, mais particuliérement dans son immaculée Conception & comme protectrice particuliere de cette Paroisse. C'est ce que M. Languet a eu dessein de représenter dans le plafond, où l'on voit que les Paroissiens sont présentés à cette bonne Mere des Chrétiens, par S. Pierre, S. Sulpice & par M. Olier. Les trois Chapelles basses sont aussi dédiées sous l'invocation de la Sainte Vierge.

La 1ere. Chapelle à droite & sur le passage, en sortant de celle de la Ste. Vierge, est dédiée au très-Saint Sacrement, & sert pour la Congrégation des filles.

La 2eme. est dédiée au Saint-Esprit, sous l'invocation de tous les Apôtres.

La 3eme. sous l'invocation de Ste. Marguerite & de S. Joseph, qui est regardé comme un des Protecteurs de la Paroisse.

[a] Il y avoit des Chapelles de l'Immaculée Conception, de N. Dame de Liesse, de N. Dame des dix Vertus, du Rosaire, & du Saint Nom de Marie.

La 4eme. sous celle de S. Charles Borromée, & de S. Vincent de Paul, Patrons de MM. les Prêtres de la Communauté & du Seminaire.[a]

La 5eme. sous celle de S. Jean l'Evangéliste & de S. Martin, Patrons de tout le Clergé de cette Paroisse. [b] M. Olier avoit inspiré à ses Paroissiens beaucoup de dévotion pour ces deux Saints.

Le portail du même côté est béni sous les noms de S. Pierre & S. Paul.

La 1ere. Chapelle après ce portail est dédiée au sacré cœur de Jesus, sous l'invocation du sacré Cœur de la Ste. Vierge & sous celle de S. Etienne.

La 2eme. sous celle de S. Nicolas & S. François d'Assise.

La 3eme. sous celle de S. Louis, de S. Claude & de S. Clair.

La 4eme. sous celle de S. François de Sales, & de Ste. Jeanne Françoise de Chantal. [c]

Le bas de la tour du même côté servira de Baptistaire.

[a] Les Paroissiens doivent avoir une grande dévotion pour S. Vincent de Paul, qui a fait une Mission dans cette Paroisse, & qui étoit l'ami intime de M. Olier, qui y a fait tant de bien étant Curé.

[b] Cette Chapelle appartenoit à MM. les Supérieur & Directeurs du Seminaire. Ce sont ces MM. qui avoient fait construire le retable orné d'un tableau de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge, & qui avoient fait boiser & orner cette Chapelle telle qu'on la voit encore aujourd'hui. Ils l'ont cedé le 22 Octobre 1731 à M. Languet, qui la céda à Mde. de Chevreuse, à la place de celle de S. François de Sales, qu'il supprima pour servir de Sacristie des Messes basses.

[c] S. François de Sales est encore regardé comme un des Patrons du Clergé. M. Olier avoit beaucoup de dévotion pour ce Saint & alla à Anneci visiter ses Reliques.

De l'autre côté à gauche, en sortant de la Chapelle de la Sainte Vierge, à droite est celle qui est appellée la petite Paroisse, & qui est dédiée à la Sainte enfance de Jesus, sous la protection de la Ste. Vierge & de S. Joseph.

La 2eme. est sous l'invocation du S. Ange Gardien, de S. Michel, & de tous les Archanges & Anges. L'Autel de cette Chapelle est privilegié.

La 3eme. sous celle de Ste. Catherine, Ste. Barbe, Ste. Genevieve & S. Christophe.

La 4eme. sous celle de S. Eloy, S. Honoré, S. Fiacre & Ste. Veronique.

La 5eme. sous celle de S. Denis, S. Rustique & S. Eleuthere.

Le portail est béni sous les noms de S. Joseph & S. Jean-Baptiste.

La 1ere. Chapelle après le portail est sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, S. Laurent & Ste. Therese.

La 2eme. sous celle de S. Maurice & ses Compagnons, Martyrs.

La 3eme. sous celle de S. Sebastien, S. Roch & Ste. Julienne.

La 4eme. sous celle de S. Joachim & Ste. Anne, qui sont regardés comme des Protecteurs de la Paroisse.

La 5eme. doit être la Chapelle des Agonisans, pour servir de Sanctuaire pour y mettre le très-SaintSacrement pour les malades.

Reliques. v. p. 280.

v. p. 290 Un morceau de la vraie Croix, renfermé dans une Croix de vermeil, ornée de pierreries & tenue par un Ange doré d'or moulu dans un reliquaire doré de même & orné de glaces & de pierres précieuses.

Dans un Reliquaire ovale monté sur une colonne d'agate-onyx, un peu de l'habit de la Ste. Vierge & un petit ossement de S. Paul, Apôtre.

Deux corps entiers de S. Maurice & S. Primitif, Martyrs, tiré des Catacombes de Rome, & dont le plus grand nombre des ossemens à servi pour la consécration des Autels de cette Eglise. Les autres sont dans différents reliquaires.

Deux os du chef de S. Suplice, donnés par Innocent Gay, Abbé de S. Sulpice de Bourges, le 8 Février 1586, aux Curé & habitans du Bourg S. Germain. Ils furent transportés de l'Eglise de l'Abbaye à celle de cette Paroisse, le 8 Avril de la même année par deux Religieux, accompagnés de tous les autres, & remis entre les mains de M. Philippe Huart, Curé. Un de ces os est dans le Reliquaire qui est au bas du chef d'argent de S. Sulpice, & l'autre dans le trésor de l'Eglise. Il y a dans ce même Reliquaire encore un ossement du bras droit de S. Sulpice, donné par M. Michel Phelypeaux de la Vrilliere, Archevêque de Bourges, le 10 Septembre 1690, à M. Henri Baudrand, Curé, pour être exposé dans son Eglise. On en fit la translation, le 27 Août 1690 & on en célébra l'Octave.

La grande urne qui est au milieu du caveau du maître Autel, renferme une grande boëte d'argent, dans laquelle sont renfermés & enveloppés de taffetas rouge, le chef de S. Primitif, Martyr, plusieurs ossemens considérables de S. Florent, & un os entier du bras de S. Hyacinthe, Martyr. Une urne oblongue & placée devant la grande, contient une

boëte dans laquelle sont renfermés des ossemens de S. François de Sales : devant cette urne est placée une boëte quarrée de cristal de roche, qui contient dans une boëte enveloppée d'étoffe d'or, des parcelles de la chair de S. François de Sales, & des morceaux de sa chasuble, de son suaire & de sa robe ; dans l'urne oblongue du côté de l'Evangile un os du bras de S. Zenon, Martyr, *ad aquas salvias.* Dans celle du côté de l'Evangile des ossemens de S. Victor, Martyr. Dans un vase de cristal, du côté du chœur, il y a un morceau de taffetas blanc, donné par M. l'Evêque de Conserans à M. Languet. On ignore de quel Saint est cette Relique.

Dans un grand Reliquaire en glaces, garni d'argent. 1. Une Mitre de S. François de Sales. 2. Une partie des visceres & de la Robe de pourpre de S. Charles Borromée, donnée par son Eminence Mgr. le Cardinal de Bissy, à MM. les Prêtres de la Communauté, le 21 Décembre 1721. 3. Une dent de S. Vincent de Paul, donnée par les Sœurs de la Charité à M. Languet. 4. Des ossemens de S. Odillon & de S. Mayeul, Abbés.

Un Ange doré d'or moulu portant un Reliquaire qui renferme de la toile teinte du sang de S. Philippe de Nery.

Un Reliquaire, donné par M. le Cardinal de Bissy, orné de lapis lazuli & d'autres pierres précieuses, garni de cuivre doré d'or moulu, qui renferme beaucoup d'ossemens de S. Maurice, Martyr, enveloppés dans des morceaux d'étoffe d'or & d'argent. 2. Un os considérable de S. Eusebe de Verceil. 3. De la chair de la Bienheureuse Catherine de Riccijs, Vierge de Florence.

Dans un Reliquaire de bois, garni de cuivre doré, un os de Ste. Conſtance, Martyre.

La Confrérie du S. Sacrement poſſede deux Reliquaires ornés d'une Croix, & de deux Statues d'argent, dans leſquels ſont des oſſemens de S. Bonoſe, Martyr, de S. Louis de Gonzage, & de S. Staniſlas Koska.

Dans la Congrégation des hommes deux Reliquaires de bois orné de cuivre doré, dans leſquels ſont des oſſemens de S. Maurice, S. Clément, S. Dignatien & Ste. Lætance, Martyrs.

Des oſſemens de S. Roch, S. Sebaſtien & Ste. Julienne, dans les pieds de leurs Statues qui appartiennent à la Confrerie de S. Roch.

Des oſſemens de Ste. Genevieve, S. Romain, S. Zenon, S. Seron, Ste. Chriſtine, S. Honoré, S. Marcel, S. Clair, S. Antoine, S. Angele, Ste. Conſtance, Ste. Barbe, Ste. Creſcence, dans cinq Reliquaires de la Confrerie de Ste. Genevieve.

Dans un Reliquaire de bois doré, qui eſt dans la Chapelle du Saint-Eſprit deux oſſemens de S. Modeſtin & de Ste. Fauſte, Martyrs.

Dans un autre Reliquaire de bois doré, dans la Chapelle de S. Jean, des oſſemens de S. Quentin, S. Florent & Ste. Saluſte, Martyrs.

Cette Egliſe poſſédoit encore dans la perſonne de M. de la Chetardie, prédéceſſeur de M. Languet, deux Reliques conſidérables, deſquelles il fit don à la Paroiſſe de S. Hilaire & à la Communauté des Prêtres du Mont-Valerien. Ce digne Curé, ayant été nommé à l'Evêché de Poitiers, & ayant refuſé cette dignité, ſe contenta pour ſatisfaire ſa dévotion envers S. Hilaire, de demander une Relique de ce S. Docteur, dont le corps eſt

dans l'Eglise du Seminaire du Puy, où il avoit été quelque tems en qualité de Supérieur avant d'être Curé de S. Sulpice. Ses desirs furent satisfaits, & on lui envoya un os du bras de ce Saint, avec les Procès-verbaux en forme. Comme l'Eglise de S. Hilaire est la seule de Paris, sous l'invocation de ce Saint, il voulut lui en faire présent: Après toutes les formalités requises en pareil cas, & avec les approbations de M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, cette Relique fut transportée le 12 Janvier 1706, de S. Sulpice à S. Hilaire, avec la pompe la plus grande; la Procession étant formée par les Clergés de ces deux Eglises en chapes. La même année M. Janson, Obediencier, de S. Just, à Lyon lui donna en mourant une petite partie d'un morceau de la vraie Croix, que possédent les Religieux de l'Abbaye S. Germain; il l'avoit reçu de ces Religieux avec les formalités ordinaires. M. de la Chetardie croyant devoir faire rendre à cette précieuse Relique, un culte public & nul endroit ne lui paroissant plus convenable que l'Eglise du Mont-Valerien; en fit don à la Communauté des Prêtres de cette Montagne. Comme il étoit fort âgé & avoit de la peine à marcher, ce fut M. Languet son Vicaire, accompagné du Clergé & d'un grand nombre de Paroissiens, qui la transporta en Procession depuis l'Eglise de S. Sulpice jusqu'à celle du Mont-Valerien. Cette cérémonie se fit un jour de Fête, & tout le peuple ne pouvant entrer dans l'Eglise, M. Languet monta sur une élevation en face du portail & la pour engager le peuple qui couvroit la Montagne à s'unir à M. l'Evêque

de Perpignan, qui offroit le saint sacrifice, il recita à haute voix des prieres qui répondoient aux actions du Pontife.

Profanations du très-Saint Sacrement.

L'an 1648, la nuit du 27 au 28 Juillet, M. Olier étant Curé, des Voleurs étant entré dans l'Eglise par une fenêtre de la Chapelle de Ste. Barbe de l'ancienne Eglise, forcerent la porte du balustre de la Chapelle de la Ste. Vierge, & après avoir rompu le Tabernacle où reposoit le très-Saint Sacrement, emporterent le S. Ciboire & jetterent les saintes Hosties dans ladite Chapelle de Ste. Barbe. Pour tâcher de réparer une action si impie, toute la Paroisse jeuna pendant trois jours, le 1er. jour on fit une Procession de pénitence, & les jours suivans il y eut les Prieres de quarante heures. Le 6 les boutiques furent fermées, & on fit une Procession solemnelle du très-Saint Sacrement, porté par le Nonce du Pape. La Reine Anne d'Autriche, tous les Religieux du Fauxbourg, & tous les Ecclésiastiques de la Paroisse assisterent à cette Procession. Les Prieres des quarante heures étant finies, le S. Sacrement fut remis dans la Chapelle où le crime avoit été commis, dans un riche Tabernacle neuf. Trois mois après un des Voleurs fut pris & exécuté à mort, au bas de la rue de Tournon; M. le Curé l'assista à la mort. On célebre annuellement la mémoire de cette réparation le 1er Dimanche du mois d'Août.

L'an 1665, le 25 Octobre, M. Raguier de Poussé, étant Curé, d'autres Voleurs entrerent encore dans l'Eglise, rompirent les grilles, briserent les serrures du Sanctuaire,

prirent quatre Ciboires, avec deux boëtes des Stes. Huiles, & quelques ornemens. On ignore ce que ces impies firent des Stes. Hosties & on n'a pu découvrir les auteurs de ce crime. Pour satisfaire autant qu'il étoit possible à un attentat si énorme, on choisit le jour de S. Simon & S. Jude, pour en faire Amende-honorable: sur les huit heures du matin, la Procession du très-Saint Sacrement sortit de l'Eglise, & il y eut station dans trois différentes Eglises.

Le Roi l'accompagna depuis la rue Dauphine jusqu'au Luxembourg, & delà jusqu'à l'Eglise où il assista à l'Office. La Reine & Madame assisterent à celui de l'après midi. Monsieur y retourna le lendemain, que la cérémonie fut continuée. Les deux Reines donnerent deux beaux Ciboires qui servent encore au maître Autel. La mémoire de cette réparation se célébre tous les ans le jour de S. Simon S. Jude.

Pour empêcher qu'il n'arrive par la suite de pareils sacrileges, il y a toujours deux hommes le jour & deux autres la nuit, qui sont chargés de veiller attentivement sur tout ce qui est dans l'Eglise.

Mission en 1641 par S. Vincent de Paul.

Le Fauxbourg de S. Germain étoit alors comme l'égout & la sentine de tout le Royaume. Impies, libertins, athées tout ce qu'il y a de plus mauvais sembloit avoir conspiré à y établir son domicile. Le vice en s'y multipliant, s'y étoit en quelque sorte retranché. Les coupables, à raison de leur grand nombre, vivoient dans l'impunité & l'impunité augmentoit

augmentoit chaque jour le nombre des coupables.

Une Dame de vertu effrayée de tant d'abominations crut qu'une Miſſion pourroit en arrêter le cours. Comme tous les gens de bien parloient d'une maniere fort avantageuſe de celles que S. Vincent de Paul faiſoit alors, elle s'efforça de lui perſuader d'en commencer une dans ce Fauxbourg. Le Saint réſiſta quelque tems, mais cette femme que des lumieres ſupérieures conduiſoient, redoubla ſes prieres avec tant d'inſtance, qu'il crut enfin découvrir que l'eſprit de Dieu parloit par ſa bouche. Il lui promit d'y penſer, & il y penſa en effet ſi ſérieuſement, que quelques jours après il tâcha d'engager à cette bonne œuvre les Eccléſiaſtiques de ſa Conférence. [a] La juſte déference qu'avoient pour le ſervice de Dieu, tous ceux qui compoſoient cette ſainte Aſſemblée, ne les empêcha pas de ſe récrier contre ſa propoſition. Chacun apporta ſes raiſons : on fit ſur-tout valoir celle de l'impoſſibilité du ſuccès. La concluſion fut que c'étoit une affaire à laquelle il ne falloit plus penſer.

mᵉ de la Duch. d'aiguillon.

S. Vincent y penſa cependant encore. Il la recommanda beaucoup à Notre Seigneur. Une réponſe interieure l'affermit dans ſon premier ſentiment & lorſque ces Meſſieurs ſe furent raſſemblés, il leur dit, avec beaucoup de force, qu'il y avoit tout lieu de croire que Dieu demandoit d'eux ce ſervice, que ſa grace étoit aſſez puiſſante pour ſurmonter tous les obſtacles & qu'il étoit perſuadé que cette entre-

[a] M. Olier étoit un des principaux de cette Conférence & des Miſſions. On ignore s'il fut du nombre de ceux qui firent celle-ci.

prise réussiroit malgré les efforts des démons & des hommes. Les paroles du Saint Prêtre ne firent pas à beaucoup près, dans cette conjoncture l'impression qu'elles avoient coutume de faire : il s'apperçut même que sa fermeté avoit fait peine à quelques uns de ceux qui avoient plus hautement soutenu le sentiment contraire au sien. Son humilité, qui s'effrayoit aisément, en fut allarmée. Il se mit à genoux devant toute l'Assemblée, il demanda pardon à la Compagnie de la vivacité avec laquelle il avoit parlé. Il protesta qu'il ne l'avoit fait, que parce qu'il se sentoit intérieurement pressé de le faire ; & qu'il avoit cru, que Dieu demandoit de leur zele cette nouvelle preuve de courage & d'amour.

La vue de ce digne Prêtre de J. C. prosterné aux pieds d'un grand nombre d'Ecclésiastiques, qui l'honoroient tous comme leur pere, fit plus d'effet sur eux, que tout ce qu'on auroit pû leur dire. La Mission fut sur le champ résolue d'un consentement unanime ; & ceux qui s'y étoient le plus opposés, furent les premiers à y donner les mains.

Avant que de commencer, on le pria de régler lui-même tout ce qu'il y auroit à faire. On lui représenta sur-tout, que les discours simples & familiers, qui réussissoient dans les Campagnes, seroient trouvés ridicules dans une Ville comme Paris & que comme les ennemis, qu'on alloit combattre, étoient différens de ceux qu'on avoit combattus jusques-là, il falloit employer des armes différentes de celles dont on s'étoit servi par le passé.

Ce conseil, où la prudence humaine entroit

pour quelque chose, ne pouvoit plaire à un homme, qui comme le grand Apôtre, eût cru anéantir la force de la Croix, en s'appuyant sur des moyens purement naturels. Il leur répondit donc, qu'il étoit persuadé, que la méthode, dont ils s'étoient si bien trouvés dans toutes leurs autres Missions, étoit précisément celle qu'ils devoient suivre dans la Mission qu'ils alloient commencer; que l'esprit du monde qui triomphoit dans le lieu dont ils entreprenoient la conversion, ne seroit jamais plus puissamment combattu, que par l'esprit de J. C. qui est un esprit de simplicité, que pour entrer dans les sentimens de ce divin Sauveur, ils devoient chercher, comme lui, non leur propre gloire, mais celle de son pere & qu'en parlant le langage, qu'avoit employé le Fils de Dieu, ils seroient du moins assurés que ce ne seroit point eux qui parleroient, mais J. C. qui parleroit par eux.

Ces avis furent reçus comme si un Ange les avoit donnés. Sans déliberer un moment de plus, ces Messieurs se mirent à l'ouvrage. Ils ne tardérent pas à reconnoître que la grace travailloit avec eux. La simplicité & le stile familier de leurs discours, par où ils avoient craint d'échouer, fut précisément ce qui multiplia le concours. Cet air Apostolique ébranla une bonne partie de leur Auditoire. Ils en furent eux-mêmes surpris, transportés. Ils voyoient, tous les jours, & presqu'à tous les momens, des pécheurs invétérés, des usuriers endurcis, des femmes sans front & sans pudeur, des libertins qui avoient vieilli dans le plus infame désordre; & enfin des hommes

jusques-là sans humanité, sans probité, sans Religion, sans foi & sans Dieu, qui, les yeux baignés de larmes, & le cœur percé de douleur, venoient se jetter à leurs pieds, & demandoient à grands cris miséricorde. Le doigt de Dieu marquoit si bien sa propre opération, qu'il étoit impossible de la méconnoître. Il se fit des conversions si étonnantes qu'elle avoient quelque chose de miraculeux. L'injustice, la haine, les passions les plus difficiles à vaincre, rendirent les armes. En un mot, la bénédiction de Dieu fut si abondante & si efficace, que si on vouloit rapporter en détail les réconciliations, les restitutions, & tous les autres biens que fit cette Mission, il y auroit de quoi en remplir un Volume.

La providence de Dieu voulut se servir de cette Mission, non-seulement pour les biens qu'elle opéra pour lors, mais aussi pour disposer le Fauxbourg aux bénédictions & aux graces qu'il vouloit y repandre dans la suite des tems, par le ministere de M. l'Abbé Olier, qui après avoir refusé plusieurs fois l'Espicopat, n'accepta la Cure de S. Sulpice que pour faire peu à peu dans toutes les parties de cette vaste Paroisse, ce que la Mission toute féconde, qu'elle avoit été n'avoit gueres pu faire que dans une seule. Aussi y travailla-t-il sans relâche aussi-tôt qu'il en fut en possession, & avec les Ecclésiastiques de sa Communauté & de son Seminaire, il a non-seulement conservé, mais augmenté, perfectionné le bien qui avoit été fait dans cette Mission, qui est la seule que S. Vincent ait fait faire à Paris. Ce qu'on vient d'en dire, est tiré de la vie de ce Saint, par M. Abelly, Evêque

de Rhodez, & par M. Collet. Il n'en faut ſurement pas d'avantage pour engager les Paroiſſiens de S. Sulpice à avoir une grande dévotion pour ce Saint, à qui leurs peres & peut-être eux-mêmes doivent ou devront leur Salut éternel, & qui du haut du Ciel protege toujours cette Paroiſſe, pour laquelle il a travaillé. [*a*]

Priſe de poſſeſſion de la Cure par M. Olier, Etabliſſement de la Communauté de MM. les Prêtres & Reforme de la Paroiſſe.

Mre. Jean-Jacques Olier, naquit d'une famille illuſtre, le 20 Septembre 1608. Il marqua dès ſon enfance l'attachement qu'il avoit déjà pour la Paroiſſe, dont il devoit être le Paſteur. On ne pouvoit dès lors appaiſer ſes cris & ſes inquiétudes, qu'en l'apportant dans l'Egliſe de S. Sulpice. Il prit la Prêtriſe en 1633, & ſe conſacra d'abord aux Miſſions. Après en avoir fait pendant pluſieurs années dans divers endroits du Royaume avec beaucoup de ſuccès, accompagné de pluſieurs Prêtres de mérite & de vertus, qui ſecondoient ſon zele & ſes deſſeins, il réſolut de concert avec eux & pour rendre leur travaux plus ſtables & en même tems plus utiles, de ſe fixer dans quelque endroit près de Paris. Dans cette vue ils ſe fixerent d'abord dans une maiſon à côté du cimetiere de l'Egliſe de Vaugirard, où

[*a*] En 1690 du vivant de M. de la Barmondiere, ancien Curé, & M. Baudrand l'étant, il y eut encore une Miſſion, qui procura beaucoup de bien, elle commença le 5 Février, & dura juſqu'à Pâques.

ils vécurent en communauté, édifiant tout le monde par les grands exemples de détachement & de vertus qu'ils donnoient sans cesse. Quatre mois après M. de Fiesque, Curé de S. Sulpice, étant affligé des désordres de sa Paroisse & ennuyé de l'opposition qu'il trouvoit dans plusieurs Prêtres qui y étoient habitués & qui resistoient à ses desseins, conçut la pensée de quitter sa Cure. Ayant entendu parler du mérite de M. Olier & de ses Ecclésiastiques, il jetta ses vues sur eux, pour l'exécution de son dessein; étant donc allé en Procession à Vaugirard, il leur fit demander s'il n'y avoit personne parmi eux qui voulût se charger de sa Cure. Cette proposition ne fut point écoutée pour lors, M. Olier s'éloignant des fonctions qui avoient de l'éclat, & chacun de ses Ecclésiastiques redoutant un si pésant fardeau. M. de Fiesque persista dans sa résolution, fit de continuelles instances & employa des personnes de piété, qui représenterent à M. Olier qu'il ne devoit pas négliger une occasion qui lui donnoit entrée dans une moisson si abondante. M. Olier ainsi pressé, se crut obligé de recommander cette affaire à N. S. & à la très-Sainte Vierge. Enfin après beaucoup de prieres, tant de sa part que de celle de ses Prêtres, après en avoir souvent conferé ensemble & considérant combien il y avoit à travailler dans cette vaste Paroisse, pour la gloire de Dieu, ils jugerent à propos d'accepter cette place, croyant que c'étoit la providence qui la leur offroit. Ainsi M. Olier malgré les oppositions de ses parens, qui ne pouvoient souffrir qu'il se chargea d'une Cure ayant refusé deux Evêchés, malgré les repré-

entations de plusieurs de ses amis qui craignoient pour sa santé, accepta la résignation de M. de Fiesque, prit en personne possession de la Cure au mois d'Août 1642, & vint s'y loger, avec ses Coopérateurs, dans le Presbytere.

Il commença dès ce moment la réforme de sa Paroisse, qui avoit grand besoin d'un Pasteur de son zele & de son mérite. Le Fauxbourg servoit de retraite à tous ceux qui vivoient dans l'impureté & dans le désordre, & la dépravation y étoit si horrible qu'à une des portes de l'Eglise on vendoit des caracteres magiques, &c. On vit en peu de tems que tout y changea de face, & qu'au lieu des vices & du libertinage qui y regnoient de toutes parts, les vertus & l'assiduité aux Offices divins, célébrés de la maniere la plus édifiante, étoient l'occupation des Paroissiens. Les exemples de M. Olier servoient plus à cela que les invectives & les violentes poursuites que l'on se croit quelquefois en droit d'employer. Lui, au contraire, à l'exemple du bon Pasteur, attiroit ses Paroissiens, par la douceur, la patience & la charité. Il se résolut dès lors de mener la vie la plus sainte qui lui seroit possible, & fit vœu, dans l'Eglise de Notre Dame, de faire le reste de ses jours ce qu'il connoîtroit être le plus parfait. Il demanda à Notre Seigneur par l'intercession de la Ste. Vierge, qu'il lui envoya de bons Prêtres pour l'aider dans sa réforme. Il fut exaucé, car outre ceux qu'il avoit amenés de Vaugirard, il lui en vint plusieurs dont le mérite & la probité servirent beaucoup à ses pieux desseins. Désirant de leur être parfaitement uni, il les assembla en commu-

naûté & y vécut avec eux. Il en logea plusieurs dans le bâtiment du Presbytere, dont une partie a été démolie pour l'Eglise & dont l'autre subsiste encore le long de la rue des Aveugles ; les autres occuperent à loyer le bâtiment qui donne sur la rue Guizarde, & qui a été uni au Presbytere par le bâtiment commencé en *1686*, qui regne le long du cimetiere.

M. Olier n'omit rien de tout ce qui pouvoit servir à les établir solidement dans la pratique des vertus Apostoliques. Il les exhorta d'abord à n'avoir tous ensemble & avec lui qu'un cœur & qu'une ame, à n'être animé à l'exemple du bon Pasteur, de S. Sulpice, de S. Martin & de S. François de Sales, que de l'esprit de douceur & de charité, & à avoir une singuliere dévotion envers le très-Saint Sacrement & envers la très-Sainte Vierge. Pour ôter aux gens du monde tout sujet de calomnie, il défendit qu'on laissât entrer dans leur maison aucune personne du sexe, pour quelque raison ou prétexte que ce fût. Il régla qu'ils auroient sous l'autorité des Curés, un Supérieur chargé de regler les emplois de chacun d'entre eux, & de veiller à ce qu'ils fussent remplis exactement ; qu'entre eux il n'y auroit aucune distinction, même pour les fonctions du saint ministere ; que pour faire comprendre aux fidéles qu'il n'y a rien de petit dans la maison de Dieu, chacun s'acquitteroit suivant son ancienneté dans la Communauté, de toutes les fonctions, même de celles qui aux yeux du monde paroîtroient les moins honorables, telle que celle de porter la Croix aux enterremens de charité, & en accompagnant le

Prêtre qui porte les Stes. Huiles; que pour marquer le reſpect que l'on doit avoir pour le très S. Sacrement, ce feroit toujours un d'entr'eux qui ſonneroit la clochette lorſqu'on porteroit le S. Viatique aux malades, & veilleroit d'une maniere particuliere pour qu'on rendît partout les hommages dûs à cet auguſte Sacrement, en avertiſſant même ceux qui ne ſe mettroient pas à genoux de le faire; que les fonctions extraordinaires telles que celles de faire les Prônes, les Conférences, l'explication de l'Ecriture Sainte, de préſider aux aſſemblées des Confréries, & autres fonctions à peu près ſemblables, feroient des œuvres de ſurérogation & n'exempteroient point de l'ordre général; qu'il n'y auroit cependant aucun emploi particuliéremunt affecté à perſonne, mais que chacun agiroit ou ſe repoſeroit, vaqueroit à tel emploi ou le quitteroit lorſque le Supérieur le lui diroit, & que tous généralement ſe rendroient fidéles en toutes choſes à l'obéiſſance, ſur-tout dans ce qui regarde la pratique de l'oraiſon & du parfait recueillement, aucun ne devant paroître au dehors que pour les fonctions du ſaint miniſtere; & à ce ſujet il leur repétoit ſouvent que *faute de retraite & de recollection tout ſe diſſiperoit.*

Il voulut qu'ils refuſaſſent abſolument tout ce qu'on leur préſenteroit par quelque voie ou ſous quelque pretexte que ce fût, même ſous le titre de préſens pour le Sacrement de Pénitence & pour la viſite des malades; qu'ils n'exigeaſſent rien pour l'adminiſtration du S. Viatique. Il porta même le détachement juſqu'à ce point, qu'il voulut que toutes les retributions, hono-

raires & présens même que ses Prêtres recevroient des fideles pour tous les services quelconques qu'ils leur rendroient, même pour la célébration de la Ste. Messe, & pour l'assistance aux enterremens, fussent mis en commun, entre les mains d'un d'entre eux, qui en rendroit compte tous les mois devant les Curé, Supérieur & quatre anciens ; & que chaque particulier se contentât suivant le desir de l'Apôtre d'avoir sa nourriture & de quoi se vêtir. Il les engageoit même à distribuer libéralement tant pour les œuvres de zele que pour les pauvres leurs revenus particuliers. M. Olier qui les avoit porté à ce désintéressement, étoit le premier à leur en donner l'exemple ; il se faisoit le plus petit d'entr'eux & ne se distinguoit des Prêtres de cette Communauté, que par un zele plus ardent, une humilité plus profonde & une charité sans bornes.

Il ne se lassoit pas de leur dire *qu'on travaille trop pour enrichir les Communautés, & qu'on ne se donne pas assez de peine pour les sanctifier : & qu'ainsi on les ruine, en voulant les établir ;* car disoit-il, *Dieu permet qu'on ait la terre, puisqu'on la veut, & il retire son esprit & ses graces, qu'on néglige : si on ne songeoit qu'à fonder J. C. dans les maisons, J. C. auroit soin de tout le reste.* Ainsi par un secours singulier de la providence, il forma une Communauté qui, sans être fondée & sans avoir d'autre revenu que les aumônes des fidéles pour les fonctions du ministere, s'est soutenue jusqu'à présent, & n'a jamais manqué de Prêtres, pour servir cette grande Paroisse, quoiqu'ils n'y soient retenus par aucun engagement, ni attirés par aucun intérêt, si ce n'est celui de la gloire de Dieu, & qu'au con-

traire, ils y dépensent leurs propres revenus. (a)

M. Olier donna à tous ses Prêtres le titre de Vicaire, & leur ordonna de prendre celui de Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, au lieu de celui de Prêtre habitué qu'il laissa à ceux d'entre les Prêtres qui ayant desservi la Paroisse avant qu'il eût pris possession de la Cure, n'entrerent point dans sa Communauté.

M. Olier consentit qu'on reçût dans cette Communauté, même des Bénéficiers & autres Ecclésiastiques obligés à résidence, qui y viendroient pour s'y former. Mais il exigea en même tems qu'ils n'y demeurassent qu'avec la permission de leurs Prélat ou Supérieur, & que comme les autres ils s'appliquassent à toutes les fonctions, à commencer par les plus pénibles & les moins honorables & que les surnumeraires, payeroient pension. Enfin, il voulut que le Porte-Croix, les Chantres & les Enfans de chœur demeurassent à la Communauté, afin d'être plus à portée de veiller sur leur conduite. [b]

v. p. 218. et 282.

Dieu voulut faire connoître aux Prêtres de cette Communauté le mérite de leur Pasteur par un prodige; il guérit miraculeusement un d'entre eux. M. Philippe, depuis grand Vicaire du Diocese & Supérieur du Séminaire d'Aix, étant tombé malade d'une fievre, qui

[a] Voyez le Supplément ci-après pages 216, 226 & 282.

[b] Il y a maintenant deux Chapiers, six Chantres & six enfans de Chœur. On voit par une lettre de M. Olier, que l'Office canonial étoit déja établi de son tems, quoiqu'il ne fût pas entiérement fondé. Les Diacre & Sous-Diacre d'Office étoient des Prêtres de la Communauté, & M. Olier regla que les Chantres seroient tous Ecclésiastiques.

faisoit craindre aux Médecins de très-facheuses suites, M. Olier lui apporta le jour de S. Philippe le Crucifix que la vénérable mere de Langeac, de l'Ordre de S. Dominique, lui avoit donné & que l'on conserve précieusement au Séminaire. Il lui dit, en le remettant entre ses mains : *Prenez, mon fils, voila ce qui vous guérira.* La guérison suivit réellement, & elle fut si prompte, que tous ses Prêtres reconnurent le miracle & en louerent Dieu.

Mais le plus grand de tous les miracles, c'est ce que M. Olier a enduré, & ce qu'il a fait pour le bien de sa Paroisse. Il seroit impossible de rapporter ici tout ce qu'il fit, & tout ce qu'il endura pour ce sujet. Il travailla d'abord à la conversion des hérétiques, par des controverses publiques, par des conversations particulieres, & par l'exemple des vertus, soutenues d'une priere continuelle pour leur conversion. Il entreprit l'instruction des Catholiques par des Catéchismes & par des exhortations presque continuelles ; & afin que personne ne se dispensât d'entendre la parole de Dieu, il faisoit assembler le peuple au son d'une clochette dans tous les quartiers du Fauxbourg, & là ses Prêtres rompoient par des Cathéchismes le pain de la parole de Dieu aux enfans. Ces Catéchismes se faisoient réguliérement tous les Dimanches & toutes les Fêtes de l'année, & quelquefois trois & quatre fois la semaine, pour disposer, ou à la Communion ou à la Confirmation. Il fit même imprimer un petit Catéchisme très-abrégé, pour le faire apprendre de mémoire aux personnes qui avoient le moins d'intelligence.

M. Olier rétablit la dévotion au très-Saint

Sacrement de l'Autel, pour l'avancement de laquelle il avoit un zele particulier & établit pour l'entretenir, une adoration perpétuelle. [a] Il ranima la dévotion à la très-Sainte Vierge, mit tous ses Prêtres & ses Paroissiens, sous la protection de cette mere des Chrétiens. Il les mit aussi sous la protection particuliere de S. Joseph, de S. Jean l'Evangéliste, de S. Jean-Baptiste, de S. Joachim & de Ste. Anne; & cela parce que ce sont les Saints qui ont eu plus de rapport avec Jesus-Christ pendant sa vie mortelle. Il leur inspira aussi une tendre confiance envers S. Michel & le S. Ange Gardien. Il mit aussi sa Paroisse & plus particuliérement ses Prêtres, sous la protection de S. Martin, [b] S. François Xavier [c] & S. François de Sales. Voyant son Eglise trop petite pour un aussi grand peuple, il travailla pour en faire bâtir une nouvelle, & en avança la construction comme on l'a dit ci-dessus. Il augmenta les vases sacrés, [d] repara les Autels, donna des ornemens à l'Eglise, & rétablit le service divin, qui avoit été fort négligé.

[a] Il fit faire un lampadaire à sept lampes d'argent, qui brûloient jour & nuit devant le très-saint Sacrement. Cinq lampes de ce lampadaire furent envoyées à la Monnoye en 1690., & celle du milieu se met à la Chapelle de la Ste. Vierge les jours de ses Fêtes & les deux jours des réparations. On a substitué aux autres les lampes qui sont maintenant autour de l'Eglise.

[b] Il y a communion de prieres entre les Chanoines de S. Martin de Tours, les Prêtres de la Communauté & du Seminaire.

[c] Il fit plusieurs retraites au Noviciat des Jésuites, rue Pot de fer, & établit une union de prieres entre sa Communauté & cette maison, dont il alloit souvent visiter l'Eglise, dédiée sous l'invocation de S. François Xavier.

[d] Il n'y avoit que trois Calices en tout, quand il prit possession de la Cure.

Comme les duels étoient en ce tems-là fort communs dans sa Paroisse, il les arrêta entiérement en persuadant à plusieurs des principaux Seigneurs de sa Paroisse, de faire publiquement dans son Eglise un jour de Pentecôte, une convention qu'ils signerent de ne jamais donner, ni accepter aucun cartel. Il en fit faire une par les Notaires, qu'ils signerent aussi, de ne passer jamais aucun acte les jours de Dimanche & Fête. Il abolit les superstitions, qui s'étoient glissées dans les Confréries de divers métiers & députoit dans leur assemblée quelqu'un de ses Ecclésiastiques, pour les disposer à célébrer dévotement leur Fête & les engager à faire une Confession générale de toute leur vie. Dans le desir qu'il avoit de bannir le vice, il usa d'une telle vigilance, qu'avant les troubles de Paris, il annéantit dans le Fauxbourg presque tous les lieux de prostitution qui ne se rétablirent ensuite que par le désordre des guerres. Il y réussit en rappellant du désordre les personnes qui s'y étoient abandonnées ou par nécessité ou par libertinage, & afin que la pauvreté ne les y engageat de nouveau, il leur envoyoit des aumônes fixes, selon leur besoin. Il employoit à cela presque tout son revenu & sollicitoit à ces œuvres de charité toutes les personnes de sa Paroisse, qui étoient en état de l'aider. On ne peut imaginer les dépenses qu'il fit pour placer ces malheureuses dans des maisons de piété [*a*] & la patience qu'il eut à supporter leurs rechutes, sans jamais se rebuter, quelques fré-

[*a*] La maison des filles pénitentes du bon Pasteur ne fut établie qu'en 1684, par M. de la Barmondiere un des successeurs de M. Olier.

quentes qu'elles fussent. On ne pourroit aussi rapporter tout ce qu'il a fait pour les autres pauvres, & principalement pour les pauvres honteux. Il prenoit connoissance de leurs besoins par des visites générales & particulieres qu'il leur rendoit & leur faisoit rendre par ses Prêtres. Il leur distribuoit libéralement ses revenus, & pour leur donner des secours plus abondans, il établit une assemblée de personnes considérables qui se tenoit deux fois par mois [*a*] & pourvoyoit avec ordre à tous les besoins. Malgré tous ces soins, il versoit presque continuellement des larmes devant Dieu, pour obtenir de sa divine clémence les secours spirituels & temporels dont son peuple avoit besoin.

Le démon jaloux de si grands biens, produits dans si peu de tems, suscita à M. Olier les plus étranges persécutions qu'on ait jamais vues : des gens séditieux dont plusieurs étoient fachés des reformes que leur Curé faisoit dans la Paroisse, se mirent en tête de rétablir M. de Fiesque, leur ancien Curé. Ils entrerent à main armée dans le Presbytere, & arracherent de force M. Olier, le traînerent jusqu'à la rue, le chargerent de coups, volerent ses meubles & le laisserent plus mort que vif; à peine se pût-il traîner dans l'Hôtel d'Orléans, où ses amis lui persuaderent de se retirer pour sa sureté. On eut dit que tout l'enfer étoit déchaîné contre l'homme de Dieu, car ayant été rétabli par Arrêt du Parlement, les séditieux, au lieu d'obéir, & de recevoir leur

[*a*] Ces assemblées se tiennent encore dans cette Eglise une fois tous les mois. C'est sur ce modele qu'on en a établi dans les autres Paroisses de Paris.

Pasteur, au moins par la crainte des châtimens, se jetterent encore sur lui avec plus de violence ; & cela dès le premier jour de son rétablissement ; ils mirent le feu au Presbytere, & ne se seroient jamais desisté de leur fureur, si la Reine n'avoit envoyé une Compagnie des Gardes pour désarmer ces scélerats. Leur persécution dura encore quarante jours ; mais ensuite il plut à Dieu de faire cesser l'orage, & de se contenter de cette preuve de l'invincible patience de M. Olier. Cette persécution lui avoit été prédite : & il l'avoit déclarée lui-même à plusieurs de ses Prêtres.

Notre bon Curé commença dès lors à jouir d'une parfaite paix. Sa vertu lui attira l'estime de tout le monde, & la douceur qu'il avoit toujours conservée envers ses ennemis, au milieu même de leur plus grande fureur, les amena à ses pieds, pour lui demander pardon. Les fruits de sa Mission & de son zele commencerent à paroître aux yeux de tout le monde ; on voyoit des personnes de la Cour & du premier rang, pratiquer sous la direction d'un si sage maître, les exercices de la piété la plus héroïque.

La solide piété qui se repandit dans peu de tems parmi tous les membres de sa Paroisse, fut cause qu'au tems des barricades de Paris, tous ses Paroissiens se continrent dans le respect & dans l'obéissance, qu'ils devoient à leur Roi : & tandis que les autres Paroisses de la Ville brûloient du malheureux feu que les séditieux y avoient allumé, le seul troupeau de M. Olier jouissoit d'une profonde paix, parce que la force de ses paroles & de ses exemples les avoit soumis à la loi de Dieu.

& à ceux qu'il a conſtitué ſur nos têtes.

Il ne put empêcher que la famine ne ſe communiquât au Fauxbourg de S. Germain, comme au reſte de la Ville : mais par ſa confiance en Dieu, par ſon induſtrie, ſes libéralités & ſes prieres, il en diminua le poids, & en empêcha les funeſtes ſuites. Quoique le nombre des pauvres s'accrût tous les jours dans ſa Paroiſſe, il ne ſe laſſa jamais d'augmenter ſes aumônes. Quand ſes revenus & ce que lui donnoient des perſonnes charitables furent épuiſés, l'amour des membres de J. C. lui fit riſquer ſa vie, & entreprendre des voyages à pied, à travers les neiges, & les troupes répandues de tous côtés, pour amaſſer quelques aumônes à S. Germain-en-Laye, où étoit alors la Cour. Il entroit en connoiſſance de chaque pauvre ; il faiſoit diſtribuer à tous du pain, du potage, du bois, du charbon, du linge, des habits & des outils, pour travailler. Il les envoyoit viſiter par un bon Prêtre & par un laïque charitable, qui enſemble voyoient les néceſſités des familles, & qui diſtribuoient quelquefois dans chaque viſite juſqu'à deux mille livres.

S'étant apperçu que pluſieurs jeunes filles, que la faim faiſoit ſortir de leur village, pour venir à Paris, étoient en danger de perdre par le crime, ce qui leur devoit être plus précieux que la vie, notre vigilant Paſteur les arrachoit pour ainſi à la gueule du loup. Il les logeoit dans une maiſon qu'il avoit louée, où elles étoient élevées dans la crainte de Dieu, & où il en a nourri juſqu'à deux cent. Il faiſoit la même choſe pour les pauvres Religieuſes, que la guerre & les calamités contrai-

gnoient d'abandonner leur Monastere, & de chercher un azyle contre la fureur & la lubricité des Soldats. Le zele de sa charité lui faisoit trouver le moyen de leur donner un lieu de retraite, où elles fussent à l'abri de toute insulte & où elles pussent vivre selon la regle de leur profession. Il n'y eut pas jusqu'aux Anglois & aux Irlandois, que la persécution avoit obligés de sortir de leur pays, qui ne sentissent les effets de la grande charité de M. Olier.

Pour appaiser la colere de Dieu, il exhortoit son peuple à la pénitence; il l'assembloit tous les soirs devant le saint Sacrement, & lui-même couvert de la cendre & du cilice, passoit les nuits en prieres aux pieds des Autels.

Les troubles de 1649 & 1651, étant presque cessés, M. Olier ayant servi sa Paroisse pendant dix ans avec les peines & les travaux que les désordres du Fauxbourg, la violence de ses ennemis, le malheur des guerres & par-dessus tout l'ardeur de son zele lui firent endurer notre Seigneur le voulut décharger de ce fardeau selon l'assurance qu'il lui avoit donnée plusieurs années avant, qu'il ne seroit Curé que dix ans. Un de ses Prêtres qui étoit informé de cette révélation, voyant ce terme presque expiré, lui dit: *M. voilà les dix années bientôt passées, & cependant il n'y a nulle apparence que vous deviez sitôt quitter votre Cure.* M. Olier lui répondit: *c'est à Dieu à vérifier ses paroles, & à nous, à nous abandonner à sa conduite sur nous-mêmes.*

Quelques semaines après cette réponse, & vers la Fête de S. Barnabé, il fut attaqué d'une fiévre continue si violente qu'on désespera de

sa guérison, & on lui administra les derniers Sacremens. Dans cette derniere extrêmité il se démit de sa Cure entre les mains de M. l'Abbé de S. Germain, qui la confera à M. de Bretonvilliers, lequel en prit possession, le 29 Juin 1652; notre saint Prêtre prédit ensuite à une personne qui le vint voir qu'il ne mourroit pas de cette maladie; sa prédiction fut vérifiée bientôt après, car la fiévre le quitta, & le 22 du mois d'Août il fut en état de sortir: dès ce moment il s'occupa plus particuliérement du Seminaire de Paris, & de l'établissement de plusieurs autres en Province.

La Paroisse de S. Sulpice, qui a eu le bonheur de posseder un si grand homme, ne doit-elle pas, comme dit l'Auteur de sa vie, en rendre à Dieu des graces immortelles, & la vérité n'oblige-t-elle pas tous ceux, qui savent les grands biens qu'il y a fait, & qu'il y fait encore par ses Successeurs & ses Disciples, à avouer que tout ce qu'on y voit de bon & de bien reglé parmi le peuple, prend son origine de cette source claire & intarrissable des vertus de ce digne Pasteur.

Etablissement du Seminaire & les services qu'il rend à la Paroisse.

Quelque tems après que M. Olier eut pris possession de la Cure de S. Sulpice, le nombre des sujets se multipliant dans sa Communauté, & plusieurs jeunes Ecclésiastiques se présentant à lui pour être formés aux vertus & sciences Ecclésiastiques, il résolut de partager ses Coopérateurs en deux Corps, & voulut que quoique separés d'habitation, ils n'en fissent toujours cependant qu'un seul, uni de

cœur, d'esprit & de conduite, & dont les membres passeroient successivement d'une maison à l'autre, suivant qu'ils se sentiroient appellés, ou à travailler dans le ministere ou à la direction des Seminaires. Les uns resterent donc avec lui & formerent la Communauté des Prêtres deservans la Paroisse, & l'autre fonda le Seminaire qui fut bientôt bâti & rempli d'Ecclésiastiques tel qu'on le voit aujourd'hui. Voici comment se forma cet établissement.

Pendant que M. Olier travailloit avec le zele dont nous avons parlé à la conversion de ses Paroissiens ; il ne perdoit pas de vue l'établissement des Seminaires ; c'étoit le premier dessein qu'il avoit eu en s'établissant en communauté à Vaugirard. Il portoit toujours dans son cœur le desir de former des Prêtres, qui se repandant dans tous les Dioceses, soutinssent l'ouvrage des Missions soulageassent les Curés des Paroisses des Villes & de la Campagne. Il commença cet établissement peu de tems après qu'il eut pris possession du Presbytere & appliqua plusieurs de ses Prêtres à former les jeunes Ecclésiastiques qui se présentoient. Il ne se contenta pas de leur donner de saints reglemens, il voulut encore, quelque occupé qu'il fut d'ailleurs, s'appliquer lui-même à les former & à les préparer à recevoir dignement les saints ordres. Pour rendre cette œuvre stable, il travailla à l'affermir par les Lettres-Patentes du Roi, & par l'autorité des Supérieurs Ecclésiastiques. Mais quelque saint que fut ce projet, il ne laissa pas d'y trouver beaucoup d'oppositions. Voici enfin comment l'affaire réussit après une infinité de traverses.

On l'avertit que M. de Corneillan, Evêque de Rhodez se vouloit démettre en sa faveur de son Evêché, & que la Reine Regente agréoit ce changement. Cette nouvelle ne lui donna pas moins de peine qu'il en avoit ressenti lorsqu'on lui avoit présenté le même honneur : mais comme il douta si ce n'étoit point un moyen que la providence lui offroit pour l'exécution de son entreprise, il alla trouver M. l'Abbé de S. Germain [a] de qui dépendoit l'établissement qu'il poursuivoit. Il l'assura que si ses services lui étoient agréables, & qu'il trouvat bon qu'il travaillât dans le Fauxbourg, il ne penseroit nullement à la proposition qu'on lui faisoit de cet Evêché : que si au contraire il ne le jugeoit pas utile dans la Paroisse, il s'en retireroit, n'ayant plus à cœur que de suivre les ordres de la providence, & de ne rien entreprendre contre le gré des Supérieurs. M. l'Abbé admirant son humilité & son zele, l'assura de sa protection & lui promit d'appuyer son dessein en tout ce qui dépendroit de lui, ce qu'il fit effectivement.

M. Olier avec MM. de Poussé, Damien & autres Prêtres ayant donc acheté au mois de Mai 1645 une maison, un jardin, avec un emplacement considérable dans la rue du vieux Colombier, pour y établir le Seminaire qu'ils y projettoient, M. l'Abbé leur accorda le 23 Octobre de la même année des Lettres-patentes, par lesquelles il érigeoit le Seminaire de S. Sulpice en Communauté & approuvoit les acquisitions qu'ils avoient faites pour

[a] Henry de Bourbon, Evêque de Metz.

cette œuvre. [*a*] Cet Abbé leur accorda aussi la permission d'avoir une Chapelle pour y cèlébrer la Sainte Messe, l'Office divin, s'y confesser, y communier & y faire les autres exercices de piété. [*b*] Le Roi Louis XIV, par des Lettres-patentes données la même année, confirma cet établissement, & donna aux Prêtres qui composoient le Seminaire & à leurs successeurs le pouvoir de bâtir, de recevoir des fondations, de faire des acquisitions & les mêmes privileges que les autres Communautés Ecclésiastiques. [*c*] Le bâtiment tel qu'on le voit aujourd'hui fut aussi-tôt commencé & bientôt fini : [*d*] M. de Bretonvilliers qui fut le successeur de M. Olier dans la Cure & dans la place de Supérieur du Seminaire, y employa les revenus de son patrimoine. Le Prieur, Grand-Vicaire de l'Abbaye, bénit la Chapelle & celle de dessous destinée à la sepulture des Ecclésiastiques, le 18 Novembre 1650, & le Nonce du Pape y célébra la premiere Messe. [*e*]

(*a*) Ces Lettres-patentes furent enrégistrées au Greffe de l'Officialité de l'Abbaye S. Germain, le 23 Novembre 1646.

(*b*) On fait tous les ans au Seminaire un service solemnel pour les Abbés défunts de S. Germain, en reconnoissance des faveurs qu'ils ont accordé à cette maison.

[*c*] Ces Lettres-patentes furent enrégistrées au Parlement, le 2 Décembre 1650.

[*d*] Lorsqu'on bâtit le grand portail de l'Eglise, MM. du Seminaire céderent pour cet objet une cour à leur usage, & deux maisons avec toutes leurs dépendances.

(*e*) Le 5 Août 1698, M. le Cardinal de Noailles, du consentement de M. de la Chetardie, prédécesseur de M. Languet, leur accorda le droit de conserver dans leur Chapelle le très-Saint Sacrement, les saintes Huiles & d'enterrer leurs morts sans les présenter à la Paroisse.

Ainsi le Seminaire dont l'entreprise paroissoit impossible à cause des difficultés extrêmes qu'on y avoit formé, fut solidement établi deux ans après que M. Olier eut pris possession 1647.
de la Cure. S'en étant démis quelques années 1652.
après comme on l'a dit ci-dessus, il s'occupa pour lors d'une maniere encore plus particuliere de cet établissement. Il ne se borna pas à celui-ci seul, il travailla à en établir d'autres dans les Provinces. Il avoit déja érigé un Seminaire à Nantes & un à Viviers, il alla en établir un autre au Puy en Velay. Il procura ensuite une Mission générale au Vivarez, & rétablit dans tout ce pays & sur-tout à Privas l'exercice de la religion Catholique.

Etant de retour à Paris & s'occupant sans relâche par ses exemples, ses discours & ses écrits à rendre saints les Ecclésiastiques qu'il avoit sous sa conduite; il tomba en apoplexie & resta paralytique de la moitié du corps. Cette maladie fut accompagnée de si grandes peines d'esprit & de si étranges secheresses qu'il est impossible de les expliquer. Mais bien loin de chercher dans les créatures la moindre consolation, l'amour qu'il avoit pour Dieu & sa fidélité pour son service, le rendoient content dans ses peines, lui faisant trouver sa joie dans ses douleurs. Ayant reçu au printems de l'année 1654 quelque petit soulagement dans ses maux, il ne manqua pas d'employer pour le service de l'Eglise ce peu de force qu'il venoit de recouvrer. Ce fut dans ce tems qu'il réunit en espece de Communauté tous les jeunes Clercs de la Paroisse, en les obligeant à assister tous les jours à des Conférences de Philosophie, de Théologie & à des entretiens sur

les devoirs Ecclésiastiques. Il envoya quelque tems après de ses Ecclésiastiques à Clermont en Auvergne, pour y établir un Seminaire. [*a*] Il en donna d'autres pour aider une Colonie de François qui alloient habiter l'Isle de Montreal dans le Canada, & pour travailler en même tems à la conversion des Sauvages. [*b*]

Après avoir encore passé trois années dans un état de croix & de mortification, sans cependant cesser de rendre à l'Eglise & au prochain tous les services d'un homme vraiment apostolique, notre Seigneur lui fit connoître qu'il le retireroit de ce monde vers

v: l'errata.

[*a*] Peu d'années après la mort de M. Olier, M. de la Barmondiere, son 3eme. successeur dans la Cure, établit sous la protection de Sainte Anne une nouvelle Communauté composée d'Ecclésiastiques qui avoient besoin de ses secours pour payer leurs pensions. Il les logea dans une maison de la Cure, qui a été détruite lorsqu'on jetta les fondemens du grand portail. Après la mort de ce Pasteur cette Communauté fut réunie à celle du petit Seminaire qui avoit été établi par M. Brenier, un des Directeurs du Seminaire, pour élever particuliérement des Prêtres pour aider dans les fonctions du ministere les Curés des Villes, & desservir des Cures de Campagne. Quelques années après M. Robert aussi Directeur du Seminaire établit une nouvelle Communauté pour de pauvres Ecclésiastiques. On en établit une autre quelque tems après pour ceux qui devant entrer au grand ou au petit Seminaire n'avoient pas encore fait leur Philosophie. Ces trois Seminaires communiquent à l'intérieur avec le grand Seminaire dont ils ne sont que des demembremens & ne font tous ensemble qu'une même maison.

v.p.221.

[*b*] Ces MM. s'établirent en Communauté & convertirent un grand nombre de sauvages. Cette maison subsiste encore; mais depuis que l'Isle est aux Anglois, on n'y envoye plus de Paris de nouveaux sujets.

v. l'errata.

les

les Fêtes de Pâques, ce qui fit que le premier jour de Carême il dit à M. de Bretonvilliers qu'il falloit se préparer à la mort & qu'à Pâques ils ne se verroient plus.

Vers la fin du Carême, le 26 Mars il eut une legere attaque d'apoplexie qui ne lui ôta point la connoissance; il ne laissa point de servir le prochain selon son pouvoir, parlant à plusieurs personnes de dehors pour le salut de leurs ames, & leur découvrant même des choses très-secretes & qu'elles seules pouvoient savoir.

Il exhorta les principaux de ses disciples à maintenir la ferveur, le bon ordre & l'esprit intérieur dans la Communauté & le Seminaire. Il leur recommanda sur-tout de ne se jamais conduire par les maximes de la sagesse humaine; mais de suivre uniquement le mouvement de la grace, les lumieres de la foi & la simplicité de l'Evangile. Il leur témoigna qu'il avoit confiance que Dieu soutiendroit la Communauté qu'il avoit établie & le Seminaire qu'il avoit commencé, parce qu'il les laissoit entre les mains & sous la protection de la Sainte Vierge, qui avoit donné tant de marques évidentes de l'amour & du soin qu'elle avoit de ces deux établissemens.

Ayant passé la semaine sainte dans ces occupations, s'étant confessé & ayant communié, il perdit la parole le samedi saint. Enfin après avoir reçu l'extrême onction avec une parfaite connoissance, il expira entre les mains de S. Vincent de Paul, le lundi de Pâques, 2 Avril 1657, âgé de 48 ans & demi. Le 5, après un service fait à la Chapelle du Seminaire, son corps fut apporté à la Paroisse au

milieu d'un grand concours de Paroissiens & de là reconduit au Seminaire & enterré dans la Chapelle. Le 9 du même mois on lui fit à la paroisse un service solemnel auquel tout le Clergé de la Communauté & du Seminaire, & les Paroissiens en foule assisterent, chacun cependant comme le dit un Historien du tems, craignant de lui faire insulte, de prier pour lui & croyant devoir plutôt l'invoquer. Le 8 du mois d'Avril de l'année suivante, on lui fit encore un semblable service.

Il avoit prédit qu'il ne s'en iroit pas seul; & que sa mort seroit suivie de celle de plusieurs de ses Prêtres. Le premier qui mourut à Paris fut M. François de Parnuiet, de la Communauté des Prêtres qui fut enterré, le 21 Avril de la même année dans la Chapelle basse du Seminaire.

v. l'errata.

Ainsi mourut un des plus grands & des plus saints personnages de son siécle. Il a laissé de dignes successeurs de son zele & de son desintéressement, qui par leurs exemples & par leurs leçons forment à la vraie science & aux vraies vertus Ecclésiastiques la jeunesse destinée à occuper les premieres places du Clergé.

Quand M. Olier établit son Seminaire, il voulut que tous ceux qui le composeroient rendissent, sans y être obligés, [a] les ser-

[a] Quand M. Olier commença la reforme de la Paroisse, plusieurs des Prêtres qu'il y trouva n'ayant pas voulu vivre en Communauté, ceux du Seminaire pour aider à remplir leur place, firent pendant plusieurs années de concert avec les Prêtres de la Communauté toutes les fonctions du ministere, & les Seminaristes remplirent celles qui n'exigeoient pas la présence d'un Prêtre, veillerent même & porterent les morts.

vices qu'ils pourroient à la Paroisse ; ils ont toujours continué de le faire avec édification & avec le plus grand désintéressement : [a] Quoiqu'ils aient une Chapelle où l'on fait exactement l'Office divin les jours de Dimanche & Fête [b] MM. du grand & petit Seminaire assistent & font les cérémonies alternativement à celui de la Paroisse, aussi souvent que peuvent le permettre aux Directeurs le soin de leurs éleves & aux Seminaristes l'étude & les autres occupations nécessaires & indispensables pour acquérir les lumieres & les vertus de leur état.

A voir les services qu'ils rendent dans cette Paroisse, il semble qu'ils ne viennent de toutes les parties de la France, que pour

[a] M. Olier a donné des sommes considérables pour la réparation des Autels de l'ancienne Eglise & pour les ornemens. En 1674 M. Tronson au nom du Seminaire dont il étoit Directeur donna 1600 liv. pour les stalles de la nouvelle Eglise. Actuellement il n'y a aucun de ceux qui font les Catéchismes auxquels il n'en coûte beaucoup, soit pour l'ornément de leur Catéchisme, soit pour les récompenses qu'ils donnent aux enfans.

[b] Avant la bénédiction de cette Chapelle, & même plusieurs années après, tous ceux qui demeuroient au Seminaire assistoient aux Offices de la Paroisse, les Ecclésiastiques dans le Choeur, & ceux qui n'étoient pas tonsurés ou qui ne portoient pas le surplis y assistoient dans la Chapelle S. Jean. Actuellement MM. de la petite Communauté & de celle des Philosophes assistent toujours aux Offices du Seminaire & n'assistent à la Paroisse qu'à la Procession de la Fête Dieu, & aux autres cérémonies extraordinaires ; ceux qui du grand ou petit Seminaire & de la Communauté des Clercs de la Paroisse n'étant pas tonsurés, ne portent point le surplis, se placent à la Paroisse sur les bancs du choeur, où on ne laisse point entrer d'autres Laïcs, excepté le jour de Pâques à cause de la grande affluence de peuple.

travailler à l'édification & au salut des ames des Paroissiens pendant qu'ils sont au Seminaire, & le grand nombre pour les continuer dans la Communauté des Prêtres où ils viennent souvent se fixer. Ce sont les plus anciens d'entre eux, qui au nombre d'environ soixante & dix vont dans différens quartiers du fauxbourg enseigner à la jeunesse de cette Paroisse les 1ers. élemens de la religion chrétienne; ce sont eux qui les disposent à recevoir avec fruit les Sacremens de Confirmation & Communion; qui préparent ceux qui les ont reçus à approcher avec fruit de la sainte table aux communions du mois; qui tous les Dimanches & Fêtes font le Prône aux enfans des écoles & instruisent les écoliers qui demeurent dans des Pensions; qui pendant le Carême font des Conférences aux Ouvriers & domestiques; qui donnent pendant la semaine sainte une retraite aux écoliers & autres services semblables pour l'instruction & l'édification des Paroissiens.

Les Freres des écoles chrétiennes & gratuites, dits de l'Enfant Jesus, rue notre Dame des Champs.

M. Jean-Baptiste de la Salle, Prêtre, Docteur en Théologie, instituteur des Freres des écoles chrétiennes & gratuites, naquit le 30 Avril 1651. Ayant reçu la tonsure, il fut pourvu d'un canonicat de l'Eglise Métropolitaine de Rheims sa patrie, le 9 Juillet 1666. Il entra le 18 Octobre 1670 au Seminaire de S. Sulpice, M. de Bretonvilliers en étant Supérieur & M. Tronson, Directeur, & y eut M. Bouin pour Confesseur. Il y fut l'exemple

de toute la maison pendant tout le tems qu'il y demeura. La mort de sa mere & de son pere l'obligerent d'en sortir, le 19 Avril 1672 & de retourner à Rheims où il fut ordonné Prêtre, le 9 Avril 1678. Dès lors il travailla à procurer à la jeunesse des Maîtres sages & éclairés & en 1679 il en fit des essais dans les Paroisses de S. Maurice & de S. Jacques à Rheims, de concert avec M. Niel, qui avoit été chargé de travailler à cette œuvre par Mde. de Maillefer, Dame d'un vrai mérite & qui fut d'un grand secours au Pere Barré, Minime, Religieux d'un éminente sainteté, qui le premier travailla à établir des écoles chrétiennes & gratuites pour les deux sexes.

Comme les établissemens faits à Rheims ne réussissoient pas au gré de M. de la Salle, il profita du tems que M. Niel étoit allé en faire un nouveau à Guise, pour réformer en partie ce qu'il y avoit de défectueux. Il crut d'abord qu'il étoit nécessaire d'établir les Maîtres en corps de Communauté & les faire demeurer ensemble, pour pouvoir les former plus facilement & plus surement à la vertu & aux fonctions de leur état. Après en avoir écrit au Pere Barré, qu'il a toujours consulté, & dont il a toujours suivi les avis, il leur donna d'abord sa maison pendant le jour & leur y fit faire les exercices d'une Communauté réguliere. Après les avoir éprouvé pendant quelques mois, il résolut de les y recevoir entiérement, & les y admit en 1681 le jour de S. Jean-Baptiste. Il se proposoit uniquement pour lors de travailler à les former pour les écoles ; se reposant sur M. Niel pour les nouveaux établissemens. Lorsque celui-ci fut

de retour de Guise, il approuva la conduite de M. de la Salle & alla quelque tems après, malgré ce dernier qui ne jugeoit pas ses Maîtres assez formés, faire trois nouveaux établissemens à Rhetel, à Château-Portiet & à Laon. A peine les eut-il fini qu'il quitta M. de la Salle & le força par sa retraite de se charger des établissemens qu'il venoit de faire & d'établir ceux que l'on demanderoit dans la suite. M. de la Salle croyant que la providence le destinoit à cet emploi, l'accepta, mais il lui en coûta bien des peines & des soins. Pour y réussir il résolut de se donner entiérement à ce nouvel Institut & de vivre entiérement avec ceux qui le composeroient. Après avoir donc consulté le Pere Barré sur ce qu'il devoit faire, il se démit de son canonicat en 1683, mais non content de cela & afin de leur donner un plus grand exemple de détachement il vendit tout son patrimoine, & en 1684 tems auquel le Royaume étoit réduit, par la famine, dans le plus misérable état, il en distribua l'argent aux pauvres. Pour lors entiérement libre, il ne s'occupa plus que de son institut & commença avec les Freres la vie la plus dure, qu'il mena jusqu'à la fin de ses jours, & fit lui-même les écoles avec eux & habillé comme eux. Il seroit impossible de rapporter tous les obstacles qu'il eut à surmonter pour exécuter son dessein; il ne les surmonta que par sa patience qui fut mise à de rudes épreuves jusqu'au moment de sa mort, & ce n'est qu'après, que son institut fut établi solidement.

M. de la Salle en 1688 vint à Paris avec deux Freres de son nouvel Institut, pour établir sa premiere maison sur la Paroisse de

S. Sulpice, dans la rue Princesse où ses Freres demeurerent dix huit ans. M. de la Barmondiere étoit pour lors Curé, il l'avoit connu au Seminaire & le sollicitoit depuis long tems à venir faire cet établissement. A peine eut-il commencé les écoles que l'on vit regner le plus grand ordre à la place du désordre dans lequel elles étoient auparavant. Mais le démon ne pût souffrir le bien qu'il prévoyoit que devoit faire cet Institut dans cette Paroisse. Il suscita à M. de la Salle les plus étranges persécutions sur-tout de la part des Maîtres d'Ecole & des Maîtres écrivains qui lui intenterent plusieurs fois procès, & firent vendre tous ses pauvres meubles, parce qu'il enseignoit la jeunesse sans aucun intérêt. Mais aidé successivement des conseils de M. Tronson, de M. Bouin & de M. de la Chetardie, Curé, il fut victorieux de ses ennemis & établit solidement une Communauté de Freres sur cette Paroisse. [*a*]

Vers la fin de l'année 1690, il tomba malade & fut en danger. M. Baudran alors Curé, lui apporta avec pompe & solemnité le très-Saint Sacrement qui fut accompagné par le plus grand nombre des Prêtres de la Communauté & des Ecclésiastiques du Seminaire, tous un cierge à la main. Cette maladie ne fut qu'une nouvelle épreuve de sa vertu & en peu de jours il fut rétabli. Ce

[*a*] M. de la Chetardie ôta tout moyen de se plaindre aux écrivains, en exigeant que les Paroissiens qui voudroient envoyer leurs enfans aux écoles des Freres, vinssent à la Paroisse chercher un billet pour pouvoir y être reçus, comme n'ayant pas les facultés de les faire instruire par les Maîtres écrivains.

fut avant cette maladie que M. Baudran lui demanda de nouveaux Freres pour de nouvelles écoles qu'il établit à l'extrêmité de la rue du Bacq, près le Pont Royal. Elles furent ouvertes au commencement de l'année 1690.

M. de la Salle voyant qu'il étoit absolument nécessaire pour son nouvel Institut, d'avoir une maison de Noviciat, en fit, à l'exemple de M. Olier qu'il appelloit son pere, les essais à Vaugirard en 1691, dans une maison qui étoit à l'entrée de ce Village. Elle lui servit d'abord pour y rétablir les Freres infirmes, & pour les y rassembler tous pendant les vacances afin de les renouveller dans la ferveur, & suppléer par ce moyen au Noviciat qu'ils n'avoient pu faire. Ayant obtenu en 1692 de M. de Harlai, Archevêque de Paris, les permissions nécessaires pour donner à son Institut une forme de Communauté, il y commença les exercices du Noviciat & y vêcut sept ans avec eux dans la plus grande pauvreté, couchans sur la dure & recevans leur nouriture des deux maisons établies dans les rues Princesse & du Bacq. [a] Le fleau de la famine de l'année suivante l'obligea de revenir avec ses Novices dans la maison de la rue Princesse; mais à peine eut-il cessé qu'il retourna avec eux à Vaugirard.

[a] Le petit Seminaire de S. Sulpice passoit pour lors ses vacances dans la maison où avoit habité M. Olier, lorsqu'il fit les essais de son Seminaire à Vaugirard & qui sert maintenant à la petite Communauté. M. Bouin, directeur de M. de la Salle, en étoit Supérieur à la place de M. Brenier, qui étoit pour lors au Seminaire d'Angers. C'étoit dans cette maison sur-tout pendant les vacances de 1695, que M. de la Salle venoit souvent le consulter & édifier les Seminaristes.

M. de la Salle se trouvant trop éloigné des maisons de Paris & ne pouvant y veiller comme il l'auroit desiré, pour y maintenir le bon ordre, ramena encore son Noviciat à Paris en 1698; aidé des libéralités de M. de la Chetardie & de Mde. Voisin, Dame d'une grande vertu, il loua une maison qui avoit appartenu aux Religieuses de notre Dame des dix Vertus, dans la rue de Vaugirard, entre celle de notre Dame des Champs, & le jardin du Palais d'Orléans. Après s'y être logé, il y tint une école, aggrandit la Chapelle qui y étoit & la fit dédier sous l'invocation de S. Cassien, Martyr. Il l'établit ensuite à S. Yon à Rouen en 1705, mais il fut encore obligé de quitter cette maison en 1709 à cause de la famine & revint à Paris dans une autre qu'il avoit louée, comme on le dira ci-après, dans la rue de Seve auprès des Incurables. Il y demeura avec son Noviciat l'espace de sept ans. Enfin au mois d'Octobre 1715, il le rétablit à S. Yon, où il a toujours subsisté depuis ce tems. M. de la Salle avec la permission de M. de Brou, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, qu'il consultoit en tout les y alla rejoindre, pour toujours, peu de tems après.

M. de la Chetardie montra un cœur de pere pendant toute sa vie pour les disciples de M. de la Salle. Le pieux Instituteur profita de ses favorables dispositions, pour établir une troisieme école sur la Paroisse de S. Sulpice. A peine lui en eut-il fait la proposition, qu'elle fut acceptée. Le zélé Pasteur donna encore la pension de quatre Freres, & l'école fut mise dans la rue Ste. Placide. Aussi-tôt qu'elle fut ouverte le nombre des enfans fut si considé-

table que les Freres se trouvant trop surchargés, M. de la Salle leur en envoya deux pour les aider.

Pour rendre sensible & éclatant le bien de ces écoles chrétiennes, M. de la Chetardie voulut que les Ecoliers des différentes classes vinssent comme en Procession à S. Sulpice, le premier samedi de chaque mois, pour les mettre sous la protection de la Ste Vierge. [a] Cela fut exécuté & ce fut un spectacle bien consolant de voir tant de jeunes gens autrefois indisciplinables marcher dans les rues modestement deux à deux & en silence. Ils assistoient ensuite à la Paroisse, avec le plus grand recueillement, à une Messe solemnelle de la très Sainte Vierge, [b] précédée d'une Procession à sa Chapelle à laquelle ils assistoient un cierge à la main. On leur y distribuoit à chacun un petit pain béni, qui étoit fourni par Mde. Voisin.

Comme le zele de M. de la Chetardie croissoit tous les jours pour ces écoles, il chercha à les multiplier le plus qu'il put dans sa Paroisse. Dans ce dessein il en établit une nouvelle sur les fossés de M. le Prince, près la porte S. Michel, qui comme les autres devint si nombreuse qu'on fut obligé d'y préposer quatre Freres. Mais elle ne subsista que 3 ou 4 ans,

[a] Depuis ce tems les enfans des écoles des filles viennent à cette Messe avec celles des garçons. Tous les Dimanches & Fêtes les garçons viennent dans le même ordre recevoir l'eau bénite, entendre la Ste. Messe & une instruction dans une des Chapelles basses.

[b] Cette Messe solemnelle avoit été établie par M. Olier, pour mettre ses Paroissiens sous la protection de la Ste. Vierge.

parce que les personnes qui aidoient ces établissemens vinrent à manquer. Ainsi la Paroisse de S. Sulpice fut partagée en trois quartiers, où les freres tenoient & tiennent encore les écoles, sous les auspices & par les libéralités de MM. les Curés. [*a*] Le nombre des Freres fut dès lors fixé à douze, dont huit pour les écoles & deux pour avoir soin du spirituel & temporel de la maison. [*b*] Vers la fin de l'an 1697, M. de la Salle, à la sollicitation de M. de la Chetardie, ouvrit sa maison à cinquante jeunes Irlandois passés en France avec le Roi Jacques, pour y conserver leur religion, & prit lui-même un soin particulier de leur éducation. Le Roi Jacques lui-même vint le visiter avec M. l'Archevêque & lui sut bon gré des peines qu'il se donnoit pour cette jeunesse. [*c*]

Les Freres des écoles chrétiennes furent logés pendant dix-huit ans dans la rue Princesse, où se tenoit l'école du quartier; mais

[*a*] En 1698 les Freres faisoient quatorze écoles sur cette Paroisse.

[*b*] Ces écoles sont maintenant dans les rues Guizarde & de Varenne & auprès de la barriere du petit Vaugirard, où on avoit établi depuis quelque tems une école de dessein. Il seroit à souhaiter que quelques personnes pieuses fissent quelques fondations pour fournir à l'entretien de deux Freres, pour tenir deux écoles à la Grenouillere du côté du Pont Royal. Il seroit aussi à souhaiter que quelqu'un en fit aussi pour fournir gratuitement les livres, papier & l'encre aux pauvres enfans de ces écoles, ou au moins donnât de tems en tems quelques petits secours aux Freres pour cet objet.

[*c*] M. de la Chetardie plaça dans le même tems les Irlandoises qui avoient suivi le Roi Jacques dans la Communauté des filles de S. Thomas, & y fournissoit à leur entretien.

comme cette maiſon étoit fort incommode de toutes manieres pour une Communauté, M. de la Chetardie leur en loua une plus commode près de celle des Incurables, [a] & les écoles continuerent à ſe faire dans les chambres qu'il continua de louer dans la rue Princeſſe. Les Freres occuperent cette nouvelle maiſon pendant vingt-deux ans & ne la quitterent que pour paſſer dans celle où ils ſont actuellement, dans la rue de Notre Dame des Champs & qui appartient à leur Inſtitut. [b] C'eſt dans cette maiſon que demeurent les Freres qui font les écoles dans les trois quartiers de cette Paroiſſe. Les deux qui faiſoient les écoles au Gros-Caillou y ont demeuré auſſi pendant pluſieurs années, mais M. le Curé ayant établi en 1762 dans cette ſuccurſale une maiſon de leur Inſtitut, ils y demeurent maintenant au nombre de trois.

Pendant que M. de la Salle étoit à Rheims, il avoit établi dans ſa maiſon une troiſieme Communauté [c] compoſée de jeunes gens de 14 à 15 ans, qui s'étoient préſentés pour entrer dans ſon nouvel Inſtitut. Mais comme il étoient trop jeunes, il leur aſſigna un corps de logis ſeparé des autres & là les formoient à la piété & à la vertu par des exercices con-

[a] Ce fut dans cette maiſon que M. de la Salle ramena ſon Noviciat en 1709 & où il reſta pendant ſept ans.

[b] Cette maiſon eſt celle qui appartenoit à la Communauté de Me. Coffart, dont on parlera ci-après. Depuis quelques années on en a augmenté le terrein du côté du jardin.

[c] M. de la Salle avoit établi à Rheims une ſeconde Communauté ſeparée des Freres, qui ſervoit à former des Maîtres d'école pour les Campagnes.

venables à leur âge, propres à nourrir leur vocation & à les préparer aux fonctions des Freres. A l'âge de 16 ou 17 ans il choisissoit ceux qui paroissoient les mieux disposés & les faisoit passer du côté des Freres, leur en donnoit l'habit & les employoit aux écoles. Cette Communauté subsista deux ans à Rheims. M. de la Salle établi à Paris, la rappella sous ses yeux & à la sollicitation de M. Baudran, il en employa plusieurs à servir les Messes à la Paroisse. Ils venoient du matin conduits par un Frere, à la Sacristie & n'en sortoient qu'à midi pour retourner à la maison des Freres où ils mangeoient & couchoient. Les uns après les autres, ils alloient revêtus d'une robe violette servir le Prêtre à l'Autel, & de retour avec lui dans la Sacristie, ils retournoient, sans parler, à la place dont ils étoient sortis, continuer à genoux une Oraison qui paroissoit aussi longue que la matinée. Rien n'étoit plus édifiant & on les regardoit avec admiration. Mais en cela même ils trouverent leur perte; on fit sortir ces enfans de leur centre en les faisant sortir de leur maison & quelque saint que fut l'usage auquel on les employoit, il n'étoit point de leur vocation. Aussi déchurent-ils insensiblement de leur vertu dans un emploi qui a ses dangers par la familiarité que l'on contracte, pour ainsi dire, avec les choses saintes. M. de la Salle n'ignoroit pas le péril que couroient ces enfans, mais ceux dont il vouloit bien dépendre lui en faisoient une loi. Enfin on le laissa libre; il renvoya ceux qui avoient dégeneré de leur ferveur & admit dans son Institut ceux qui en avoient conservé l'esprit.

M. de la Salle eut encore la consolation de voir, dans sa maison même du Noviciat à Paris, se former une école qui fut une preuve bien éclatante de son zele & de celui de M. de la Chetardie. Ce Pasteur, ingénieux à trouver des moyens de sanctifier son troupeau, imagina d'ouvrir une école qui se tiendroit les jours de Fêtes & de Dimanches, pour les garçons apprentifs des différens arts & métiers, lesquels occupés toute la semaine au travail, n'ont que ces jours pour se faire instruire de leur religion & bien loin de penser à s'acquitter de ce devoir, passent les jours les plus saints au cabaret & au jeu. Il fit part de son projet à M. de la Salle, comme à celui qui devoit avoir la plus grande part à son exécution & il vit avec joie cette nouvelle maniere de travailler encore à la gloire de Dieu & au salut des ames. Pour attirer efficacement les jeunes gens qu'on avoit en vue, il fut résolu qu'on leur apprendroit outre l'écriture, l'ortographe & l'arithmetique, la géometrie, l'architecture & le dessein. Pour former des Maîtres pour donner ces différentes leçons, M. de la Salle demanda du tems à M. de la Chetardie. Il donna des Maîtres à ceux de ses disciples qui montroient plus de disposition à devenir en peu de tems des Maîtres eux-mêmes. Et quand ils eurent acquis la science nécessaire, il ouvrit les écoles dominicales en 1699 un Dimanche à midi.

On y avoit invité tous ceux qu'on s'étoit proposé d'instruire. Soit curiosité, soit envie de se perfectionner dans les arts, il y vint un grand nombre de jeunes gens, que l'on recevoit jusqu'à l'âge de vingt ans. On com-

mença par examiner de quoi ils étoient capables & ce que chacun avoit dessein d'apprendre, ensuite on les distribua par classes. On employoit trois heures à enseigner les arts qui convenoient à chacun & cet exercice étoit suivi d'un Catéchisme & d'une exhortation qu'un des Freres étoit chargé de faire. On ne peut croire le bien que produisit cette nouvelle institution & le changement étonnant qu'elle occasionna dans les mœurs d'un grand nombre de jeunes gens. Mais malheureusement ce bien ne dura que peu d'années.

Les Freres que M. de la Salle avoit préposés à ces écoles, se prévalurent bientôt de l'habileté qu'ils avoient acquise. Ils devinrent indociles & superbes, ils firent des projets de fortune & ne doutant pas qu'avec leurs talens, ils n'amassassent en peu de tems du bien dans le siécle, ils y retournerent sans s'embarasser de l'injustice qu'ils commettoient à l'égard de l'Institut, auxquels ils avoient engagé leurs services & à qui il en avoit considérablement couté pour les rendre ce qu'ils étoient. [a]

La dessertion de ces Freres affligea sensiblement M. de la Salle, sur-tout parce qu'elle alloit causer un grand tort à ces écoles si utiles. Il ne pouvoit pas sur le champ fournir aux écoliers des Maîtres si capables de les instruire, il eut fallut recommencer sur de nouveaux frais, à former d'autres Freres, au risque de les voir abandonner leur état, quand on auroit fait bien des dépenses. Il fit cepen-

[a] Ces Freres n'avoient pas fait les trois vœux de religion; leur Institut n'étoit pas encore approuvé par le Souverain Pontife, ils n'avoient fait que les vœux simples d'obéissance & de stabilité.

dant tous ses efforts pour empêcher la chûte d'une aussi belle œuvre, & y destina aussi-tôt celui de ses disciples qu'il jugeoit le plus propre à apprendre les sciences nécessaires pour cet emploi; mais il fut bien étonné de la resistance qu'il trouva dans ce Frere. Ce n'étoit ni dégoût de sa vocation, ni propre volonté, qui l'indisposoient contre l'étude de ces sciences, c'étoit l'amour de son état & le desir d'y perseverer. L'exemple des deux déserteurs le frappoit & il craignoit de trouver sa perte où ceux-ci avoient trouvé la leur. Il vouloit demeurer dans la simplicité de son état & fermer dans son cœur toute entrée à la vanité & à l'ambition, il représenta même à M. de la Salle que la perte des deux Freres dont la science avoit enflé le cœur, étoit un avertissement que Dieu donnoit aux autres, de se borner aux simples fonctions de Maîtres d'écoles gratuites, qui sont la lecture, l'écriture, l'arithmetique, le Catéchisme & les instructions Chrétiennes. Ce Frere ainsi effrayé du malheur des deux autres, communiqua sa crainte à tous & les indisposa contre l'étude des sciences supérieures, comme un écueil presque inévitable où viendroit échouer la vertu la plus solide. Tous supplierent donc M. de la Salle de les laisser dans leur simplicité & de ne point les obliger d'acheter au risque de leur salut des sciences étrangeres à leur profession. M. de la Salle assez embarassé de ce concert unanime, leur répondit qu'ils devoient faire le sacrifice de leur repugnance, que l'obéissance, la défiance d'eux mêmes & la pureté de l'intention, leur serviroient de sauvegarde contre l'écueil où les deux premiers

avoient fait naufrage. Il ne put les décider pour le moment, mais quelque tems après pressé des vives sollicitations de M. de la Chetardie, un des Freres s'offrit à apprendre à dessiner. L'ayant fait en peu de tems, l'école dominicale reprit son cours. Elle fut interrompue en 1705, par le nouveau Procès que susciterent les Maîtres écrivains dont on a parlé ci-dessus & on ne l'a plus reprise depuis. Depuis quelques années à la sollicitation de M. le Curé, aidé de quelques fondations, cette école fut rétablie pour tous les jours ouvriers, sous le titre d'écoles gratuites de dessein ; les mêmes causes qui firent d'abord échouer l'école dominicale, ont fait aussi échouer, depuis peu, ce nouvel établissement.

M. de la Salle après avoir ainsi établi solidement son Institut sur cette Paroisse, alla au mois de Novembre 1715 rejoindre son Noviciat à S. Yon & y établir le chef d'ordre de son Institut. En 1717 il se démit de la supériorité, en ordonnant aux Freres de se choisir un Supérieur parmi eux, ce qu'ils firent. Il mit ensuite la derniere main à la regle qu'il leur avoit donnée, & après leurs avoir donné de nouveaux exemples de vertus, sur-tout de patience & d'humilité, il mourut en odeur de sainteté, le 7 Avril 1719, âgé de 88 ans & fut enterré dans l'Eglise de S. Sever, d'où il fut transporté à S. Yon, le 16 Juillet 1734.

Depuis la mort de ce Saint Fondateur, les Freres des écoles chrétiennes ont toujours continué à remplir leurs fonctions sur-tout dans cette Paroisse, avec le plus grand desin

tereſſement, ne ſe contentant que de l'abſolu néceſſaire; avec la plus grande aſſiduité & le plus grand zele pour le ſalut des enfans confiés à leur ſoin, leur inſpirant par leurs diſcours & leurs exemples une horreur du vice & un grand amour pour la vertu, & les engageant particuliérement à avoir une tendre & affectueuſe dévotion, envers le ſaint Enfant Jeſus, la très-Sainte Vierge & S. Joſeph. Enfin par leur humilité, leur modeſtie & la pureté de leurs mœurs & leur attachement à la Paroiſſe, ils ont toujours été d'une grande édification pour tout le monde.

En 1724 au mois de Décembre, le Roi leur accorda des Lettres-Patentes qui furent enrégiſtrées l'année ſuivante au Parlement de Rouen. Le Pape Benoît XIII approuva les regles & l'Inſtitut, lui donna la qualité d'Ordre Religieux, avec la permiſſion de faire les trois vœux ſolemnels. Les Bulles furent expédiées au mois de Janvier 1725, préſentées & acceptées ſans oppoſition au Conſeil du Roi & enrégiſtrées, le 12 Mai de la même année au Parlement de Rouen.

Les Sœurs de la Charité, ſervantes des pauvres malades, rue Ferou.

Cet établiſſement fait par S. Vincent de Paul & par Mlle. le Gras eſt aſſez connu par les biens infinis qu'il a procuré & procure encore tous les jours dans les Paroiſſes & les Hôpitaux, pour que nous nous étendions ſur cet objet. Il ſuffit de dire & on l'éprouve journellement que ces ſaintes filles ont encore le même zele & la même charité pour les

pauvres, qu'elles avoient du vivant de leur saint Fondateur & qu'elles repandent par-tout la bonne odeur de Jesus-Christ. A peine cet Institut fut-il solidement établi que M. Olier intime ami de S. Vincent de Paul, lui demanda des sujets en même tems, que M. Bourdoise Curé de S. Nicolas, qui est le premier Curé de Paris, qui en ait établi sur sa Paroisse. M. Olier de concert avec M. de Bretonvilliers son successeur, les logea en 1656 dans la rue Pot de fer. Il les chargea du soin des petits enfans & de celui de visiter les pauvres malades, leur porter la portion, les médicamens & leur rendre les secours nécessaires; emploi dont elles s'acquittent encore avec la même exactitude. Leur maison est dans la rue Ferou depuis 1732. Elles en ont une autre depuis dix à douze ans au Gros Caillou, pour les malades & les écoles.

Les Paroissiens ne doivent-ils pas être pénétrés de reconnoissance envers S. Vincent de Paul, pour ce nouveau secours qu'il leur a procuré & qui leur est si avantageux.

Les Sœurs de l'Instruction chrétienne, rue du Pot de Fer.

Cet établissement est dû à Marie de Gournay, veuve de David Rousseau, Marchand de cette Paroisse, qui ayant reçu de plusieurs Dames de piété, des sommes d'argent pour acheter une maison dans ce fauxbourg, qui fut convenable pour y loger un certain nombre de veuves ou de filles vertueuses, capables d'enseigner gratuitement de pauvres filles à louer & à servir Dieu, & à travailler

v. p. 221, et 285 pour gagner leur vie, donna sa maison & y établit cinq ou six femmes veuves ou filles nommées par les Dames fondatrices & par ladite Dame Rousseau, qui en eut la conduite & la direction jusqu'à sa mort. M. Olier, Curé de S. Sulpice eut beaucoup de part à cet établissement & depuis lui les Curés de cette Paroisse, persuadés des biens qu'il peut produire, l'ont toujours soutenu avec le plus grand zele & l'ont beaucoup aidé dans les commencemens par leurs libéralités. Cette Communauté fut établie solidement au mois de Septembre 1657 par les Lettres Patentes du Roi, portant pouvoir de faire de nouveaux établissemens dans ladite Paroisse, sans qu'il en soit besoin de nouvelles. Elles furent enrégistrées au Parlement, le 17 Février 1662. Les filles qui composent cette Communauté ne font que des vœux simples & la Supérieure se nomme Sœur aînée. Les écoles qu'elles tiennent sont les premieres & les plus anciennes de cette Paroisse, on y enseigne la Doctrine chrétienne, à lire & à écrire & divers ouvrages & les enfans y sont depuis le matin jusqu'au soir. Dans le tems de leur établissement, on leur donna des Statuts auxquels elles se soumirent & qu'elles ont toujours observés depuis, avec exactitude & ferveur, & sur-tout avec beaucoup de zele, de désintéressement & sans rétribution dans tout ce qui regarde l'éducation chrétienne de la jeunesse confiée à leur soin. Elles prennent aussi des pensionnaires pour leur apprendre à travailler & les disposer à faire avec fruit leur premiere Communion. Elles logerent d'abord dans la rue du Gindre, où elles tenoient trois écoles. Depuis 1738

elles sont dans la rue Pot de fer, où MM. les Curés de S. Sulpice en considération des services qu'elles rendent à la Paroisse, ont bien voulu leur permettre d'avoir une Chapelle pour y conserver le très-Saint Sacrement, & où elles ont leur sepulture, à condition cependant qu'elles seroient assidues aux Offices de Paroisse, ce qu'elles observent avec beaucoup d'édification.

Les Sœurs des écoles chrétiennes & gratuites, dites de l'Enfant Jesus, rue saint Maur.

Avant que M. de la Salle pensa à former son Institut, le Pere Barré, Minime, dont on a parlé ci-dessus, avoit déja eu le même dessein, mais n'ayant pû y réussir pour les écoles des garçons; il laissa ce soin à M. de la Salle, & l'aida même autant qu'il le put, dans cette bonne œuvre, sur-tout par ses conseils. [a] Il fut plus heureux dans l'établissement des écoles pour les filles. Ayant

[a] Quoique M. de la Salle n'aît à proprement parler qu'institué les Freres des écoles Chrétiennes; cependant il a beaucoup contribué à l'établissement de la Communauté des Sœurs de l'Enfant Jesus à Rheims, pendant que le P. Barré en établissoit à Rouen. M. Rolland, Chanoine & Theologal de Rheims avoit commencé cette bonne œuvre en 1674 & avoit obtenu depuis une des filles du Pere Barré, pour être à la tête de sa Communauté. Mais en mourant il craignit qu'elle ne fut dispersée & la remit entre les mains de M. de la Salle pour l'établir solidement. M. de la Salle y réussit, & obtint le consentement des Maires & Echevins de la Ville, de M. le Tellier, Archevêque & les Lettres-Patentes de Louis XIV & les fit enrégistrer au Parlement.

connu quelques filles vertueuses qu'il trouva disposées à se consacrer à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe dont la pauvreté ne leur permettoit pas d'avoir des Maitresses qui pussent les instruire ; il assembla ces filles charitables & aidé des libéralités de Mde. de Maillefer, il leur fit ouvrir leur premiere maison à Rouen en 1666. Le succès en fut si heureux que plusieurs Curés de Paris s'empresserent d'avoir de ces écoles dans leur Paroisse. Il commença donc leur second établissement en 1677 sur la Paroisse de S. Jean-en-Greve où il ne subsista que quelques années. Avant sa mort arrivée le 15 Mai 1686, il le fixa sur celle de S. Sulpice, où ses filles tinrent huit écoles, à S. Joseph, rue S. Dominique, à la Grenouilliere & dans les rues de Seine & Ste. Placide.

Elles eurent à souffrir de la part des Maîtresses d'école & des Maîtres écrivains les mêmes persécutions que les Freres & en furent délivrées par les mêmes moyens. Le Pere Barré les engagea à faire des vœux simples d'obéissance & de stabilité, mais désirant qu'elles dépendissent uniquement de la providence & des Curés sur les Paroisses desquels elles s'établiroient, il ne voulut point qu'elles eussent de Lettres-patentes. Le chef de leur Institut, & leur Noviciat est maintenant établi sur cette Paroisse, rue S. Maur, où du consentement de M. le Curé ; vu leur éloignement de la Paroisse, elles ont la permission de conserver le S. Sacrement dans leur Chapelle ; mais tous les Dimanches & Fêtes il y en vient toujours plusieurs d'entre elles à la Messe de Paroisse. Elles tiennent actuellement

les écoles chrétiennes & gratuites pour les filles de cette Paroisse, dans la rue S. Maur & dans la rue de Seine; ces Sœurs s'acquittent de cet emploi avec le plus grand zele & la plus grande exactitude. Quoiqu'elles tiennent des pensionnaires pour les former aux vertus chrétiennes, leur maison est de la plus exacte régularité. Elles ont encore la premiere ferveur de leur Institut & sont sur-tout recommandables par la grande charité qui regne entre elles.

Communauté des filles de la Providence, dites de S. Joseph, rue S. Dominique.

v. p. 286.

Cette Communauté fut établie dans la rue de S. Dominique par Marie Delpeche de Letan, sur le modele des pauvres filles Orphelines de Bordeaux, parmi lesquelles elle avoit été élevée & qui suivoient les Statuts que Henri Descoubleau de Sourdis, Archevêque de cette Ville leur avoit donnés. Marie Delpeche obtint des Lettres-patentes du Roi & le consentement de l'Abbé de S. Germain-des-Prez, après quoi elle acheta une maison dans cette rue, où elle fut introduite avec ses compagnes le 16 Juin 1641 par le Prieur de S. Germain-des-Prez. L'objet principal de cette maison est de recevoir de pauvres filles Orphelines dès l'âge de 9 à 10 ans, de les élever à la piété, de leur apprendre à travailler à différentes sortes d'ouvrages convenables à leur sexe. Depuis plusieurs années cette Communauté tient les deux écoles gratuites en faveur des pauvres filles de la Paroisse, que tenoient les Sœurs de l'Enfant Jesus, emploi dont elle s'acquitte avec beaucoup de zele.

Maison de la mere de Dieu, pour les pauvres enfans Orphelins de cette Paroisse, rue du Vieux Colombier.

v. p. 287.

Cet établissement doit ses commencemens à M. Olier, qui mit d'abord en 1648 les Orphelins garçons en métier chez différens Maitres & assembla les filles rue de Grenelle, dans une maison donnée par M. de Bassencourt. Me. de Lesturgeon, ayant ensuite donné la sienne, rue du petit Bourbon, pour cette bonne œuvre, il les y logea avec des Maîtresses qu'il leur donna. Enfin M. Raguier de Poussé après avoir obtenu des Lettres-patentes en 1678, qui furent enrégistrées l'année suivante au Parlement, les fixa dans la rue du vieux Colombier où ils sont actuellement.

Le nombre n'en est pas fixé, ils sont ordinairement au nombre de quarante, à cinquante tant garçons que filles. Ils y restent jusqu'à ce qu'on puisse les mettre en métier, où ils sont encore à la charge de la maison pendant leur apprentissage. Ils sont instruits & conduits par des filles vertueuses qu'on nomme Sœurs, & qui ne font pas cependant de vœux. Elles sont sous la direction de M. le Curé, qui commet un de ses Prêtres pour les diriger & veiller sur leur conduite quant au spirituel; ce Prêtre est aussi avec M. le Curé membre du Bureau d'administration pour le temporel.

Le 18 Juin 1720, M. Languet étant Curé & M. de Brou, Prêtre de sa Commuuauté, étant Supérieur des Orphelins, cette maison achera des Sœurs de Ste. Thecle dont nous parlerons, ci-après, leur bâtiment avec toutes

leur

leurs dépendances. Le dessein étoit d'abord d'y loger les Orphelins & Orphelines; mais comme ils auroient été trop éloignés de l'Eglise Paroissialle, on a abandonné ce projet & on loue à leur profit les bâtimens à differens particuliers.

Communauté du Bon Pasteur, rue du Cherche-Midi.

Cette Communauté est composée de deux sortes de personnes, de filles que l'on nomme Sœurs officieres, & dont la conduite a toujours été réguliere, & de filles pénitentes. Les premieres, après avoit travaillé à leur propre sanctification, se consacrent gratuitement à la conversion & à la sanctification des filles qui sont tombées dans le désordre;& ces dernieres, pour expier leurs péchés, embrassent volontairement une vie de mortification, de travail & de retraite.

Cette Maison a été particuliérement instituée pour cette Paroisse. L'esprit du bon Pasteur, c'est-à-dire un esprit de douceur, de bonté & de charité, est celui de cette maison qui fut établie par Marie Magdelaine de Cyz, née à Leyde l'an 1656. Elle avoit été élevée dans le sein de l'hérésie & mariée à l'âge de 19 ans, à un gentilhomme nommé Adrien de Combé. La mort le lui ayant enlevé après deux ans de mariage, sans enfans, elle vint à Paris, où ayant eu une dangereuse maladie, elle fit son abjuration entre les mains de M. Traullé, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, qui fut dans la suite son directeur. Ce Prêtre qui fut ensuite celui de toute la Communauté du

bon Pasteur, est regardé comme celui qui a eu, après Mde. de Combé le plus de part, avec M. de la Barmondiere, Curé, à l'établissement de cette Communauté.

Quelques mois après que Mde. de Combé se fut relevée de cette maladie, une fille débauchée étant entrée dans l'Eglise de S. Sulpice pendant qu'on y prêchoit, fut si touchée du desir de se convertir qu'elle se jetta publiquement aux pieds de M. de la Barmondiere, pour lui avouer ses désordres & lui demander les conseils nécessaires pour sortir de son état. Ce Pasteur la remit sur le champ entre les mains de M. Traullé, qui pour travailler plus efficacement à la faire rentrer dans la grace de Dieu, la mit entre les mains de Mde. de Combé. A peine y fut elle, qu'elle se livra avec une telle ardeur à toutes les rigueurs de la pénitence, que M. de la Barmondiere lui-même en fut surpris & plus encore de sa persévérance qui ne se démentit jamais. C'est par cette pénitente que commença la Communauté du bon Pasteur, qui dans peu de tems devint nombreuse ; mais cette entreprise souffrit beaucoup de difficulté. Le démon par ses suppots trouva bientôt des moyens de noircir la Fondatrice. On rendit sa conduite suspecte aux puissances & aux gens de bien, on l'accusa d'avarice, on disoit que c'étoit une hypocrite, qui se traitoit aussi délicatement qu'elle traitoit rudement ses pauvres filles. On informoit en particulier contre son Confesseur & on lui faisoit dire sous main, pour l'intimider, que s'il ne se retiroit de lui-même, il y seroit forcé. Des personnes qui passoient pour dévotes, auroient cru faire un sacrifice à Dieu, si elles n'avoient pu

ruiner la maiſon où il étoit ſervi. Enfin par un zele qui n'étoit pas ſelon la ſcience, certaines gens alloient travailler de bonne-foi à détruire un bien certain pour remédier à un mal imaginaire. C'étoit l'horreur du mal, diſoient quelques dévots, qui les frappoit & les ſoulevoit; les libertins plus emportés, avouoient ſans façon, que c'étoit le bien du nouvel établiſſement qui les mettoit au déſeſpoir. La bonne Supérieure affermie en J. C. attendoit avec foi que Dieu calmât la tempête. Dieu nous connoît, diſoit-elle, c'eſt lui qui nous jugera, ſi Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous?

Il ſe déclara bientôt, en effet, ce Dieu jaloux de l'honneur de ceux qui le ſervent. Le Lieutenant de Police qui connoiſſoit à fond ſon innocence, diſſipa en peu de tems tous les ennemis de la maiſon du bon Paſteur. Le Roi lui-même pouſſé par l'amour du bien public, ſe déclara plus fortement que jamais pour cette ſainte maiſon, la prit ſous ſa protection royale, & le 15 Mars 1688 mit Mde. de Combé en poſſeſſion d'une maiſon dans la rue du Cherche-midi en lui donnant 1500 liv. pour y faire les reparations néceſſaires & convenables à une Communauté.

La même année il fut queſtion d'avoir une Chapelle. M. de la Barmondiere, perſuadé des inconvéniens qui réſultent ordinairement de ces ſortes d'établiſſemens, eut d'abord quelque peine à y conſentir, mais conſidérant la néceſſité de tenir ces filles dans la retraite, il conſentit qu'on en demanda la permiſſion à M. l'Archevêque, envoya ſon Vicaire pour bénir la nouvelle Chapelle &

y vint lui-même dire la premiere Messe le jour de la Pentecôte de la même année. Depuis ce tems la Maison & la Chapelle ont été aggrandies à plusieurs reprises. Madame de Combé mourut en odeur de sainteté, le 16 Juin 1692, âgée de 36 ans, & fut enterrée le 17, dans le Cimetiere auprès de l'Eglise de S. Sulpice par M. Baudran, qui venoit de succéder à M. de la Barmondiere, dans la Cure & la supériorité de cette maison. Ce Pasteur vint la chercher avec tout son clergé & fit son service à l'Eglise. Sa Communauté a toujours subsisté depuis. Elle obtint des Lettres-patentes du Roi, au mois de Juin 1698 qui furent enregistrées le 12 Juillet suivant. En 1700 M. de Noailles, du consentement de M. de la Chetardie, leur permit d'avoir le S. Sacrement dans leur Chapelle & un Cimetiere dans l'enclos de leur maison.

Quelque tems après, M. de la Chetardie, successeur de M. Baudran, se fit remplacer dans la supériorité de cette maison par M. Joseph Gabriel de la Sayette, Supérieur de la Communauté de ses Prêtres. Ce Supérieur conduisit cette maison avec tant de prudence, de douceur & de charité, qu'après y avoir eu jusqu'à deux cent filles pénitentes, il eut desiré encore avoir de la place pour y loger celles qu'on lui présentoit de tous côtés. Il mourut le 31 Août 1740 & fut enterré le 2 Septembre dans la Chapelle du bon Pasteur, comme il l'avoit desiré.

Le 21 Décembre 1711 sur la Supplique des Sœurs officieres, & la permission de M. de Noailles, le même M. de la Chetardie exhuma le corps de Mde. de Combé & le fit trans-

porter solemnellement au bon Pasteur, où il chanta une Messe de *Requiem*, & l'inhuma de nouveau dans le caveau, sous le Chœur de la Chapelle.

En 1706, il s'est établi une nouvelle Communauté semblable à celle dont nous parlons, au bout de la rue de Grenelle, sous le titre de filles pénitentes de Ste. Valere & qui sert comme d'un second refuge pour les pauvres filles, qui volontairement se retirent du désordre.

En 1733, le 28 Novembre, la Supérieure & Communauté de cette maison, assistées de M. Couet, Chanoine & Vicaire général de Paris, ayant représenté à M. Languet, que leur éloignement de la Paroisse les gênoit quelquefois considérablement, aussi bien que les Prêtres de sa Paroisse, il leur permit de se faire administrer, par leur Chapelain ou Confesseur, les Sacremens de Pénitence, d'Extrême-onction & d'Eucharistie, à celles d'entre elles qui seroient malades & de les faire enterrer dans leur Chapelle ou cimetiere & cela pour contribuer à leur tranquillité & sanctification, les regardant toujours comme une portion du troupeau, que Dieu lui avoit confié & qui lui étoit très-chere.

La Communauté des filles de S. Thomas de Villeneuve, rue de Seve.

Le Pere Ange Proust, Augustin de la réforme de Bourges, étant Prieur à Lamballe en Bretagne en 1660, y rassembla un certain nombre de filles de piété, qui, seulement par des vœux simples, se dévouerent au service des pauvres, à l'exemple de S. Thomas de Villeneuve, Archevêque de Valence en

Espagne. On s'apperçut bientôt de l'utilité de cet Institut & au mois de Mars 1661, le Roi leur accorda des Lettres-patentes & leur permit d'établir des Communautés dans toutes les Villes où on les appelleroit, pour servir les malades dans les Hôpitaux, pour élever gratuitement les pauvres filles Orphelines & les mettre en état de gagner leur vie, & aussi pour recevoir des femmes & des filles qui voudroient faire des retraites. Après en avoir établi dans plusieurs Provinces elles vinrent à Paris & s'établirent dans la rue de Grenelle où elles tinrent trois écoles pour les filles de ce quartiers. Louis XIV leur permit en 1700 d'avoir une maison pour servir de chef à leur Institut; & au mois de Juin 1726, Louis XV leur accorda des Lettres-patentes qui furent enrégistrées au Parlement, le 7 du mois de Septembre suivant. Depuis ce tems leur maison est à l'entrée de la rue de Seve où elles reçoient des personnes pour faire des retraites à la Toussaint & le quatrieme Dimanche après Pâques. Leur premier Supérieur fut le P. Ange Proust, leur Instituteur qui mourut le 16 Octobre 1697. Après sa mort elles élurent M. de la Chetardie, auquel succéda M. Languet qui donna son consentement, le 3 Septembre 1726, à l'enregistrement de leur Lettres-patentes, à condition que les filles de leur société qui demeurent ou demeureront dans la suite sur la Paroisse de S. Sulpice, continueront les devoirs ordinaires de bonnes Paroissiennes tant envers lui qu'envers ses successeurs Curés, ce qu'elles ont toujours observé très-exactement jusqu'à présent.

M. Languet établit au bout de la même rue, à l'hôtel de l'Enfant Jesus, une nouvelle Communauté de cet Institut, pour élever de la même maniere qu'à S. Cyr de jeunes Demoiselles. Les Curés ses successeurs en sont administrateurs nés avec M. l'Archevêque de Paris.

Son premier dessein, en établissant cette maison, avoit été d'y fonder un Hôpital pour les pauvres femmes & filles malades de sa Paroisse, & sur-tout pour y procurer la nourriture & de l'ouvrage à toutes celles qui en manqueroient. Pendant toute sa vie, il y en a entretenu un très grand nombre & il y en a encore beaucoup maintenant.

De jeunes libertins furieux de voir que cette maison retiroit du désordre beaucoup de jeunes filles, en les y occupant au travail, y vinrent les insulter plusieurs fois même dans leurs salles. Pour y remédier M. Languet obtint de M. le Lieutenant de Police une Ordonnance, par laquelle il étoit défendu à tous jeunes gens & autres particuliers de quelque état & condition qu'ils soient, d'entrer dans les Salles où elles travailloient & de les attendre à leur sortie, pour leur faire insulte en quelque maniere que ce fut, à peine de cent livres d'amende & d'être poursuivis extraordinairement.

Communauté des filles de Ste. Thecle, rue de Vaugirard.

v. p. 287.

Les commencemens de cette Communauté se firent dans une maison des Carmes, rue de Vaugirard; après y avoir demeuré quelques années, M. le Cardinal de Noailles l'éta-

blit solidement sous l'invocation de Sainte Thecle, au coin de la rue de Vaugirard & & de N. D. des Champs, pour remplacer la Communauté des filles de la Mort, qui avoient été établies par M. Mony. Ce Cardinal demanda à l'Eglise collégiale de Chamaliere en Auvergne, une Relique de Sainte Thecle dont le corps y repose. Elle lui fut accordée & il l'a déposa dans la Chapelle de cette Communauté. L'objet de cet établissement étoit particuliérement d'instruire la jeunesse & de l'apprendre à travailler. Cette Communauté avoit beaucoup de pensionnaires & tenoit quatre écoles gratuites pour cette Paroisse. Elle recevoit aussi les femmes de chambre & autres domestiques qui attendoient pour entrer en maison. Elle les formoit à la piété & leur apprenoit à travailler.

Les dettes que les Sœurs de cette Communauté avoient été obligées de contracter pour ces différens objets, furent cause qu'elles se déterminerent à vendre leur maison en se réservant à chacune une pension. M. Languet saisit cette occasion, pour procurer leurs bâtimens à la maison des Orphelins de cette Paroisse, & passa contrat pour cet objet, le 18 Juin 1720 avec celles qui composoient cette Communauté, & dont il n'y en reste plus qu'une. Elles lui donnerent en même tems la Relique de Ste. Thecle que l'on expose dans la Chapelle des Orphelins le jour de sa Fête.

En 1698, il y avoit, rue du Cherche-midi, une Communauté de filles, dites de l'Annonciation, où on recevoit aussi, charitablement, les filles qui cherchoient condition ou qui en sortoient. On y tenoit aussi une école pour

les filles de cette Paroisse. Cette Communauté ne subsiste plus.

Séminaire des Missions étrangeres, rue du Bacq.

M. Bernard de Ste. Therese, Evêque de Babylone, est l'auteur de cet établissement. Son objet principal est l'instruction des jeunes Ecclésiastiques & laïcs qui ont vocation pour travailler dans les Missions à la conversion des infidéles & principalement de ceux de Perse. Cet Evêque donna pour ce sujet à M. de Barillon, Seigneur de Morangis, & M. de Garibal, Président au Grand Conseil, toutes les maisons & places qui lui appartenoient dans les rues du Bac & de la Frenaye. Ces Messieurs chargerent deux Prêtres nommés Armand Poitevin & Michel Gazil, qui travailloient depuis longtems aux Missions étrangeres, de l'exécution de ce dessein. Ces deux Missionnaires obtinrent du Roi au mois de Juillet 1663 des Lettres-patentes qui furent enrégistrées au Parlement, le 10 Octobre; & en conséquence de la permission de l'Abbé de S. Germain, datée du même jour, Dom Ignace Philibert, Prieur de l'Abbaye, les introduisit dans le Séminaire avec leurs associés, le 27 du même mois. La Chapelle qui consistoit dans une grande salle fut bénie sous le titre de la sainte Famille, & elle a servi jusqu'en 1683, que les Directeurs de ce Séminaire firent bâtir l'Eglise qui subsiste & dont la premiere pierre fut posée par M. l'Archevêque au nom de Louis XIV.

Cet établissement si utile pour la conversion des infidéles, ne se borne pas à ce seul objet, il est

encore d'une grande utilité pour cette Paroisse M. les Directeurs y travaillent avec le plus grand zele pour le salut des Paroissiens & sur tout des Ouvriers. Ils tiennent une Congrégation où on les assemble tous les Dimanches & Fêtes, pour leur y distribuer le pain de la parole de Dieu. On leur y donne des retraites tous les ans, à la Toussaint, avant la quinzaine de Pâques & dans les tems du Jubilé. On y prépare par des Catéchismes, à la Confirmation & à la premiere Communion, ceux qui n'ont pas encore reçu ces Sacremens. Cette maison avec la Communauté & le Séminaire de cette Paroisse, ont ensemble la plus intime liaison, & se regardent comme ne faisant qu'un seul corps, quoi qu'occupés chacun à des objets différens en apparence, mais tendans tous a la plus grande gloire de Dieu. Dans la transaction passée entre M. de la Barmondiere, Curé, & M. de Brisacier & les autres Directeurs de cette maison, au sujet des droits curiaux, il est dit que lorsque quelque Paroissien aura choisi sa sepulture dans leur Eglise, & que le Clergé de S. Sulpice en fera le transport, *les deux Clergés s'uniront confusément & sans distinction de rang, pour marquer une parfaite union & amitié.*

Chapelle du S. Esprit & Communauté de Damoiselle Cossart, rue Neuve notre Dame des Champs.

Damoiselle Magdelaine Cossart, établit en 1640 une Communauté de filles dans cette rue, appellée alors rue du Barq. Elle n'acheta les bâtimens & terreins qu'en 1659 de M. An-

toine Bonigalle. Elle y fit bâtir alors la Chapelle du S. Esprit, que l'on y voit encore & qui est publique. (*a*) Elle y fonda à perpétuité une Messe tous les Dimanches & Fêtes de l'année, avec les Litanies des Saints à l'issue. [*b*] Cette Chapelle est un bénéfice à la nomination de son plus proche parent; cette Dlle. décéda le 18 Juillet 1694, âgée de soixante & dix-sept ans & y fut inhumée. Elle ne put obtenir des Lettres-patentes pour l'établissement de sa Communauté & le 16 Juillet 1671, le Parlement lui défendit par un Arrêt *de faire usage de Communauté en ladite maison*; cependant par son testament elle laissa aux filles qui demeuroient avec elle tous ses biens, dans le cas qu'elles vécussent ensemble en bonne intelligence, leur disant que si la division se mettoit parmi elles, l'Hôpital général s'empareroit de leurs biens. Ce que cette Dlle. avoit craint arriva; & par un autre Arrêt du 18 Janvier 1707, cette Communauté fut entiérement supprimée & les biens réunis à l'hôpital général, ce qui donna lieu à M. de Noailles de déclarer qu'étant contre les regles de permettre davantage l'usage de cette Chapelle dans une maison seculiere, il donnoit ordre à son Promoteur d'en poursuivre la translation dans l'Eglise de la Pitié.

[*a*] Le 15 Juin 1684, M. de la Barmondiere, Curé. ayant appris que l'on conservoit le S. Sacrement dans cette Chapelle, s'y transporta avec quelques-uns de ses Ecclésiastiques, & ayant appris la vérité du fait par Mlle. Cossart, elle-même, y célébra la Ste. Messe, consomma les saintes Hosties & lui ordonna de se défaire du Tabernacle & du Ciboire, ce qu'elle promit.

[*b*] En 1700, c'étoit un Prêtre de la Communauté qui acquittoit dans cette Chapelle les Messes de fondation.

En conséquence MM. les Administrateurs de l'Hôpital vendirent l'emplacement de cette Chapelle avec les matériaux, les bâtimens & tous les terreins adjacents à M. Cadeau, qui les revendit de même en 1720 à M. Chebarne, de qui l'Institut des Freres des Ecoles chrétiennes les acheta en 1722. On mit les Freres en possession du terrein & des matériaux de la Chapelle; mais comme on obtint qu'elle ne fût point réunie à la Pitié, parce qu'elle étoit un titre de bénéfice, ils en donnerent leur désistement. Ils augmenterent ce terrein du côté du jardin avec une portion d'un autre jardin qui leur fut donné en 1731 par Mlle. Dagarat, qui en avoit donné une partie plus considérable aux Orphelins.

Communauté des Gentilshommes.

Vers l'an 1676, M. Brenier un des Directeurs du Séminaire, fondateur du petit Séminaire de S. Sulpice, établit une Communauté de Gentilshommes, qui procura de grands biens. Elle étoit composée d'anciens Militaires & de gens de condition dont le très-grand nombre étoit très-avantagé des biens de ce monde. On y recevoit même des jeunes gens de famille qui venant à Paris pour se former, s'assembloient avec eux en corps, afin de vivre d'une maniere chrétienne & éloignée des mauvaises occasions. Tous payoient une pension. M. Brenier leur donna un réglement fort sage qu'ils ont toujours observé tant que leur Communauté a subsisté. Ils employoient une grande partie de leur tems à visiter les

hôpitaux, les prisons, à panser les malades, & MM. les Curés de S. Sulpice les employoient sur-tout pour la visite des pauvres familles honteuses. Le Supérieur étoit un d'entre eux, sous la direction de M. Brenier & de MM. les Directeurs du Seminaire auxquels ils se confessoient. M. de Raphælix qui étoit de leur Communauté, ayant été fait Prêtre, ils le choisirent pour Supérieur. Ce fut lui qui en leur nom en 1721 donna trente mille livres à M. Languet, pour contribuer au bâtiment de l'Eglise, mais à condition qu'on leur accorderoit la seconde Chapelle du côté de la rue des Fossoyeurs, lorsqu'elle seroit bâtie, avec le caveau qui seroit dessous; un banc de 12 places à côté de l'œuvre pour y entendre le Sermon, & de plus que la Chapelle seroit dédiée à S. Maurice. Ils offrirent en même tems de faire construire à leur frais toute la boiserie, le tableau de l'Autel & le vitrage. M. le Curé & MM. les Marguilliers acquiescerent à leur demande, à condition que si leur Communauté venoit à se dissoudre, elle ne pourroit plus jouir de cette concession, si elle ne se retablissoit au bout de dix ans. Cette Commanauté acheta d'abord dans la rue Pot-de-fer la maison où sont actuellement les Sœurs de l'Instruction; l'ayant vendue, ils habiterent l'hôtel de l'Enfant Jesus hors la Barriere de Seve, qui appartenoit pour lors à M. le Jeune de Frangueville. Après y avoir demeuré quelque tems, ils revinrent dans celle qu'ils avoient quitté, mais les Sœurs de l'Instruction qui avoient acquis cet emplacement, ayant voulu commencer à y bâtir, ils se separerent; M. le Président Aunillon

qui en a été le dernier Supérieur, alla demeurer dans la rue d'Enfer où il mourut. M. le Comte de Clerbourg, qui mourut le 24 Avril 1766, & qui a laissé à la Paroisse une somme d'argent pour commencer un Hôpital pour les pauvres femmes, sur le modele de celui de la Charité pour les hommes, [a] avoit été de cette Communauté, & avoit fait son possible pour la rétablir. En 1696 il y avoit encore deux autres Communautés semblables à celle-ci, une rue de Vaugirard, de douze à treize personnes, dont M. le Doyen étoit Supérieur & dont le Pere Guilloré, qui en étoit le Confesseur, avoit approuvé le reglement. La seconde rue de Seve dont M. d'Aubusson étoit Supérieur pendant que M. d'Anglure l'étoit de celle dont nous parlons.

v. p. 298

Etablissement de la petite Paroisse, pour les écoliers & pour les pauvres.

Le 18 Septembre 1686, M. de la Barmondiere établit solidement une œuvre très-utile aux écoliers & aux pauvres de cette Paroisse, & commencée par ses prédécesseurs. Ayant remarqué que le plus grand nombre d'entre eux s'excusoit de venir au Prône & à la Messe de Paroisse, disant qu'ils n'avoient point de bancs à l'Eglise & qu'ils ne savoient où se placer, voulurent leur ôter cette excuse, ils reglerent que tous les Dimanches & Fêtes un des

[a] Cet établissement qui auroit été très-utile à la Paroisse, n'a pu réussir à cause de l'opposition qu'y formerent plusieurs habitans de la rue & du cul-de-sac Ferou.

Prêtres de la Communauté leur diroit exactement la Meſſe & leur feroit une exhortation à huit heures du matin dans la Chapelle des Charniers, appellée maintenant la petite Paroiſſe. Dans la ſuite on en a ſeparé les écoliers des penſions & à la même heure, deux des MM. du Seminaire, leur font dans la Chapelle de la Congrégation des filles des inſtructions rélatives à leur âge & leur diſent la Meſſe. On en a encore ſeparé les écoliers des écoles chrétiennes, & un des Meſſieurs du Seminaire encore à la même heure, leur dit la Meſſe & fait une inſtruction dans la Chapelle baſſe du côté du Presbytere. La premiere œuvre s'execute toujours, mais les pauvres aimant mieux avoir la malignité de ſe plaindre ſans raiſon, de ce qu'on fait payer les chaiſes dans l'Egliſe, ne vont point aux inſtructions faites pour eux, & où il y a des ſieges pour les aſſeoir.

Egliſe ſuccurſale du Gros-Caillou, ſous le titre de Notre-Dame de bonne Délivrance.

M. Olier & ſes ſucceſſeurs ſe ſont tous occupés de l'érection d'une nouvelle Egliſe Paroiſſialle ou ſuccurſale, mais après avoir pris avis de gens ſages & expérimentés, ils ont cru qu'ayant égard à l'état où eſt cette Paroiſſe, remplie de tant d'Egliſes, de Monaſteres, d'Hôpitaux, Communautés & autres lieux de piété, avec une multitude extraordinaire de pauvres, le mieux pour travailler avantageuſement au ſalut des ames des Paroiſſiens & le ſoulagement des pauvres, étoit

de maintenir pour le service de la Paroisse ; une bonne Communauté de Prêtres savans, pieux, charitables, qui étant bien unis ensemble & avec le Seminaire, s'appliquassent avec ferveur, un grand soin & un entier désintéressement à toutes les fonctions pastoralles, chacun dans leur quartier, où à l'emploi qui leur seroit déterminé. L'expérience faisant voir que le plus grand besoin des peuples, c'est d'avoir de bons Ecclésiastiques qui se donnent entiérement pour les besoins spirituels des ames, sur-tout des pauvres, & que rien ne maintient mieux les Ecclésiastiques dans la ferveur, dans une conduite prudente, charitable, uniforme & entiérement soumise à leurs Prélats, que quand ils ne sont pas dispersés de côté & d'autre, mais qu'ils vivent tous ensemble, se fortifians & s'entre aidans les uns & les autres dans toutes les difficultés qui se rencontrent dans un ministere aussi périlleux & aussi dégoûtant, qu'est celui de travailler jour & nuit avec un entier désintéressement à faire mener une vie chrétienne & disposer à une sainte mort des pauvres aussi libertins & aussi mal élevés que ceux du Fauxbourg S. Germain, la plus part étrangers.

Ces Curés furent confirmés dans cette pensée par l'expérience. M. Olier fit une Eglise succursalle vers le quartier de la Grenouillere, qui étoit l'endroit de la Paroisse où il sembloit qu'il y en avoit besoin. Mais on ne put trouver dequoi la faire subsister, les peuples de ce quartier étant, la plus grande partie pauvres & les riches qui avoient promis de donner au moins 2000 liv. chaque année

pour y faire subsister une petite Communauté de Prêtres, ne s'étant voulu assujettir à contribuer chaque année à ce qui étoit nécessaire, c'est pourquoi M. Olier & ses coopérateurs voyant que cette séparation de demeure dans les Prêtres, servans la Paroisse, contribuoit peu au salut des ames, & qu'au contraire vivans tous ensemble, ils se maintenoient beaucoup mieux dans la fervente charité & s'avançoient bien d'avantage par le moyen des Conférences dans la science ecclésiastique, tout consideré, chacun demeura d'accord qu'il étoit mieux de faire vivre dans une même Communauté tout le Clergé qui sert la Paroisse, cela se pouvant faire avec moins de frais, plus de désintéressement & plus de fruit sensible pour les ames. Le soin d'une Paroisse demandant qu'on s'y applique entiérement, c'est pour cela que M. Olier crut qu'il falloit dans S. Sulpice outre le Seminaire une Communauté distincte qui s'appliqua uniquement & totalement au service de la Paroisse, & pour la même raison MM. les Directeurs du Seminaire des Missions étrangeres témoignerent, lors de leur établissement, de ne vouloir point de Paroisse annexée à leur maison, comme on le souhaitoit dans le tems, pour la partie du fauxbourg où est leur Eglise, de peur que les soins nécessaires pour une Paroisse ne les détournassent de leur principal dessein. v. p. 290.

On a encore eu le dessein de faire une Eglise Paroissiale ou succursale sous l'invocation de N. D. de bon Secours, dans un terrein de trois arpens & demi entre les rue de Grenelle & Varenne, qui renfermoit une maison & un emplacement appartenant à la

Fabrique. Après la délibération de l'Assemblée générale de la Paroisse, le 18 Août 1652 où étoit M. Olier, ancien Curé & M. de Bretonvilliers Curé, & du consentement de M. l'Evèque de Metz, Abbé de S. Germain, pour l'érection de cette succursale, M. de Bretonvilliers, le 14 Septembre 1652, Fête de l'Exaltation de la Ste. Croix, à l'issue des Vêpres, alla processionellement avec son Clergé, après avoir chanté le *Veni creator*, planter une Croix au milieu de ce terrein & en bénir une partie pour servir de cimetiere, que l'on appella de Ste. Croix. On y bâtit ensuite une Chapelle dans laquelle on disoit une Messe basse tous les jours. Mais on n'y logea point de Prêtres pourles mêmes raisons, que pour celle de la Grenouilliere. Par Arrêt du Conseil, du 12 Mars 1686, il fut ordonné que ce terrein seroit vendu pour aider à payer les créanciers de la Fabrique. [a] On n'exhuma les corps qu'en 1689, pour les transporter dans un terrein que la Fabrique loua au coin des rues de Seve & du Bacq, pour y faire un nouveau cimetiere appellé de la Trinité, dont les terres & le ossemens ont été transportés en 1747 dans un autre nouveau cimetiere rue de Bagneux.

Quelques années après, l'hôtel royal des Invalides & le palais Bourbon, ayant donné lieu à plusieurs artisans & autres personnes de s'établir dans ce quartier, il en resulta pour eux une

(*a*) Ce qu'on vient de dire est tiré d'un Mémoire écrit de la main de M. de la Barmondiere & présenté en 1688 à M. l'Archevêque dans le tems où on avoit dessein d'établir une succursale; projet sur lequel il prioit M. l'Archevêque de décider.

grande incommodité d'être obligés de venir à leur Paroisse, & de même pour les Prêtres chargés de la visite des malades & de l'administration des Sacremens. Ces inconveniens déciderent à y bâtir une Eglise succursale. Pour cet effet on permit le 4 Septembre 1705 aux habitans de quêter dans l'Eglise de S. Sulpice ; en 1737 on obtint des Lettres-patentes pour lesquelles MM. les Curé & Marguilliers donnerent leur consentement, & le 21 Décembre de la même année on célébra solemnellement une Messe du S. Esprit.

Le 27 Janvier 1738, M. Languet bénit, suivant les cérémonies usitées en pareil cas, le terrein destiné pour y bâtir une Eglise, & le 19 mars suivant on en posa la premiere pierre. Comme le bâtiment n'en est pas considérable & qu'on y travailla sans discontinuation, cette petite Eglise fut en état d'être bénie le 11 Août suivant, & la premiere Messe y fut célébrée le 13 du même mois. M. le Curé y établit pour Desservant un des Prêtres de sa Communauté & lui donna deux autres Prêtres pour l'aider dans ses fonctions, & les Messieurs du Seminaire, au nombre de huit y vont faire les Catechismes tous les Dimanches & Fêtes.

M. le Curé posa la premiere pierre du bâtiment des Catéchismes des garçons & où logent les Freres des Ecoles chrétiennes, le 27 Août 1753. Deux de ces Freres y alloient de leur maison de la rue Notre-Dame des Champs, y faire les Ecoles des garçons, mais depuis quelques années M. le Curé y a établi une maison où ils sont au nombre de trois. M. Languet y établit une

Communauté des filles de S. Thomas pour y distribuer les aumônes & y faire les écoles des filles. Elles ont été remplacées depuis 12 à 13 ans par des Sœurs de la Charité. On vient de commencer depuis peu le bâtiment d'une nouvelle Eglise, qu'on a été obligé d'interrompre faute de fonds suffisans pour cette bonne œuvre. Cette succursale est très à charge à Messieurs les Curés de S. Sulpice qui en retirent très peu de chose. Ils sont obligés d'y entretenir deux Prêtres, les écoles des garçons & des filles, & d'y faire beaucoup d'aumônes, vû la pauvreté des habitans. Les limites de cette succursale sont depuis la chaussée des Invalides jusqu'à la riviere & en la suivant jusqu'à l'Isle des Cygnes, & d'autre part jusqu'au Château de Grenelle, & renferme dans son enceinte l'Ecole Militaire.

Le 19 Novembre 1765 dans le concordat passé au sujet de l'Ecole Militaire avec M. le Curé, il fut stipulé qu'en considération de l'abandon qu'il faisoit de ses droits dans l'enceinte de ladite Ecole & l'augmentation considérable que cet établissement occasionneroit par la suite dans la succursale du Gros-Caillou, on lui payeroit annuellement 600 livres sur les biens destinés à l'entretien de la Chapelle & des Ecclésiastiques qui la desserviroient, pour les honoraires d'un vicaire au Gros Caillou.

Chapelle de la Prison de l'Abbaye, rue Ste. Marguerite.

Cette Chapelle est desservie depuis très-long-tems par un Prêtre de S. Sulpice, nommé

par le Curé, avant même que le Roi ait reuni au Châtelet la Justice de l'Abbaye sur-tout le fauxbourg, & qu'il se soit emparé de la prison bâtie aux dépens de l'Abbaye. Nous en trouvons des preuves avant l'an 1627. Le 24 Avril on fit à S. Sulpice l'enterrement d'un Prêtre de cette Paroisse, chargé de l'administration de la sainte Eucharistie, & qui étoit le desservant de la Chapelle de cette Prison. (*a*) Depuis ce tems les Curés ont toujours été chargés de l'administration de cette Chapelle & de la Prison quant au spirituel.

On y dit tous les jours une Messe basse, & tous les Dimanches & Fêtes on y fait l'Office de Paroisse, avec eau bénite & Prône & on y chante la Messe & les Vêpres. Les prisonniers y assistent dans des tribunes, & le public peut entrer dans la Chapelle pour y assister aux Offices. Il y a Sermon toutes les grandes Fêtes & tous les troisiemes mardis de chaque mois avec exposition, Amende-honorable & Salut du S. Sacrement. Le loyer des chaises est entiérement au profit des prisonniers.

Ce sont des particuliers, le plus grand nombre du quartier, qui y sont venus de tout tems chanter les Offices, mais en 1731 Mre. Jean David Plainpel, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, chargé par M. Languet de la desserte de cette Chapelle, voyant que l'Office divin ne s'y faisoit pas avec assez de décence, & que les personnes qui y venoient animées du pur zele de la gloire

(*a*) Ce Prêtre se nommoit Nicolas Mabire, & on lit dans son extrait mortuaire qu'il étoit *vrai Normand de nation, bon toute fois, toute sa vie vécut sans peu de repréhension.*

de Dieu, n'étoient plus en nombre suffisant pour ranimer cette bonne œuvre, forma du consentement de M. Languet uue espece de Confrérie, qui fut bientôt nombreuse, sous le titre de l'Amende-honorable du S. Sacrement de l'Autel. Il leur donna des Statuts & reglemens dictés par la piété & la prudence. Il obtint du Pape, Clément XII, le 8 Mars 1735, une Bulle par laquelle Sa Sainteté accorde à la Chapelle le droit d'un Autel privilegié, pour tous les services que l'on célébrera pour tous les Confréres, & tous les lundis pour tous les fidéles.

Par une autre Bulle du même jour & de la même année, le même Pape accorde à tous les associés, sous les conditions ordinaires une indulgence pléniere le jour de leur réception, & à l'article de la mort en invoquant le S. nom de Jesus. Une Indulgence pléniere pour le Dimanche dans l'Octave de la Fête Dieu, jour de la Fête de l'Amende-honorable. Sept ans & sept quarantaines d'Indulgences les jours de Noël, de l'Annonciation, le lundi de la Pentecôte, & le jour de S. Mathieu. Enfin une Indulgence de soixante jours, toutes les fois qu'ils feront les bonnes œuvres marquées ordinairement dans les Bulles d'Indulgences.

Le dix-huit Juillet 1735, le même Pape, Clément XII, par une autre Bulle accorda, sous les conditions ordinaires, à tous les fidéles de l'un & de l'autre sexe, une Indulgence pléniere pour le jour de la Fête de S. Louis. M. l'Archevêque a permis la publication de ces trois Bulles.

Tous les troisiemes mardis de chaque mois,

jours de l'Amende-honorable, il y a assemblée de charité pour le soulagement des prisonniers.

Le jour de l'Octave de la Fête Dieu, lorsque le S. Sacrement passe devant la prison, on délivre des prisonniers, pour dettes & sur-tout pour le défaut de paiement des mois de nourrice. Ils ne sont pas tous de cette prison, mais quelques jours avant on va payer dans les autres de Paris sur-tout pour ceux de la Paroisse qui y sont détenus & la veille ou le jour même au matin, les Geoliers de ces prisons les amenent à celle-ci, où on leur fait entendre la Messe & où on leur donne à dejeuner. Il arrive quelquefois que parmi ceux que l'on délivre, il y a en a qui aimeroient mieux rester toute leur vie en prison, que de paroître à la Procession, sur-tout lorsqu'ils sont connus, & pour lors on met à leur place quelques pauvres à qui l'on fait une aumône : mais jamais on n'en met en plus grand nombre que celui de ceux que l'on a délivré & souvent il y en a moins.

Confrérie du très-saint Sacrement & adoration perpétuelle.

Cette Confrérie est la plus respectable à tous égards & la plus ancienne de cette Paroisse : on n'en connoît pas l'origine. On a encore un registre des Confreres, au nombre de plus de deux cent, commencé en 1552, & qui suppose qu'il y en a eu auparavant. Le 26 Septembre 1633, il fut arrêté qu'il y auroit à la tête de cette Confrérie des Maîtres ou Administrateurs en charge & les premiers furent choisis le 26 Décembre de la même année.

v. p. 292.
Cette Confrérie obtint le 1er. Juin 1622; du Pape Grégoire XV, une Bulle dont la publication fut permise le 22 Août de la même année par le Prieur de l'Abbaye. Le Pape par cette Bulle accorde, sous les conditions ordinaires, aux Confréres, sœurs & à tous les membres de cette Confrérie, une Indulgence pléniere le jour de leur reception, le jour de l'immaculée conception de la Ste. Vierge, & à l'article de la mort, en invoquant de cœur, s'ils ne le peuvent de bouche, le S. nom de Jesus. Sept ans & autant de quarantaines d'Indulgences, les jours de la Fête Dieu, de la Circoncision de N. S. de la translation de S. Sulpice, de S. Simon, S. Jude. Soixante jours d'Indulgences toutes les fois qu'ils assisteront aux Messes & autres Offices divins de la Confrérie, à leurs assemblées publiques & particulieres; qu'ils prêteront la main à quelque bonne œuvre; qu'ils accompagneront le S. Sacrement lorsqu'on le porte aux malades, ou ne pouvant le faire, reciteront à genoux le *Pater* & l'*Ave* en entendant sonner la clochette; qu'ils assisteront aux Processions ordinaires & extraordinaires de ladite Confrérie; qu'ils enseveliront ou assisteront aux convois & sepultures; qu'ils consoleront les affligés; qu'ils remettront la paix entre ceux qui sont en inimitié; qu'ils diront cinq *Pater* & cinq *Ave* pour les Confréres défunts; qu'ils rameneront quelque pécheur, ou qu'ils catéchiseront les ignorans, *&c.*

M. Olier qui avoit une si grande dévotion pour l'auguste sacrement de nos Autels, fit tous ses efforts pour la renouveller & l'augmenter dans sa Paroisse: & donna un nouveau lustre à la Confrérie, en établissant une adoration perpétuelle

perpétuelle qui s'est toujours soutenue jusqu'à présent. Le lieu de cette adoration est la Chapelle de la sainte Vierge, où il y a toujours deux cierges allumés à l'honneur du S. Sacrement & de la Ste. Vierge, & qui sont fournis pour la nuit par M. le Curé & le jour par MM. les Prêtres de la Communauté, qui pour concourir à cette adoration autant que les occupations du saint ministere peuvent leur permettre, font leur possible pour s'y trouver souvent & pour qu'il y ait des Messes basses pendant toute la matinée dans cette Chapelle. Une partie de MM. du Seminaire y viennent faire leur adoration depuis une heure après midi jusqu'à cinq, pendant que l'autre partie l'a fait au Seminaire. A l'occasion du sacrilege commis en 1665, on affermit encore davantage cette Confrérie ou association en assignant pour Fête particuliere le jour même de la réparation de ce sacrilege, qui se solemnise le jour de S. Simon & S. Jude, jour auquel il y a Indulgence pléniere pour les personnes qui sont inscrites.

Toutes sortes de personnes de quelque état & condition qu'elles soient, peuvent être admises dans cette Confrérie & on voit avec édification que les Curés, les Ecclésiastiques, les grands & le peuple de cette Paroisse s'y sont fait inscrire, donnant par-là un témoignage de leur respect pour le plus auguste de nos Sacremens. Les regles de cette pieuse association n'obligent à rien d'extraordinaire; & chacun fait son offrande, selon sa dévotion, pour concourir aux dépenses nécessaires pour l'entretien des ornemens & de la cire nécessaire pour les Messes & Saluts. Tous les Con-

freres & associés sont en union de prieres & ont part à toutes les Messes, Offices & Saluts du S. Sacrement, qui se célébrent dans cette Eglise, & le lendemain de l'Octave de la Fête Dieu on fait un service solemnel pour tous ceux & celles qui sont morts. Chaque Confrere doit prononcer souvent ces paroles : *Loué soit, aimé & adoré à jamais J. C. dans le très-Saint Sacrement de l'Autel.*

Ce sont les Maîtres & administrateurs de cette Confrérie qui font acquitter les Messes des premiers jeudis & presque tous les Saluts fondés en cette Eglise, & on peut dire avec verité qu'ils n'omettent rien pour qu'ils soient acquittés avec toute la décence convenable & qu'ils ajoutent même beaucoup à ce qu'ils sont obligés par les fondations. Ce sont eux qui aidés de leur propre deniers & de ceux d'un grand nombre de Paroissiens faisoient acquitter jusqu'en 1744, des Saluts, tous les Dimanches & Fêtes, quoiqu'ils ne fussent pas fondés : mais la charité des derniers s'étant malheureusement refroidie & la dépense de la cire étant considérable, ils ont été obligé de s'en tenir à ceux qui étoient de fondation, jusqu'à ce que la piété des Paroissiens les engage à en fonder de nouveaux. C'est cette Confrérie qui a fait faire en 1673, le vitrage d'une des fenêtres du chœur, sur lequel est peint un saint Sacrement.

Pour être admis au nombre des Confréres, il faut être inscrit sur les regiftres de la Confrérie, & pour cela il faut s'adresser tous les Dimanches & Fêtes, & tous les premiers jeudis aux Maîtres & administrateurs en charge. Lorsque ceux qui sont ainsi inscrit, & qui

ont fait tous les ans quelque offrande à l'honneur du S. Sacrement, sont décédés, la Confrérie leur fait faire un service & leur fait dire plusieurs Messes.

Pour être admis au nombre des associés à l'adoration perpétuelle du S. Sacrement, il faut être inscrit sur le registre avec l'heure que l'on aura choisi pour faire son adoration. Cette inscription se fait à la Sacristie des Messes. Il n'y a point d'argent à donner pour cette inscription, mais on exhorte ceux qui se présentent de contribuer selon leur dévotion, à l'entretien des ornemens & de tout ce qui est nécessaire pour les Saluts, & de remettre leur offrande aux Maîtres en charge de la Confrérie. Tous les associés doivent faire leur possible pour se faire aussi inscrire dans la Confrérie de la très-Sainte Vierge.

Cette Paroisse renfermant tant de personnes ferventes & zélées pour la gloire de Dieu, M. Languet, Curé, crut pouvoir établir une seconde adoration perpétuelle au sacré cœur de Jesus; il le fit en 1748 & s'y inscrivit le premier. Son exemple fut bientôt suivi d'un très-grand nombre d'Ecclésiastiques & de Seculiers.

Les lieux de cette adoration sont aux trois Autels de cette Eglise, où repose perpétuellement le très-saint Sacrement; à savoir devant le maître Autel, sur-tout lorsque le Saint Sacrement y est exposé; dans la Chapelle du sacré cœur de Jesus & de Marie; & dans la Chapelle de la Ste. Vierge. La Fête de cette Confrérie ou association est le Dimanche après l'octave de la Fête Dieu, jour de la Fête du sacré cœur de Jesus. Il y a toute

la matinée autant que faire se peut des Messes basses à l'Autel de sa Chapelle. On s'inscrit tous les jours, le matin à la Sacristie des Messes. Il ni a aucun argent à donner pour cet enrégistrement, ni aucunes prieres vocales d'obligation pour les Confreres, il suffit de choisir une heure dans l'année pour faire l'adoration. On peut même se contenter de se faire inscrire au nombre des Confréres & offrir son cœur & son amour au cœur de Jesus & observer ses commandemens.

Dans tous les Catéchismes de cette Paroisse, il y a des associations au très-saint Sacrement & au sacré cœur de Jesus, les unes & les autres sous la protection de la Ste. Vierge, de S. Joseph & du S. Ange Gardien. On n'y admet par différens degrés que ceux & celles qui ont fait leur premiere Communion. Ces associations ont des reglemens particuliers, mais très courts & qui n'obligent point. Tous les mois, le Dimanche qui précede la communion du mois, on assemble les associés pour leur faire choisir une union générale pour la communion suivante.

Confrérie de la bienheureuse & immaculée Vierge Marie, sous le titre de Notre Dame de Liesse.

v. p. 292 De tems immémorial cette Paroisse s'est toujours distinguée par une dévotion particuliere envers la très-Sainte Vierge, sur-tout dans son immaculée conception, qui est le titre sous lequel elle la regarde comme sa protectrice. On voit par-tout des traces de cette dévotion qu'avoient nos peres pour la

plus pure de toutes les Vierges. Presque toutes les anciennes Communautés de cette Paroisse se sont établies sous sa protection ; quatre ou cinq Chapelles étoient dédiées sous son invocation dans cette Eglise ; plusieurs Confréries s'y sont élevées sous ses auspices ; le plus grand nombre des fondations sont en son honneur, & il n'en est presque point où il n'en soit fait mention ; on ne connoît point l'origine d'une Procession, qui tous les ans le mardi de la Pentecôte à trois heures du matin sortoit de cette Eglise, pour aller célébrer la sainte Messe à N. D. des Vertus. [*a*]

Aussi-tôt que M. Olier eut mis tous ses Paroissiens sous la protection de cette bonne Mere des chrétiens, la dévotion que l'on avoit envers elle, se renouvella d'une maniere éclatante, & produisit des effets surprenans. Quoiqu'il y eut de son tems dans cette Eglise plusieurs Confréries associées à celle du tiers ordre de S. Dominique, [*b*] du Rosaire, du scapulaire, &c. qu'il y en eut plusieurs à l'honneur de la Nativité de la Ste. Vierge, & une de N. D. de Montsara, la Paroisse ne sembloit former qu'une seule & même Confrérie entiérement dévouée à la très-Sainte Vierge. Presque toutes les nouvelles Com-

[*a*] On supprima cette Procession en 1689, à cause de quelques abus qui s'y étoient introduits, on alla au Val-de-Grace pendant plusieurs années & ensuite à notre Dame jusqu'en 1750, qu'on l'a supprimée entiérement.

[*b*] M. Olier étant Curé, reçut avec plusieurs de ses Prêtres, dans la Chapelle du Seminaire, des mains du Reverend Pere Jean Tarpon, Religieux de S. Dominique, le petit Scapulaire de cet Ordre & fit la profession du tiers Ordre.

munautés qui s'éleverent ensuite, se mirent d'une maniere spéciale sous sa protection, surtout celles qui ont le plus de rapport avec la Paroisse, telles que celles des Prêtres, du Seminaire, de l'Instruction, des Orphelins, &c. Depuis ce tems cette dévotion ne s'est point rallentie, & elle produit encore tous les jours des effets surprenans. On a vu s'élever à l'envi l'une de l'autre de nouvelles Confréries, des Congrégations & des associations qui se sont soutenues jusqu'à présent. En 1663 il s'établit une association ou Confrérie du saint Enfant Jesus & de l'esclavage de la très-Ste. Vierge, à laquelle le Souverain Pontife Alexandre VII, accorda le 15 Septembre 1664, un grand nombre d'Indulgences. Le 25 Octobre 1662, il s'en établit une nouvelle sous le titre de N. D. de Liesse, dans l'Eglise des Bénédictes de l'immaculée conception, dites de Liesse, rue de Seve. Le 8 Août 1672, elle vint se réunir à sa Paroisse, avec la permission de M. de Harlai, Archevêque de Paris, qui lui donna de nouveaux Statuts, qui regardent particuliérement son administration. Elle y fut reçue avec l'empressement avec lequel on accueilloit tout ce qui portoit l'empreinte de la dévotion à la Ste. Vierge, [a] & MM. les

[a] Tous les Confréres ne quitterent pas la Chapelle des Religieuses de N. D. de Liesse. Ceux qui étoient du quartier formerent une nouvelle Confrérie, pour laquelle ils obtinrent le 1er. Décembre 1678, du Pape Innocent XI une Bulle, par laquelle il leur accorde des Indulgences plénieres le jour de leur entrée, à la mort & le jour de l'Assomption; de sept ans & sept quarantaines, les jours de la Conception, Purification, Annontiation & Visitation. &c. Cette Bulle a été visée par M. le Cardinal de Noailles, le 2 Septembre 1698.

Curé & Marguilliers la placerent dans la neuve Chapelle de la Ste. Vierge, qui venoit d'être décorée. En 1681, il s'en établit une autre sous le titre de l'humilité de Jesus, Marie, Joseph, pour laquelle le Pape Innocent XI donna une Bulle d'indulgence.

En 1729, lorsqu'on commença à décorer de nouveau la Chapelle de la Ste. Vierge, on fut obligé de transférer la Confrérie de N. D. de Liesse dans la 1ere. Chapelle de la nef à droite, où elle resta même encore quelque tems après que les nouveaux travaux furent finis. La Chapelle où elle étoit, ayant été destinée pour être dédiée sous l'invocation de S. Joachim & Ste. Anne, on remit cette Confrérie dans la Chapelle de la très-Sainte Vierge où elle est maintenant, & on y réunit, pour toujours, toutes les autres Confréries, comme on y avoit réuni toutes les autres Chapelles dédiées sous l'invocation de la Ste. Vierge. De sorte qu'il n'y a plus dans cette Eglise qu'une seule & même Confrérie à l'honneur de la très-Ste. Vierge dans son immaculée Conception. On lui a conservé le nom de N. D. de Liesse, ou de Joie, afin que tous les Confréres & associés puissent participer aux Indulgences accordées à la Confrérie établie sous ce titre. Toutes les Bulles précédentes [a] étant abrogées, à cause de la réunion, par les dernieres accordées sous ce même titre, par Clément X, & dont nous parlerons ci-après. On y a réunit

[a] Pendant que la Confrérie étoit dans la Chapelle des Religieuses de N. D. de Liesse, elle avoit obtenu d'Alexandre VII deux Bulles, la 1ere. du 2 Avril 1663, & la seconde du 21 Avril 1664, elle en obtint une autre de Clément IX, le 3 Novembre 1669.

depuis la Confrérie du S. Ange Gardien & de S. Michel.

Dans cette Confrérie, comme dans celle du S. Sacrement, il y a deux sortes de Confreres, les Confreres proprement dits & les associés : ceux qui desirent être du nombre des Confréres doivent se faire inscrire un des jours de Fête de la Ste. Vierge, par le Maître ou administrateur en charge & faire une offrande selon leur dévotion, qu'ils continuent tous les ans. Après leur mort la Confrérie leur fait célébrer un service & plusieurs Messes basses. Ceux qui desirent être du nombre des associés doivent se faire inscrire le matin à la Sacristie des Messes & choisir une heure par an, pour la passer dans la Chapelle, ou devant une image de la Ste. Vierge, lorsqu'ils ne peuvent autrement, & l'employer à implorer son intercession pour eux & tous les Confréres. On ne donne rien pour cette inscription, mais on exhorte à faire une offrande entre les mains des Maîtres & Administrateurs en charge, pour fournir aux dépenses de la Confrérie.

La fin de cette Confrérie ou association, est comme dans toutes les autres, de former une union de prieres & bonnes œuvres entre tous les Confreres, pour obtenir de Dieu par la puissante intercession de la très-Ste. Vierge les graces nécessaires pour parvenir à la vie éternelle. Il n'y a aucunes prieres, ni bonnes œuvres d'obligation, mais quand on y manque on est privé du fruit que l'on retireroit de celles de tous les Confréres. Toutes personnes de quelque état & condition qu'elles soient, peuvent y être admises.

Les regles générales sont que tous les Confréres & associés prieront tous les jours les uns pour les autres; qu'ils prononceront souvent & avec respect les saints noms de Jesus, Marie, Joseph, se souvenant que le Pape Sixte V, a accordé vint-cinq jours d'Indulgence pour cette pratique; qu'ils prononceront de même cette courte Priere. *Bénie soit la sainte & immaculée Conception, de la bienheureuse Vierge Marie*; pour laquelle les Papes Grégoire XIII & Benoît XIII, ont accordé cent jours d'Indulgences; qu'ils diront le Chapelet toutes les Fêtes de la très Ste. Vierge & feront leur possible à l'exemple de MM. les Curé & Ecclésiastiques de la Communauté & du Seminaire, de le dire tous les jours. Tous doivent faire leur possible pour se faire recevoir de la Confrérie ou association du S. Sacrement.

Ils auront tous une singuliere dévotion envers le saint enfant Jesus, & honoreront d'une maniere particuliere tous les saints qui ont le plus approché de sa divine personne & de celle de la Ste. Vierge, pendant leur vie mortelle. S. Joseph, S. Jean l'Evangéliste, S. Jean-Baptiste, S. Joachim, Ste. Anne, les Saints Innocens, les Saints Rois Mages; ils auront aussi une singuliére dévotion envers le S. Ange Gardien & S. Michel.

Il y a à la Chapelle de la Ste. Vierge une grand'Messe tous les jours de ses Fêtes & une Messe basse tous les seconds Dimanches pour les besoins spirituels de la Confrérie; tous les Confréres & associés ont part à toutes ces Messes. On célébre tous les ans après l'Octave de la Nativité de la Ste. Vierge un Service, pour tous les Confreres & associés défunts.

Depuis que cette Confrérie est fixée dans l'Eglise de S. Sulpice, elle a obtenue le 7 Mars 1673, deux Bulles de N. S. Pere le Pape Clément X, par lesquelles il accorde à la Chapelle de la Ste. Vierge, un Autel privilégié pour le jour de la commémoration des Morts & toute l'Octave, & de même tous les lundis de l'année pour tous les Confreres. Une Indulgence pléniere à tous les Confreres, le jour de leur entrée dans la Confrérie, à l'heure de la mort, en invoquant le saint nom de Jesus, & le jour de la Nativité de la bienheureuse Marie Vierge immaculée. Sept ans & sept quarantaines les jours de la Conception, Annonciation, Purification & le second Dimanche d'un mois dans l'année au choix des Confréres. Et enfin soixante jours pour les bonnes œuvres ordinaires & marquées ci dessus page *96*. [*a*]

En 1717 la Confrérie ayant fait faire une Statue de la Ste. Vierge en argent, on mit dans le pied de cette Statue un os de S. Alban, Martyr, & la Confrérie donna à M. Moreau, Curé de S. Etienne de Roumay, banlieue de Rouen, les ornemens de leur ancienne statue, pour celle de son Eglise, à condition que l'on y célébreroit tous les ans un service pour tous les Confréres vivans & défunts.

Cette Confrérie est dirigée par un Prêtre de la Communauté, qui en est le Chapelain & par les Maîtres & administrateurs en charge.

[*a*] Il y a Indulgence pléniere, sous les conditions ordinaires, pour tous les fidéles qui visitent la Chapelle de la Ste. Vierge de cette Paroisse, le jour de la Fête de l'immaculée Conception, & y prient pour les fins ordinaires.

Confrérie de S. Roch, S. Sebastien & Ste. Julienne.

Cette Confrérie est une des plus anciennes de cette Paroisse. On croît même, appuyé sur une ancienne tradition, qu'elle a été établie la premiere. Quoique ses registres, des receptions & dépenses ne commencent qu'en 1602, il est certain qu'elle existoit avant l'an 1552, & il paroît que dans ce tems les Administrateurs, etoient les mêmes que les Marguilliers de l'œuvre : on quêtoit alors tous les Dimanches & Fêtes pour la Messe de S. Roch & pour celle de S. Sebastien. On a un ancien Tableau où sont marqués les noms des deux Maîtres qui étoient en charge en 1598. Cette Confrérie est dirigée comme celle du S. Sacrément par des Maîtres & Administrateurs. Son objet est d'éloigner de cette Paroisse par l'intercession de S. Roch, S. Sebastien & Ste. Julienne, la peste & toutes autres maladies contagieuses. Une ancienne tradition nous apprend que cette Confrérie a été établie par un vœu de la Paroisse dans le tems d'une maladie contagieuse, & c'est encore en conséquence d'un autre vœu, que les Maîtres en charge vont tous les ans avec un Prêtre le jour de S. Barthelemi, porter au nom de la Paroisse & de la Confrérie, un cierge de six livres & un de deux livres à l'Eglise de Ste. Julienne au val de S. Germain, pour mettre sur les souches dont a fait présent à cette Eglise. Ils y font chanter Vêpres en arrivant & le lendemain une Messe solemnelle & lorsqu'ils sont de retour ils font chanter dans leur Chapelle un *Te Deum.*

Les Maîtres & Administrateurs en charge

doivent aussi sur l'argent qu'ils reçoivent des receptions de nouveaux Confréres ou des quêtes & autres aumônes des fidéles, lorsqu'elles sont suffisantes, faire célébrer dans leur Chapelle l'Office solemnel de S. Roch & de sa translation, de S. Sebastien & de Ste. Julienne, & deux services par an pour les Confréres défunts. On en célébre aussi un & plusieurs Messes basses pour chaque Confrére défunt.

On reçoit dans cette Confrérie toutes les personnes qui s'y présentent de quelque qualité & condition qu'elles soient. On n'y est tenu à aucune obligation particuliere & il y a union de prieres entre tous les Confréres. Pour être inscrit il faut s'adresser aux Maîtres en charge, aux jours des quatre Fêtes de la Confrérie & le Dimanche qui les suit.

Cette Confrérie a obtenu, le 7 Mai 1633, du Pape Urbain VIII, une Bulle par laquelle il accorde à tous les Confréres une Indulgence pléniere le jour de leur entrée dans la Confrérie; à l'article de la mort en invoquant le S. nom de Jesus & le jour de la Fête de S. Roch. Sept ans & sept quarantaines le Dimanche qui suit la Fête de S. Roch; le jour de la Fête de S. Sebastien & les Dimanches qui suivent cette Fête & celle de Ste. Julienne. Soixante jours d'Indulgence pour les bonnes œuvres ordinaires marquées ci-dessus page 96.

Cette Confrérie posséde en argent les trois Statues de ses Patrons, dans les pieds desquelles sont des reliques dont on a parlé ci-dessus p. xxiij. Elles sont authentiques & celles de S. Roch & de S. Sebastien, sont été envoyées d'Arles à la Confrérie en 1653, par le R. P. C. Ralle, général de l'ordre de la Trinité

& celle de Ste. Julienne envoyées de Bruxelles en 1632, par M. G. Porte, Chapelain de la Reine Marie de Medicis. Tous les ans le jour de S. Roch, on les porte à la procession solemnelle qui se fait, avant la grande Messe, hors de l'Eglise. Et le soir il y a un Salut solemnel fondé par un des Confréres.

Cette Confrérie a un Chapelain, nommé par M. le Curé, qui a le droit d'assister aux assemblées.

Confrérie de Notre Seigneur apparaisant à la Magdelaine, sous la protection de S. Fiacre & de Ste. Veronique.

On ne connoît point l'origine de cette Confrérie, il en est parlé dans tous les plus anciens registres de cette Paroisse; elle n'est composée que de Jardiniers & Jardinieres, & est une des plus considérables & des plus édifiantes de cette Paroisse. Elle est établie à l'honneur de J. C. apparoissant sous la figure d'un Jardinier à la Magdelaine, sous la protection de S. Fiacre & Ste. Véronique. Cette Confrérie n'a point conservé trop exactement ses registres, les plus anciens ne commencent qu'en 1639. Avant l'année 1630, elle faisoit célébrer ses Offices dans la Chapelle du S. nom de Jesus & maintenant dans celle de S. Eloy. Les Confréres, donnerent le 11 Novembre 1673, la somme de 600 liv. pour le bâtiment de l'Eglise, firent faire à leur dépens le vitrage, le carrelage, l'Autel & toute la boiserie de leur Chapelle, & en firent le dernier payement en 1719. Ils avoient fait peindre par C. Hallé, de l'Académie, de peinture, un

tableau de J. C. apparaissant à la Magdelaine : comme il est très-estimé des connoisseurs, M. Languet pour le conserver l'a fait placer dans la Sacristie des Messes, & leur a donné en place un tableau de S. Fiacre.

Il y a union de prieres entre tous les Confréres, ils font célébrer solemnellement tous les ans la Fête de S. Fiacre, avec Sermon le matin, & un service le lendemain pour les Confréres défunts : tous les Dimanches & Fêtes de la Ste. Vierge, & toutes les Fêtes solemnelles, on dit une Messe basse dans leur Chapelle à neuf heures pour tous les Confréres ; & à la mort d'un chacun, ils font faire un service & dire plusieurs Messes. Cette Confrérie a à sa tête deux Maîtres en charge & un Prêtre de la Communauté, nommé par M. le Curé, & qui en est le Supérieur & le Chapelain.

Confrérie de S. Christophe & Sainte Genevieve.

On ignore aussi l'origine de cette Confrérie. Elle existoit au moins avant l'an 1540, comme on le voit par une Sentence rendue en 1600 par la Justice de S. Germain-des-Prez, en faveur de cette Confrérie. En 1648 le sacrilege qui vola, le 28 Juillet les vases sacrés, rompit le coffre où on enfermoit les ornemens de leur Chapelle, qui étoit celle de Ste. Barbe, entre celle de la Ste. Vierge & de S. Claude, dans l'ancienne Eglise du côté de la rue Garanciere & qui leur fut concédée par les Marguilliers en 1651, à la charge de 60 liv. de redevance.

Le 24 Décembre 1659, le Prieur de l'Ab-

baye, Vicaire général de M. l'Evêque de Metz, Abbé de S. Germain, permit à cette Confrérie de quêter dans les rues & maisons du fauxbourg, *pour l'entretenement & décoration* de leur Chapelle.

Le 27 Juillet 1661, M. Leon de Balzac d'Illiers, Marquis, Seigneur d'Entragues, pour l'affection qu'il avoit pour les Confréres de S. Christophe, & afin de participer à leurs prieres, leur fit don de la *fermeture de bois & serrures étant sur icelle*, pour fermer leur Chapelle; se reservant le droit d'y entrer pour entendre le service divin.

Le 20 Décembre 1699, les Marguilliers concéderent à cette Confrérie, la Chapelle de Ste. Catherine dans la nouvelle Eglise, à la charge de 40 liv. de redevance; les Confréres firent faire à leur dépens, l'Autel, la boiserie, tous les ornemens & le tableau qu'ils firent peindre en 1706 par C. Hallé.

En 1664 & en 1670, il firent faire en argent deux Statues de Ste. Genevieve & de S. Christophe & on y mit des reliques.

Toute personne de quelque état & condition qu'elle soit, peut être reçue dans cette Confrérie, établie sous la protection de S. Christophe & Ste. Genevieve, & il y a union de prieres entre tous les Confréres. Il y a aussi entre eux une société d'assistance mutuelle pour les malades auxquiels ils fournissent les secours nécessaires. Les jours des Fêtes de S. Christophe & Ste. Genevieve, on célébre dans la Chapelle de la Confrérie une grand'Messe, on y chante les Vêpres, & on y fait le lendemain, un service pour les défunts. Tous les Dimanches & Fêtes à neuf heures, on y dit une

Messe basse pour tous les Confréres, & à la mort de chacun on fait faire un service & dire des Messes.

Le 30 Mai 1688, cette Confrérie obtint du Pape Innocent XI, une Bulle par laquelle il accorde, sous les conditions ordinaires, une Indulgence pléniere aux Confréres, le jour de leur entrée, à l'article de la mort & le jour de la Fête de S. Christophe. Sept ans & sept quarantaines, le jour de la Fête de Ste. Genevieve, le second Dimanche après Pâques, le 26 Novembre jour de Ste. Genevieve de Nanterre, & le jour de la Fête de Ste. Barbe. Enfin soixante jours d'Indulgences pour les bonnes œuvres ordinaires marquées ci-dessus page 96. La publication de cette Bulle a été permise par M. de Harlay, Archevêque de Paris, le 20 Juillet 1688, lequel donna en même tems à cette Confrérie des Statuts & reglemens. Elle est dirigée par deux Maîtres en charge & par un Prêtre de la Communauté, qui en est le Supérieur & le Chapelain & qui est nommé par M. le Curé.

Confrérie de l'Ascension de N. S. J. C. sous la protection de S. Louis & de S. Etienne.

v. p. 292. On ne connoît point l'origine de cette Confrérie dans cette Paroisse, elle ne paroît pas aussi ancienne que les autres, il est cependant certain qu'elle étoit établie avant l'an 1630 dans la Chapelle des fonts, mais alors elle étoit pour les seuls Maçons & étoit unie à celle de S. Joseph, dont elle faisoit l'Office dans cette Chapelle le même jour que les Char-

pentiers le faisoient faire à la Chapelle de S. Joseph. Pendant quelque tems cette Confrérie a quitté l'Eglise Paroissiale, pour s'établir dans celle des petits Augustins, mais les Confréres considérant qu'ils devoient autant qu'ils le pouvoient être toujours sous les yeux de leur propre Pasteur, demanderent à continuer de faire dans l'Eglise Paroissiale leur Office comme auparavant, ce qu'on leur accorda en 1709, à condition qu'ils payeroient à la Fabrique 10 liv. de redevance.

Cette Confrérie a été établie à l'honneur de l'Ascension de N. S. & sous la protection de S. Louis, pour les Maçons & Tailleurs de pierre seulement, elle a été approuvée par M. de Harlay, Archevêque de Paris, le 30 Mars 1688, lequel lui donna en même tems des Statuts & reglemens.

Le 25 Février de la même année, elle avoit obtenu du Pape Innocent XI, une Bulle, par laquelle ce Pape accorde, sous les conditions ordinaires, à tous les Confréres Indulgence pléniere le jour de leur entrée dans la Confrérie, à l'article de la mort, & le jour de l'Ascension. Sept ans & sept quarantaines, les jours de la Ste. Trinité, de l'Assomption, de S. Louis & de S. Etienne. Et soixante jours d'Indulgence pour les bonnes œuvres ordinaires marquées ci-dessus p. 96. La publication de cette Bulle a été permise par M. de Harlay, le premier Avril 1688.

Il y a dans cette Confrérie deux Administrateurs en charge & un Prêtre de la Communauté nommé par M. le Curé, qui en est le Supérieur & le Chapelain.

Il y a union de prieres entre tous les Con-

frères & ils ont tous part aux Messes & Vêpres qui se célebrent dans leur Chapelle, les jours de l'Ascension & de S. Louis. On fait des services le lendemain de ces Fêtes pour tous les Confréres défunts. On en fait de même à la mort de chaque Confrére. Ils ont aussi part à toutes les Messes qu'ils font dire à neuf heures tous les Dimanches & Fêtes.

Avant l'an 1730 ils exposoient dans la Chapelle depuis Noël jusqu'à la Purification une Crêche. Mais l'ayant donnée à la maison de l'Enfant Jesus, on leur permit d'exposer un Crucifix le jour du Vendredi Saint.

Autres Confréries anciennement établies dans cette Paroisse.

Il y a eu de tems immémorial un grand nombre de Confréries établies dans cette Eglise & presque pour tous les métiers. Quelqu'unes ont cessé parce que personne ne s'y faisoit plus inscrire, mais plusieurs se sont retirées dans les Eglises des Religieux, sur-tout celles des Corps de métiers, qui genoient trop l'Office public.

Celle qui paroît la plus ancienne, étoit celle de S. Pierre aux liens, pour les Savetiers; ils avoient le droit de faire célébrer leurs Offices & leurs Messes au maître Autel. Ils se fondoient sur une ancienne tradition dont nous n'avons point de preuves certaines, qui étoit, que l'Eglise de S. Sulpice avoit été bâtie au X siécle sur les ruines du Prieuré de S. Pierre, où leur Confrérie étoit déja établie. Ce sont eux qui ont fait faire le vitrage du chœur où est peinte l'Image de S. Pierre.

Celles de S. Sulpice & de S. Antoine du Buiſſon pour toutes les perſonnes de tout état, ſont des plus anciennes ; & il en eſt parlé dans les plus anciens regiſtres. Celles de S. Michel, Ste. Barbe, S. Eloi, S. Côme & S. Crepin : celles des Foureurs & des Barbiers payoient, au moins en 1552, des redevances à la Fabrique, comme on le voit par ſes regiſtres. Nous ne trouvons des traces certaines des autres que depuis 1600 : la plûpart ont ceſſé au commencement de ce ſiecle, & les autres depuis la conſécration de cette Egliſe. Nous allons en donner la liſte, avec les noms des Chapelles que nous connoiſſons, où celles-ci & les précédentes faiſoient leurs Offices.

Confrérie de S. Joſeph, à ſa Chapelle, pour les Charpentiers ; & à la Chapelle des Fonts pour les Maçons. Confrérie de S. Jacques pour les Chapeliers, à la Chapelle Ste Anne. Confrérie de S. Jean Porte Latine à ſa Chapelle, pour les Apothicaires, Epiciers, & pour les Chandeliers - huiliers ; Confrérie de S. Nicolas à ſa Chapelle, pour les Epiciers, les Tonneliers, les Maîtres d'école & les écoliers. Confrérie de la Ste. Trinité, à ſa Chapelle pour les Tailleurs ; & à celle du S. Ange Gardien pour les Frippiers. Confrérie de S. Crépin & S. Crépinien pour les Cordonniers, à la Chapelle du S. Nom de Jéſus. Confrérie de S. Clair à ſa Chapelle, pour les Brodeurs & pour les Ravaudeurs, à la Ste. Vierge. Confrérie de N. D. de Montſara & de S. Jacques, pour les Pélerins, grand'Meſſe toutes les Fêtes de la Ste. Vierge à ſa Chapelle. Confrérie de Ste. Anne à ſa Chapelle, pour les Menuiſiers.

Confrérie de Ste. Barbe à sa Chapelle, pour les Paumiers. Confrérie de la Nativité de la Ste Vierge à sa Chapelle, pour les Tisserands, les Tissutiers - Rubanniers, & les Passementiers ; Confrérie de S. Côme & S. Damien pour les Chirurgiens, à la Chapelle de S. Nicolas. Confrérie de S. Michel à sa Chapelle, pour les Patissiers, les Thuilliers & les Tourneurs. Confrérie de S. Luc à la Chapelle S. Jean, pour les Peintres. Confrérie de S. Eloi à sa Chapelle pour les Serruriers, les Selliers, les Maréchaux & les Fourbisseurs. Confrérie de la Chandeleur, à la Chapelle S. Fiacre, pour les Chandeliers. Confrérie de S. Honoré à sa Chapelle pour les Boulangers. Confrérie de S. François pour les Tapissiers, au Maître Autel. Confrérie de S. Blaise pour les Cardeurs. Confrérie de l'Ascension pour les Couvreurs. Confrérie de S. Barthelemi, pour les Bouchers. Confrérie de S. Jean-Baptiste, pour les Foureurs. Enfin il y avoit une Confrérie pour les Porte-Verges, ou Bedeaux. On admettoit les femmes dans presque toutes ces Confréries. Celle de S. Michel est la derniere qui ait subsisté ; & il y a environ trente ans qu'elle est réunie à celle de la Ste Vierge ; elle étoit pour lors pour tous les états.

v. p. 292.

Congrégation des Hommes & des Filles.

M. Deschamps, neveu de M. Baudrand, Curé, Prêtre de sa Communauté & chargé d'un quartier de cette Paroisse, desirant de ramener au bercail une grande partie du troupeau qui ne suivoit plus son Pasteur, & qui n'écoutoit

plus sa voix, mais celle de leurs passions & de leurs appétits déréglés. Ce Prêtre, plein de confiance en la bonté de N. S. & dans celle de sa très-Sainte Mere, le réfuge & l'Avocate des pauvres pécheurs, forma le dessein d'ériger ces assemblées sous la protection de la très-Sainte Vierge.

Il assembla en 1700 huit ou dix hommes Marchands ou Artisans, qu'il forma & assujettit aux exercices qui se pratiquent encore dans ces sociétés. En très-peu de tems le bruit de ce nouvel établissement se répandit dans toute la Paroisse : cet Ecclésiastique, qui en étoit le Directeur, réussit si heureusement à persuader d'entrer dans cette union de ce petit nombre de bons & fervents serviteurs de la très Sainte Vierge, & d'y venir réclamer le secours & l'assistance de cette bonne mere, pour obtenir de son Divin Fils le pardon de leurs péchés, & le changement de leur vie, qu'on vit le nombre de ces nouveaux associés s'augmenter & croître tous les jours jusqu'au nombre de trois cent. Ce qu'il y eut de plus surprenant, ce furent les nombreuses & éclatantes conversions qui se firent parmi ces premiers Congréganistes.

Ce succès fit espérer à M. Deschamps que s'il entreprenoit la même chose pour tenir en regle les filles du quartier dont il prenoit soin, N. S. ne lui refuseroit pas les secours nécessaires pour réussir dans cette seconde entreprise ; il s'y appliqua donc avec tout le soin possible ; il demanda avec instance à la Sainte Vierge de vouloir bien elle-même les attirer dans ce Saint lieu, afin

qu'elles y puissent trouver auprès d'elle un asyle à leur innocence, & des moyens pour croître en l'imitation de ses vertus & de celles de son cher Fils. En très-peu de tems, cette seconde Congrégation se forma & se trouva en 1702 remplie de personnes plus distinguées encore par leurs vertus que par leur grand nombre qui égaloit au moins celui de la Congrégation des hommes, & qui étoient comme eux partout la bonne odeur de J. C. Ces établissemens ont été approuvés par M. le Cardinal de Noailles.

C'est dans ces assemblées qu'on voit revivre l'esprit & les saints usages des premiers Chrétiens qui se réunissoient de tems en tems pour faire leurs prieres, entendre la parole de Dieu, & pour manger tous ensemble le pain de l'Eucharistie : elles se tenoient dans les lieux & les jours marqués par les Pasteurs, [a] & personne n'osoit s'en absenter sans de bonnes raisons & des affaires importantes. Ainsi, dans ces Congrégations, les personnes qui les composent, y prient ; elles y entendent toutes la parole de Dieu ; elles se nourrissent toutes ensemble du pain des Anges ; & on y célébre des services pour les Congréganistes défunts. Ces bons serviteurs & ces fidéles servantes de la Ste. Vierge n'ont qu'un cœur & qu'une ame, & n'agissent que par les mêmes vues qui sont celles de la gloire de Jesus, de Marie & de Joseph, auxquels ils s'attachent de

[a] Ces Congrégations se tenoient alternativement tous les Dimanches & Fêtes dans la Chapelle basse de la Ste. Vierge ; celle des filles se sont tenues pendant peu de tems chés les filles de S. Thomas

cœur & d'affection pour leur être soumis & *unis* dans le tems & l'éternité.

La Congrégation des hommes est sous la protection de la très-Sainte Vierge, dans son immaculée conception; & elle célebre particulierement la fête du Rosaire le premier Dimanche d'Octobre. Elle tient ses assemblées tous les Dimanches & Fêtes, & fait une retraite pendant les Fêtes de Noël. Le premier Juillet 1706, elle obtint du Pape Clément XI, une Bulle par laquelle il accorde, sous les conditions ordinaires, une Indulgence pléniere aux Congréganistes le jour de leur entrée, à l'article de la mort en invoquant le S. Nom de Jesus, & le jour de la Fête de l'immaculée Conception; une Indulgence de sept ans & sept quarantaines pour les jours de la Fête de S. André, le Dimanche de la quinquagesime, les premiers Dimanches des mois de Mai & d'Août. Enfin soixante jours d'Indulgences pour les bonnes œuvres ordinaires marquées ci-dessus p. 96. La publication de cette Bulle fut permise par M. le Cardinal de Noailles, le 14 Octobre de la même année. Ces Congréganistes assistent sous leur Baniere où est représentée l'arche d'alliance, aux Processions de la Fête Dieu & de l'Assomption & à cette derniere ils portent la Statue de la Ste. Vierge. Depuis plusieurs années, il s'est établi dans cette Congrégation une association d'assistance mutuelle, qui a été approuvée en 1772 par M. l'Archevêque.

La Congrégation des filles est sous la protection de la très-Ste. Vierge dans son annonciation; elle tient ses assemblées tous les Dimanches & Fêtes dans la Chapelle du S. Sacre-

ment, dite les Charniers ; & fait une retraite pendant les Fêtes de Noël. Le premier Juillet 1706, elle obtint du Pape Clément XI, une Bulle par laquelle il accorde, sous les conditions ordinaires, à toutes les Congréganistes une Indulgence pléniere le jour de leur entrée, à l'article de la mort en invoquant le S. Nom de Jesus, & le jour de l'annonciation ; sept ans & sept quarantaines les jours de la Purification, le quatriéme Dimanche de Carême, la troisiéme Fête de la Pentecôte & le dernier Dimanche du mois de Septembre. Enfin soixante jours d'Indulgences pour les bonnes œuvres ordinaires marquées ci dessus p. 96. La publication de cette Bulle fut permise, le 11 Novembre 1706 par M. le Cardinal de Noailles. Ces Congréganistes assistent sous leur baniere où est le nom de Marie & au-dessus de laquelle est une colombe portant un rameau d'olivier, aux Processions de la Fête Dieu & de l'Assomption.

Indulgences accordées pour cette Paroisse.

v. p. 199. Il y a Indulgence pléniere tous les jours dans cette Eglise, pour les personnes qui étant en état de grace, visitent les sept Autels stationnaires, & y prient suivant l'intention du Souverain Pontife qui a accordé cette Indulgence. On dit ordinairement à chaque station cinq *Pater* & cinq *Ave*.

L'Autel de la Chapelle du Saint Ange Gardien & de S. Michel, est privilegié pour les défunts, tous les jours.

Il y a Indulgence pléniere le jour de la translation des Reliques de S. Sulpice, le Diman-

che

che qui suit la Fête de Ste. Anne, & le jour de la Fête de S. Simon & S. Jude, jours auxquels on fait la reparation des outrages faits au S. Sacrement.

Il y a Indulgence les jours des Fêtes de l'immaculée Conception, de S. Joseph, de S. Pierre, de S. Sulpice, du S. Ange Gardien & de S. Jean l'Evangéliste, pour les personnes qui communient ces jours, & y prient selon l'intention du Souverain Pontife qui a accordé ces Indulgences.

Il y a une Indulgence pléniere, accordée, aux conditions ordinaires, pour ceux & celles qui feront les saints exercices de la retraite dans cette Paroisse pendant la semaine qui précede la semaine Sainte; & de même dans les Congrégations des hommes & des filles pendant les Fêtes de Noël.

Il y a une Indulgence de quarante jours pour le jour de la dédicace de cette Eglise, & de même le 20 Mars, jour de la consécration du Maître Autel.

Il y a aussi une Indulgence de quarante jours, pour les jours de communion de mois.

Le Pape Leon X, a accordé quinze cent jours d'Indulgences à tous les habitans de ce fauxbourg, qui reciteront au son de la cloche & à genoux, trois fois, la Salutation Angélique, le matin, à midi & le soir.

Le Pape Alexandre III, a accordé des Indulgences à ceux qui visiteront l'Eglise de S. Germain, le jour de l'anniversaire de la Dédicace & les trois jours suivans. Le Pape Innocent IV, en a accordé de même à ceux qui la visiteront aux Fêtes de S. Vincent & S. Germain & pendant leurs Octaves.

REMARQUES DIVERSES
Par ordre de date.

Transaction entre l'Evêque de Paris, l'Abbé de S. Germain & le Curé de S. Sulpice & quelques anciens usages.

L'enceinte des murailles de Paris, ordonnée par Philippe Auguste ayant été finie en 1209, il y eut contestation, pour la juridiction, entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Germain-dès-Prez, au sujet de quelques terreins qui venoient d'être enfermés dans la Ville & qui étoient de la dépendance de l'Abbaye. Le Curé de S. Severin d'un autre côté prétendoit que les portes de la Ville étant fermées la nuit & le Curé de S. Sulpice ne pouvant y entrer pour y administrer les Sacremens, c'étoit à lui à y faire les fonctions curiales. Ces différens furent terminés par une Sentence arbitrale, rendue au mois de Janvier 1210, par laquelle il fut reglé que la jurisdiction spirituelle appartiendroit à l'Evêque de Paris dans l'étendue des terreins qui étoient enfermés dans la Ville, que l'Abbé de S. Germain pourroit y faire bâtir une ou deux Eglises Paroissiales dont les Curés seroient à sa nomination & demeureroient chargés envers l'Abbaye de trente sols de rente annuelle & perpétuelle. (a) Que l'Evêque de Paris seroit tenu de payer à l'Abbaye quarante sols de rente, jusqu'à ce que ces deux Eglises fussent bâties;

[a] Ces deux Paroisses furent bâties en 1212, ce sont celles de S. André-des-Arcs & de S. Côme, qui depuis l'an 1345 sont à la nomination de l'Université.

que pour dédommager le Curé de S. Sulpice (appellé Raoul) de la perte qu'il faisoit de sa dîme qui étoit pour lors son principal revenu, l'Abbé de S. Germain lui donneroit ou quarante sols de rente sa vie durant ou tous les jours un pain blanc & une pinte de vin, tel qu'on le donnoit aux Religieux. Cette Sentence fut ratifiée par l'Evêque de Paris en 1211, confirmée par Philippe Auguste & par S. Louis en 1270, approuvée en 1271 & 1285 par les Papes Honoré III & IV.

Dans le tems que cette Sentence fut rendue on administroit encore dans l'Eglise de S. Sulpice, la communion sous les deux especes; & les Prêtres de cette Paroisse disoient deux Messes, à Pâques, aux autres grandes Fêtes de l'année & aux funerailles. On trouve dans les registres de dépense de la Fabrique qu'en 1500 on lachoit, du haut de la voute, une colombe le jour de la Pentecôte à l'heure de tierce. On ignore quand ces usages ont cessé. On y trouve aussi que la Fabrique fournissoit des fouets pour chasser les chiens de l'Eglise.

Au commencement du quinzieme siécle, les Curés de S. Sulpice envoyoient tous les Dimanches & Fêtes un Prêtre faire l'Office à la Chapelle de S. Pere, & la Fabrique de S. Sulpice y faisoit quêter pour l'entretien de son Eglise. Les registres de ces quêtes qui subsistent encore, en font foi, & il y a apparence que ceci se pratiquoit très-long-tems auparavant.

Procession générale dans le fauxbourg.

L'an 1587 la famine & la contagion faisant d'affreux ravages dans Paris, on porta

en Procession le 4 Juillet la Chasse de Ste. Genevieve, & le 25 du même mois, le Cardinal de Bourbon, Abbé de S. Germain, ordonna, pour ce fauxbourg, une Procession qui se fit dans l'ordre suivant.

Après la Baniere de S. Sulpice, marchoient deux à deux les petites filles & ensuite les petits garçons, tous de la Paroisse, parmi lesquels étoit le jeune Baron de Goudy. Ils étoient habillés de blanc avec un chapeau de fleurs sur leurs têtes, un cierge à la main & avoient les pieds nuds. (*a*) Les Pénitens blancs, les Cordéliers & les Augustins précédoient les Boulangers du fauxbourg, qui étoient tous nuds en chemises faites exprès, ayant un chapeau de fleurs sur leurs têtes & un cierge à la main. Suivoient ensuite les Bouchers, ayant un chapeau de fleurs & un cierge à la main couvert d'un grand linge de fin lin. Après la Croix de S. Sulpice suivoient un grand nombre de Bourgeois, nuds en chemises, qui ayant un chapeau de fleurs sur leurs têtes & un Chapelet à la main, portoient les uns des flambleaux & les autres sept chasses du nombre desquelles étoit le chef de S. Sulpice. Ils étoient suivis du Curé & des Prêtres de S. Sulpice, tous revêtus de chapes, lesquels précédoient les Religieux de l'Abbaye qui tenoient le chant. La chasse de S. Germain, précédée de douze hommes tous nuds en chemises, ayant un chapeau de fleurs sur leurs têtes & un cierge à leurs mains, étoit portée par douze bourgeois du fauxbourg,

[*a*] Le Roi Henri III., ayant desiré les voir, on les fit tous passer devant lui dans l'Eglise avec tout le reste de la Procession.

aussi en chemises, couronnés de fleurs & ayant tous un Chapelet à la main : à chaque coin de la chasse, il y avoit quatre jeunes gens nuds en chemises, qui portoient des torches ardentes. Le Roi en habit de Pénitent marchoit à la suite de la Procession, mêlé avec d'autres Pénitens de sa Confrérie. Les Cardinaux de Bourbon & de Vendôme, venoient après en habit rouge : puis le Comte de Soissons, plusieurs autres Princes & Princesses, qui étoient suivis d'une infinité de peuple. La Procession alla d'abord à l'Eglise des Cordeliers, ensuite à celle de S. André des Arcs, & delà à celle des Augustins & revint à l'Abbaye où l'on acheva les prieres. On ne vint point à celle de S. Sulpice, parce qu'elle étoit trop peu spatieuse.

Les Porteurs des chasses assisterent la nuit à Matines à l'Abbaye & le lendemain après s'être confessés, ils communierent, dans la Chapelle de Notre Dame, après la Messe qui y fut dite par un Religieux.

Un des Porteurs de la chasse de S. Germain, qui étoit retenu au lit depuis longtems, voulut, contre l'avis des Médecins, se mettre sous ladite chasse pour la porter & à peine l'eut-il fait jusqu'au dessous du portail de l'Eglise, qu'il fut entiérement guéri & la porta pendant toute la Procession.

Bénédiction d'une partie d'un cimetiere à côté de l'Eglise.

Le 15 Juin 1631, après un grand nombre d'assemblées & de procédures commencées dès 1600, & en conséquence de la permission,

ensuite d'un Mandement donné, le 30 Mai 1624, par M. l'Evêque de Metz, Abbé de S. Germain, M. Simon de Montereul, Curé de cette Paroisse, bénit le terrein qui étoit contigu à l'Eglise, depuis la rue Garenciere jusqu'à la rue du Pied-de-biche autrement dite du Fossoyeur. On en délaissa la largeur de quatorze pieds & demi, pour pratiquer une rue à laquelle on donna le nom de rue neuve de S. Sulpice. [a] Ce terrein fut béni pour servir de cimetiere & fut enclos de murs aussi bien que le reste du cimetiere, qui étoit le long de la rue Garanciere, afin d'empêcher les inhumations qu'on y venoit faire de nuit des corps des pestiferés, de ceux qui s'étoient battus en duel & de ceux de la religion reformée.

Sentence obtenue contre des Communautés Religieuses.

Le 5 Janvier 1639, M. Julien de Fiesque, Curé de S. Sulpice, obtint une Sentence contradictoire de l'Official de S. Germain-des-Prez, qui condamna les cinq Couvents de Religieuses qui étoient établis pour lors sur cette Paroisse, à lui payer & à ses successeurs par reconnoissance de tous ses droits curiaux qui lui pouvoient ou pourroient compéter en un écu d'or pour chaque année. Depuis ce tems il ne s'est établi dans cette Paroisse aucune Communauté quelconque sans le con-

[a] Cette rue fut appellée vulgairement rue du Cimetiere : on en a prit une grande partie pour l'Eglise : M. Languet acheta en 1718 de M. le Comte de Beauveau des maisons pour l'élargir ; on l'appelle maintenant la rue Palatine.

sentement des Curés & sans une transaction passée entre eux & lesdites Communautés.

Don fait par Louis XIV à l'Eglise.

Le dernier Mars 1644, le Roi voulant en tout ce qui lui étoit & seroit possible contribuer à l'augmentation de l'œuvre & Fabrique de S. Sulpice, de l'avis de la Reine regente sa mere, accorda libéralement & fit don à ladite œuvre & Fabrique de toute la pierre de taille & quartiers de pierre qui avoit été déchargée sur un terrein appartenant à ladite Fabrique, appellé la Fosse à l'Aumonier. Le Roi signa, l'acte de ce don, de sa propre main.

Assemblée des Notables de la Paroisse.

Le 12 Septembre 1644 dans l'assemblée des Notables de la Paroisse, où se trouverent Henri de Bourbon, Louis de Bourbon, Dom Benoît Brachet, Prieur de S. Germain & Vicaire général, M. Olier, Curé & MM. les Marguilliers en charge & anciens; en conséquence de la permission de M. l'Evêque de Metz, Abbé de S. Germain, en date du 7 du même mois, on accorda à M. Olier de faire bâtir, à ses frais & dépens, dans le jardin du Presbytere sur toute la longueur dudit jardin du côté de la Foire, & de même depuis la rue Guisarde jusqu'à la cour de la Communauté, & le long de la rue Guisarde trois corps de logis à trois étages, avec un retour du côté de la Foire sur la même rue; le tout pour servir à y loger des Prêtres & des Clercs, qui venoient de toutes parts, pour y être élevés aux

vertus & sciences ecclésiastiques, à la charge que lesdits bâtimens demeureroient annexés & appartiendroient à la Cure, & que ledit Curé seroit obligé d'y loger les Chapiers, Sacristain, Me. des enfans de Chœur, porte-Dieu & porte-sonnette, & seroit tenu de l'entretien de tous ces bâtimens. Le 16 Octobre de la même année, Gaston, Duc d'Orléans, oncle du Roi, n'ayant pu se trouver à cette assemblée, comme il l'eut desiré, donna ses lettres d'approbation signées de sa main, confirma ladite assemblée & le consentement donné par elle pour la construction desdits bâtimens le tout conformément à la permission octroyée par l'Evêque de Metz, Abbé de S. Germain. Ce projet de M. Olier n'eut pas lieu, & il acheta pour remplir son dessein un autre emplacement comme nous l'avons dit ci-dessus page xlvij.

Sentences contre des filles & femmes de mauvaise vie.

Le 20 Mai 1648, d'après la plainte publique & dénonciation faite par M. Olier, Curé & par MM. les Marguilliers de cette Eglise, au sujet des désordres, violences, scandalles & blasphêmes, commis en la prison de S. Germain, par les nommées Elisabeth Rousseau, Magdelaine la Fleur, Marie Charpentier & Jeanne Tricquet de ce fauxbourg; le Bailly Juge civil & criminel du Bailliage de l'Abbaye, rendit une Sentence par laquelle il les condamna à comparoître à genoux à la chambre du Conseil, pour être blamées des actions par elles commises, & y demander par-

don à Dieu, à l'Egliſe & à la Juſtice, ce fait, les trois premieres banies pour cinq ans de cette Ville de S. Germain & étendue de ce Bailliage, avec défenſes d'enfreindre leur ban, en ſe trouvant aux portes, Egliſe & cimetiere S. Sulpice, ſous prétexte d'aumône ou autrement, ſous peine du fouet & autre plus grande condamnation exemplaire; ordre à ladite Tricquet, de ſe comporter ſagement & avec modération dans les quêtes, aumônes; de faire rendre l'honneur & le reſpect qu'elle doit au dit Sieur Curé & à tous les Eccléſiaſtiques de ſa Paroiſſe, & auxdits Sieurs Marguilliers ſur telles peines qu'il appartiendra.

Quelques années auparavant une troupe de malheureuſes s'étant établies dans la rue de la Corne, ainſi appellé à cauſe d'un bois de cerf, qui étoit ſcellé dans le mur de la maiſon, qui fait le coin de la rue du vieux Colombier, le déſordre étoit ſi grand, que comme cette rue eſt près de l'Egliſe de S. Sulpice & ſur le paſſage qui y conduit, tous ceux qui venoient aux Offices étoient très ſcandaliſés; de ſorte que M. Olier qui étoit Curé depuis peu, s'en plaignit ſi fortement au Prône, que ces filles furent chaſſées & le nom de la rue, changé par ordre du Bailly de S. Germain, en celui de rue Guillemin, & celui de celle qui lui eſt parrallele & appellée rue de la petite Corne, changé en celui de la rue Beuriere.

Religieuſes de Notre Dame de la Miſéricorde.

Antoine Yvan, Prêtre ſéculier, appellé le Pere Yvan, après avoir fait par ſes pré-

dications & autres œuvres de zele un grand nombre de conversions, ayant sur-tout fait des prodiges lors de la peste qui ravagea trois fois la ville d'Aix où il demeuroit pour lors, y établit en 1633, conjointement avec la mere Magdelaine de la Trinité, une Communauté de Religieuses sous la protection de N. D. de Miséricorde. Il leur donna la regle de S. Augustin, à laquelle il joignit des constitutions particulieres qui furent approuvées par le Pape Urbain VIII, le 3 Juillet 1642 & par le Pape Innocent X, le 2 Avril 1648. La fin principale de cet Institut est de recevoir gratuitement des filles qui ont la vocation & les qualités requises pour être Religieuses, lorsque les Monasteres auront des frais suffisans pour les entretenir.

M. Olier qui avoit reconnu, en visitant les Saints lieux de la Provence, l'utilité de ce nouvel établissement dans les villes d'Aix, d'Avignon & de Marseille, & qui avoit contracté une très étroite amitié avec le P. Yvan, travailla de toutes ses forces, étant de retour à Paris, pour y en établir une maison sur sa Paroisse. Cet établissement fut traversé dans le premier voyage que le P. Yvan fit à Paris, où il logea dans la Communauté des Prêtres de M. Olier. Mais le Roi & la Reine régente ayant fait écrire à Aix, pour appeller à Paris plusieurs de ces Religieuses, avec ordre au Vicaire général du Diocese de leur expédier les provisions nécessaires & au Gouverneur de la Province de les protéger de son autorité dans cette affaire, la Mere Magdelaine de la Trinité avec plusieurs de ses filles partit d'Aix, le 12 Novembre 1648. En passant à Avignon,

elles eurent la consolation de loger & de conférer avec leurs Sœurs, qui y étoient établies; & elles arriverent à Paris, le 24 Janvier 1649 dans les carrosses que M. Olier leur avoit envoyé. La Reine mere en eut une si grande joie qu'elle voulut les voir, malgré les troubles qui l'obligeoient de sortir de Paris. Elles louerent d'abord une maison dans la rue Maizieres, ensuite dans la rue Cassette & enfin dans la rue du Colombier où elles sont actuellement. L'Abbé de S. Germain leur expédia les lettres nécessaires pour bâtir un Monastere & s'établir dans le fauxbourg. Le Roi leur donna en 1649 des Lettres-patentes qui furent enrégistrées au Parlement, le 6 Septembre 1651. Dom Placide, Vicaire général de l'Abbaye bénit la Chapelle, le 3 Novembre de la même année, & plusieurs filles de qualité qui n'avoient pas de dot suffisante pour entrer dans d'autres Monasteres, y furent reçues suivant les constitutions de l'Ordre.

Le 22 Juillet 1652, la Reine mere posa la premiere pierre de l'Eglise. Cette pierre fut bénie par l'Evêque de Geneve, assisté des Ecclésiastiques de la Communauté & du Seminaire.

Le P. Yvan pressé par les sollicitations de tous ceux qui le connoissoient & particuliérement par ses filles, vint à Paris en 1653, mais à peine y eut-il été un mois, après leur avoir donné une retraite, qu'il tomba dans de si grandes foiblesses, qu'elles l'obligerent à ne penser qu'à se préparer à aller paroître devant Dieu; enfin le 8 Octobre attendant, dans la Sacristie de ses Religieuses, le moment pour communier, il fut attaqué d'une appo-

plexie si violente qu'elle l'enleva presque sur le champ à la vue de la Communauté qui fondoit en larmes. Il étoit âgé de soixante-dix-huit ans. [*a*] Son corps fut exposé dans l'Eglise jusqu'au moment de son enterrement & on y accourût de tous côtés, chacun le regardant comme un saint. On y prononça son Oraison funebre en présence de la Reine mere. Il y fut enterré le 10 dans le chœur par M. Olier, ancien Curé, en présence de M. de Bretonvilliers, Curé, de tous les Ecclésiastiques de la Communauté & du Seminaire & d'un grand nombre de Religieux.

Le Roi Louis XIV, au Sermon dans cette Eglise.

Le jour de Noël de l'année 1650, le Roi Louis XIV, accompagné de M. le Duc d'Anjou, son frere & de son Altesse royale le Duc d'Orléans, son oncle, vint au Sermon de M. Joly, Prêtre de la Communauté & à Vêpres, à l'Eglise de cette Paroisse. On avoit préparé un dais au milieu de la nef avec un marche-pied. Il fut reçu & harangué à l'entrée de l'Eglise par M. Olier, Curé, en étole & en chape, accompagné de son Clergé, revêtu de chapes & avec la Croix & l'eau bénite.

Procession à Vaugirard.

Le 25 Avril 1651, la Paroisse ayant été en

[*a*] Ce saint Prêtre menoit la vie la plus austere, on trouva dans sa poche une discipline de chainons & de mailles de fer dont il meurtrissoit encore sa vieillesse. On la conserve au Seminaire *Vie du P. Yvan par le P. Leon, page 35.*

Procession le jour de S. Marc, ainsi qu'il étoit d'usage, à l'Eglise de Vaugirard : par mépris on ne sonna point les cloches, ni en entrant ni en sortant. Il fut déliberé que dans la suite on iroit à S. Genevieve, mais les Marguillers de Vaugirard étant venus le 14 Août 1652 faire leurs excuses & demander qu'on retourna à leur Eglise, le jour de S. Marc, & promettant de rendre leurs civilités & de sonner les cloches en entrant & en sortant, on y retourna & on continua d'y aller jusqu'en 1665, qu'à la requête des Dames Carmélites du fauxbourg S. Jacques, on alla dans leur Eglise, ce qui s'est continué depuis ce tems.

Procession générale dans le fauxbourg.

En 1652 on eut recours aux prieres publiques pour demander à Dieu sa protection & la paix à l'état. La Chasse de Ste. Genevieve fut portée à Notre Dame le 11 Juin & le 16 du même mois en exécution du Mandement de M. l'Evêque de Metz, Abbé de S. Germain, on fit une procession générale à laquelle on se prépara la veille par un jeune qui fut observé dans tout ce fauxbourg ; on prépara aussi dans chaque Eglise les reliques qui devoient être portées le lendemain à la Procession. Elle commença à huit heures du matin & sortit de l'Abbaye en cet ordre. Après la Baniere de S. Sulpice, marchoient deux cent filles dites de la Providence, vêtues de gris avec des voiles blancs ; elles étoient suivies de cinq cent autres toutes habillées de blanc & de trois cent petits garçons aussi vêtus de blanc & pieds nuds. Tous ces enfans étoient

du fauxbourg, portoient des couronnes de fleurs sur la tête, tenoient un Chapelet d'une main & un cierge de l'autre & marchoient avec une modestie admirable. La Confrérie des Apôtres venoit ensuite, puis les Religieux de la Charité, les Jacobins, les Augustins, les Carmes déchaussés, les Ecclésiastiques des petites maisons, chacun portant ses saintes reliques. Le Clergé de la Paroisse les suivoit avec celles de S. Sulpice & celles de S. Sebastien, S. Amand, S. Roch, S. Bonose, S. Christophe, Ste. Genevieve & Ste. Julienne. Les Religieux de l'Abbaye revêtus de chapes, marchoient après eux, puis des Bourgeois vêtus de blanc, pieds nuds, couronnés de fleurs & tenant chacun un cierge à la main, portoient les Reliques de S. Amand, Ste. Natalie, S. Leufroy, S. Venant, S. Pierre, S. George, SS. Innocens, S. Turiave, S. Placide, S. Loup, S. Droctovée, S. Vincent, Ste. Marguerite, S. George, S. Aurele, S. Leu, l'image de la Ste. Vierge & un reliquaire appellé les corporaux de S. Pierre. Ils étoient suivis de huit Religieux en chapes, faisant l'Office de chantres, & des Officiers de la justice de l'Abbaye qui précédoient la chasse de S. Germain. Elle étoit portée par douze Bourgeois du fauxbourg, choisis entre les trente-six destinés pour cette fonction, dont douze précédoient la chasse & douze la suivoient chacun avec un cierge. Quatre Religieux en chapes marchoient aux quatre coins, avec quatre autres revêtus d'aubes, qui portoient des flambeaux. Immédiatement après suivoit le Nonce du Pape, qui étoit lui-même suivi de plusieurs Présidens & Conseillers au Parlement, tous en

robes rouges & de quelques Maîtres des Comptes. La premiere station se fit à la Charité, la seconde aux petits Augustins, la troisieme au Noviciat des Jésuites & la derniere à S. Sulpice, où on devoit, suivant le Mandement de M. l'Evêque de Metz, célébrer la grand'Messe. Mais s'étant trouvée trop petite à cause de la grande affluence du peuple, la Procession retourna à l'Eglise de l'Abbaye, où elle ne rentra qu'à trois heures, & dans laquelle le Nonce célébra pontificalement la grand'Messe. Il n'y eut que les Religieux de l'Abbaye & le Clergé de S. Sulpice qui s'arrêterent dans les Eglises où se firent les stations; les autres corps pour éviter la confusion se contentoient d'adorer le S. Sacrement en passant.

Le jour précédant cette Procession il y eut quelques contestations entre les Marguilliers de cette Paroisse & le Bally de l'Abbaye pour le rang. Il fut reglé que les Marguilliers de S. Sulpice marcheroient immédiatement après M. le Nonce, & le Bailly avec les Officiers de M. l'Evêque de Metz, immédiatement après la chasse de S. Germain, devant les Religieux de l'Abbaye, dans le corps du Clergé, ce qui fut observé.

Mission à l'Abbaye S. Germain.

En 1660 le Pere Eudes recommandable par sa sainteté, par les Missions qu'il fit toujours avec le plus grand succès & par l'établissement de sa Congrégation qui rend tant de services à l'Eglise, vint au mois de Juillet avec plusieurs Ecclésiastiques faire une Mission dans le fauxbourg S. Germain, laquelle dura trois

mois, & qui y produisit les plus grands biens. Comme l'Eglise de S. Sulpice étoit trop peu spacieuse, il demanda aux Religieux de l'Abbaye de la faire dans la leur, ce qu'ils lui accorderent avec plaisir. Il y avoit tant de monde qui assistoit aux prédications, que cette Eglise n'étoit pas encore capable de les contenir. La Reine mere assista une fois au Sermon du P. Eudes.

v. p. 222.

Procession pour la translation des reliques de S. Jean de ~~la Croix~~ Dieu.

La même année les Religieux de l'Abbaye ayant convoqué le Clergé séculier & regulier pour assister le 14 Novembre à une Procession pour la translation d'une relique de S. Jean de Dieu, qui se fit de l'Eglise de l'Abbaye à celle des Religieux de la Charité, les Curé & Marguilliers en charge de cette Paroisse, refuserent d'y assister & leur conduite fut approuvée, le 30 du même mois, dans l'assemblée générale des Marguilliers.

Assemblée générale de la Paroisse & transactions entre MM. les Curés & MM. les Marguilliers.

Le 6 Juin 1661 dans l'assemblée générale de toute la Paroisse où se sont trouvées les personnes les plus qualifiées, qui avoient été invitées au nom de M. de Poussé, Curé, assisté de M. de Bretonvilliers, Supérieur du Seminaire, ancien Curé, & au nom de MM. d'Entragues, Tronson, Reginer & Boindin, Marguilliers en charge, il fut dit qu'en con-

séquence de l'Assemblée générale de toute la Paroisse, tenue le 20 Mars de la même année, & de plusieurs autres assemblées particulieres tenues en présence de M. le Prévôt des Marchands & en conséquence du contrat passé le 14 Mai, MM. les Curé & Marguilliers pour terminer les différens commencés le 30 Novembre *1619* [*a*] & pour entretenir & même augmenter, s'il étoit possible, l'amitié & l'union qui doit être entre eux, [*b*] ils étoient convenus des faits suivans. Que ledit Sieur Curé remettroit & quitteroit à la Fabrique toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la portion du jardin, qui faisoit la moitié ou environ du total de celui du Presbytere, depuis le mur de la Foire jusqu'au puits, & que pour separer cette portion du surplus de ce qui doit demeurer à l'usage du Curé, l'on feroit un mur coupant le puits par la moitié, que ce mur serviroit au bâtiment que l'on feroit dans la portion délaissée, conformément aux plans dressés par le Sieur Gittard, Architecte; que M. le Curé & ses successeurs jouiroient toujours de ce bâtiment, pour y loger les Prêtres de la Communauté & Officiers du Chœur, Sacristain & Clerc de l'œuvre, en cas qu'il fût Ecclésias-

[*a*] M. de Montereul étoit pour lors Curé, & ce différent ne consistoit qu'en réclamation de part & d'autre, pour une partie du jardin attenant au Presbytere, dont il est parlé ici.

[*b*] Les especes de différens entre MM. les Curé & Marguilliers dont il est ici question, sont les seuls que nous connoissions, & on voit qu'ils ont servi à affermir davantage la parfaite intelligence qui a toujours regné entre eux depuis ce tems. Cette Paroisse est presque la seule de Paris qui ait cet avantage.

que; qu'on employeroit à ce bâtiment les 18000 livres reçus des Religieux de la Charité dont la moitié appartenoit au Curé & qu'en cas qu'elles ne suffisassent, on y emploiroit les deniers de la Fabrique; que moyennant cet arrangement, la Fabrique cesseroit de payer la somme de 400 liv. qu'elle donnoit tous les ans pour le logement des Prêtres de la Communauté; que le surplus du terrein, depuis le nouveau bâtiment jusqu'à la Foire, serviroit de cimetiere; que les Vicaires, porte-Dieu, Diacre & Sousdiacre & autres Prêtres nécessaires à l'administration de la Paroisse, seroient choisis par le Curé & ses successeurs. (*a*) Que la nomination des Prédicateurs appartiendroit au Curé seul & à ses successeurs, mais qu'il seroit chargé de leur payer tous leurs honoraires, pour lesquels la quête qui se faisoit dans les maisons pour cet objet lui appartiendroit. (*b*)

Le 10 Mars 1686, M. de la Barmondiere;

[*a*] Par cette transaction les Chappiers & Chantres devoient être nommés par MM. les Curé & Marguilliers, mais le 24 Novembre 1743, M. Languet ayant donné la somme de 14000 liv. pour contribuer à la fondation de deux nouveaux Chantres, il fut arrêté que pour établir un bon ordre & discipline à l'égard de tous les Chantres, à l'avenir M. le Curé & ses successeurs, auroient seuls la nomination des deux nouveaux & des six anciens, & qu'ils pourroient seuls les changer & destituer quand ils le croiroient nécessaire pour le bien de l'Eglise.

[*b*] Le 13 Mars 1740, M. Languet proposa d'abolir cette quête, vu la modicité de son produit, à raison de celui que rapportoit le loyer des chaises. Sa proposition fut acceptée par MM. les Marguilliers qui consentirent à lui délivrer tous les ans une partie de ce qu'il en coutoit pour les honoraires des Prédicateurs.

Curé, M. le Duc de S. Aignan, MM. Coulon, Carnot & Hugueny, Marguilliers en charge, informés des intentions du Roi, pour faciliter le payement des dettes contractées pour le bâtiment de la nouvelle Eglise, & désirant concourir de leur part autant qu'il leur étoit possible, à la satisfaction des créanciers, & par ce moyen éteindre le procès commencé au Parlement & évoqué au Conseil, à cause de la propriété de la maison occupée par les Prêtres de la Communauté, firent entre eux les conventions suivantes. Que ledit Sieur Curé consentoit tant pour lui que pour ses successeurs, que la maison occupée par les Prêtres de la Communauté & le cimetiere qui y est contigu, demeureroient en toute propriété à ladite œuvre & Fabrique, nonobstant la transaction ci-dessus; que ladite maison continueroit d'être occupée par lesdits Prêtres, à la charge d'acquitter, sans rétribution, les fondations dont étoit chargées quatre maisons, & trois arpens & demi de terrein dont partie servoit de cimetiere & qui furent vendues au profit des créanciers, franches & quittes de fondations. [*a*]

[*a*] L'honoraire pour l'acquit de ces fondations monte à la somme de 910 liv. En 1727 lorsqu'on commença à élever les Chapelles de l'Eglise du côté du Presbytere, on supprima la cour qui étoit où est maintenant la rue & on démolit deux petits corps de logis: on en abbatit encore un autre où logeoient les enfans de Chœur. Alors pour loger ceux qui habitoient ces corps de logis on donna congé aux particuliers auxquels la Communauté louoit un bâtiment qu'il lui appartient entre la rue Guizarde & le cimetiere, & il fut reglé que MM. les Marguilliers fourniroient les 919 liv. pour acquitter les fondations dont il est ici question.

Comme cette vente ne suffisoit pas pour acquitter les dettes de la Fabrique, on imposa une taxe sur tous les propriétaires des maisons du fauxbourg, par Arrêt du Conseil d'Etat de 1689, l'Abbé & les Relieux de S. Germain, comme Seigneurs & Curé primitifs, furent obligés de payer, suivant l'Arrêt du 24 Juillet 1700, pour contribuer au bâtiment du chœur, la somme de 88308 liv. 10 s. 11 d.

Etablissement d'un Conseil charitable.

Le premier Août *1666*, se tint dans la salle de M. de Poussé, Curé la premiere séance du Conseil charitable, qu'il avoit établi pour le soulagement des pauvres honteux, & pour lequel des Présidents, des Conseilliers, des Avocats, des Procureurs, des Notaires & des solliciteurs, donnoient une partie de leur tems, pour conserver & maintenir le bon droit desdits pauvres honteux, ou les désabuser de leur mauvaise cause. Cette bonne œuvre se continuoit encore avec beaucoup de zele en 1698, on ignore quand elle a cessé. Il y a lieu de croire, que c'est dans le tems de la famine de 1709, où on fut obligé de supprimer un grand nombre de bonnes œuvres, étant dans l'impuissance de les continuer. D'ailleurs plusieurs Auteurs, remarquent qu'il y eut peu de procès dans cette année.

Transaction entre l'Archevêque de Paris & l'Abbé & Religieux de S. Germain.

v. p. 283. Le 20 Septembre 1668, M. de Perefixe,

Archevèque de Paris, M. Henri de Bourbon, Abbé de S. Germain, le Prieur & les Religieux de S. Germain, pour terminer les différens pendans en la Cour du Parlement, au sujet de la jurisdiction spirituelle, comme episcopale sur tout le fauxbourg, qui avoit appartenue jusqu'à ce jour à l'Abbé, Prieur & Religieux, transigerent ainsi desdits différens. Que la jurisdiction sur tout le fauxbourg de S. Germain & la collation des Cures appartiendroit à l'Archevêque de Paris, mais que l'Abbaye & tout l'enclos, l'Abbé, les Religieux, domestiques & autres y residans, seroient exempts de sa jurisdiction, sans que lesdits Abbé, Prieur & Religieux puissent accorder aucune dispense de bans, ni même connoître des causes de Mariages. Que le Prieur & ses successeurs seroit Vicaire général, né perpétuel & irrévocable de l'Archevêque & ses successeurs, pour exercer la juridiction dans l'étendue du fauxbourg, & en cas d'abscence ou maladie, &c. son sous-Prieur ou autre tenant sa place, &c. que la présentation à la Cure de S. Sulpice appartiendroit à l'Abbé, Religieux, Prieur & Couvent, avec tous droits de Curés primitifs; que l'Eglise de l'Abbaye demeureroit pour toujours l'Eglise matrice & principale du fauxbourg & qu'elle jouiroit de tous les droits & honneurs qui lui appartiennent en cette qualité; que S. Germain étant le Patron de l'Abbaye & du fauxbourg, sa Fête continueroit d'être chomée.

M. Raguier de Poussé, Curé de Sulpice, n'ayant point été appellé pour assister à la redaction de cette transaction, y forma opposition par actes du 5 & 7 Juillet 1669, dé-

posés au Greffe du Parlement & à celui des Officialités de l'Archevêque & de l'Abbé ; & signifiés le 6 à M. l'Archevêque & à l'Abbé, Religieux & Prieur de S. Germain ; soutenant que lesdits Abbé, Religieux & Prieur, n'avoient ni titre ni possession de Curés primitifs, qu'il étoit Curé en chef de son Eglise & qu'il n'avoit été soumis à l'Abbé de S. Germain, que comme prétendant être ordinaire du lieu, que cette prétention cessant par la transaction, lesdits Abbé & Religieux demeuroient simples Patrons & qu'il ne pouvoit reconnoître autre ordinaire que M. l'Archevêque, ni autre Eglise matrice que sa Cathédrale, à l'exemple des Curés de S. Côme & de S. André, qui avoient autrefois fait partie du territoire de sa Paroisse & dont les Abbé & Religieux avoient eu la présentation. Il ajoutoit qu'ayant été averti que M. l'Archevêque devoit en vertu de ladite transaction venir le Dimanche 7 dudit mois faire l'Office divin, pontificalement dans son Eglise & prendre possession de la jurisdiction spirituelle sur tout le fauxbourg, il déclaroit qu'il est prêt de le recevoir avec respect & joie, le reconnoissant pour son Archevêque & Supérieur & en cette qualité lui rendre toutes sortes d'honneurs & d'obéissance, sous protestation, cependant que ladite réception & soumission ne pourroient préjudicier à sadite opposition qu'il formoit pour la manutention & conservation des droits & libertés de son Eglise.

Malgré cette opposition la transaction fut confirmée au mois de Septembre par Lettres-patentes du Roi, enrégistrées au Parlement, le 11 Octobre suivant & le 8 Avril 1669 au

Grand-Conseil. Cependant, depuis ce tems plusieurs articles de cette transaction n'ont jamais été mis en exécution. M. l'Archevêque vint faire sa visite comme il l'avoit fait annoncer; on suivoit pour lors l'usage romain, tant pour l'Office que pour les cérémonies, & on ne l'a quitté qu'en 1692.

Enterrement du frere Jean de la Croix.

L'an 1674 le 20 Mars, Jean Blondeau, dit frere Jean de la Croix, âgé de soixante-seize ans, fut enterré au Séminaire de S. Sulpice, où il étoit mort en odeur de sainteté le 18. Il avoit été le domestique du P. Bernard, surnommé le pauvre Prêtre, qui l'avoit pris parmi les mendians, & dont il se servoit particuliérement pour distribuer les aumônes & avoir soin des pauvres. M. de Bretonvilliers, Curé, s'en servoit aussi pour le même objet, & il s'en acquittoit avec la fidélité & le zele des Ministres de la primitive Eglise. Accablé de vieillesse & de fatigues, il s'étoit retiré au Séminaire, où on s'étoit fait une vraie joie de l'accueillir, & où il reçut les soulagemens dont il pouvoit avoir besoin.

Communautés de jeunes Ecclésiastiques.

En 1675, on établit à Paris quatre Communautés, composées chacune d'environ cent pauvres étudians, dans le dessein de les former particuliérement pour les pauvres & petites Paroisses des Bourgs & grands Villages & pour remplir tous les emplois de l'Eglise, qui sont laborieux, de peu de revenu & aban-

donnés. Pour y réussir on y éprouvoit leur vocation, on les y formoit aux sciences & aux vertus ecclésiastiques, & on leur y faisoit continuer la maniere de vivre de la Campagne d'où on les tiroit. Ces Communautés étoient des pepinieres où l'on trouvoit des Ecclesiastiques pour tous les emplois. Les uns étoient propres pour être Curés, Vicaires, Chapelains ou Maîtres d'école : les autres avoient le talent de la Prédication, de faire le Catéchisme, de Confesser, d'administrer les Sacremens. Plusieurs étoient capables d'enseigner la Philosophie, la Théologie, les cas de conscience, la controverse, le droit canon. On y trouvoit de bons & vertueux Chantres ; des Directeurs pour les grands & petits Séminaires, pour les Hôpitaux, pour les Monasteres de filles ; de bons & sages aumôniers pour les armées sur mer & sur terre ; de zélés Missionnaires qui alloient instruire les peuples, extirper l'hérésie au dedans & au dehors du royaume, & prêcher Jesus crucifié à toutes les nations de la terre. On en avoit établi une rue S. Jacques auprès de la Visitation & une rue des Maçons près la Sorbone. Il y en avoit deux sur cette Paroisse, une rue Pot-de-fer près le Noviciat des Jésuites, & une autre près le Séminaire. (*a*) M. François Traullé, Prêtre de la Communauté de cette Paroisse, en avoit établi une semblable quelques années après, rue du Cherche-midi, vis à-vis le bon

[*a*] Plusieurs Ecclésiastiques d'une de ces deux Communautés s'engagerent dans une assemblée générale de la Paroisse, tenue le 3 Avril 1678, de donner tous les ans une somme pour le bâtiment de l'Eglise.

Pasteur :

Pasteur : on l'appelloit la Communauté de S. Paul & elle subsistoit encore en 1715. Les autres ont subsisté à peu-près jusqu'à ce tems, & elles ont été réunies avec celle-ci aux Seminaires & autres Communautés qui se sont établies depuis & particuliérement au Séminaire du S. Esprit. M. Traullé décéda à la Communauté des Prêtres, le 8 Juin 1715, âgé de soixante-un ans & fut transporté au bon Pasteur dont il étoit Fondateur.

Oppositions à l'établissement des joueurs de Marionnettes, &c. dans les environs de la Foire S. Germain.

En 1678 des joueurs de Marionnettes, danseurs de corde & autres baladins, s'étant logés dans la rue des Quatre-Vents, pendant le tems de la Foire S. Germain, le Curé de S. Sulpice & les habitans du quartier présenterent Requête à M. de la Regnie, Lieutenant de Police, le priant de leur défendre de se loger & de faire leurs infâmes étalages dans les environs de la Foire S. Germain, tant à cause des amas de gens sans aveu, Filoux & autre canaille, qui s'y attroupoient & y causoient avec eux de très grands désordres, que parce que cette rue étoit celle de tout le fauxbourg où passoit le plus souvent le très-auguste S. Sacrement pour le porter aux malades, le priant de leur défendre de se loger dans ladite rue & aux propriétaires des maisons de les y souffrir, à peine de 500 liv. d'amende & de prison contre les contrevenans.

Le 20 Janvier 1681, M. le Lieutenant de Police, ordonna au Commissaire du Quartier

de tenir la main, à ce qu'il fût fait, ainsi qu'il étoit requis par ladite requête.

L'année suivante, ils voulurent s'établir pendant la même Foire, dans la rue de l'ancienne porte de S. Germain, actuellement des Cordeliers au-dessus de l'égoût; même requête de la part du Curé & des habitans, sur laquelle intervint le 24 Janvier Arrêt du Parlement, qui leur défendit d'occuper aucuns des lieux de ladite rue, & aux propriétaires de leur louer lesdits lieux sous peine de 500 liv. d'amende.

Dans la suite on les a reçus dans l'enceinte de la Foire S. Germain, qui ne devroit être occupée que par des Marchands. Depuis quelques années on leur a permis de continuer leurs farces jusqu'au jour des Rameaux, sans en excepter les Fêtes & Dimanches. On y a élevé, contre le mur du cimetiere, une salle de Spectacle, malgré M. le Curé, qui a fait tout ce qui dépendoit de lui, pour s'y opposer, & malgré les réclamations de tous ceux qui sont vraiment attachés à la religion. Et en effet, comment peut-il y avoir des spectateurs dans un lieu qui n'est séparé du cimetiere que par une légere cloison? comment s'y livrer sans frayeur, à des plaisirs criminels à côté des cadavres de ses freres que l'on suivra bientôt? comment ne pas penser que plusieurs d'entre eux souffrent & souffriront éternellement dans les enfers, pour avoir pris part à ces funestes plaisirs? comment voir sans verser des larmes de sang, ces assemblées de farceurs & baladins enlever au vrai Dieu ses adorateurs, & braver à la porte même de son temple sa redoutable jus-

tice ? n'est-il pas honteux que des Chrétiens défendent l'accès de l'Eglise par l'embarras de leurs équipages, qui en occupent toutes les avenues ? n'est-il pas scandaleux qu'on ne puisse qu'avec la plus grande peine porter le S. Viatique aux malades, par la multitude des voitures qui entourent l'Eglise & occupent les rues où il faut nécessairement passer ? au milieu de quels adorateurs produit-on J. C. ? est-il concevable que le saint tems de Pâques soit précédé par ces déplorables excès ? Quel horrible surprise pour un infidéle qui verroit ainsi le temple de J. C. auprès de celui de Bélial ? En croiroit-il lui-même ses yeux, lorsqu'il verroit la foule étonnante des Chrétiens (dont le plus grand nombre cependant n'est pas de cette Paroisse) qui sortent d'une assemblée profane, scandaleuse & proscrite, tandis qu'il verroit à peine quelques fidéles sortir de l'assemblée des Saints ? est-ce là renoncer au démon, à ses pompes, à ses œuvres, au monde, à ses plaisirs ? n'est-ce pas au contraire faire profession de n'appartenir qu'à lui ? Osera-t-on encore porter le nom de Chrétien & en attendre les récompenses?

Convoi d'un Nonce du Pape.

Le 4 Novembre 1678, M. de la Barmondiere, Curé, après avoir assisté à la mort, M. Pompée Varezi, Archevêque d'Andrinople, Nonce Apostolique auprès de Sa Majesté très-chrétienne, envoya pour assister auprès du corps du défunt, six de ses Ecclésiastiques, en habits de chœur, pour y prier pour le repos de son ame. Le neuf, précédé de la

Croix & de son Clergé, il alla faire la levée du corps avec les cérémonies ordinaires, pour le déposer dans le chœur de son Eglise; le lendemain dix, il fit célébrer un service, & le soir à sept heures accompagné de quelqu'uns de ses Ecléśiastiques, il le conduisit en carrosse dans l'Eglise des RR. Peres Théatins, où il avoit choisi sa sépulture.

Station le jour de l'Octave de la Fête-Dieu dans l'Eglise du S. Sacrement.

Le 8 Septembre *1686*, sur la très-instante priere des Dames Supérieure & Religieuses de l'Adoration perpétuelle du très-Saint Sacrement, établie dans cette Paroisse, rue Cassette, de vouloir faire passer tous les ans à l'avenir la Procession du Très-Saint Sacrement en leur Eglise, comme étant particuliérement consacrée à son adoration perpétuelle, Messieurs les Curé & Marguilliers ont arrêté que dorénavant, ladite Procession du Très-Saint Sacrement passeroit par ladite rue Cassette, & que l'on reposeroit le très-Saint Sacrement en l'Eglise desdites Dames Religieuses, pour correspondre à leur dévotion, & augmenter d'autant plus le culte qu'on doit au Très-Saint Sacrement, à l'Adoration perpétuelle, duquel, ladite Eglise lui est particuliérement consacrée, à commencer le jour de l'Octave de la Fête-Dieu, de l'année 1687, & de la continuer à perpétuité.

Oppositions à l'établissement des Comédiens.

En 1687, le Collége Mazarin ayant été

ouvert pour l'exercice des classes, & la Comédie Françoise ayant son théatre dans la rue des Fossés de Nesle, appellée maintenant rue Mazarine, le Roi, pour éloigner ce spectacle des écoliers, ordonna aux Comédiens de chercher dans Paris un autre lieu. Après avoir essuyé plusieurs difficultés, ils acheterent enfin le jeu de Paume de l'Etoile, situé dans la rue des Fossés S. Germain. M. de la Barmondiere, alors Curé, ne négligea rien pour s'opposer à cet établissement. Il présenta, au mois d'Avril 1688, plusieurs Mémoires au Roi, tant en son nom qu'en celui de ses Paroissiens. Les raisons de son opposition étoient : 1o. que l'honneur de J. C. y étoit très-particuliérement intéressé; que tous les ans on faisoit dans ce lieu un magnifique Reposoir, comme un arc triomphant érigé à la gloire du Sauveur, qui y étoit porté solemnellement en procession, & quelle apparence il y auroit de continuer cette sainte pratique en ce même lieu, où le démon triompheroit toute l'année? Quelle confusion ce seroit pour tous les bons Catholiques, si le Sauveur étoit obligé de céder la place au démon? 2°. Que ce lieu étoit peu éloigné de l'Eglise de St. Sulpice, & où les Prêtres sont obligés de passer plusieurs fois par jour pour visiter les malades, leur administrer les Sacremens, faire les Convois, à quoi la foule des carrosses, cochers, laquais, &c. seroit un grand obstacle dans un lieu peuplé & resserré. Les Comédiens craignant de ne pas encore réussir dans leur nouvelle entreprise, se hâterent de faire démolir les maisons qu'ils avoient achetées; mais malgré cela, M. de la Barmondiere offrit de donner cinquante mille liv. pour l'achat de ce

terrein, qui dans l'état où il étoit n'en valoit pas la moitié : ne croyant pas, comme il le dit lui-même, trouver une occasion plus avantageuse de faire un bon usage du patrimoine qu'il avoit plu à Dieu de lui donner, puisqu'il s'agissoit de l'honneur dû à la personne même de Jésus-Christ. Malgré ses bonnes intentions, il ne put réussir dans son dessein, & depuis ce tems, on ne fait plus le Reposoir, & ni la procession de la Fête-Dieu, ni aucune autre ne passe plus dans cette rue. On fait aussi ensorte de ne jamais y passer lorsqu'on porte le St. Sacrement ou l'Extrême-Onction aux malades & lorsqu'on fait les convois & sépultures, à moins que les malades ou les morts ne soient de cette rue, & pour lors on vient à la maison du malade ou du défunt, par le chemin le plus court, & on ne traverse point la rue, mais on s'en retourne sur ses pas.

Processions transférées.

Le 25 Mai 1689, il fut arrêté que d'après la permission de M. l'Archevêque, la Procession qui se faisoit le jour de S. Philippe & S. Jacques, à S. Antoine du Buisson, au-delà du Parc de Versailles, seroit transférée au petit S. Antoine, rue S. Antoine, & que celle qui se faisoit le mardi de la Pentecôte, à Notre-Dame des Vertus, près S. Denis, seroit transférée au Val-de-Grace.

Ordre de prendre l'usage Parisien.

Le 13 Avril, jour de Quasimodo 1692, d'après les ordres exprès de M. l'Archevêque

de Paris, qui avoit accordé plusieurs délais & remises, on quitta l'usage romain & on prit le parisien, tant pour le Rituel que pour le Bréviaire & Missel que M. de Harlay avoit donné en 1680.

Communauté de Madame Picart, rue des Fossoyeurs.

v. p. 288

Avant l'an 1692, Marie-Elisabeth Perichon, veuve de Mathurin Picart, Intendant de M. le Prince, Trésoriere de l'assemblée des pauvres malades de cette Paroisse, avoit établi au bas de la rue des Fossoyeurs, à droite en allant à l'Eglise, une Communauté de filles, pour instruire *gratis* les pauvres filles de cette Paroisse, leur apprendre des métiers & des ouvrages qui pussent les retirer de l'oisiveté, & leur donner moyen de gagner leur vie. Cette Communauté n'ayant pu obtenir des Lettres patentes, ne subsiste plus. Madame Picart décéda le 18 Décembre 1710, âgée de 85 ans.

Bénédiction des cloches.

L'an 1692, les cloches étant toutes cassées (a) on les descendit du clocher le 27 Juin de ladite année, & le même jour, vers les neuf heures du soir, en présence de M. Baudrand, Curé, & Messieurs les Marguilliers, le métal ayant été fondu, les cloches furent rétablies,

[a] La 1ere. pesoit 3418 livres & avoit été bénie en 1604 par M. le Maire. La seconde pesoit 2562 & avoit été bénie en 1632 par M. de Fiesque. La troisieme pesoit 1918 livres & bénie en 1630 par M. de Montereul. La quatrieme pesoit 1438 livres & bénie en 1658 par M. de Poussé.

le tout ayant parfaitement réuſſi. Elles furent toutes bénies par M. le Curé : la 1ere. peſant 4000 livres, & ſur laquelle ſont ces paroles : *Congregabo ad deum congregatos ejus*, fut nommée Elizabeth-Henriette, par Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, & par Elizabeth d'Orléans, Ducheſſe d'Alençon & de Guiſe.

La ſeconde, peſant 2800 livres, ſur laquelle ſont ces paroles : *In excelſis ſonitus lætitiæ*, fut nommée Anne-Louiſe, par Anne Palatine de Baviere, Princeſſe de Condé, & par Louis, Duc de Bourbon, Prince du Sang, le 15 Juillet.

La troiſieme, peſant 2000 livres, fut nommée Margueritte, par M. Thierry Bignon, premier Préſident au Grand Conſeil, & par Madame Marguerite d'Aligre, Ducheſſe de Luynes, le 31 Juillet.

La quatrieme, peſant 1500 livres, fut nommée Jeanne-Françoiſe, par M. Jean-Baptiſte Tevrat, Chancelier, Garde des Sceaux, & par Madame Jeanne-Françoiſe de Garaud de Caminade, Marquiſe d'Aligre, le 22 Juillet.

Ces quatre cloches ſubſiſtent encore. En 1700 on y en ajouta deux autres, dont l'une peſe 1200 livres & l'autre 800. Elles furent bénies par M. de la Chetardie, Curé.

Crucifix de la nef.

En 1696 on fit ſculpter, pour la ſomme de 650 liv. par le Sieur Jean Poulletier, Sculpteur du Roi, & d'après l'avis & le choix de M. Girardon, Chancelier de l'Académie de Peinture & de Sculpture, un Crucifix de ſix pieds en bois de chêne, lequel fut poſé ſur la grille, qui ſéparoit le chœur de la nef, & qui eſt maintenant à la Chapelle du ſacré Cœur.

Le Roi Jacques à l'Eglise.

Le 5 Avril 1697, jour du Vendredi Saint, vint à l'Eglise de cette Paroisse, entendre la Passion, prêchée par le R. Pere de Latour, Général de l'Oratoire, le Roi d'Angleterre Jacques II. Il fut reçu à la porte de l'Eglise, par M. de la Chetardie, à la tête de son Clergé, lequel lui présenta de l'eau bénite, & lui fit un *compliment convenable à la piété de Sa Majesté Britannique, & à la doctrine dudit Sieur Curé.*

Sa Majesté fut placée dans l'œuvre pendant la Passion, & pendant l'Office dans le chœur, & elle alla à l'adoration de la Croix, après le Célébrant & autres Officiants.

Visite de M. le Cardinal de Noailles.

Le 19 Janvier 1702, M. le Cardinal de Noailles vint faire sa visite dans cette Paroisse. S'étant apperçu que l'on y suivoit encore plusieurs usages du rit Romain, il fit promettre à M. de la Chetardie, Curé, de les quitter insensiblement. Le 3 Février il examina tous les titres & les réglemens des Confrairies érigées dans cette Eglise, & les approuva de nouveau. Le R. P. Prieur de l'Abbaye, comme Grand-Vicaire du Fauxbourg, étoit présent à cette visite.

Hiver de 1709.

Le froid, dans le mois de Janvier de 1709, fut si rigoureux qu'il y eut deux cent cinquante-cinq enterremens sur cette Paroisse

pendant ce mois. M. de la Chetardie, Curé & les Prêtres de sa Communauté employerent leur propres revenus, vendirent les meubles qui ne leur étoit pas absolument nécessaires pour soulager les pauvres de cette Paroisse, & se réduisirent eux mêmes dans le cas d'avoir recours pour leur nourriture, logement & entretien, à MM. les Directeurs du Séminaire, qui leur donnerent les secours nécessaires & les aiderent avec courage dans les fonctions du ministere.

Convoi de deux Abbés de S. Germain.

Le 22 Décembre 1714, M. le Chevalier Chapart vint trouver M. Languet, alors Curé, de la part de M. le Maréchal & de M. l'Abbé d'Estrées, d'après l'avis du R. P. Prieur de l'Abbaye S. Germain, pour lui demander la permission de faire passer le convoi de M. le Cardinal d'Estrées, Abbé de S. Germain, sur la Paroisse de S. Sulpice, par les rues, depuis la cour du Palais abbatial jusqu'à la grande porte de ladite Eglise. M. Languet, par respect pour la mémoire de M. le Cardinal, y consentit de tout son cœur, pour cette fois seulement, quoique ce ne fût point l'usage. Le même jour M. le Curé, accompagné d'une grande partie de MM. les Prêtres de sa Communauté, alla, en manteau long seulement, au Palais Abbatial où étoit exposé le corps de M. le Cardinal, sur lequel il jetta de l'eau bénite avec tous MM. ses Prêtres, où ils reciterent à voix haute sans chant le *De Profundis* & M. le Curé dit l'Oraison *Deus qui inter Apostolicos*, &c. ayant été accompagné en entrant & en sor-

tant par les principaux Officiers & les Suisses de la maison de M. le Cardinal & par le Maître des cérémonies de MM. les Religieux de l'Abbaye.

M. le Cardinal de Bissy, Abbé de S. Germain, étant mort au Palais Abbatial, le 26 Juillet 1737, M. le Marquis de Bissy, neveu de M. le Cardinal, vint le 27, tant en son nom que de la part de toute sa famille & de celle de MM. les Religieux de l'Abbaye, demander à M. Languet la même permission; M. le Curé lui répondit que par un très-profond respect, une vive reconnoissance [a] & un attachement toujours inviolable pour la mémoire de M. le Cardinal de Bissy, il se rendoit très-volontiers à sa demande, à celle de sa maison & à celle de MM. les Religieux de l'Abbaye. Le 29 à neuf heures du matin, M. le Curé alla avec la plus grande partie de MM. les Prêtres de sa Communauté jetter de l'eau bénite sur le corps de M. le Cardinal de Bissy, de la même maniere qu'il l'avoit fait par M. le Cardinal d'Estrées.

Differens travaux à l'Eglise.

Le 25 Avril 1719, M. Languet assisté de son Clergé, posa avec beaucoup de cérémonie la premiere pierre de fondation, au pied du pilier à droite de la croisée, pour la construction de la Chapelle S. Jean-Baptiste, dont

[a] M. Le Cardinal de Bissy, a fait des fondations pour les pauvres Vieillards, pour les pauvres malades de cette Paroisse & pour les écoles des garçons. Il a donné à MM. les Prêtres de la Communauté une relique de S. Charles, & a fait une fondation en faveur de six anciens.

il bénit le 22 Janvier 1722, la Chapelle basse afin de pouvoir y enterrer. Le 9 Juillet on commença à descendre des pierres dans les fondemens près de l'ancien portail.

Le 20 Janvier 1723, l'ancienne nef fut entiérement démolie jusqu'au portail, qui ne le fut que le 29 Novembre suivant & le premier Juin 1724, on démolit tout ce qui restoit de vestiges de l'ancienne Eglise dans la nouvelle. Le 19 Septembre de la même année, la pierre du fronton du portail S. Pierre fut posée par M. de Beauveau & MM. les Archevêques de Narbonne, d'Ambrun & d'Aix. Le 19 Février 1724, la premiere piéce de charpente dessus la croisée du même côté, fut posée par M. Languet, qui y mit la premiere cheville. Le 7 Mars suivant, il vint en procession accompagné de son Clergé poser la premiere pierre de fondation de la Chapelle S. Louis.

Le 9 Août 1725 on posa la Croix du Dôme ou Campanille. Le 14 veille de l'Assomption, le clocher qui étoit sur la Chapelle de S. François de Sales, maintenant la Sacristie des Messes, étant démoli, les cloches furent placées dans le Dôme & M. Languet y sonna lui-même à midi l'*Angelus* pour la premiere fois. Le lendemain jour de l'Assomption ce Dôme fut illuminé. Le 8 Décembre suivant l'horloge qui y fut placée avec quatre cadrans sonna pour la premiere fois, & le 4 Avril 1731 on fut obligé de le démolir.

Le 17 Août 1726, après une messe du S. Esprit & après avoir chanté le *Veni creator*, M. Languet posa la premiere pierre de la voûte de croisée & le 27 Février 1725 M. Chardon de Lugny, Prêtre de la Communauté posa la clef

de la calotte de la voûte de la croiſée. [a]

M. Languet ayant eu le deſſein depuis longtems d'embellir la Chapelle de la Ste. Vierge, commença au mois de Juillet 1729, à faire abbattre les arcades qui faiſoient, ſur les impoſtes, la jonction de cette Chapelle avec le chœur, & qui formoient une tribune, avec orgue, dans laquelle on entroit par les portes qui exiſtent encore, pour y chanter l'*O filii* pendant les Fêtes de Pâques, les Litanies de la Ste. Vierge pendant l'Octave de l'Aſſomption & d'autres prieres dans différentes ſolemnités. Ces arcades étoient d'un trait hardi de l'invention de M. Gittard, mais elles cachoient les jours. Le petit Dôme qui étoit dans la Chapelle ſubit le même ſort, on éleva un ſecond ordre ſur le premier & on fit le Dôme qui ſubſiſte & qui a été peint par M. François le Moine. Il fit auſſi démolir l'ancien retable, fait par ordre de M. de Pouſſé, & dont les colonnes étoient de marbre noir. Il ôta auſſi le tableau de l'Autel, qui étoit une Annonciation peinte par le Monier, très-eſtimée des connoiſſeurs & qui eſt maintenant dans la Sacriſtie des Meſſes. En 1731 il fit commencer la ſtatue d'argent que l'on y place le jour de l'immaculée Conception & le Jeudi Saint & que l'on porte à la Proceſſion de l'Aſſomption.

Le 11 Mai 1733, après une Meſſe du S.

[a] M. Zacharie Chardon de Lugny, avoit été proteſtant. Il étoit Page au mariage de Louis XIV: il fut converti par M. Boſſuet & élevé au miniſtere Eccléſiaſtique dans le Seminaire, dont il ſortit pour venir demeurer dans cette Communauté, où il travailla avec le plus grand zele & avec ſuccès à la converſion de ſes Freres errans. Il y mourut le 23 Juin 1733, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il a donné pluſieurs bons ouvrages au public.

Esprit dite à huit heures, M. le Curé accompagné de son Clergé vint donner le premier coup de pioche pour l'ouverture des fondations du grand portail, qui furent faites par un grand nombre de soldats du Regiment des Suisses.

Nouveau bréviaire.

Au mois de Juin 1739, pour se conformer au Mandement de M. l'Archevêque, on commença à se servir pour l'Office public du nouveau bréviaire & du nouveau missel.

Transport des corps & ossemens du Couvent de Notre-Dame des Prés.

La nuit du 30 au 31 du mois d'Août 1741, par ordre de M. l'Archevêque de Paris, en date du 28, expédié en vertu d'un décret du 18 Avril, revêtu des Lettres-patentes du Roi, duement enrégistrés, par lequel ledit Archevêque avoit éteint & supprimé le Monastere des Religieuses de N. D. des Prés, situé rue de Vaugirard, au coin de la rue de Bagneux. On exhuma, avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise, & en présence de deux Prêtres de cette Paroisse, les corps qui avoient été enterrés dans l'Eglise & le cimetiere de ce Couvent, & on les transporta dans l'Eglise paroissiale, où on les inhuma de nouveau dans un caveau de la croisée du côté du portail Saint Jean-Baptiste.

Convoi de la Reine d'Espagne.

Le 21 Juin 1742 fut mis en dépôt dans un caveau, à côté du pilier de l'Evangile le corps de Louise-Elisabeth, Reine d'Espagne, décé-

dée le 16 au Palais d'Orléans, âgée de 32 ans 6 mois.

Office canonial.

Avant l'année 1743, il n'y avoit Office canonial dans cette Eglise que les Fêtes & quelques autres jours de l'année. A la suite de plusieurs délibérations de la Fabrique, de proces-verbaux dressés par ordre de M. l'Archevêque & d'une fondation faite par M. Languet, il fut reglé par une Ordonnance de M. de Vintimille, Archevêque de Paris, en date du 19 Novembre 1743, que dorénavant il y auroit tous les jours Office canonial, auquel seroient tenus d'assister un des Prêtres de la Communauté, six Chantres Ecclésiastiques, avec un nombre suffisant d'enfans de Chœur, & que toutes les autres fondations extraordinaires, seroient acquittées suivant qu'il étoit réglé par les procès-verbaux & avis des Commissaires nommés par ledit Seigneur Archevêque.

Don fait par Louis XV.

La République de Venise ayant envoyé à François I deux Coquilles naturelles, elles furent déposées dans le Trésor de la Couronne; le Roi voulant les consacrer à Dieu, & les faire servir d'ornement à son Temple, en fit don à cette Eglise en 1745. M. Languet les fit placer aux deux seconds piliers de la Nef, avec des ornemens relatifs.

M. le Dauphin & Mde. la Dauphine viennent à cette Eglise.

Le Mercredi 28 Août 1748, la Paroisse

fut honorée de la visite de M. le Dauphin & de Mde. la Dauphine qui vinrent visiter cette Eglise. Ils y furent reçus à la grande porte par M. le Curé à la tête de tout son Clergé, & de MM. les Marguilliers. M. Languet, après leur avoir présenté la Croix, l'eau bénite & l'encens, & les avoir complimentés, leur fit faire le tour de l'Eglise, visiter la Chapelle de la Ste. Vierge & celles qui étoient ornées, & rentrant par le bout de la Nef, les conduisit à la place qui leur étoit préparée dans la croisée vis-à-vis le grand Autel, où étoient préparés deux prie-dieu. Ils étoient accompagnés de leurs Aumôniers, du Gouverneur de Paris, de leurs Officiers, & de plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour. Aussi-tôt qu'ils furent placés, on exposa le S. Sacrement, on chanta le Salut, & M. le Curé donna la Bénédiction, après laquelle ils allerent visiter le Choeur, & de-là s'en retournerent, après avoir été reconduits par le Clergé jusqu'à la grande porte de l'Eglise.

M. le Dauphin étant mort à Fontainebleau le 20 Décembre 1765, M. le Curé par reconnoissance de toutes les marques de bienveillance, d'affection & d'estime qu'il lui avoit toujours témoigné & à toute la Paroisse, lui fit faire dans cette Eglise, de concert avec MM. les Marguilliers, un Service solemnel auquel Mgr. l'Archevêque de Paris officia, & au milieu duquel M. l'Abbé Clément prononça son Oraison funebre. Tout le Clergé & les Notables de cette Paroisse y assisterent.

Conſécration de la Chapelle du Sacré Cœur.

Le Dimanche, premier jour de Septembre 1748, fut célébré dans cette Egliſe, pour la premiere fois, la Fête ſolemnelle du Sacré Cœur de Jeſus & de Marie. Le matin, l'Autel de la Chapelle de Saint Etienne fut conſacré au Sacré Cœur de Jeſus, ſous l'invocation de celui de Marie, par M. Charles-François Durini, Archevêque de Rhodes, Nonce du Pape, qui aſſiſta l'après-midi au ſermon ſur la dévotion au Sacré Cœur, prononcé par le P. Griffet : il officia enſuite pontificalement à Vêpres & au Salut, qui fut chanté en muſique de la compoſition de M. Clairembault.

Tranſport des corps & oſſemens du Couvent des Cordelieres.

Le 21 Décembre 1761, par ordre de M. l'Archevêque de Paris, en date du 4 Juin 1759, portant ſuppreſſion du Monaſtere des Religieuſes, dites Cordelieres, rue de Grenelle, on défonça à la profondeur de quatre pieds le terrein de l'Egliſe & autres lieux de ſépultures ; on exhuma ſept cercueils de plomb & tous les corps & oſſemens ; on les tranſporta dans cette Egliſe avec les cérémonies ordinaires de l'Egliſe, en préſence de deux Prêtres de cette Paroiſſe. On inhuma les ſept cercueils de plomb dans le caveau au-deſſous de la Sacriſtie des Meſſes, & les autres corps & oſſemens dans un autre caveau vis-à-vis la Chapelle de S. Michel.

CHRONOLOGIE

De MM. les Curés de cette Paroisse.

RAOUL, & MORIGNY.

QUoique d'après ce que nous avons dit au commencement de ce petit ouvrage, on puisse conjecturer que l'Eglise de S. Sulpice étoit déjà érigée en Paroisse avant le dixieme siécle, cependant nous n'avons trouvé aucune trace des Curés qui ont existé dès ce tems. Le premier que nous connoissions n'est que de l'an 1210: il se nommoit Raoul, *Radulphus*; il en est parlé dans la Sentence rendue au mois de Janvier de cette année, & dont nous avons parlé ci-dessus, p cxxiv, Entre ce Curé & le suivant, nous trouvons un intervalle de deux cents ans, & malgré nos recherches, nous n'avons pu rien découvrir sur cet objet. Il se nommoit Morigny; & nous trouvons qu'en 1471, les Religieux de l'Abbaye Saint Germain lui louerent l'Isle de Bussy. Comme il y a un intervalle de 81 ans entre ce Curé & celui qui l'étoit en 1552, nous ne pouvons assurer qu'il n'y en ait point eu entr'eux, quoique cela soit très-possible.

LOUIS QUELAIN.

Nous trouvons son nom inscrit dans les registres de la Confrairie du S. Sacrement, le 10 Juillet 1552, à la tête de ceux des Confreres. Dans le Martyrologe de (*a*) cette

(*a*) C'est le nom que les anciennes Fabriques donnoient aux Registres des fondations & obits à acquitter.

Egliſe, fait en 1553, on lit, page 63, que par contrat du 1 Décembre 1556, il fonda une Meſſe haute pour le Samedi dans l'Octave de l'Immaculée Conception, & à laquelle devoient aſſiſter huit Prêtres, non compris le Célébrant. Il paroît par les regiſtres de la Confrairie du S. Sacrement qu'il mourut peu de tems après, puiſque nous trouvons ſon nom dans le catalogue des Confreres défunts pendant cette année.

PHILIPPE HUART.

Ce Curé étoit du Dioceſe du Mans. Le 24 Mars 1557, il reçut la reddition des comptes de la Confrérie du S. Sacrement, & au premier Juillet 1566, on trouve ſon nom inſcrit à la tête de ceux des Confreres. En 1567, il étoit Recteur de l'Univerſité. Ce fut ce Curé qui obtint le 8 Février 1586 de l'Abbé de Saint Sulpice de Bourges deux os du Chef de Saint Sulpice, & qui, le 8 Avril de la même année, les reçut, en préſence des Religieux de S. Germain, des mains du Religieux qui les avoit apportés de Bourges. A la page 371 du Martyrologe de 1617, on trouve que, par contrat du 9 Octobre 1588, il fonda le *Stabat* pour être chanté les jours des deux Fêtes de S. Sulpice, de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité & de l'Immaculée Conception (*a*) avec un *De profundis* &

(*a*) Cette fondation & une autre ſemblable qui avoit été faite le 23 Avril 1632, par Marie Moulſe, pour tous les premiers Dimanches de l'année, fut changée en 1712 : & en 1743, il fut réglé par une Ordonnance de M. l'Archevêque que l'on chanteroit le *Stabat* tous les Vendredis de l'année après les Vêpres.

l'Oraison *Deus qui inter Apostolicos*, &c. Par le même contrat il donna une maison dont la rente devoit être employée à l'achat des pains nécessaires pour la célébration des saints Mysteres & pour la Communion des fidéles. Il mourut la même année, peu de tems après cette fondation. Pendant tout le tems qu'il fut Curé, il prêcha avec beaucoup de zele & de succès contre les novateurs.

AYMART DE CHAVAIGNAC.

Ce Curé, d'une des plus anciennes familles d'Auvergne, étoit Docteur en Théologie, Comte & Doyen de Brioude; il prit possession de la Cure sur la fin de l'année 1588; & en même tems les Marguilliers s'engagerent à lui payer annuellement quarante écus pour tous ses droits. Mais les tems furent si malheureux, que dans un acte qu'il passa avec eux le 14 Janvier 1596, & par lequel ils s'engagerent à le payer plus exactement, il est dit: « Que depuis qu'il étoit Curé & quoiqu'il eût vaqué avec toute affection, tant en l'administration des Sacremens, annonciation de la parole de Dieu, que célébration du Service divin & ce avec un grand hasard de la vie pendant les troubles; que même il n'avoit cessé de leur faire des prédications extraordinaires, & qu'il avoit reçu peu de récompense, pour ce que, les revenus de la Fabrique estant cessés, les Marguilliers qui lors estoient, ne lui avoient pas payés ses droits, si que s'accommodant au tems, il se seroit contenté pour lors de ce qu'ils lui avoient pu bailler soubs l'assurance qu'ils luy payeroient le surplus, lors-

que Dieu nous auroit donné ung repos, & cependant pour ce que l'occasion des mesmes troubles, le revenu qu'il avoit de son chef luy avoit aussi manqué, & que sa charge luy seroit augmenté en ce que le peuple de ladite Paroisse étant devenu pauvre, les Gens d'Eglise n'y pouvoient avoir profict, ensorte qu'il avoit esté contrainct en nourrir & entretenir, tantost ung, tantost deux, pour luy ayder à célébrer le divin Service, ce qui l'auroit réduit à une telle nécessité qu'il avoit été contrainct en telle urgente anxieté de s'ayder, de leur consentement, de partye de quelques joyaux les moins nécessaires à l'Eglise, qu'ils luy avoient baillés en garde, à sçavoir une coupe & deux calices d'argent de vermail doré, un ensensoir & une navette d'argent; le tout pour ayder tous ses Paroissiens, & leur témoigner son amitié, comme il a toujours fait. »

On voit par ce que nous venons de rapporter de cet acte, que ce digne Curé fit tout ce qui dépendoit de lui pour soulager ses Paroissiens pendant les troubles, & qu'il ne négligea point leur instruction; aussi contribua-t-il par sa vigilance, par ses prédications & par l'attachement le plus respectueux & le plus inviolable pour son souverain, à y entretenir la paix selon tout son pouvoir. Il ne fut point du nombre des Ligueurs, & n'assista point à la trop fameuse Procession. Pendant que plusieurs Curés & Prédicateurs de Paris se déchaînoient contre Henri IV, il ne prêchoit dans son Eglise que l'amour, l'obéissance à ce Prince. *Je ne sais point cacher mes sentimens*, dit-il un jour en chaire, *je prêche*,

rai toujours contre les voleurs, qui sous le nom de catholiques zélés, pillent les maisons des politiques, & en parlant du Roi, il dit: *il n'est point sacrilege ce Prince, il demande à être instruit; mais ceux-là le sont, qui pour être ses ennemis, & lui faire des cruautés, lui refusent l'instruction.* Henri IV, persuadé de ses sentimens à son égard, l'honora de sa confiance; il le fit mander à S. Denis avec les Curés de Saint Merry & de Saint Eustache, voulut avoir des conférences avec eux sur la Religion; & ayant travaillé à sa conversion, il voulut qu'ils assistassent à Saint Denis, le 25 Juillet 1593, à son abjuration qu'il y fit en présence de quantité de Prélats & de Seigneurs du Royaume.

Ce fidèle Pasteur ne voulut jamais quitter sa Paroisse, malgré les efforts que fit le Roi pour l'attirer à la Cour & lui donner un Evêché. En 1596, la peste ayant ravagé Paris, il fit des prodiges, en ne cessant de s'exposer pour le salut des ames qui lui étoient confiées. Il mourut le 1er. Août 1601, & à peine fut-il expiré qu'il y eut un concours prodigieux de peuple & même de Seigneurs, pour lui rendre les derniers devoirs, & avoir encore la consolation de le voir. Les Religieux de Saint Germain, par respect pour sa mémoire, vinrent eux-mêmes l'inhumer le lendemain, & l'Eglise fut trop petite pour contenir tout le monde qui étoit accouru à cette cérémonie.

HENRI LE MAIRE.

A M. de Chavaignac, succéda M. Henri le Maire, Docteur en Théologie de la Faculté

de Paris, qui prit possession de la Cure en 1601. La peste ayant regné dans Paris en 1605, il se signala par son zele pour ses Paroissiens. Il eut le bonheur de convertir un grand nombre d'hérétiques, dont il reçut les abjurations. Il fut enterré le 31 Mai 1619, vis-à-vis du Maître-Autel. M. l'Evêque de Noyon, accompagné des MM. de Sorbonne & de la plus grande partie de ses Paroissiens & Paroissiennes, assisterent à son convoi & enterrement; & on remarqua qu'il n'en avoit point été fait depuis long-tems de si célebre.

SIMON DE MONTEREUL.

M. Simon de Montereul, Docteur de Sorbonne, prit possession de la Cure en 1619. Il signala particuliérement son zele contre les hérétiques, & en convertit un très-grand nombre, dont il reçut lui-même les abjurations. Il décéda le 1 du mois d'Août 1631, & fut enterré le lendemain dans le chœur de l'Eglise, devant le Maître-Autel.

JULIEN DE FIESQUE.

M. Julien de Fiesque prit possession de la Cure, peu de tems après la mort de M. de Montereul. Malgré les soins que prit ce Curé de sa Paroisse, il ne put remédier aux abus qui s'y étoient introduits insensiblement pendant les guerres civiles, de sorte qu'elle étoit non-seulement la sentine de Paris, mais de tout le Royaume. Affligé de ces désordres, & découragé par l'opposition qu'il trouvoit dans ses Prêtres, pour la réforme qu'il desi-

roit introduire ; il s'adressa à M. Olier le 25 Avril 1642, pour le prier d'accepter la résignation de sa Cure. L'année avant cette proposition, S. Vincent de Paul avoit donné une Mission dans ce fauxbourg, mais quelque bien qu'elle fît pour le moment, il ne suffisoit pas pour réformer des désordres qui y étoient comme enracinés. M. Olier s'étant enfin déterminé à accepter la résignation, M. de Fiesque la fit au mois d'Août 1642. On ignore le tems & le lieu de sa mort, & on est sûr que ce n'est point sur cette Paroisse. On lui a fait dans cette Eglise un service le 10 Juillet 1662, auquel assista M. Raguier de Poussé, alors Curé & tout son Clergé : il y a apparence que ce fût dans le tems qu'on apprit sa mort.

Voilà tout ce que nous avons pu trouver de certain sur les Curés de cette Paroisse, avant la réforme introduite par M. Olier. Nous avons des mémoires plus étendus sur ce saint Pasteur, & sur ceux qui l'ont suivi, comme on peut le voir par tout ce que nous en avons dit dans cet ouvrage. Nous n'ajouterons ici que ce qui n'a pu y trouver place, & nous dirons en général, que tous les Curés, depuis M. Olier, sans en excepter aucun, ont vêcu avec la plus grande union avec leurs Prêtres, les regardant comme leurs enfans & leurs dignes coopérateurs; avec la plus grande régularité, pratiquant à la lettre la pauvreté évangélique, tant dans leur extérieur, que dans leurs meubles, ne se servant pour leur habillement que d'étoffe ordinaire, & n'ayant aucun meuble de prix, ni même aucune tapisserie : se contentant pour la nourriture de celle de la Communauté des Prêtres, qu'ils pre-

noient

noient dans le refectoire commun, à laquelle ils payoient leur pension; se montrant toujours les peres de leurs Paroissiens, évitant toute sorte de distinction, & ne s'annonçant à eux que sous les dehors du bon Pasteur; [a] ne cherchant à acquérir des biens de ce monde, que pour les verser dans le sein de leurs chers Paroissiens, leur sacrifiant même leur propre patrimoine, & mourant dans l'impossibilité de faire un testament, n'ayant plus rien à donner, & ne devant rien.

v. p. 223

JEAN-JACQUES OLIER.

M. Olier dont la mémoire est en bénédiction, a procuré les plus grands biens dans cette Paroisse, comme on a pu le voir, par ce que nous en avons dit ci-dessus page 29 & suivantes & comme on le verra par les traits que nous allons rapporter. M. Olier naquit à Paris le samedi, 20 du mois de Septembre 1608, rue du Roi de Sicile, Paroisse S. Paul, où il fut baptisé le même jour & y reçut le nom de *Jean*. Il y ajouta dans la suite & probablement lorsqu'il fut confirmé, celui de *Jacques*, qui étoit le nom de son pere. Il fut mis aussi-tôt après son baptême, en nourrice dans le fauxbourg S. Germain. Avant que d'être Prêtre, il fit beaucoup de Missions avec MM. de l'Oratoire & de S. Lazare. [b] Lorsqu'il fut Prêtre, il s'associa

[a] Ils n'ont jamais souffert de se voir précéder par des Suisses ou Bedeaux, lorsqu'ils venoient à l'Eglise pour quelque fonction que ce fût, ni porté les marques de leur doctorat.

[b] Le Pere de Gondren, Général de l'Oratoire, jusqu'à sa mort arrivée en 1641, fut son Directeur. Il prit dans la suite S. Vincent de Paul.

avec eux pour cet objet & forma avec eux une union de prieres. Il se prépara à recevoir les premiers ordres & la Prêtrise chez MM. de S. Lazare & dit sa premiere Messe le jour de S. Jean-Baptiste en 1633. Il prit possession de la Cure de S. Sulpice, le 10 Août 1642 ; & cinq jours après, il commença, sous les auspices de la très-Sainte Vierge dans son Assomption, l'établissement de la Communauté & du Seminaire & la réforme de la Paroisse, & présida selon la revélation qu'il en avoit à la Procession solemnelle qui se fit ce jour. Il en fit célébrer l'Octave avec le plus de solemnité possible, & c'est en mémoire de cet évenement qu'on la célébre encore & que l'on chante tous les jours les Litanies de la Ste. Vierge avant le Salut, auquel assistent la Communauté, le Seminaire & un grand nombre de Paroissiens. Il fut alors reglé qu'aux Processions on porteroit la Baniere de la Ste. Vierge avec celle de S. Sulpice.

Quelque tems après, pour mettre de plus en plus ses Paroissiens sous la protection de cette Mere de Dieu, il établit la Procession & la Messe des premiers samedis, à laquelle il fit assister les enfans des écoles qui y viennent encore. Dans un de ses Sermons, il engagea ceux qui composoient son auditoire à dire tous les jours le Chapelet & l'on en vit aussi-tôt un grand nombre qui le dirent en allant & en revenant de leurs occupations, ce qui s'observe encore. (*a*) Peu de

[*a*] M. Olier faisoit vœu tous les ans de dire le Chapelet ; & lorsqu'il sortoit, il passoit le plus qu'il pouvoit dans les rues où il y avoit des statues de la Ste. Vierge.

tems après avoir pris possession de la Cure & comme il se disposoit à aller porter les Sacremens aux Malades, la Ste. Vierge lui dit au fond du cœur qu'elle *l'aideroit pour sa Paroisse* : promesse qui s'est souvent vérifiée.

Il partagea la Paroisse en huit quartiers, à chacun desquels il préposa un Prêtre chargé d'y veiller sur-tout le spirituel & d'y entrer dans les plus grands détails : & afin que ces huit Prêtres puissent s'acquitter plus facilement de cette partie de la charge de la Cure, il leur en associa d'autres au nombre de dix à douze pour les seconder & soulager. Il mit tous ces quartiers sous la protection de la Ste. Vierge, sous le titre d'une de ses Fêtes, le 1er. dit du Luxembourg, sous le titre de l'immaculée Conception, le second dit de Vaugirard, sous le titre de la Nativité, le troisiéme dit de la rue du Four, sous le titre de la Présentation, le quatrieme dit de Bussy, sous le titre de l'Annonciation, le cinquieme dit de Grenelle, sous le titre de la Visitation, le sixiéme dit de Seve, sous le titre de l'enfantement de la Ste. Vierge, le septieme dit de S. Benoît, sous le titre de la Purification, & le huitiéme dit de S. Dominique, sous le titre de l'Assomption.

M. Olier commença la reforme par établir des Catéchismes: de sorte que malgré ceux qu'il faisoit souvent lui-même tous les Dimanches & Fêtes dans l'Eglise Paroissiale & les douze qu'il faisoit faire dans les quartiers & où assistoient quatre mille enfans, il en établit encore plusieurs autres dès le premier Carême qu'il passa dans sa Paroisse. Il y en avoit donc un pour la Confirmation auquel assistoient

quatre cent personnes. Un avant Pâques & un après, qui duroient chacun deux mois, pour préparer à la premiere Communion six cent enfans. Un trois fois la semaine pour les pages & laquais. Un autre aussi trois fois la semaine pour les pauvres mendians, qui s'y trouvoient au nombre de quatre cent & auxquels il distribuoit en sortant une aumône, qui étoit plus considérable pour ceux qui étoient les plus exacts & attentifs. Un tous les vendredis pour les vieillards qui étoient à l'aumône du grand Bureau. Un autre toutes les semaines pour les grandes personnes. Enfin, il envoyoit ses Prêtres dans les différentes maisons des quartiers, pour y instruire les personnes âgées, il les envoyoit aussi dans les écuries & étables & y alloit souvent lui-même instruire les domestiques & vachers. A l'exhortation & à l'instruction, il joignoit une priere assidue, pour obtenir de Dieu par l'intercession de la Ste. Vierge, la conversion de ses Paroissiens ; il engageoit ses Prêtres à faire de même & faisoit prier tous les jours dans sa Communauté & dans son Seminaire, à cette intention, ainsi que pour les agonisans, ce qui s'observe encore. Pour la commodité des Paroissiens & à leur sollicitation, il plaça les Prônes entre les grand'Messes, & regla que l'eau bénite se donneroit à l'ordinaire, mais qu'on la feroit au chœur après Prime, avant la premiere Messe de Paroisse.

Avant ces instructions si multipliées personne ne venoit à confesse à la Paroisse ; on y vint alors en si grande foule, que les Confesseurs étoient occupés tous les Dimanches & Fêtes, depuis cinq heures du matin, jus-

qu'à une heure après midi & le ſoir juſqu'à la nuit; ce qui ſe continuoit encore les deux jours qui ſuivoient les grandes Fêtes. M. Olier alla inviter & prier tous les Religieux du fauxbourg à venir prendre, dans ſon Egliſe, une partie du fardeau paſtoral pendant la quinzaine; chaque maiſon lui envoya deux de ſes Religieux pour confeſſer pendant ce tems. Il avoit & avec raiſon, le plus grand *amour* & la plus grande *eſtime* pour tous les Religieux, & il chériſſoit particuliérement ceux qui habitoient les deux maiſons de Noviciat des Dominicains & des Jéſuites, & il diſoit que c'étoit à leurs prieres que les Paroiſſiens devoient les graces de converſion que la miſéricorde de Dieu leur prodiguoit. v. p. 22.

Ce digne Paſteur n'épargna rien pour ranimer la dévotion au très-Saint Sacrement, il en parloit dans tous ſes Sermons & Prônes, il établit comme nous l'avons déja dit l'adoration perpétuelle, non ſeulement pour le jour, mais même pour la nuit. Il inſtitua & fit célébrer de la maniere la plus ſolemnelle les prieres de quarante heures pendant les trois jours qui précedent le Carême. Il établit l'expoſition du S. Sacrement les jours des Fêtes de l'Epiphanie & de S. Martin, afin d'arrêter les déſordres qui ſe commettoient dans ces jours. Ce fut lui qui commença à célébrer la Meſſe du S. Sacrement, & à faire des ſaluts les premiers jeudis de chaque mois, pour la remiſſion des péchés, & tous les premiers Dimanches pour la bonne mort: il regla que tous ces ſaluts avec ceux qui étoient déja fondés ſe feroient tous ſur le ſoir, afin que les perſonnes qui n'avoient pu aſſiſter à Vêpres, y vinſſent. Pour les fon-

der, il fut aidé des libéralités de Mde. la Duchesse d'Aiguillon. Il donna pour tous un reglement général & uniforme qu'il fit approuver au mois d'Octobre 1644.

Il donna une lampe d'argent pour le lampadaire à sept branches qu'il avoit fait faire pour brûler à perpétuité devant le S. Sacrement & représenter les sept esprits qui sont devant le Trône de Dieu. Il fit toujours brûler deux cierges à ses dépens devant le Tabernacle où reposoit le S. Sacrement & fournissoit les bougies & flambeaux pour accompagner J. C. lorsqu'on le portoit aux malades, ce qui s'observe encore. Lorsqu'il sortoit ou rentroit au Presbytere, il ne manquoit jamais d'aller l'adorer dans le S. Sacrement & saluer la Ste. Vierge, & il passoit toujours dans les rues où il y avoit le plus d'Eglises, afin d'être plus près de son divin maître. Enfin il fit graver une estampe du S. Sacrement qu'il distribuoit dans toutes les maisons. Une personne de grande condition voulut fonder une grand'Messe du S. Sacrement & un Salut pour tous les jeudis de l'année, il ne voulut jamais y consentir, craignant que cet usage fréquent d'exposer le très Saint Sacrement ne rallentît la dévotion des fidéles.

M. Olier fit remarquer pendant toute sa vie la plus grande tendresse pour tous ses Paroissiens & spécialement pour les pauvres. Il avoit fait un rôle des pauvres honteux, qui montoient à quinze cent & envoyoit le frere Jean [*a*] avec M. Gibily, Prêtre de la

[*a*] Ce frere Jean, est le nommé Jean Blondeau, dont nous avons parlé ci-dessus p. 143. M. Gibily, étoit un Prêtre de la Communauté, dont nous parlerons ci-après.

Communanté, pour les viſiter & ſecourir corporellement & ſpirituellement. Il faiſoit ſouvent des viſites générales dans leſquels il diſtribuoit au moins 1500 liv. payoit les mois de nourrice, faiſoit acheter deux fois l'an des étoffes & des chemiſes ; faiſoit apprendre la couture aux pauvres filles, plaçoit les enfans, faiſoit acheter de la filaſſe pour les faire travailler, & les faiſoit payer toutes les ſemaines par des femmes chargées de veiller ſur eux. Il faiſoit diſtribuer deux fois la ſemaine, dans le Seminaire, du potage aux mendians qui s'y ſont trouvés juſqu'à neuf cent. Le bâtiment du Seminaire fut fait par ſes ſoins, à la journée, dans un tems où tous les Ouvriers manquoient d'ouvrage, il leur procura ainſi les ſecours néceſſaires & les empêcha de vivre dans l'oiſiveté. Enfin, il entroit dans le détail des pauvres avec liberté & égalité d'eſprit, au milieu d'une infinité d'occupation. Il leur donnoit un tems à Pâques pour ſe venir confeſſer, afin qu'il ne fuſſent point interrompus ni détournés par la foule. Il donnoit conſidérablement au frere Jean pour tous ces objets, & il ne lui a jamais rien refuſé de ce qu'il lui a demandé. Il étoit ſouvent réduit à n'avoir rien, mais par la priere & la grande confiance qu'il avoit en la très-Ste. Vierge, il obtenoit des ſecours inattendus. Il diſoit que la bourſe de Dieu étoit inépuiſable pour ceux qui avoient confiance en lui.

Ce fut lui qui établit en 1651, comme nous l'avons dit, les aſſemblées de la compagnie de la charité pour le ſoulagement des pauvres honteux, & qui lui donna des reglemens très-ſages qu'il fit imprimer. Il avoit deſtiné

à l'assemblée des premier & troisieme Dimanches du mois le soin des nouveaux convertis; à celles des deuxiéme & quatrieme Dimanche du mois, le soulagement des pauvres honteux; pour celle du premier samedi & du 25 de chaque mois, le soin de faire élever chrétiennement dans les écoles de charité les pauvres; à celle des premier & troisieme Dimanches de chaque mois, le Conseil charitable & l'accommodement des procès: il gageoit pour cet objet un Procureur & y employoit M. Gache qui avoit été long tems dans le Présidial d'Aurillac & qui ayant dans la suite pris la prêtrise, s'étoit retiré auprès de lui; à celle du premier jeudi de chaque mois, le soin des pauvres malades. A celle du premier lundi de chaque mois, le soin des pauvres estropiés, aveugles, paralytiques & autres malades semblables. A celle du 2me. jeudi de chaque mois, le soin des petits enfans, tant pour le lait & la farine, que pour les nourrices de ceux que les meres ne pouvoient pas absolument nourrir. Enfin le soin de la délivrance des prisonniers & le soin de placer les filles, à des Ecclésiastiques & à des Dames préposées pour cet effet. Il regla aussi & mit en meilleur ordre la compagnie des Dames de p. 224. la charité pour les malades.

Il veilloit d'une maniere particuliere à empêcher toutes sortes de désordres; pendant la Foire S. Germain il faisoit poursuivre par la Justice ceux qui exposoient de mauvais tableaux & employoit tous ses soins pour en chasser les danseurs de corde. Il prêcha souvent & avec fruit contre le duel & refusa même la sepulture à plusieurs de ceux qui

avoient péri dans ces malheureux combats, il prescrivit des peines & usa de sévérité envers ceux qui n'y avoient pas succombé. Il réussit enfin par ces moyens à les abolir dans sa Paroisse. Dans une seule année il fit faire les exercices spirituels à plus de cent Gentils-hommes. En 1652 il empêcha l'assemblée de quatre cent Lutheriens & demanda deux gardes à M. le Duc d'Orleans; il les poursuivit si soigneusement, que quoiqu'ils changeassent souvent de logis, il les obligea de quitter sa Paroisse pour ces assemblées. Ces actes de fermeté ne l'empêchoient pas de faire son possible pour les ramener dans le sein de l'Eglise, par la douceur, & il en a gagné un grand nombre, dont il a toujours eu le plus grand soin.

Il abolit les superstitions qui étoient en usage dans certains métiers & fit imprimer l'avis de plusieurs Docteurs de Sorbonne, pour autoriser ce qu'il leur disoit, en quoi il réussit selon ses desirs.

Avant les guerres il avoit détruit presque tous les mauvais lieux. Il plaça des filles à la Magdelaine, paya la pension de quelques autres chez des femmes vertueuses & prit tous les moyens pour les faire travailler & les retirer de l'occasion de se perdre. Son dessein étoit d'établir une maison de la Magdelaine dans sa Paroisse; mais quelques efforts qu'il fit, il ne put y réussir à cause des oppositions qu'y formerent ceux qui croyoient que cet établissement feroit tort à celui de la Magdelaine du Temple.

M. Olier possédoit l'humilité dans le plus grand dégré, il se regardoit comme le dernier des hommes & ne recevoit service de

personne qu'avec une extrême confusion. Il disoit qu'il ne falloit pas gouverner en commandant, mais en montrant l'exemple ; qu'il devoit être le plus humble de sa Paroisse, parce qu'il participoit aux péchés de tous, l'époux entrant en communauté des biens & dettes de son épouse. Il ajoutoit qu'en conséquence, un Pasteur devoit être comme N. S. au S. Sacrement, toujours priant, remerciant, criant merci & demandant des secours spirituels & temporels pour ses peuples.

Pendant les guerres M. Olier exhorta ses Paroissiens à adorer la justice de Dieu & à faire pénitence ; il leur faisoit faire des prieres extraordinaires & les rassembloit tous les soirs devant le S. Sacrement dont il faisoit ouvrir le Tabernacle ; il prioit lui-même plus qu'à l'ordinaire & passoit des nuits entieres devant le S. Sacrement. Il secourut encore d'une maniere particuliere les pauvres, il commença par une visite générale des nécessiteux & y employa encore M. Gibily & le frere Jean auquel il donnoit au moins 100 liv. par jour. Il fit acheter du bois, du charbon, & leur procura douze cent potages par jour. Il retira un très-grand nombre de filles obligées de fuir de la campagne, les logea, les nourrit & les instruisit. Il en usa de même, pendant quatre mois, envers un grand nombre de Religieuses de sept ou huit Ordres differens, leur fit faire les exercices spirituels & leur fit observer la clôture, leur donna de ses Prêtres pour leur dire la Messe, les prêcher & confesser.

Il fit, comme nous l'avons déja dit, poser la premiere pierre de l'Eglise que nous voyons

aujourd'hui, par la Reine Anne d'Autriche, le 20 Février 1646 ; M. Alain de Solminiac, Evêque de Cahors, y officia. Lorsqu'il prit possession de la Cure, le 10 Août 1642, il vouloit dès lors se démettre de son Abbaye de Pebrac & son Prieuré de Bazainville ; mais des personnes d'un grand mérite qu'il regardoit comme ses Supérieurs l'en empêcherent en s'efforçant de lui persuader, qu'il en avoit absolument besoin pour introduire la réforme dans sa Paroisse, & sur-tout pour la nourriture & l'entretien des Prêtres qui lui étoient nécessaires, les Prêtres habitués qui recevoient tous les honoraires ne voulant point le seconder. Il se soumit à leurs décisions & à leurs ordres pendant quelques années, mais ayant enfin obtenu de s'en démettre, il le fit entre les mains du Souverain Pontife, le jour du Vendredi Saint 1649, ne se réservant rien que la Cure ; car il s'étoit déja défait de son patrimoine pour soulager ses Paroissiens. Il se démit aussi de la Cure entre les mains de M. l'Abbé de S. Germain au mois de Juin 1652. Il mourut en odeur de sainteté (*a*) au Séminaire à cinq heures & un quart du soir, âgé de quarante-huit ans, six mois, douze jours, le 2 Avril 1657, & fut enterré le 5 dans la Chapelle dudit Seminaire.

Le jour de Pâques veille de sa mort, il fut visité par M. le Prince de Conti, par M. l'Archevêque de Bourges & par plusieurs

(*a*) Saint Vincent de Paul qui l'avoit assisté à la mort écrivant a M. Joly, Supérieur de la Mission à Rome, & à la niéce de M. Olier leur marquoit qu'il ne doutoit nullement de son salut & qu'il se feroit scrupule de prier pour lui.

autres personnes de considération. Pour contenter la dévotion des Paroissiens, on fut obligé de le garder trois jours exposé dans la Chapelle du Seminaire, revêtu de ses habits sacerdotaux, où malgré le grand nombre de flambeaux qui brûloient autour de lui, & malgré la grande affluence d'Ecclésiastiques, de personnes de condition & de peuple, il ne rendit jamais aucune mauvaise odeur. Il avoit le visage d'un homme qui sommeille tranquillement & on continua de voir sur son front la Croix qui y avoit paru depuis quelque tems. Le 13 Novembre 1684, à trois heures après midi, on exhuma son corps & celui de M. de Bretonvilliers, & on les monta dans la Chapelle haute où on les inhuma l'un à côté de l'autre dans la voûte même de la Chapelle basse.

On a de M. Olier plusieurs ouvrages de piété qui respirent par-tout l'amour de Dieu le plus vif, le zele des ames le plus ardent, & la dévotion la plus tendre envers la Ste. Vierge. Ces ouvrages sont: *Introduction à la vie & aux vertus chrétiennes. Explication des cérémonies de la Grand'Messe de Paroisse. Traité des Saints Ordres. Catéchisme chrétien de la vie intérieure. La Journée Chrétienne. Reglemens de la Compagnie de Charité de la Paroisse de Saint Sulpice. Catéchisme des enfans de la Paroisse de S. Sulpice. Lettres Spirituelles* qui sont remplies de la même onction que celles de S. François de Sales. Enfin des *Actes pour les prieres du matin & du soir.*

Voyez ce que nous dirons encore de ce Saint Curé, ci-après page 202.

ALEXANDRE LE RAGOIS DE BRETONVILLIERS.

M. Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, né à Paris, intime ami de M. Olier, qui l'appelloit son cher enfant, entra Clerc au Seminaire, le 19 Juin 1643, prit possession de la Cure le 29 Juin 1652 : il y avoit été nommé par l'Abbé de S. Germain. Après la mort de M. Olier, il fut choisi pour être Supérieur du Seminaire, pour le bâtiment duquel il avoit employé une partie du revenu de son riche patrimoine, dans un tems où la misere étoit si grande à cause des guerres qui avoient précédé, que tous les Paroissiens ne cessoient de le bénir conjointement avec M. Olier, de les avoir soulagé en leur procurant du travail. Pour pouvoir se donner tout entier à la direction de cette maison, il se démit de la Cure entre les mains de l'Abbé de Saint Germain au commencement de l'année 1658. Il mourut au Seminaire, le 13 Juin 1676 à cinq heures du matin, âgé de cinquante-six ans, & le 14, il y fut inhumé dans la Chapelle basse, à côté de M. Olier, par M. de Poussé, après avoir été apporté à la Paroisse, où on lui fit un service général le 15. M. de Bretonvilliers, comme M. Olier, se distingua par sa dévotion à la Sainte Vierge, & quoiqu'un des plus riches particuliers de son tems, par son patrimoine, il observa toujours à la rigueur la pauvreté évangélique, s'épargnant à lui-même le nécessaire pour verser la plus grande partie de ses revenus dans le sein des pauvres, particuliérement de sa

Paroisse, & pour procurer le salut des infidéles dans le Canada. Il donna aussi des sommes considérables pour le bâtiment de l'Eglise & se montra en tout un digne enfant de M. Olier.

ANTOINE RAGUIER DE POUSSÉ.

M. de Poussé, du Diocese de Sens, s'associa avec M. Olier, le 1er. Septembre 1642 & entra avec lui au Prebytere où il demeura toujours; il n'étoit alors que Clerc & Bachelier de Sorbonne : ayant pris dans la suite le Bonnet de Docteur & ayant été Vicaire de M. de Bretonvilliers, il fut nommé à la Cure de Saint Sulpice par M. l'Abbé de S. Germain, & en prit possession le 7 Février 1658 : il s'en démit au mois d'Octobre 1678 & décéda au Presbytere, le 8 Juillet 1680.; le 9 il fut transporté au Seminaire, où il fut inhumé dans la Chapelle basse, & le lendemain, on lui fit à la Paroisse un service solemnel. C'est ce Curé qui a le plus avancé le bâtiment de l'Eglise, en faisant bâtir le chœur avec tous les bas côtés, & commençant les fondemens du portail S. Pierre. Il fit bénir le Chœur & les Chapelles des bas côtés, le 20 Décembre 1673, par M. de Harlai, Archevêque de Paris. On voit combien il étoit chéri de ses Paroissiens par le grand nombre de Messes que plusieurs d'entr'eux firent dire pour lui après sa mort.

CLAUDE BOTTU DE LA BARMONDIERE.

M. de la Barmondiere, né à Ville-Franche, Diocese de Lyon, Docteur de la maison de Sorbonne, un des Directeurs du Seminaire,

où il entra le 7 Avril 1665, fut nommé à la Cure par l'Abbé de S. Germain, & en prit poſſeſſion le 4 Novembre 1678; il s'en démit le 7 Janvier 1689; ce qui ne l'empêcha point de continuer à demeurer avec les Prêtres de la Communauté, & y travailler avec eux, de concert avec ſon ſucceſſeur, juſqu'à la fin de ſes jours. Malgré les ſervices qu'il rendoit ainſi à la Paroiſſe & à la Communauté, il voulut payer ſa penſion comme les ſurnuméraires, & ne voulut jamais permettre qu'on le diſtinguât des autres, excepté que lorſqu'on régla les comptes de la maiſon le 5 Mars 1689, il conſentit à les ſigner avec M. Baudrand. Il étoit toujours un des premiers levé & diſoit ſa Meſſe avant l'Oraiſon de la Communauté, à laquelle il ſe trouvoit toujours, de même qu'à tous les autres exercices. Au commencement de l'année 1694, lorſqu'il tomba malade, il ſe fit tranſporter, comme on le faiſoit alors pour tous les Prêtres de la Communauté, à l'infirmerie du grand Seminaire, où il décéda, en odeur de ſainteté, le 18 Septembre de la même année à ſix heures du matin, âgé de ſoixante-trois ans. Il y fut enterré à côté de M. de Pouſſé le 19, après qu'on eût apporté ſon corps à la Paroiſſe, & qu'on lui eut fait un ſervice.

HENRI BAUDRAND.

Henri Baudrand, né à Paris en 1637, étoit fils de M. Baudrand de la Combe, Sieur de Montreal: il entra Clerc au Seminaire, le 26 Janvier 1659; après avoir fait ſes études avec ſuccès dans l'Univerſité de Paris, il y prit le bonnet de Docteur en théologie en

1666. Au mois de Janvier 1689, étant Directeur au Seminaire, il fut fait Curé de cette Paroisse, les services qu'il y avoit rendus, l'avoient fait choisir pour remplir cette place. En 1690 il y fit faire une Mission qui produisit de grands biens. Les Missionnaires logerent à la Communauté & y furent nourris & entretenus à ses dépens tant que dura la Mission. En 1696 ayant été attaqué d'une paralysie & se proposant de vivre dans la retraite, & voulant se donner un successeur qui entretînt le bon ordre établi dans la Paroisse, il jetta les yeux sur M. de la Chetardie, avec qui il permuta sa Cure pour le Prieuré de S. Côme l'Isle-les-Tours : le 15 Mai de la même année, il partit pour aller prendre possession de ce Prieuré & alla en même tems prendre les eaux de Barrege. Etant de retour il se donna tout entier aux exercices de piété, & à la continuation de divers ouvrages utiles qu'il avoit commencés & qui n'ont pas vu le jour. Le plus considérable est un Recueil des Actes de la Faculté de Paris, avant qu'un incendie du dernier siécle en eut fait perdre plusieurs. Il avoit eu même l'attention de tirer des registres du Parlement une copie de ce qui y avoit été déposé & qui se trouvoit avoir été arraché des registres de Sorbonne. Cet ouvrage a été communiqué à plusieurs savans qui l'ont cité, comme, M. Simon, M. Witasse, M. l'Herminier, &c. on le garde en 4 vol. *in-folio* au Seminaire. Etant allé en 1699 à une maison de campagne qui lui appartenoit aux environs de Beaune en Gâtinois, il y mourut le 18 Octobre de la même année, étant âgé de soixante

& dix ans & fut enterré le 20 dans l'Eglise de ce lieu. Le 30 du même mois on lui fit dans cette Eglise un service général auquel assisterent MM. les Curés de Paris en surplis & en étole. M. de la Chetardie célébra la Messe & fit les obseques. M. Baudrand engagea M. de Santeuil à faire des Hymnes à l'honneur de S. Sulpice, que nous placerons dans son Office.

JOACHIM TROTTI DE LA CHETARDIE.

M. de la Chetardie naquit le 23 Novembre 1636 au Château de la Chetardie, Paroisse d'Exidenil, Diocese de Limoges. Il entra Laïc au Seminaire, le 24 Décembre 1657. Il étoit Docteur en théologie avant de prendre en Sorbonne le degré de Bachelier. Il avoit été Supérieur des Seminaires de S. Sulpice au Puy-en-Velay & à Bourges. Il étoit Prieur de S. Côme l'Isle-lès-Tours, bénéfice qu'il tenoit de M. de la Chetardie, Conseiller Clerc au Parlement de Paris, son grand oncle; il le permuta avec M. Baudrand, pour la Cure de S. Sulpice dont il prit possession, le 13 Février 1695. Le Dimanche de la Septuagésime après avoir célébré la 1ere. grand'Messe, comme il le pratiqua depuis, les Dimanches dans le cours de l'année, il parut pour la premiere fois dans la chaire de cette Eglise & fit le Prône qui est son homelie des ouvriers envoyés dans la vigne du pere de famille.

La premiere année qu'il fut Curé, il fut chargé par M. de Noailles de travailler à faire retracter à Mde. Guion, tout ce qu'elle avoit avancé de repréhensible dans ses écrits. Il y réussit & en obtint le 17 Juillet une retractation telle que la desiroit M. l'Arche-

vêque. M. de Noailles continua à l'employer dans plusieurs affaires importantes & le chargea de la conduite de plusieurs maisons Religieuses, dans le tems même, où il donna son premier Mandement contre la constitution; il ne put s'empêcher de lui témoigner toujours son estime, quoiqu il sût qu'il pensoit sur cet objet d'une maniere bien différente de la sienne. Il eut aussi toute la confiance de Mde. de Maintenon & en obtint beaucoup de secours pour ses Paroissiens. Louis XIV qui aimoit à s'entretenir souvent avec lui dans son cabinet, le nomma en 1702 à l Evêché de Poitiers; mais l'amour qu'il avoit pour cette Paroisse ne lui permit pas d'accepter cette dignité: il en avoit agi de même lorsqu'il fut sollicité pour être Confesseur du Roi. On peut voir, en effet, par ce que nous avons déja dit, combien il étoit attaché à ses Paroissiens & avec quelle attention il veilloit sur toutes les parties de son ministere, & entroit jusques dans les plus petits détails. M. de la Chetardie étoit d'une taille avantageuse, bien fait de sa personne, respectable en son abord & dans ses manieres d'agir, qui étoient toutes gratieuses & se ressentoient de la droiture de son cœur. Il étoit rempli de zele pour l'honneur de Dieu; ferme qu'il étoit dans le bien, constant dans la saine doctrine, il étoit ennemi de tout ce qu'on appelle nouveauté; il en donna des preuves lorsque M. Oursel, Supérieur de sa Communauté, ayant été d'avis, en Sorbonne, de ne point recevoir la Constitution, il ne crut pas devoir le garder plus long-tems & le pria de se retirer. Il étoit libéral, obligeant, tendre envers les pauvres dont il a donné sur-

tout des preuves en 1709. Dès le moment qu'il fut Curé, il mit tous ses revenus dans la masse des aumônes pour être employés avec les sommes qu'on lui confioit pour le soulagement des pauvres nécessiteux, l'entretien des écoles charitables, dont la dépense étoit & est encore très-grande, & pour celui des Communautés tant Religieuses que séculieres de cette Paroisse, [*a*] qui pendant les années de cherté, sans ces secours extraordinaires, auroient été réduites à cesser & à se dissiper & qui par ce moyen se sont soutenues. Il ne se réserva que ce qui lui étoit absolument nécessaire pour son entretien, sa pension à la Communauté, ainsi que pour les gages & pension de son domestique. Le 3 Juin 1714 peu de jours avant sa mort, il se fit rendre un compte exact en présence du Supérieur & des quatre anciens de la Communauté, de tout ce qu'il avoit reçu & dépensé depuis qu'il étoit Curé & le signa avec eux. Il avoit fait & écrit de sa main son testament, le 15 Avril 1712, il y ajouta & fit quelques legers changemens dans sa derniere maladie. Voici quelques-unes des dispositions qu'il renferme & qui marquent bien l'humilité qui le caractérisa toute sa vie. « Je desire qu'on sonne très peu de tems & avec le moins d'affectation qu'on pourra les cloches de l'Eglise, ne voulant incommoder personne, ni causer aucun bruit ou éclat; je ne veux aucune tenture, qu'un simple morceau d'étoffe noire devant la porte

[*a*] Les Religieuses du Val-de-Grace dont il étoit Supérieur, s'étant trouvées dans un grand besoin, il leur prêta une somme considérable, qu'elles lui rendirent l'année de sa mort: il la distribua aussitôt aux pauvres de cette Paroisse.

de la maison & autant devant celle de l'Eglise, je défends toute impression de billets pour convier à mon service qui que ce soit. J'ai été trop honoré d'avoir été associé avec MM. les Curés de Paris, j'espere qu'ils prieront & feront prier pour moi ; mais je défends qu'on aille les convier à mon enterrement. Je ne veux point les fatiguer en cela, ni les détourner de leurs emplois, ni aucune autre personne soit réguliere ou seculiere ; un convoi tout simple, sans bruit, sans concours, sans aucun éclat. Je souhaite beaucoup qu'on célébre pour moi une grand'Messe le corps présent, & qu'on me recommande le Dimanche suivant pendant le Prône aux prieres du saint Clergé, & de Messieurs & Dames de la Paroisse, les suppliant de se souvenir de moi devant le Seigneur & les conjurant de me pardonner si j'ai manqué à quelqu'un de mes devoirs à leur égard, ou à ne leur avoir pas donné le bon exemple auquel j'étois tenu, ou de ne leur avoir pas été assez utile devant Dieu & devant les hommes. Je ne mérite pas d'être inhumé dans le caveau de MM. les Prêtres & autres Ecclésiastiques du Séminaire de S. Sulpice, (*a*) que j'ai toujours regardé comme des saints. Je suis très faché de n'avoir pas profité de l'éducation chrétienne & ecclésiastique que j'ai reçu chez eux. Je les revere comme de vrais serviteurs de Dieu. Je prie mon exécuteur testamentaire (*b*) de faire

[*a*] On enterroit pour lors les Curés & tous les Prêtres de la Communauté dans le caveau du Séminaire : ce n'est que depuis M. Languet qu'ils ont un caveau particulier dans le chœur de l'Eglise.

[*b*] M. de la Sayette, Supérieur de la Communauté.

mettre mon cœur dans un vase de plomb & de l'inhumer à leurs pieds, voulant y être pour rendre hommage à leur sainteté, & pour y avoir cette situation humble, en réparation des fautes que j'ai commises en leur compagnie, & qui sans doute les ont mal édifiés & contristés; j'espere qu'ils m'admettront par grace dans leur compagnie, où je ne mérite tout au plus que le dernier lieu. Pour mon corps, je me tiendrai heureux d'être inhumé au cimetiere près la Communauté de MM. nos Prêtres & Confréres aux prieres & sacrifices desquels je me recommande autant que Dieu le leur inspirera. Pour mes biens, s'il en reste encore en ma disposition, j'entends de ceux de ma famille, je les laisse aux héritiers de notre maison, à qui de droit ils appartiendront: quant à ceux que je pourrois avoir à Paris, ils sont de si petite valeur, qu'ils ne méritent pas qu'on en fasse aucune disposition particuliere; cependant pour éviter tout embarras, voici l'ordre que je crois y devoir mettre. Je déclare n'avoir ni or ni argent qui m'appartienne en propre, car j'ai abandonné le revenu annuel qui m'auroit pu revenir personnellement pour faire subsister notre Communauté, qui sans ce secours seroit tombée, & je ne me suis retenu de toute cette Cure ou bénéfice, que ce qui m'a été précisément nécessaire pour mon entretien & celui d'un domestique qui me sert, ayant délaissé tout le reste à notre Communauté à cause de la cherté des années précédentes. De sorte que n'ayant, ni patrimoine ni bénéfice, je déclare que ce qu'on pourra me trouver d'or ou d'argent à ma mort est un dépôt que Messieurs & Dames de la

Paroisse m'ont mis entre les mains pour le dépenser aux besoins des pauvres & maintien des bonnes œuvres de la Paroisse, & par conséquent qu'il faut le remettre aux assemblées de charité. Pour mes meubles ils sont de très-petite valeur. » Il donne son calice & son ornement à l'Eglise où il avoit été baptisé, ses effets & meubles à son domestique ; & une partie de l'argent que l'on retirera de ses livres, pour faire prier Dieu pour lui, une autre aux domestiques de la Communauté, l'autre aux pauvres de la Paroisse. « Telles sont mes dernieres dispositions au sortir de ce monde, où je quitte tout sans regret, excepté l'Eglise de Jesus-Christ fondée sur ses mérites & sur les miséricordes infinies de Dieu. Je ne crains point la mort, comprenant bien qu'un homme éclairé sur sa religion, doit haïr la vie d'Adam & soupirer après la vie de Jesus-Christ. Ainsi je m'en vais, mais je réviendrai, je m'endors, mais je me réveillerai, je meurs, mais je ressusciterai, j'emporte cette douce espérance dans mon sein, & j'entre dans le tombeau attendant la resurrection des morts & la vie du siécle à venir. Ainsi soit-il. »

M. de la Chetardie donna la démission de sa Cure, le 19 Juin 1714 entre les mains de M. le Cardinal d'Estrées, Abbé de S. Germain, en faveur de M. Languet son Vicaire. Il mourut dans sa Communauté, au milieu de ses Prêtres qu'il chérissoit & dont il étoit respecté & aimé, le 29 Juin de la même année. A peine fut-il expiré que tout le monde s'empressa de lui venir baiser les pieds ; & on fut obligé de laisser le Presbytere ouvert, pour y laisser entrer les Paroissiens, qui désiroient

tous de lui rendre leur dernier devoir. On ſuivit autant qu'on le put ſes intentions, ce qui n'empêcha point qu'il n'y eût le plus grand concours à ſon convoi & ſervice qui ſe fit à l'Egliſe le 2 Juillet. MM. les Curés de Paris s'y trouverent, les deux plus anciens firent diacre & ſouſdiacre, M. Languet dit la grande Meſſe & fit les obſeques. A la ſollicitation de MM. du Seminaire on tranſporta le corps dans leur Chapelle baſſe, où il fut inhumé à côté de MM. de Pouſſé & de la Barmondiere.

Quoique ce digne Curé eût toujours été très-appliqué à ſes devoirs de Paſteur, il trouva encore le tems d'écrire & l'on a de lui pluſieurs ouvrages très eſtimés. *Homiliæ in quatuor partes diviſæ, complectentes expoſitiones Evangeliorum quæ Dominicis aliiſque anni diebus leguntur*, 4 vol. *in*-12 & 2 vol. *in*-4°. Homelies pour les Dimanches & Fètes de l'année, 4 vol. *in*-4°. Catéchiſme ou abrégé de la doctrine chrétienne, ci-devant intitulé Catéchiſme de Bourges, *in*-12. Il en donna une ſeptieme édition en 1714 en 4 vol. *in*-12. Exercices de piété pendant la Ste. Meſſe & prieres ou élévations pour ſanctifier les 24 heures du jour & de la nuit, *in*-12. Abrégé du Catéchiſme de Bourges, *in*-12. Entretiens Eccléſiaſtiques, tirés de l'Ecriture Sainte, du Pontifical, & des ſaints Peres, ou Retraites pour les ordinands, 4 vol. *in*-12. Retraite pour les Eccléſiaſtiques, 2 vol. *in*-12. Preuves ſommaires de la croyance de l'Egliſe, *in*-12. Explication de l'Apocalypſe par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, pour prévenir les Catholiques & les nouveaux convertis contre les

fausses interprétations des Ministres, *in*-4°. 1701. A la fin de cet excellent ouvrage on trouve la vie de quelques Empereurs, qui ont persécuté l'Eglise, & la vie de Constantin & de Ste. Helene, qui lui ont rendu la paix. M. de la Chetardie ayant envoyé ces ouvrages au Pape Clément XI, en fut remercié par deux brefs dont il voulu bien l'honorer.

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH LANGUET DE GERGY.

M. Languet, Docteur de la maison de Sorbonne, naquit à Dijon, le 6 Juin 1675, de Denis Languet, Procureur-général au Parlement de cette Ville. Après avoir fait ses premieres études chez les Jésuites de Dijon, il vint les continuer à Paris & entra Clerc, le 26 Novembre 1691, au petit Seminaire de S. Sulpice avec son frere, qui fut dans la suite Archevêque de Sens. Après avoir resté environ un an dans ce Seminaire, il passa au grand. Il y fut chargé de faire le Catéchisme dans un des quartiers de cette Paroisse, & fut choisi plusieurs fois pour faire les instructions particulieres par lesquelles on prépare les enfans à la premiere communion. Il s'acquitta de ces emplois avec le zele dont il fut embrasé toute sa vie, pour le salut des ames. Il fut reçu de la maison de Sorbonne le 31 Décembre 1698, & fit sa licence en 1709 avec distinction, il étoit alors Diacre. Peu de tems après se sentant extrêmement incommodé d'une infirmité qui lui étoit restée à la suite d'une opération de chirurgie mal faite, il alla visiter les reliques de S. François de Sales à Lyon, & fut persuadé pendant

pendant toute sa vie, qu'il y avoit été guéri miraculeusement. Ayant été ordonné Prêtre, à Vienne en Dauphiné, il revint à Paris où il prit le bonnet de Docteur, le 15 Janvier 1703. Il s'attacha dès lors à la Communauté des Prêtres & travailla avec fruit dans cette Paroisse. M. de la Chetardie, qui en étoit Curé, témoin de son zele & de son mérite, le choisit pour son Vicaire. M. Languet exerça cette fonction environ dix ans, & vendit son patrimoine pour secourir les pauvres. Pendant cet intervalle, M. de S. Vallier, Evêque de Quebec, étant prisonnier en Angleterre, le demanda au Roi pour son coadjuteur. M. Languet étoit prêt d'accepter cette place, par le zele qu'il avoit pour les Missions & la conversion des infidéles; mais il en fut détourné par ses Supérieurs à cause de la foiblesse de son tempérament. Ayant été nommé à la Cure de S. Sulpice par M. le Cardinal d'Estrées, il eut de la peine à consentir à accepter ce fardeau, le regardant trop pésant pour lui: il passa plusieurs jours en retraite au Seminaire, où il s'associa avec MM. les Directeurs, & où pressé par les sollicitations de ses amis & de ceux qui le dirigeoient, il se détermina à accepter la Cure: il en prit possession le 21 Juin 1714. (*a*) Voyant alors l'Eglise de sa Paroisse toute délabrée &

[*a*] Le 27 Avril 1717, M. Languet fut reçu en union de prieres avec les Chartreux par le R. P. Général, il eut toujours pour ces Religieux la plus grande estime & la plus grande vénération.

Note pour la p. 192. L'Explication de l'Apocalypse par M. de la Chetardie, est préferée à tous les ouvrages que l'on a fur cet objet. On lui attribue encore les Meditations par un Solitaire de Sept-Fonts, 4 vol. *in*-12.

assez semblable à celle d'un pauvre Village, il conçut le dessein de bâtir un Temple digne de la grandeur de Dieu, & entreprit ce grand ouvrage, mettant toute sa confiance dans la providence, n'ayant d'autre fonds qu'une somme de cent écus, qui lui avoit été léguée à cet effet par une femme de sa Paroisse. Il employa cet argent à acheter des pierres qu'il étala au commencement de l'année 1718 dans toutes les rues pour annoncer son dessein au public. Les secours lui vinrent de toutes parts & au mois d'Août de la même année la principale grue étoit déja élevée. Le 9 Novembre 1718, M. Languet ayant présenté requête à M. le Cardinal de Noailles, pour avoir la permission de supprimer le cimetiere, qui occupoit le terrein sur lequel est bâti le portail S. Jean-Baptiste; son Eminence renvoya au R. P. Prieur de l'Abbaye son Vicaire général, pour informer aux fins de la requête, ce qu'il fit le 15 Février 1719, & en dressa procès-verbal d'après lequel M. de Noailles, ayant accordé la permission demandée, on exhuma les corps & ossemens qui furent transportés dans les caveaux de l'Eglise. On creusa aussi-tôt les fondations du portail & de la Chapelle S. Jean-Baptiste. Le 25 Avril de la même année, M. Languet assisté de son Clergé, posa en grande cérémonie la premiere pierre desdites fondations, sur laquelle étoient gravées ses armes & l'année 1719. M. le Duc d'Orléans vint le 4 Décembre 1719, poser la premiere pierre, hors les fondemens de ce portail. Etant entré dans l'Eglise après cette cérémonie & ayant consideré le chœur dont la beauté le frappa, il promit à M. Languet

de l'aider de tout son pouvoir & lui accorda la Loterie qui fut ouverte le 21 Février 1721. Dès lors & pendant toute sa vie M. Languet n'épargna ni soins ni dépenses pour rendre son Eglise l'une des plus magnifiques du monde en architecture & en décorations. La consécration s'en fit en 1745 avec tant de magnificence, que S. M. le Roi de Prusse aujourd'hui regnant, lui écrivit en ces termes.

« Monsieur, j'ai reçu avec plaisir le procès-verbal de la consécration de votre Eglise ; l'ordre & la magnificence de ces cérémonies ne peuvent que donner une grande idée de la beauté du Temple qui en a été l'objet, & suffiroient pour caractériser votre bon gout. Mais ce qui, je le sais, vous distingue bien plus encore, c'est la piété, la charité & le zele que vous faites éclater dans la conduite de votre Eglise, qualités qui pour être de nécessité dans un homme de votre état, ne lui en méritent pas moins l'estime & l'attention de tout le monde. C'est à elles que vous devez, Monsieur, le témoignage que je veux bien vous donner ici de la mienne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait dans sa sainte & digne garde. A Postdam, le 4 Octobre 1748.

FREDERIC. »

Une autre œuvre qui ne fait pas moins d'honneur à M. Languet, est l'établissement de la maison de l'Enfant Jesus dont nous avons parlé ci-dessus page lxxxj. Nous ajouterons ici que l'ordre qui s'observe dans cette maison, soit pour l'éducation & l'instruction, soit pour le travail, est si admirable & a donné de tout tems une si grande idée de M. Languet, que M. le Cardinal de Fleuri

lui proposa de le faire Intendant-général de tous les Hôpitaux du Royaume; mais il lui répondit en riant: *Je l'avois toujours bien dit, Monseigneur, que les bontés de votre Eminence me conduiroient à l'Hôpital.*

M. Languet n'étoit pas moins estimable par sa charité & son zele, pour le soulagement des pauvres. Jamais homme ne fut plus habile & plus industrieux à se procurer d'abondantes aumônes & des legs considérables, qu'il savoit distribuer avec une prudence & une discrétion admirable. Il s'informoit avec soin, si les legs qui lui étoient faits, tournoient au préjudice des pauvres parens des testateurs; & en ce cas, non-seulement il rendoit ce qui lui avoit été legué, mais il ajoutoit encore du sien. Mde. de Cavoye aussi illustre par sa charité que par sa naissance, lui ayant fait un legs de plus de 600000 livres, il prit seulement 30 mille livres pour les pauvres & céda le reste aux parens. Il est certain qu'il distribuoit environ pour un million d'aumônes chaque année. Il écrivoit lui-même tous les jours avant de se coucher tout ce qu'il avoit reçu & délivré dans le jour. [a] Il donnoit

[a] Ces immenses largesses que M. Languet faisoit annuellement, ont fait croire au public, que le revenu de la Cure de S. Sulpice étoit considérable; mais on en sera détrompé lorsqu'on saura que M. Languet lui-même dans la déclaration qu'il donna le 28 Septembre 1729 au Clergé, tant pour lui que pour sa Communauté, démontra & affirma sur les peines énoncées dans la délibération du Clergé de 1726, que la Cure lui étoit plus à charge qu'à profit & que sa Communauté ne possédoit pas ce qui lui étoit absolument nécessaire. Les aumônes qu'il distribuoit venoient de la part des grands & bourgeois aisés & charitables. Quoique

grandement & savoit prévenir les besoins. Dans le tems de la cherté du pain en 1725, il vendit pour soulager les pauvres*, ses meubles, ses tableaux & d'autres effets rares & curieux qu'il avoit amassés avec beaucoup de peine. Il n'eut depuis ce tems qu'un simple lit de serge que Madame de Cavoye ne fit que lui prêter, ayant vendu auparavant, pour les pauvres, tous ceux qu'elle lui avoit donnés en différens tems. Sa charité ne se bornoit point à sa Paroisse : dans le tems de la peste de Marseille, il envoya des sommes considérables en Provence, pour soulager ceux qui étoient affligés de ce fléau ; il s'intéressa sans cesse & avec zele à l'avancement & au progrès des arts, au soulagement du peuple, & à la gloire de la nation. En 1743 lorsqu'on tira la Milice à Paris, on commença par sa Paroisse, où tout se passa avec la plus grande tranquillité ; il alla lui-même assister au tirage & tira pour plusieurs. Il indiqua un jour à tous ceux qui étoient tombés au sort pour venir le trouver & les engagea à lui apporter chacun un billet de confession. Ils y vinrent effectivement en grand nombre, il leur fit un discours pour les exhorter à bien servir Dieu & le Roi & donna une somme d'argent à tous ceux qui voulurent la recevoir.

dans ces tems malheureux où la charité est si refroidie & où le luxe est à un point que les riches s'imaginent avoir peine à suffire à leurs propres dépenses; quoique, dis-je, on ne puisse faire des distributions d'argent aussi considérables que celles que faisoit M. Languet, cependant on donne beaucoup plus de pain, de lait, de farine, de layettes, d'habillemens & de lits, qu'on n'en donnoit de son tems. On en voit la preuve dans les registres.

On le voyoit des premiers aux incendies & aux calamités publiques où il se faisoit admirer par sa prudence & par son activité. Il avoit un talent merveilleux pour connoître & discerner les hommes. Il savoit les occuper chacun selon leur talent & capacité. Dans les affaires les plus épineuses & les plus multipliées, sur lesquelles on le consultoit journellement, il décidoit & prenoit son parti sur le champ avec une sagacité & une justesse qui étonnoit tout le monde. Homme né pour faire les délices du monde dans lequel il pouvoit paroître avec éclat, il vivoit au milieu de ses Prêtres dans un état de modestie & de simplicité, qui lui gagnoit tous les cœurs : le plus doux, le plus aimable des hommes & le plus édifiant, il réunissoit l'affection & l'estime publique, & on ne put jamais aimer en lui que des vertus.

A l'exemple des Curés ses prédécesseurs, il se distingua par une dévotion très tendre envers la Ste. Vierge. Il s'occupa toujours avec une ardeur inconcévable à étendre son culte. Il conduisit souvent ses Paroissiens à Notre-Dame, afin d'y renouveller avec eux sa consécration & son entier dévouement à cette sainte Mere de Dieu. La Chapelle qu'il a fait décorer à son honneur est un monument de sa pieté & de sa magnificence envers elle. On y remarque dans le plafond qu'il fit peindre par M. le Moine, M. Olier à la tête des Paroissiens, qu'il met irrévocablement sous la protection de Marie. On fit de très vives instances à M. Languet, pour l'engager à permettre qu'il y tînt le premier rang après M. Olier, qui avoit commencé cette Cha-

pelle, mais son humilité lui fit constamment refuser cette distinction. Il fit consacrer l'Autel de cette Chapelle le jour même de la dédicace de l'Eglise, qu'il fit dédier d'une maniere particuliere à la Ste. Vierge. Il y avoit déja plusieurs années qu'il avoit fait faire la statue d'argent que l'on y place le Jeudi Saint, & le jour de l'immaculée Conception.

Dans le gouvernement de cette vaste Paroisse, l'on vit que sa sagesse n'avoit point de bornes. Toujours plein de grands projets, toujours attentif aux moindres détails, son zele prudent & moderé fut toujours couronné par les succès les plus heureux. Il savoit parler aux grands le langage de la foi, & les vérités terribles de la religion avoient dans sa bouche des charmes qui le faisoient desirer dans ces momens effrayans, où prêts de quitter une terre délicieuse pour eux, les grands haïssent tout ce qui leur annonce cette cruelle separation. Il ne faisoit point de distinction entre l'ame du riche & l'ame du pauvre; il avoit toujours le tems de se prêter à la confiance publique, d'écouter & d'instruire tous ceux qui lui demandoient des leçons de salut. Cet homme d'un esprit élevé, qui sans manquer aux égards dûs à la grandeur, savoit conserver jusqu'aux pieds du Trône la dignité apostolique, savoit aussi se familiariser noblement avec le pauvre & le misérable. Les pauvres étoient ses enfans les plus cheris; on eût dit qu'il ne vivoit que pour eux.

M. Languet refusa constamment l'Evêché de Couserans, celui de Poitiers & plusieurs autres qui lui furent offerts par Louis XIV & par Louis XV. Il resigna sa Cure à M. Jean

du Lau d'Allemans, (*a*) & l'en mit lui-même possession, le 19 Novembre 1748. Le Roi lui donna alors l'Abbaye de Bernay. Il ne discontinua point de faire tous les Dimanches, selon sa coutume, le Prône dans sa Paroisse & de soutenir la maison de l'Enfant Jesus, jusqu'au 11 Octobre 1750, qu'il mourut subitement âgé de soixante-seize ans, entre les bras d'un de ses Prêtres, dans son Abbaye de Bernai, où il étoit allé faire quelques établissemens de charité. Comme il sentoit sa fin approcher, il s'étoit confessé avant de partir & avoit reçu le S. Viatique dans la Chapelle du sacré Cœur, des mains de M. le Curé. Les Religieux de son Abbaye lui firent un service, sans cependant porter son corps à leur Eglise & consentirent, quoiqu'à regret, à le laisser transporter à Paris, où il arriva en chaise de poste le 13. M. le Curé son successeur fit son convoi, son service dans cette Eglise & son enterrement dans la Chapelle de S. Jean-Baptiste, le 15 du même mois. MM. les Curés de Paris y assisterent. M. le Curé & MM. les Marguilliers pleins de vénération & de reconnoissance pour sa mémoire, lui ont fait élever un Mausolée, qui passe pour un chef d'œuvre; il fut fini

(*a*) M. Jean du Lau d'Allemans, né le 29 Octobre 1710 au Château de la Coste, Paroisse de Biras, Diocése de Perigueux, entra Clerc au grand Seminaire de S. Sulpice d'Angers, le 26 Octobre 1731, d'où étant venu continuer ses études à celui de Paris, il prit le Bonnet de Docteur en Sorbonne. Il fut ensuite Directeur au Seminaire de S. Sulpice d'Orléans, il quitta cette place pour entrer à la Communauté, le 3 Octobre 1745 & où il fut le Vicaire de M. Languet.

en 1757 par M. Michel Ange Slodtz, Sculpteur du Roi, qui l'avoit entrepris.

La piété & l'application continuelle de M. Languet aux œuvres de charité, ne l'empêchoient point d'être gai & agréable dans la conversation. Il y faiſoit paroître beaucoup d'eſprit & avoit ſouvent des reparties fines & délicates. Il n'uſoit jamais de l'autorité que ſon crédit lui donnoit, à moins qu'il n'eût épuiſé toutes les autres reſſources. Dans le tems de ces *fameuſes convulſions*, qui firent tant de bruit dans Paris, il ſut en préſerver ſa Paroiſſe, ſans recourir à la Police. Une Convulſionniſte faiſant des contorſions épouvantables dans une des Chapelles de ſon Egliſe, & ayant raſſemblé autour d'elle un grand concours de peuple, M. Languet abrégea auſſi-tôt ſon Prône; puis étant accouru au bruit vers la Convulſioniſte & voyant que les remontrances ne la touchoient point, il ſe fit apporter le bénitier de la Paroiſſe, & lui renverſa toute l'eau bénite ſur la tête, en lui diſant: *comme ainſi ſoit, ma chere fille, que le démon qui vous poſſede eſt un eſprit d'orgueil, je vous commande au nom de Dieu, d'aller toute à l'heure à la Salpétriere; pour y recevoir les humiliations & les corrections, qui ſont le ſeul remede a votre maladie, ſans quoi je vous y ferai renfermer.* A ces mots la Convulſionniſte ſe ſauva & ne parut plus. Quelque tems après étant informé qu'il y avoit environ trente perſonnes qui faiſoient des convulſions dans une maiſon de ſa Paroiſſe, il les recommanda au Prône, comme étant atteints d'une folie épidémique, indiqua la maiſon, & recommanda à tous ceux de ſes Paroiſſiens, qui paſſeroient par cette

rue de dire à genoux pendant neuf jours cinq *Pater* & cinq *Ave* devant la porte de cette maison affligée. Ce récit fit rire plusieurs de ses Auditeurs, mais les personnes simples allerent effectivement en grand nombre se mettre à genoux & prier à la porte des Convulsionnistes. Cela leur attira beaucoup de questions de la part de tous les passans, auxquels ils répondirent simplement, que M. *le Curé avoit recommandé au Prône de prier ainsi, pour tous les habitans de cette maison qui étoient devenus fous.* Ce remede réussit si bien que dès la nuit même tous ces Convulsionnistes délogerent & que depuis il ne fut plus question de pareilles assemblées dans sa Paroisse.

SUPÉRIEURS DU SEMINAIRE DE S. SULPICE.

Le Fondateur & le premier Supérieur du Seminaire de S. Sulpice, fut M. Jean-Jacques OLIER, Curé de cette Paroïsse, dont nous avons parlé plusieurs fois dans cet ouvrage. Il obtint en 1645 des Lettres-patentes pour l'érection du Seminaire de Paris, dont le Supérieur l'est aussi des autres qui ont été établis, soit par lui, soit par ses successeurs. Ces Seminaires sont en France au nombre de quatorze & il en a un quinzieme à l'Isle de Mont-Real. Pour procurer ces établissemens & pour commencer le premier Seminaire à Vaugirard, (*a*) M. Olier s'associa le 29 No-

[*a*] Ce Seminaire est le premier qui ait été établi en France. MM. de l'Oratoire & de S. Lazare n'avoient pas encore entrepris de former de Jeunes Ecclésiastiques.

vembre 1641 avec MM. François de Caulet, Prêtre de Toulouse & Abbé de S. Volusien de Foix, qui fut nommé Evêque de Pamiers en 1645 & mourut en 1680. Jean du Ferrier, Prêtre de Toulouse, qui fut le premier Supérieur de la Communauté & décéda en 1685. Charles Picoté, Prêtre du Diocese d'Orléans, qui fut le troisieme Supérieur de la Communauté & mourut au Seminaire le 1er. Décembre 1679. Balthazar Brandon de Bassancourt, Prêtre de Paris, décédé au Seminaire, le 12 Mars 1652. François Houmain, Prêtre du Diocese d'Orléans, Prieur de Ste. Marie de Vieuvy, décédé à Clisson en Bretagne, le 19 Mars 1651. v. p. 225

A peine M. Olier eut-il formé cette association que plusieurs Ecclésiastiques se présenterent dans la même année pour y être admis. Le premier fut M. Jean Duferrier de Cambiac, Clerc du Diocese de Cominges, ensuite MM. Pierre de la Coste, Clerc de Toulouse; Jean Drouve, Clerc du Diocese du Mans; Yves d'Herbrée, qui mourut Prêtre de la Communauté, le 19 Juillier 1648; Louis Rousseau, Clerc de Paris; Damien Hurtevant, Clerc de Paris, qui mourut premier Supérieur du Seminaire de S. Irenée de Lyon, le 30 Décembre 1671; Barthelemi Morin, Clerc du Diocèse de S. Flour, décédé en 1685.

M. Olier ayant pris possession de la Cure de S. Sulpice, le 10 du mois d'Août 1642, vint avec ses associés habiter le Presbytere, & y commença le 15 du même mois sous les auspices de la très Ste. Vierge dans son assomption, les exercices de la Communauté & du Seminaire, & la réforme de la Paroisse.

Tous les exercices de ces deux Communautés furent d'abord communs ; mais très-peu de tems après M. Olier les separa en deux corps, dont l'un demeura avec lui dans le Presbytere & l'autre dans une maison de la rue Guisarde, appellée la belle image & qui communiquoit avec le Presbytere par le jardin ; le Seminaire faisoit cependant les principaux exercices avec la Communauté & mangeoit au même refectoire.

Dans cette année & les suivantes M. Olier reçut plusieurs sujets & entre autres le 1er. Septembre M. Antoine Raguier de Poussé, Clerc du Diocèse de Sens, qui demeura toujours à la Communauté & fut Curé ; le 19 Juin 1643, M. Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, Clerc de Paris, qui fut Curé & ensuite Supérieur du Seminaire ; le 18 Juillet 1643, Claude Joly, Clerc du Diocese de Verdun, qui quitta la Communauté pour être Curé de S. Nicolas-des-Champs à Paris & qui fut ensuite Evêque d'Agen ; le 10 Avril 1644 ; Louis Philippe, Clerc du Diocese d'Acqs, qui fut guéri miraculeusement par M. Olier, comme on l'a dit ci-dessus p. xxxvij ; le 25 Février 1645, Jean Desgardiers de Parlages, Prêtre de Nîmes, qui fut Supérieur de la Communauté ; le 6 Juin 1645, Jean Adam Raibaud, Sousdiacre, qui fut choisi dans la suite pour être Sacristain de l'œuvre & continua de demeurer à la Communauté jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 Juin 1686 ; le 25 Juillet 1645, Pierre Couderc, Prêtre de Toulouse, qui mourut Vicaire, le 26 Mai 1674 ; le 26 Juillet 1645, Gabriel de Thubieres de Queylus, Abbé de Locdieu, du

Diocese de Rhodez, qui alla en 1657 faire des Missions en Canada, d'où il revint en 1659 à la Communauté, où il mourut le 20 Mars 1677; le 9 Novembre 1649, Antoine de S. Chine, Prêtre décédé le 1er. Juillet 1651, Prêtre de la Communauté; le 8 Novembre 1646, Louis Souart Clerc de Paris, qui alla au Canada en 1657, d'où étant de retour il décéda au Seminaire, le 8 Mars 1691; le 7 Septembre 1646, Antoine Tronson dit de S. Antoine Acolyte de Paris, décédé, Prêtre de la Communauté, le 15 Novembre 1702, il avoit été Aumônier & Conseiller du Roi; le 26 Août 1647, Balthazard Gautier du Bois, Clerc d'Orléans; le 2 Avril 1648, Jean Hudon Prêtre de Paris; le 17 Octobre 1650, Etienne le Blanc, Clerc de Paris; le 18 Septembre 1651, Jean Blanlo, Sousdiacre de Bayeux, qui mourut le 4 Avril 1757 deux jours après M. Olier, & fut enterré le 6; il étoit un prodige d'humilité & de mortification; le 2 Décembre 1652, Charles de Longueil, Clerc de Meaux; le 7 Avril 1655, Claude Bottu de la Barmondiere, qui fut Curé dans la suite; le 20 Juillet 1655, Julien de Tonoarn, Clerc de S. Paul de-Leon; le 25 Novembre 1657, Jean Portail, Prêtre du Diocese d'Annecy, mort Prêtre de la Communauté, le 22 Octobre 1660.

M. Olier eut pour successeur dans la place de Supérieur du Seminaire M. Alexandre LE RAGOIS DE BRETONVILLIERS, né à Paris en 1720 & qui étoit entré laïc à la Communauté, le 19 Juin 1643; il avoit succédé à M. Olier dans la Cure en 1652; il la quitta pour veiller plus exactement sur le Seminaire où

Madame de Maintenon voulut que M. de Fenelon y assistât comme quatrieme, ce que le Roi approuva. M. Bossuet le pria de faire des extraits de Thaulere, Rusbrock, Blosius & autres Auteurs & d'y joindre ses remarques, ce qu'il fit. Ces Conférences durerent sept à huit mois & on y arrêta les 34 articles appellés d'Issy, auxquels M. de Fenelon fit quelques changemens. Ces articles furent signés par M. de Fenelon, par les trois Commissaires & par Madame Guyon, le 10 Mars 1695. M. Tronson, mourut le 26 Février 1700, âgé de soixante & dix-neuf ans, dans la réputation d'une grande sainteté & fut enterré dans la Chapelle basse du Seminaire.

M. François LESCHASSIER, de Paris, entré Laïc au Seminaire le 15 Octobre, après avoir été Supérieur de la Communauté des Prêtres & Directeur du Seminaire, fut choisi en 1700, pour succéder à M. Tronson, il étoit Docteur de la Faculté de Théologie de Paris & en étoit le Doyen lorsqu'il mourut, le 19 Août 1725, âgé de quatre-vingt-quatre ans; il fut inhumé le 20 au Seminaire.

M. Leschassier manifesta dès sa jeunesse une prudence consommée, il eut un esprit vif & pénétrant; il ne parla jamais qu'avec mesure; il conduisit toujours ses desseins avec une promptitude hardie, mesurée & conforme aux circonstances. Sa vie retirée sembloit lui prêter un nouvel éclat, lorsqu'il paroissoit au-dehors. Il conserva scrupuleusement la piété tendre & la foi soumise de ses prédécesseurs; il sut éloigner de son Seminaire tout esprit de nouveauté & le préserver des funestes orages si communs de son tems.

Charles Maurice LE PELLETIER, Abbé de S. Aubin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, fut le cinquiéme Supérieur du Seminaire, il étoit fils du Ministre d'Etat & frere du premier Président du Parlement. Il étoit entré Acolyte au Seminaire en 1688, il mourut le 7 Septembre 1731, âgé de soixante-cinq ans & fut enterré au Seminaire.

M. le Pelletier refusa plusieurs fois les honneurs de l'Episcopat & préfera le soin de former des saints Ministres à l'Eglise. Ses exemples prêtoient une nouvelle force à ses paroles; il fut toujours redoutable à quiconque osa essayer d'altérer la discipline ecclésiastique; il employoit la plus grande partie de ses revenus à élever dans son Seminaire de bons Ecclésiastiques, qui le regardoient avec justice comme leur pere; toute sa vie fut employée à l'avantage du Clergé; il étoit ennemi de toute dissimulation & chérissoit singuliérement la droiture.

Jean COUTURIER, Abbé de S. Pierre de-Chaume & Docteur de Sorbonne, a été le sixiéme Supérieur du Seminaire; il étoit né à Châteauroux, Diocese de Bourges, le 1er. Octobre 1688; il entra Clerc au petit Seminaire, le 16 Novembre 1708; il a été Supérieur de la Communauté des Philosophes, qui ne faisoit que commencer, lorsqu'il fut nommé pour la conduire.

M. Couturier avoit une pénétration étonnante dans les affaires qu'il conduisit toujours avec prudence; la religion & le Clergé occupoient tout son cœur: une droiture scrupuleuse faisoit son caractere particulier. Les hommes de bien trouverent de grandes ref-

sources dans la sagesse de ses conseils; sa grande modération, son urbanité, son affabilité le rendirent cher à tous ceux qui le connurent. Malgré la confiance qu'avoit en lui M. le Cardinal de Fleuri, il ne se servit de la faveur dont il l'honoroit que pour procurer le bien & ne l'employa jamais, ni à l'avantage de ses parens, ni à celui de son Seminaire; il y mourut, le 30 Mars 1770, comme un pere au milieu de ses enfans & leur donnant des avis pleins de sagesse jusqu'au dernier moment. Il défendit tout éclat & toute invitation à son enterrement; il étoit âgé de quatre-vingt-un an & demi; il a pour successeur M. Claude BOURACHOT, Docteur de Sorbonne, né le 20 Novembre 1697, à Lenax en Bourbonnois, Diocese d'Autun, il entra Laïc le 18 Octobre 1715 au petit Seminaire dont il a été deux fois Supérieur.

SUPÉRIEURS DE LA COMMUNAUTÉ DES PRESTRES.

M. Olier établit le 15 Août 1642, sous la protection de la Ste. Vierge, comme nous l'avons déja dit, la Communauté des Prêtres, en même tems que le Seminaire. Les Prêtres qu'il avoit amenés avec lui de Vaugirard, l'aiderent d'abord dans toutes les fonctions du ministere; mais en ayant appliqué plusieurs d'entre'eux à former de jeunes Ecclésiastiques, il n'employa plus ceux-ci qu'à entendre les confessions à l'Eglise, à assister aux convois & autres fonctions semblables. Ceux

qu'il employa particuliérement pour le saint ministere, furent MM. du Ferrier, Brandon, Houmain, Picoté, auxquels se joignit d'abord M. Jean Gibily, Prêtre du Diocese d'Alby, Ecclésiastique d'une éminente sainteté; il étoit celui que M. Olier employoit avec le frere Jean Blondeau, pour distribuer ses aumônes. On l'appelloit le Confesseur des pauvres, ils vinrent en grande foule à son enterrement, qui se fit le 29 Avril 1651 & firent connoître par leurs gémissemens & leur sanglots ce qu'ils perdoient. Ensuite MM. de la Sere, Juhel, Rousseau, Vacher, le Pere Gilles, de Balligny, Briart, Menis, Doulrat, S. Mary, de la Chachon, de Laval, de Bazenville, du Bossage, Doulert, Dardenne, Tronson de S. Antoine, Garnier, Planar, Baüin, Jacmé de Gaches, le pere Yvan, Vidal, Hardy, de Cambiac, Morin, Rousseau, Philippe, de S. Clivier, de la Haÿe, de Lavaric, de Queylus, de Monseran, d'Herbrée, Meurset, de Poussé, Guinet, de Parlages, de la Chassaigne, Chesnard, de Pomery, Couderc, de S. Julien, Souart, Damiens, de Villeneuve, Hebert, Raibault, Chesnart, Baudeau, Prevost, de Bruzen, Coulon, Gonix, de Moncourier, de Lantage, Dubois, Dargenteuil, Collet, Dozeray, de S. Chine, de Parnuiet, de Choisny, Portail, Calvet, Macé, le Maitre, le Teillier, de Seve Polard.

Quoique M. Olier fut le Fondateur & le premier Supérieur de cette Communauté, dès les commencemens il voulut qu'il y eut un de ses Prêtres à la tête des autres & qui fut chargé de distribuer les emplois, & de veiller à l'ordre de la maison. Il voulut même que

tous lui rendissent exactement toute obéissance & ne fissent rien sans son ordre ou sans sa permission. [*a*]

Le premier fut M. Jean DU FERRIER, Prêtre de Toulouse, qui étoit venu de Vaugirard avec M. Olier & en qui il avoit mis toute sa confiance, le consultant en tout & le laissant entiérement maître du gouvernement de la Communauté. Depuis que M. Olier, avoit mis son Seminaire & sa Communauté sous la protection de S. Sulpice, il avoit toujours desiré d'établir un Seminaire à Bourges. L'occasion s'en étant présenté 10 ou 12 ans après l'établissement de celui de Vaugirard, il nomma M. du Ferrier pour aller faire ce nouvel établissement. Mais M. l'Archevêque d'Alby l'ayant choisi pour son Grand-Vicaire & Chanoine de sa Cathédrale, il quitta M. Olier pour aller demeurer à Alby où il mourut en 1685.

Le second fut M. Jean DESGARDIERS DE PARLAGES de Nismes, Docteur en Théologie, entré Prêtre au Seminaire le 25 Février 1645, où il mourut le 22 Septembre 1661 & où il fut enterré.

Le troisieme a été M. Charles PICOTÉ, Prêtre d'Orléans, un des premiers compagnons de M. Olier, qui mourut de la mort des Saints, le 1er. Décembre 1679, âgé de quatre-vingt-deux ans six mois, au Seminaire où il fut inhumé. (*b*)

[*a*] Il en mit un aussi à la tête de ceux qui dirigeoient le Seminaire. Le premier fut M. Caulet, Abbé de Foix, & depuis Evêque de Pamiers.

(*b*) Voyez ci-après à l'article des Religieuses du S. Sacrement la part que M. Picoté eut à cet établissement.

La conduite que tint en Janvier 1655 M. Picoté, envers M. le Duc de Lyancourt & à laquelle il crut devoir s'en tenir après avoir pris conseil, occasionna les deux lettres de M. Arnauld à une personne de condition & à un Duc & Pair. C'est dans celle-ci que se trouvent les deux fameuses propositions qui firent tant de bruit & qui furent censurées par la Faculté de Théologie en 1656.

L'on peut voir dans la lettre écrite alors par M. de Parlages & par les deux écrites par M. Tronson, qui n'étoit pas encore à S. Sulpice, que M. Picoté n'avoit pas cherché à faire d'éclat, mais à suivre les lumieres de sa conscience. Quant à M. Olier & M. de Bretonvilliers, constamment ennemis de toute nouveautés en ce qui regarde la foi, ils furent en cette occasion, comme en toute autre, allier la prudence avec la fermeté & ne virent qu'avec douleur qu'on avoit fait éclater une affaire qui de sa nature demandoit un religieux silence.

M. Picoté étoit le Confesseur ordinaire de M. Olier, de Madame la Duchesse d'Aiguillon & d'un grand nombre de personnes de qualité. Il avoit un grand don d'oraison, beaucoup d'humilité & la simplicité de l'Evangile. Notre Seigneur s'est très-souvent servi de lui pour la conversion des plus grands pécheurs.

M. Antoine DARGNIES, du Diocese d'Amiens, qui étoit entré au Seminaire le 5 Mars 1668, fut le quatriéme Supérieur de la Communauté & ne le fut que pendant quelques années; il étoit Docteur de Sorbonne & mourut subitement le 27 Août 1709 à huit

heures & demie du matin en faisant un examen pour la Faculté de Théologie: il étoit âgé de soixante-quinze ans, & fut enterré au Seminaire.

M. François LESCHASSIER fut le cinquiéme Supérieur; il étoit entré laïc au Seminaire, le 15 Octobre 1660; il entra à la Communauté vers l'an 1682 & la quitta quelque tems avant d'être choisi Supérieur du Seminaire. Pendant qu'il étoit Supérieur de la Communauté, M. de la Barmondiere lui resigna sa Cure, mais il ne voulut jamais l'accepter. C'est M. Leschassier qui, d'après les écrits de M. Olier, a mit en ordre les reglemens qu'il avoit donnés à sa Communauté pour l'administration de sa Paroisse.

Lorsque M. Leschassier passa au grand Seminaire, on choisit pour lui succéder M. Noel DAVID, né à Rouen, qui étoit entré Clerc au Seminaire, le 5 Novembre 1666, & qui en étoit sorti le 14 Septembre 1668, pour entrer à la Communauté où il décéda, le 5 Mars 1710, âgé de soixante dix-sept ans. Le Pere Daniel, Jésuite, son petit neveu, assista à son enterrement, qui se fit au Seminaire.

M. Jean-Bernard OURSEL, né à Paris, entra laïc au Seminaire le 17 Octobre 1682, il y prit le bonnet de Docteur & y fut Directeur; ayant été ensuite plusieurs années à la Communauté, il fut nommé pour succéder à M. David. En 1714 dans l'assemblée de Sorbonne du 5 Mars, il fut d'avis de ne point recevoir la constitution *Unigenitus* & de députer au Roi pour l'informer des grandes difficultés qu'il y avoit à exécuter ses ordres.

M. de la Chetardie, Curé, ne crut pas devoir garder dans sa Communauté un Docteur désobéissant à l'Eglise & au Roi & le pria de se retirer. M. Oursel fut accueilli par M. le Cardinal de Noailles, qui le nomma son grand Pénitencier. Quelques années avant de mourir il revint au sentiment de ses anciens Confréres.

M. Ignace Martial D'ENTRECOLLES, du Diocèse de Lyon, entra le 12 Novembre 1692 au Seminaire où il fut Directeur. Il entra ensuite à la Communauté où il fut nommé Supérieur, le 15 Mai 1714, à la place de M. Oursel. Il ne le fut pas long-tems, M. Languet l'ayant pris pour son Vicaire. Il mourut au Presbytere en odeur de sainteté, le 22 Janvier 1717, âgé de quarante-huit ans; il fut enterré dans le chœur de cette Eglise & son cœur fut porté au Seminaire.

M. Joseph Gabriel DE LA SAYETTE, Abbé de S. Genou, du Diocese de Poitiers, entra Prêtre au Seminaire, le 18 Mars 1695 & y fut Directeur; dans la suite il passa à la Communauté dont il fut Supérieur après M. d'Entrecolles. Il y décéda le 31 Aout 1740, âgé de soixante-quinze ans & fut transporté le 2 Septembre au bon Pasteur dont il étoit supérieur.

A M. de la Sayette succéda le 12 Août 1740, M. François DE VIGIER, Abbé de Bonlieu, né à Mauriat, Diocèse de Clermont. Il entra Prêtre au petit Seminaire, le 15 Octobre 1727 & y fut Directeur; il en sortit pour entrer à la Communauté, le 8 Novembre 1732, il y mourut le 3 Mars 1759, âgé de 55 ans & fut enterré le 5 dans le chœur.

M. Jean COLLET, du Diocese de Lyon, entra Prêtre au Seminaire de S. Sulpice à Issy, pour s'y associer avec MM. les Directeurs; après y avoir demeuré environ deux ans, il entra à la Communauté, le 17 Novembre 1742. Il en fut choisi Supérieur au mois de Novembre 1759, pour succéder à M. de Vigier: ayant été nommé Vicaire en Janvier 1761, par M. le Curé, M. Jean-Claude Bardon DUMEAGE, du Diocese de Clermont, qui étoit entré Prêtre à la Communauté, le 19 Décembre 1750, fut choisi pour Supérieur à sa place, le 15 Juin 1762. M. Collet a été ensuite Confesseur de feu Mgr. le Dauphin; il est maintenant Conseiller-Clerc au Parlement & Abbé de Chaume.

SUPPLÉMENT.

Remarques sur l'établissement de la Communauté des Prêtres & du Seminaire; de la prise de possession de la Cure & de la reforme de la Paroisse par M. Olier.

Pour la page XXXV.

Dans le reglement que M. Olier donna aux Prêtres de sa Communauté, il détermina qu'il y en auroit toujours deux chargés de répondre à chaque instant aux Paroissiens, pour satisfaire à toutes leurs demandes & leur donner des avis ou instructions suivant leur besoin. Il en chargea aussi deux de recevoir les confessions des Paroissiens à quelque heure du jour qu'ils se présentassent.

Quoiqu'il

Quoiqu'il voulût que tous ses Prêtres se livrassent à toutes les fonctions du S. Ministere; il en excepta cependant deux consacrées par la plus haute antiquité & qui devroient être plus respectées qu'elles ne le sont ordinairement, celles de veiller les morts & de les porter à la sepulture. Après les leur avoir fait faire pendant quelque tems, il crut qu'elles les empêcheroient de s'acquitter exactement des autres occupations du saint ministere plus importantes & absolument nécessaires pour le salut des ames. Il chargea alors de ces deux fonctions les Ecclésiastiques du Seminaire, qui ont été aussi obligés de s'en décharger, parce qu'elle les détournoient trop des exercices nécessaires à leur état.

Il régla que tous ses Prêtres n'iroient jamais à l'Eglise qu'en surplis, ou au moins en manteau long & qu'ils n'y entreroient jamais ni en sortiroient qu'après avoir adoré le très-Saint Sacrement à genoux. Ce fut aussi lui qui régla qu'on ne laisseroit jamais entrer de laïcs dans le chœur pour quelque raison que ce fût, même après leur mort. Il en excepta seulement les Princes & Princesses du sang, lorsqu'ils y viendroient pour quelque cérémonie extraordinaire. Il voulut aussi que le Sacristain & le Clerc de l'œuvre fussent Ecclésiastiques & que dans le cas qu'il arrivât que l'un des deux ne le fût pas, il régla, qu'il n'entreroit jamais dans le chœur, à moins qu'il ne fut Bedeau ou Porte-verge & revêtu de la robe; que dans ce cas il n'entreroit jamais dans le Sanctuaire pour quelque raison que ce fût, même hors du tems des Offices, & que les Ecclésiastiques seuls auroient ce privilege.

Il ne voulut même jamais permettre aux Chantres qui n'étoient point tonsurés de porter le surplis dans son Eglise.

Pour la page 35.

On donnoit anciennement le titre de Chanoines aux Prêtres de S. Sulpice, on en voit la preuve dans le premier cartulaire *fol. 97* des baux de l'Abbaye S. Germain-des-Prés, où on lit ce qui suit. Le 23 Février 1633, il y eut une déclaration passée devant Richer, Greffier & Tabellion à Surennes, par Messire Henry, *Chanoine, Procureur & Receveur de MM. les Chanoines & Chapitre de S. Sulpice fondés à Paris,* des héritages qu'ils possédent audit Surennes & tiennent à cens des Religieux de S. Germain-des-Prés. Ce titre de Chanoines & Chapitre se trouve non-seulement dans l'acte, mais encore dans le cartulaire & dans l'inventaire cotte 2.

Même page.

M. Olier recommandoit souvent à ses Prêtres *l'union entr'eux & avec lui & leur disoit que le Pasteur & les Prêtres ne devoient faire qu'une même chose, qu'ils étoient tous ses membres, faisant ce qu'il ne pouvoit pas faire par lui-même, suppléant à son infirmité.*

Il leur recommandoit encore de prendre occasion de la visite des malades, pour instruire toute la famille du malade; il donna aussi des reglemens remplis de l'esprit de Dieu, aux sages femmes, leur enseignant la maniere d'insinuer de saintes pensées & de saintes prieres aux femmes en couche.]

Même page.

En 1644 MM. de Couz & Hardy, Prêtres de la Communauté, donnerent au nom de leurs Confréres 2084 liv. pour les stalles du chœur & firent faire conjointement avec MM. du Seminaire le vitrage du chœur où est représenté l'intérieur de la Ste. Vierge. C'est sur les honoraires des Messes de ses Prêtres, que la Communauté fait la dépense du pain, du vin & des cierges & qu'elle entretient de vases sacrés, d'ornemens, de Missel, de linge & de blanchissage la Sacristie des Messes basses. Elle fait encore servir à ses dépens les Messes par des enfans en soutanes violettes & rochets.

Même page.

Extrait des Lettres d'association accordées par MM. du Chapitre de S. Martin de Tours, à MM. les Prêtres de la Communauté & du Seminaire.

Les Trésorier, Chanoines & Chapitre, le Doienné vacant, de l'insigne Eglise Monsieur Saint Martin de Tours, au Siege Apostolique sujette sans moyen. Au Reverend Messire Jean-Jacques Olier, Supérieur de la Communauté Ecclésiastique & du Seminaire, établi au fauxbourg S. Germain des-Prez de la Ville de Paris. Salut. Nous avons meurement consideré ce que vous nous avez remontré étant à Tours, au mois de Novembre dernier, que vous aviez desiré que la Communauté & Compagnie, que Dieu vous a inspiré d'établir, fût sous la protection du bienheureux S. Martin notre Patron, & que depuis que vous aviez formé cette résolution, vous en aviez reçu tant d'assistances, que

vous ne doutez point qu'elle ne proſpere, & que votre deſſein ne réuſſiſſe, ſi nous voulons joindre nos vœux aux vôtres, & vous aſſocier aux prieres, ſaints ſacrifices & aux bonnes œuvres qui ſe font en notre Egliſe journellement.

Nous deſirant de notre part contribuer à une ſi bonne œuvre & faire ce que nous pourrons pour l'honneur & la gloire de Dieu & reputation de notre bienheureux Patron, vous avons octroyé votre demande & aſſocié à toutes les prieres, ſaints ſacrifices & bonnes œuvres qui ſe font & ſe feront en notre Egliſe, non-ſeulement vous ſieur Olier, mais vos ſucceſſeurs Supérieurs de ladite Communauté & les Prêtres & Eccléſiaſtiques du Seminaire des Clercs dudit fauxbourg S. Germain-des-Prez de ladite Ville de Paris, ſouhaitant que vos prieres & les nôtres jointes enſemble, nous puiſſent impétrer de Dieu par l'interceſſion de notre bienheureux Patron, la gloire éternelle; & que votre Communauté ſoit ſi bien établie pour le ſervice de Dieu & de la ſainte Egliſe, que rien ne la puiſſe troubler. Ce ſont les ſouhaits de notre compagnie. En témoin de quoi nous avons fait ſigner ces préſentes par notre Secretaire, & à icelles appoſer notre ſcel. A Tours, le vingtieme Décembre mil ſix cent cinquante-trois.

C'eſt en conſéquence de cette aſſociation que S. Martin eſt Patron de la Communauté & du Seminaire, que l'on célébre ſa Fête avec ſolemnité, & que l'on en fait mémoire tous les jours à la priere du ſoir de ces deux Maiſons.

Pour la page 48.

Le petit Seminaire de S. Sulpice fut établi en 1685 & la petite Communauté en 1709.

Pour la page 67.

M. Olier est le premier Curé de Paris qui ait demandé à S. Vincent de Paul des Sœurs de la Charité ; c'est sur la Paroisse de S. Nicolas qu'elles ont commencé, le 29 Novembre 1633, à vivre en Communauté. M. Froger étoit alors Curé, & M. Bourdoise Supérieur du Seminaire. Elles n'y étoient point encore employées pour les malades de cette Paroisse, lorsque M. Olier en établit sur la sienne. La maison qu'elles occupent rue Ferou, a été achetée le 3 Septembre 1729.

Pour la page 68.

Madame Marie de Gournay, veuve de David Rousseau, l'un des vingt cinq Marchands de vin, privilégiés du Roi, étoit d'une sainteté si éminente qu'elle étoit très-souvent consultée pour les œuvres de zele & de piété par un grand nombre de personnes de mérite. M. Olier l'appelloit sa mere ; elle l'engagea à accepter la Cure de S. Sulpice, elle lui dit & lui fit dire plusieurs fois, *qu'il avoit beau faire, qu'il le seroit*. Elle le lui avoit même prédit long-tems auparavant qu'on pensât à la lui proposer. Elle mourut en odeur de sainteté, le 4 Août 1688 & fut enterrée à S. Sulpice le 6, à 11 heures du matin.

Les Sœurs de l'Instruction ne font point de vœux simples, elles ne forment que des résolutions.

Pour la page 136.

En 1651, M. Olier engagea le Pere Eudes à faire une Mission dans sa Paroisse, & le logea avec ses Missionnaires dans sa Communauté.

Pour la page 169.

Les Curés de S. Sulpice, depuis M. Olier, ont réglé leur extérieur sur les Saints Canons & la discipline de l'Eglise, ne quittant jamais l'habit long, même à la Cour & dans les voyages, n'ayant point de queue à leur soutane ni à leur manteau, ne portant point de perruques, mais leurs cheveux très-courts, sans poudre ni frisure, n'ayant que de simples amadis & point de manchettes, n'allant en Ville qu'en surplis ou en manteau long, & donnant en toutes ses pratiques l'exemple de la modestie Ecclésiastique aux Prêtres de leur Communauté.

Pour la page 170.

M. de Fiesque résigna la Cure de S. Sulpice à M. Olier au mois de Juin 1642. Tous les arrangemens furent pris dans le courant du mois de Juillet. Le 9 Août M. du Ferrier & M Picoté vinrent loger dans le Presbytere. M. Olier fut mis en possession de la Cure le 10 par deux Religieux de l'Abbaye S. Germain & cependant selon qu'il l'avoit prédit, il ne reçut de Rome ses provisions que le jeudi dans l'Octave de la Nativité de la Ste. Vierge de la même année.

M. Olier donna à M. de Fiesque tout ce qu'il lui demanda. Il lui fit sur la Cure une

pension de 1800 liv. & lui résigna un Prieuré. Mais M. de Fiesque excité par ceux qui susciterent à M. Olier cette terrible persécution dont nous avons parlé, en demanda alors bien davantage. M. Olier balança alors s'il conserveroit la Cure de S. Sulpice ; mais ses amis lui ayant conseillé de la garder, & le Roi lui ayant ordonné de le faire, il prit de nouveaux arrangemens avec M. de Fiesque, quoiqu'il sût bien qu'il n'y étoit point obligé, & lui procura pour dix mille livres de bénéfices. M. de Lantage, M. de la Seve-Polard, Prêtres de la Communauté, aiderent en cela M. Olier & se démirent des bénéfices qu'ils possédoient ; M. de Lantage n'avoit pas d'autre bien que son bénéfice, M. de la Seve avoit été Président de la Cour des Aides.]

Pour la page 173.

M. Olier par respect pour la maison de Dieu & sur-tout pour le tres-Saint Sacrement qui y réside perpétuellement, s'étudioit d'une maniere particuliere, à y contenir ses Paroissiens dans le respect & ne souffroit point que personne se mit à genoux sur des chaises ou des bancs. Non content d'en parler sans cesse dans ses Prônes, il étoit presque toujours dans l'Eglise, pour y veiller, il recommandoit à tous ses Prêtres de faire de même, & chargeoit quelqu'un d'entr'eux d'examiner pendant les Offices si tout le monde y assistoit avec silence & modestie. Il parvint à empêcher les personnes de distinction à se permettre qu'on leur portât la queue dans l'Eglise, en leur disant qu'on n'y devoit venir que pour s'humilier. Dans les cérémonies

Eccléſiaſtiques, telles que celles de l'adoration de la Croix & la diſtribution des cierges & des rameaux bénis, il faiſoit paſſer tout ſon Clergé même avant les Princes du ſang. Pluſieurs d'entr'eux, loin de lui en ſavoir mauvais gré, furent les premiers à l'engager d'agir ainſi.

Pour la page 176.

M. Olier diſoit, que *la bonté de Dieu lui avoit fait entendre qu'il ne devoit rien s'approprier de tout ce qui lui reviendroit de la Cure, mais qu'il devoit tout retirer pour en appliquer une partie aux pauvres, une partie à l'entretien de ſes Prêtres & l'autre povr la Communauté, & qu'ainſi tout ce qui venoit de lui retournoit à lui.* M. Olier & ſes ſucceſſeurs ont toujours agi ſuivant ces principes.

Il diſoit auſſi, *que Dieu lui avoit fait connoître comment il devoit recevoir les encens & honneurs de l'Egliſe ; qu'il devoit mettre notre Seigneur à ſa place & lui faire recevoir tout ce qu'on lui rendoit d'honneur ; qu'il devoit recevoir les offrandes d'une main & les donner de l'autre ; les recevoir des riches & puis les rendre aux pauvres ; bailler ainſi matiere aux riches de donner à N. S. & en même tems donner de quoi à N. S. pour entretenir ſes membres.*

Même page.

M. Antoine Jacmé de Gaches, du Dioceſe de Rhodez, s'aſſocia avec M. Olier, le 1er. Octobre 1645 ; il étoit Prêtre, & avoit été long-tems Préſident au Préſidial d'Aurillac. Il étoit d'une inſigne piété & d'une mortification extraordinaire. M. Olier l'avoit chargé de

présider au conseil charitable qu'il avoit établi. Il mourut le 29 Mai 1647 & fut enterré le 31 dans le chœur de l'Eglise.

Celui dont M. Olier se servit pour faire les controverses dans son Eglise, fut M. Veron, qui jouissoit de la plus grande réputation à cet égard. Il employa plusieurs Prêtres de sa Communauté & sur tout M. Beaumays pour le seconder : ce dernier étoit occupé de ce seul objet & employoit tout son tems à convertir & instruire les hérétiques.

Pour la page 203.

M. Olier comme nous l'avons dit ci-dessus p. cxxix, avoit obtenu toutes les permissions nécessaires pour bâtir le Seminaire & la Communauté sur le terrein entre la Foire, la rue Guizarde & les rues des Canettes & de l'Aveugle. Il avoit même fait commencer le bâtiment, de sorte que lors de la persécution qu'il eut à essuyer, une grande partie des séditieux qui étoient entrés dans le Presbytere, après avoir bu une partie du vin de la Communauté, se servit de l'autre pour faire du mortier avec la chaux & le sable qui étoient dans le jardin & avec des moilons & ce mortier mura la porte de la rue Guisarde & celle qui donnoit sur le jardin où est actuellement le cimetiere. M. Olier ayant trouvé un emplacement dans la rue du vieux Colombier, abandonna ce projet & posa la premiere pierre de la Chapelle du Seminaire qui subsiste actuellement, le jour de l'Octave de la Nativité de la Ste. Vierge de l'année 1648. Il fit mettre sur les médailles qu'il y plaça ces

paroles ; *per ipsam, cum ipsâ & in ipsâ, omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum Domino.* On reprit les travaux le jour de l'Octave de la Purification de l'année suivante, & on les poussa avec tant d'ardeur qu'on dit la premiere Messe dans la Chapelle le jour de la Présentation de la Ste. Vierge, & que l'année suivante 1650, tout le bâtiment du Seminaire étant fini, & avant d'y laisser loger personne, M. Olier alla en offrir les clefs à la très-Ste. Vierge à Chartres. Ce fut M. le Mercier, Architecte & M. Beaudeau, Econome du Seminaire, qui eurent la direction de ce bâtiment; on y vouloit faire quelques ornemens, & mettre des colonnes, à la porte principale, M. Olier s'y opposa formellement & ne voulut jamais le permettre.

Tout ce que nous avons rapporté dans cet ouvrage de la réforme de la Paroisse & de l'établissement de la Communauté par M. Olier, est tiré de ses écrits même & de deux de ses vies, l'une en un vol. *in*-4°. de vingt pages par un Religieux de S. Dominique, l'autre en un vol. *in* 12 de 154 pages par M. Leschassier, quatrieme Supérieur du Seminaire, qui l'a composée d'après les écrits de M. Olier & d'après ceux de M. de Bretonvilliers & de M. Tronson. Nous nous sommes aussi servi des écrits de M. Baudrand, particuliérement dans ce qui a rapport à M. de Bretonvilliers.

Les réglemens & usages que M. Olier a établis dans cette Paroisse s'observent encore. Les choses sont encore dans le même état pour la Communauté, excepté qu'au lieu de l'habillement qu'elle étoit en état de donner

pour lors à tous les Prêtres, elle ne leur donne depuis le mois d'Août 1699, qu'une modique somme d'argent à ceux qui ont dix ans de maison & une plus modique encore aux autres. Ce qui obligea à changer l'usage établi par M. Olier, fut la misere des tems qui l'a réduisit en un tel état qu'il auroit fallu la détruire, si M. de la Chetardie, alors Curé, n'eût abandonné une grande partie de son revenu, même de patrimoine, pour la soutenir, se contentant, comme ses Prêtres, de son absolu nécessaire. Cet honoraire a été un peu augmenté dans la suite par M. Languet.

Ce qui a contribué & contribue encore à la modicité des revenus de la Communauté, c'est, comme nous l'avons déja dit, que n'ayant point d'autre revenu que le casuel, on y exerce le saint ministere avec le plus grand désintéressement & que l'honoraire attaché à quelques fonctions ayant été fixé par l'autorité légitime, il y a plus de quatre-vingt ans, toutes les dépenses ont considérablement augmenté depuis ce tems.

Remarques sur M. DE BRETONVILLIERS, *pour la page* 181.

M. de Bretonvilliers, naquit à Paris en 1610; son pere qui étoit Secretaire du Conseil, le mit au College de Navarre, où il fit ses premieres études avec M. Tronson & les acheva chez les Jésuites. Lorsqu'il les eut finies & qu'il eût étudié en Droit, son pere qui l'aimoit tendrement, quoiqu'il ne fût que le second de trois fils qu'il avoit, voulut le faire accompagner. M. d'Avaux son parent

& Plénipotentiaire pour la paix générale à Munster; il avoit dessein à son retour de se démettre à sa faveur de sa charge qui valoit un million, mais Dieu en disposoit déja autrement. M. de Bretonvilliers eut d'abord un ardent desir de se faire Jésuite; il consulta Dom Claude Provincial des Barnabites qu'il avoit vu souvent chez son pere & qui l'éprouva pendant quelque tems. M. Picoté ayant parlé un jour fort avantageusement de M. Olier dans une visite qu'il fit à M. de Bretonvilliers, le peu qu'il en dit entra tellement dans l'esprit du jeune Bretonvilliers qui étoit présent & lui donna un si grand empressement de le connoître, qu'il s'adressa à M. Picoté pour s'en procurer l'entrevue.

A peine M. de Bretonvilliers l'eut-il obtenue qu'il fut charmé de la modestie, de la pieté & de la conversation charmante de M. Olier & ne s'en separa qu'avec un grand desir de le revoir bientôt & de lier avec lui une amitié très-étroite. M. Olier sonda insensiblement le fond de son cœur, il pénétra ses sentimens & ses dispositions, & s'informa de ses inclinations passées & présentes. Le jeune homme répondit à tout avec la derniere ingenuité & lui déclara même qu'il avoit eu de tout tems la pensée de se retirer du monde, que quelquefois il avoit eu celle d'entrer dans une Communauté de Prêtres, mais que n'en voyant point d'établie, il avoit pris le dessein d'entrer chez les Jésuites.

M. Olier écoutoit tout & remarquoit de grands effets de grace dans cette ame, qui tendoient à toute autre chose qu'au dessein qu'il vouloit exécuter. Il lui parla avec sa

charité & ſa bonté ordinaire, mais d'une maniere ſi ſainte & en même tems ſi engageante, que le jeune homme ſe retira charmé de ce qu'il venoit d'entendre & avec un deſir impatient de revoir au plutôt un homme d'un ſi grand mérite & qui lui paroiſſoit éclairé ſur tous les beſoins de ſon ame. Il vint le retrouver peu de tems après & alors M. de Bretonvilliers conçut une certaine eſtime qui ne peut s'expliquer & une certaine confiance & amitié pour M. Olier, qui de ſon côté ſe rendoit ſenſible aux manieres ingenues & innocentes & à la tendre amitié que lui témoignoit ce jeune homme.

M. de Bretonvilliers, cependant, étoit toujours flottant & indécis ſur ce qu'il feroit. M. Olier ayant dit la Meſſe pour lui, fut aſſuré qu'il étoit un de ceux que la Providence lui avoit deſtiné pour travailler conjointement avec lui à l'établiſſement de ſon œuvre. Au ſortir de l'Autel, il le témoigna, diſant que M. de Bretonvilliers étoit à lui. Il en fit même mention dans le mémoire des choſes extraordinaires qui lui arrivoient & qu'ils mettoient par écrit par ordre de ſon Directeur. M. de Bretonvilliers ſut dans la ſuite qu'une Meſſe de M. Olier l'avoit gagné à S. Sulpice ; mais il ne trouva le mémoire où cette grace étoit marquée qu'après vingt-cinq ans & ſeulement par haſard, en feuilletant les écrits de ce ſaint homme. (*a*)

[*a*] Quelque tems après l'entrée de M. de Bretonvilliers à la Communauté, M. Olier l'ayant trouvé avec quelques-uns de ſes Confreres dans ſa Chambre, leur dit en le montrant, *voila mon ſucceſſeur.* Prédiction qui s'eſt doublement vérifiée.

M. de Bretonvillers fut surpris de se voir changé & rempli tout d'un coup de la seule pensée, mais vive, forte & néanmoins paisible de se donner à M. Olier, pour vivre avec lui & pour se disposer sous sa direction à entrer dans l'état Ecclésiastique. Il vint lui-même lui en faire la déclaration d'une maniere si pressante & si précise, que cet homme éclairé dans les voies de Dieu y reconnut visiblement l'effet de la grace dont N. S. l'avoit favorisé dans la Messe qu'il avoit dite pour lui. Il agréa donc les vues de M. de Bretonvilliers, de sorte qu'il ne fallut plus que penser aux mesures qu'on devoit prendre pour les mettre en exécution; mais la difficulté étoit grande du côté de M. son pere, qui l'aimoit tendrement & qui avoit de grands desseins sur lui pour sa fortune. M. Olier recommanda à son ordinaire cette affaire à notre Seigneur & à la Ste. Vierge, il chargea ensuite Don Claude & M. Picoté d'en faire l'ouverture à M. de Bretonvilliers, ce qu'ils firent. Le pere fut consterné d'une pareille proposition & demanda du tems; il en confera avec M. Olier & alors il se rappella ce que lui avoit dit un jour le Pere Georges Capucin, en lui parlant de son fils qui n'avoit encore que 9 à 10 ans. Monsieur, lui avoit-il dit, *élevez bien cet enfant, Dieu le destine pour être un jour à la tête d'une Communauté considérable d'Ecclésiastiques.* Ce discours auquel il n'avoit fait nulle attention dans le moment & les assurances que M. Olier lui donna, que cette vocation à l'état Ecclésiastique étoit le dessein de Dieu sur son fils, le firent consentir de le laisser à ce grand serviteur de

Dieu dont le mérite & la sainteté lui étoient connus. Il l'amena lui-même au Presbytere, le 19 Juin 1643, lui donna sa bénédiction & le laissa entre les mains de M. Olier.

La joie fut universelle dans la Communauté & elle ne fut pas moindre du côté du jeune homme. Il fit aussi tôt sa retraite & ce fut pendant qu'il la faisoit que M. Olier reconnut les grandes graces dont il avoit plu à N. S. & à la très-sainte Vierge de le favoriser dès son enfance. Il avoit mené une vie si pure, qu'il avoit conservé son innocence baptismale. M. Olier le marque expressément dans ses mémoires, il y exprime les richesses dont cette ame étoit comblée, il y fait voir sa religion, son humilité, sa charité, son abandon,& un don d'oraison si sublime, qu'elle étoit presque continuelle & l'élevoit incessamment à Dieu; sa dévotion très-tendre à la Ste. Vierge, son zele pour l'état & les fonctions ecclésiastiques, son fond inépuisable de graces qui portoient dans son ame l'esprit & les sentimens de toutes les vertus, en un mot des semences sensibles de toutes les grandes choses qu'il a faites dans la suite.

Quelque tems après sa retraite M. Olier lui fit prendre l'habit Ecclésiastique & la tonsure & lui donna des Maîtres pour le former aux sciences Ecclésiastiques; comme il avoit beaucoup d'esprit joint avec un grand bon sens, & une heureuse mémoire, il se rendit en trois ou quatre ans capable de toutes les fonctions Ecclésiastiques.

M. Olier pour veiller particuliérement sur sa conduite, le faisoit coucher dans sa chambre, ce qu'il lui a permis pendant 14 ans.

Il le formoit à la piété dans les conversations qu'il avoit avec lui après la priere du soir. Quoiqu'il l'aimât tendrement, il se rendoit néanmoins impitoyable à l'égard de la propre complaisance, qu'il mortifioit en lui jusques dans les moindres & les plus innocens mouvemens. Il n'y avoit rien de trop bas & de trop humiliant pour lui, M. Olier qui connoissoit les forces de son disciple, ne perdoit aucune occasion de l'exercer à toutes sortes de pratiques de vertu, & M. de Bretonvilliers de son côté y apportoit une ouverture, une soumission & une docilité d'enfant.

Il fut en danger de la vie dans la sédition que l'on excita en 1645 contre M. Olier; M. de Bretonvilliers ayant mis la tête à la fenêtre pour voir si l'on ne pourroit pas appaiser ce tumulte, on lui lança dans le moment un pavé qui rencontrant sa main ne lui frappa que légerement la tête. Cet accident ne l'empêcha pas d'être le premier à aller trouver M. Olier au Palais du Luxembourg où il s'étoit retiré.

Dans ces circonstances M. Olier étoit incertain s'il garderoit la Cure, M. de Bretonvillers qui étoit déja le dépositaire de ses secrets & à qui il s'en ouvrit, tint ferme & lui persuada que cette émotion n'étoit qu'un feu de paille, qui se dissipant ne serviroit qu'à affermir l'œuvre de Dieu & à donner de l'exercice à sa vertu. M. Olier suivit son avis & garda la Cure.

Le pere de M. de Bretonvilliers le voyant destiné à l'état Ecclésiastique voulut, aidé de la faveur dont il jouissoit auprès de la Reine, du Prince de Condé & de M. le Cardinal de

Richelieu, le produire à la Cour en qualité d'Aumônier du Roi. M. de Bretonvillers lui représenta qu'il n'avoit point quitté le monde pour y rentrer & que toute son ambition se terminoit à se rendre un bon Prêtre & à procurer la gloire de Dieu & son salut. Le pere qui étoit plein de religion condescendit aux prieres de son fils, & mourut peu de tems après. Sa mort fut suivie de celle de son fils aîné, qui à la sollicitation de son frere s'étoit retiré du monde pour vivre dans la retraite. Ces morts qui se suivirent de très-près firent devenir M. de Bretonvillers l'aîné de sa maison & le rendirent maître de 40000 écus de rente. Cette fortune qui le rendoit le plus riche Ecclésiastique de France, quoiqu'il n'eût aucun bénéfice, n'éleva point son cœur. Ce fut au contraire un sujet d'humiliation pour lui, de voir qu'il se trouvoit dans un état si opposé à l'état pauvre & dénué de tout où le fils de Dieu avoit vécu. Il ne se regarda plus que comme le Trésorier des pauvres & le dépositaire de leurs biens, que la Providence avoit mis en ses mains, pour les conserver & leur en faire une juste dispensation. Il considéra la très-Sainte Vierge comme sa souveraine, il prétendit que tout ce qu'il possédoit lui appartenoit en cette qualité, qu'il ne le devoit dispenser que sous son autorité & en son nom, & qu'il n'y vouloit avoir que le moins de part qu'il pourroit & telle que devroit être la part d'un pauvre esclave dans la maison de son maître.

Dans cet esprit il n'y avoit personne de plus pauvre que lui dans ses habits, son linge & ses meubles. Il ne quittoit rien de

ce qui étoit à son usage qu'à la derniere extrêmité, & alors les pauvres même refusoient ses hardes qu'on leur donnoit les trouvant en trop mauvais état, il leur prodiguoit son bien pendant qu'à son égard il ne s'en servoit qu'avec la derniere réserve.

Ces vertus si héroïques furent cause qu'il fut nommé pour succéder à M. Olier dans la Cure; il en prit possession avec la satisfaction universelle de la Paroisse & principalement des pauvres dont il avoit été jusqu'alors le pere. Il entra dans les vues de M. Olier, qui demeura encore quelque tems avec lui dans le Presbytere, pour l'établissement du regne de Dieu dans la Paroisse; & on reconnut qu'on n'avoit rien perdu par le changement que l'on avoit fait de Pasteur.

Les Prônes, le confessionnal, la visite des malades, l'administration des Sacremens, le soulagement des pauvres, l'extirpation du vice étoient ses occupations ordinaires; & comme il étoit d'une grande vivacité, que son tempéramment étoit prompt & tout de feu & qu'il étoit d'une très foible santé, ce grand travail où il se trouvoit exposé épuisoit sa poitrine & le jettoit dans un grand accablement. Il se trouvoit cependant beaucoup soulagé par les prieres, les soins & les conseils de M. Olier. Les entretiens qu'il avoit souvent avec lui faisoient son repos & sa consolation; & pourvu qu'il pût trouver le tems d'avoir quelque communication avec lui, soit par lettres lorsqu'il étoit absent, soit en l'allant trouver au Seminaire où il demeura les dernieres années de sa vie, il s'en trouvoit soulagé & fortifié dans ses fatigues.

Malgré sa grande vivacité il ne repondoit jamais sur le champ dans les choses qu'il pouvoit différer, mais il prenoit du tems pour les recommander à la Sainte Vierge.

On ne peut s'imaginer avec quel zele & quelle ardeur il a travaille dans cette Paroisse; la peine, la dépense, la santé & la vie ne lui étoient rien, lorsqu'il s'agissoit du salut des ames & de la destruction du péché.

Une nouvelle convertie étant tombée malade à l'extrêmité, on vint lui dire que son pere Protestant, avec quelques Ministres, devoient la venir voir pour tâcher de la faire rentrer dans ses premieres erreurs. Il y accourt sur le champ & après l'avoir fortifiée dans ses bons sentimens, il resolut de ne la point quitter. Cependant les Ministres & le pere de la malade vinrent; mais ayant témoigné qu'elle ne les vouloit point voir, M. de Bretonvilliers y tint la main. Il s'opposa aux desirs du pere qui s'alla jetter aux pieds d'une personne d'autorité & de la premiere condition & qui étoit de la religion reformée. Cette personne en alla faire ses plaintes à la Reine qui sur son exposé lui accorda ce qu'elle demandoit. Ceci ayant été rapporté à M. de Bretonvilliers, il quitta la malade après avoir mis ordre à ce que nul Ministre ne lui parlât, alla trouver la Reine, & en peu de mots lui représenta avec tout respect, qu'il étoit prêt à lui obéir, mais qu'il étoit obligé de l'avertir qu'elle repondroit devant Dieu de cette ame, s'il en venoit mesarriver & que pour lui il s'en déchargeoit sur elle; de quoi la Reine toute effrayée lui dit qu'elle avoit assez à répondre

de la sienne, qu'elle ne se vouloit point mêler de cette affaire, qu'on l'y avoit engagée malgré elle & qu'enfin elle lui permettoit de faire tout ce qu'il trouveroit à propos.

Un autre fois porté du même zele & au milieu d'un grand nombre d'obstacles & de difficultés, il trouva le moyen d'aborder un jeune Gentilhomme Huguenot, obsedé par des personnes de sa religion. Sous l'extérieur & l'apparence d'un Medecin, il lui rendit plusieurs visites, il l'instruisit, il lui fit faire abjuration & reçut sa confession générale. Il n'est pas concevable de quelle prudence, de quels pieux artifices & de quels ménagemens il fallut se servir pour conduire heureusement cette affaire.

M. de Bretonvilliers fit une guerre terrible à toutes les femmes publiques qui s'étoient venu loger dans sa Paroisse. Il y en eut une entre autres qui avoit fait de sa maison une espece de serrail; elle s'étoit mise sur le pied d'une personne de qualité, & elle avoit loué un grand hôtel dans un des beaux quartiers du fauxbourg. Elle avoit un carrosse, un train fort propre, un Suisse qui portoit ses couleurs & même un misérable Prêtre qui passoit pour son Aumônier. Elle eut bien l'insolence de se faire donner le pain béni, & de le venir offrir à S. Sulpice elle-même, menée par un infâme qui lui servoit d'Ecuyer & précédée de ce Prêtre scélerat, qui dans cette maison, prenoit la qualité d'Aumônier.

M. de Bretonvilliers fut averti de la qualité & du commerce infâme de cette misérables. Il la fit mettre en prison par ordre de la Reine. Ce fut une espece de combat qu'il

eut à ſoutenir contre les plus qualifiés de Paris. Il y en avoit des premiers, de tous les états, engagés & intéreſſés dans ce honteux commerce. On fit ce qu'on put pour l'engager par promeſſes ou par menaces à condeſcendre à ce que cette femme fut miſe en liberté, à condition qu'elle quitteroit ſa Paroiſſe & n'y reviendroit plus: il tint ferme & ſollicita ſi fortement tous ſes amis, qu'elle fut condamnée à être fouettée dans Paris & en être bannie. On fit auprès de lui les dernieres inſtances, pour en empêcher du moins l'exécution; il voulut qu'elle ſubît la peine que la Cour lui avoit ſi juſtement impoſée, pour reparer par ce châtiment le ſcandale qu'elle avoit cauſé publiquement dans ſa Paroiſſe. Cette exécution qui ſe fit avec éclat & avec le concours de tout Paris, intimida les miſérables qui s'abandonnoient à un ſi déteſtable commerce. Elles connurent qu'il n'y avoit nulle ſureté pour elles dans la Paroiſſe d'un Paſteur ſi puiſſant & ſi zélé; elles quitterent donc le fauxbourg S. Germain. Ainſi un coup de vigueur de ce Paſteur zélé, ſoutenu par la piété & l'activité de la Reine & de ſes amis, purgea cette Paroiſſe, pendant qu'il en fut Curé, de cette engeance maudite qui empeſtoit ſon troupeau & qui infectoit preſque tout Paris. Il ne fut pas moins ferme dans l'affaire de M. le Duc de Lyancourt, comme nous l'avons dit ci-deſſus à l'article de M. Picoté.

M. le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, qui dans l'entrée de l'Epiſcopat avoit paru avoir le zele d'un Saint Charles, s'étant trop engagé dans les affaires d'état pendant les deux guerres civiles, le Roi le fit arrêter & mettre au

Château de Vincennes. Les Curés de Paris se voyant dépourvus de Pasteur & ne le croyant pas si coupable qu'on en étoit persuadé à la Cour, s'assemblerent ainsi qu'ils avoient coutume de le faire dans ce tems; ils résolurent entr'eux de députer vers leur Majesté, pour lui témoigner le regret qu'ils avoient de la perte d'un si grand Prélat & pour le supplier de le vouloir accorder aux fortes instances de tout son troupeau & des principaux membres de son Diocese. M. de Bretonvilliers fut choisi par cette assemblée pour être du nombre de ces députés, & il s'acquitta de cette commission avec toute la soumission & l'attachement qu'il avoit pour leur Majesté, & avec tout le zele qu'il devoit avoir pour la personne & la liberté de son Archevêque.

Il fut encore député une autre fois par les mêmes Curés de Paris, pour demander justice contre le livre du P. Bagot, qui sous prêtexte de défendre l'Episcopat renversoit la Hiérarchie & ruinoit les droits de Curés. Il rendit compte à l'assemblée du sujet de sa députation & il parla avec une force extraordinaire & avec l'approbation générale de tous ceux qui la composoient.

M. Olier tous les jours du carême qui précéda sa mort, eut de longues conférences avec M. de Bretonvilliers sur l'établissement, la conduite, l'esprit, les réglemens & l'uniformité des Seminaires; il le désigna pour son successeur dans la supériorité par un billet écrit de sa main. De sorte que quelques mois après M. de Bretonvilliers se démit de la Cure en faveur de M. de Poussé, qui avoit

été envoyé depuis peu par M. Olier à Clermont pour y établir un Seminaire.

M. de Bretonvilliers se retira alors au Seminaire & entra dans la solitude & dans la vie cachée après laquelle il soupiroit depuis long-tems. Il y fut aussi prodigue de son bien qu'il l'avoit été étant Curé & aussi exact à ne dépenser pour lui, que ce dont il ne pouvoit absolument se passer. Il n'y avoit gueres de bonnes œuvres dans Paris où il n'eût part. Il a contribué notablement à la décoration de l'Eglise de Notre-Dame, à l'égard de la Chapelle de la Ste. Vierge & de celle de S. Denis. Il a donné des sommes considérables à l'Hôtel-Dieu. L'aggrandissement de cette maison étoit, comme il le disoit souvent, l'œuvre de charité qu'il desiroit le plus & pour laquelle il eût volontiers sacrifié tout ce qu'il possedoit, afin que les malades fussent tous dans des lits séparés. Il a donné plus de 40000 liv. pour le bâtiment de l'Eglise de S. Sulpice & un de ses plus grands desirs étoit de le voir avancer. C'est dans cette vue qu'il engagea le seminaire à acheter à un prix assez haut une Chapelle, espérant que ce prix serviroit de modele pour celui des autres Chapelles; (*a*) il proposa une fois de donner le tiers d'une somme de 40000 écus, si l'on vouloit faire un effort pour achever

[*a*] Le Seminaire a cédé cette Chapelle, comme nous l'avons dit ci-dessus page 17, à M. Languet. Depuis long-tems on avoit pris la résolution de n'en conceder à personne & de les laisser toutes libres & à l'usage de tous les Paroissiens. On n'a accordé celle-ci à la maison de Luynes, que parce qu'elle étoit en possession depuis très-long-tems de celle de S. François de Sales.

l'Eglise & y employer cette somme sur le champ. En mourant il légua encore pour cet objet 12000 liv.

Le bâtiment du Seminaire, comme nous l'avons déja dit, a été fait en partie à ses dépens. Il a donné 2000 liv. pour le bâtiment du Seminaire de Clermont, 300 pistoles à M. l'Evêque d'Heliopolis pour les Missions des Indes, 100 pistoles à MM. de S. Lazare pour leur bâtiment; autant à MM. de S. Nicolas du Chardonet pour le bâtiment du Seminaire. Il a contribué au bâtiment des Religieuses de Langeac, & tous les ans pendant vingt-cinq années, il a envoyé 9 à 10000 liv. dans la nouvelle France pour entretenir le Seminaire & la Colonie de Montreal.

Ses mains étoient toujours pleines soit à Paris, soit dans ses voyages, pour tous les pauvres qui avoient recours à lui & le suivoient en troupe comme leur pere. Pendant huit mois de l'année, après la priere du soir, il distribuoit tous les jours lui-même dans le Seminaire une petite somme à chaque pauvre de la Paroisse tant aux femmes qu'aux enfans qui venoient ordinairement au nombre de trois mille. Tous les samedis il faisoit distribuer au Seminaire cent pains à cent pauvres familles, ce qui se fait encore.

Mais ce qui est admirable, c'est que la plûpart de ses plus fortes aumônes étoient secrettes. Le moyen le plus ordinaire qu'il avoit pour se cacher étoit de donner à chaque aumône beaucoup moins qu'on n'en attendoit de lui & lorsqu'il vouloit en faire de considérables, il se servoit d'une tierce personne pour les distribuer; ainsi au milieu d'une profusion

profusion immense qui se repandoit de tous côtés en faveur des pauvres, il avoit le talent de se cacher d'une telle sorte qu'il passoit dans l'esprit de ceux qui ne le connoissoient pas, pour un homme attaché à son bien.

Comme M. de Bretonvilliers avoit une très-grande fermeté pour maintenir l'ordre des Communautés, on imputoit quelque fois cette qualité essentielle d'un Supérieur à une espece d'entêtement insurmontable. Le bâtiment du Seminaire dont il avoit été chargé, la vie qu'il avoit menée avec M. Olier, la Cure qu'il avoit gouvernée pendant plusieurs années, la supériorité du Seminaire & les affaires continuelles qu'il avoit pour toutes sortes d'œuvres de charité, lui avoient ôté le moyen de vivre avec la régularité nécessaire pour les exercices communs qui s'observent dans les Communautés & c'est ce qui donnoit lieu souvent de murmurer contre lui lorsqu'il tenoit ferme pour l'observance des regles : mais les Apôtres murmurerent bien contre la Magdelaine, faut-il s'étonner si des personnes de piété n'approuvent pas en tout la conduite de leur Supérieur ? *Il faut cependant avouer*, comme le dit M. Baudrand, Curé, dans les mémoires qu'il nous a laissés sur M. de Bretonvilliers, *que la Communauté & le Seminaire seroient déchus en plusieurs points de leur regularité, si M. de Bretonvilliers, contre les plaintes & les murmures de bien des gens, n'y eût tenu la main avec une fermeté inébranlable.*

Ce digne Pasteur eut ses croix comme M. Olier, mais la plus grande qu'il ait eu à porter & qui dura dix ans, fut celle qui lui arriva de la part de Me. de Saujon. Cette Dame

avoit été considérée par M. le Duc d'Orléans; qui l'avoit fait Dame d'Atours de Madame la Duchesse d'Orléans. Au milieu de la corruption de la Cour, elle s'étoit conservée dans une grande innocence & avec tout l'honneur qu'on pouvoit attendre d'une fille vertueuse. Elle avoit été long-tems sous la direction de M. Olier, qui avoit trouvé en elle un grand fond de vertus & un grand desir de se retirer du monde, pour honorer dans la retraite la vie intérieure de la très-Sainte Vierge.

Elle ne put sortir de la Cour du vivant de M. Olier, mais quelque tems après sa mort elle exécuta son dessein, & se mit sous la conduite de M. de Bretonvilliers. La dévotion à la très-Sainte Vierge & à son divin intérieur étoit la dévotion tendre de M. de Bretonvilliers : cette conformité entre lui & Mde. de Saujon, mit entr'eux une grande & sainte union. Il entra dans ses vues & résolut, avec elle, Madame Tronson, mere du Supérieur du Seminaire, & Mlle. d'Aubray, niéce de M. Olier & fille de M. le Lieutenant Civil, de les établir en Communauté près de la Paroisse, & leur promit de faire la dépense du bâtiment qui leur seroit nécessaire. On acheta pour cet effet le terrein qu'occupent maintenant la rue Palatine, les maisons de la rue Garanciere jusqu'à l'hôtel de Sourdeac, & celles de la rue du Fossoyeur jusques vis-à-vis celle du Canivet; on y fit construire une maison qui subsiste encore. M. Beaudeau, Econome du Seminaire, fut chargé du soin de ce bâtiment, comme il l'avoit été de celui du Seminaire. M. de Bretonvilliers veil-

loit continuellement pour le faire expédier promptement. Il fut achevé en peu de tems & lui couta trente mille écus.

En attendant qu'on fût en état de loger dans ce nouveau bâtiment, Me. Tronson, Me. Saujon & Mlle. d'Aubray, commencerent leur Communauté dans une des vieilles maisons de leur emplacement & qu'elles avoient fait arranger. Ces Dames avoient avec elles quelques Demoiselles de qualité, Mde. Tronson étoit la Supérieure & Madame de Saujon assistante.

Madame Tronson, (*a*) étoit une Dame de piété dirigée successivement par le P. Goudren, M. Olier & M. de Bretonvilliers, & il y avoit cinquante-quatre ans qu'elle servoit Dieu avec la plus grande fidélité. Comme elle avoit une nombreuse famille, M. de Bretonvilliers qui vouloit à son ordinaire cacher le bien qu'il faisoit, ne voulut point mettre la dépense qu'il devoit faire pour ce nouvel établissement sous le nom de Mde. Tronson, de crainte de donner lieu à ses enfans de murmurer & de croire qu'elle dissipoit son bien. Il se persuada qu'il valoit mieux que

[*a*] Mde. Tronson se nommoit Claude de Seve, elle étoit veuve de M. Louis Tronson, Seigneur de Coudray & Peray, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Intendant des Finances, Secretaire du Cabinet de Sa Majesté, Maison & Couronne de France & de ses Finances. Elle avoit six garçons; l'aîné étoit Conseiller au Parlement, le cadet Secretaire du Roi, les 3me. & 4me. Aumôniers du Roi, dont l'un mourut Supérieur du Seminaire & l'autre appellé de S. Antoine, mourut Prêtre de la Communauté; les 5me. & 6me. s'appelloient de Maintenon & de Chevrier; elle décéda le 29 Mai 1663 dans sa Communauté, rue Garanciere & fut enterrée dans l'Eglise le lendemain.

cette dépense se fit sous le nom de Mde. Saujon, parce qu'elle étoit libre, qu'elle avoit vêcu à la Cour & qu'elle y avoit encore sa charge; ainsi fournissant l'argent par les mains de M. Beaudeau, Mde. Saujon recevoit des ouvriers les acquits en son nom. M. de Bretonvilliers qui s'en rapportoit à elle, ne voulut prendre aucune précaution qui pût faire croire qu'elle ne faisoit que lui prêter son nom. Lorsqu'elle fut élue Supérieure après la mort de Mde. Tronson, il l'obligea seulement de faire une donation de cette maison à sa Communauté, à la charge qu'elle seroit substituée au Seminaire dans le cas qu'il arrivât du changement dans l'Institut ou que la Communauté fût détruite.

La Communauté de Mde. Saujon vécut pendant quatre années avec beaucoup d'édification & d'union. M. de Bretonvilliers en étoit le Supérieur & en cette qualité il avoit dressé des réglemens qui avoient été autorisés par M. l'Archevêque de la jurisdiction duquel cette maison dépendoit. On l'appelloit la Communauté des filles de l'intérieur de la très-Sainte Vierge, on y faisoit des retraites, les personnes de qualité s'y rendoient en foule & elles en sortoient toutes changées & édifiées de la modestie & de la recollection des filles de cette maison. De si beaux commencemens dans une Communauté naissante, bâtie, fondée & remplie de personnes de qualité & de la premiere piété, faisoient espérer de grands fruits de cet Institut dans la suite. Mais le démon ennemi du bien qui s'y étoit déja fait & qu'on y pouvoit faire, y jetta des semences de zizanie & de division.

Me. Saujon ayant voulu prendre un air haut & impérieux & un grand ascendant sur ses filles, elles en firent leurs plaintes à M. de Bretonvilliers, qui donna à leur Supérieure des avis charitables qu'elle reçut d'abord avec soumission. Mais comme il fut obligé de revenir souvent à la charge, ces avis l'indisposerent contre lui, & elle se persuada qu'il avoit plus de confiance en quelques filles de la Maison qu'en elle-même.

Me. Saujon dissimula sa peine pendant quelque tems, & remarquant que M. de Bretonvilliers avoit des entretiens plus fréquens avec quelques bonnes filles de la Communauté qu'avec elle & que c'étoit par ce canal qu'il étoit si bien instruit de ce qui concernoit sa conduite, le dépit la saisit & préoccupa tellement son esprit que tout lui devint suspect, & elle prit des impressions si fortes contre M. de Bretonvilliers, qu'il suffisoit qu'il lui proposât quelque dessein ou qu'il lui donnât quelque ordre, pour y apporter une résistance formelle. Ces préventions augmentant au lieu de diminuer, M. de Bretonvilliers après avoir pris l'avis de M. Tronson, M. de Poussé, M. Chesnard & M. Macé, qui étoit Confesseur de cette Communauté, crut que quoique son tems de supériorité ne fût pas expiré, il étoit plus à propos pour le bien de cette Communauté d'en quitter la direction ; il s'en démit donc, au grand regret des filles les mieux intentionnées.

Me. Saujon fut surprise de cette résolution, sur tout lorsqu'elle sut que M. de Bretonvilliers avoit défendu au Seminaire d'avoir aucun commerce avec elle, ni avec sa Com-

munauté, même pour y dire la Messe. Il n'y eut qu'un Maître de chant qui au bout de huit ans & à l'insçu de la Maison, crut pouvoir être infidéle à cette défense; il écrivit donc à Me. Saujon pour l'engager à changer de conduite & à procurer la paix, mais M. de Bretonvilliers le pria de se retirer quoiqu'il sût qu'il n'avoit agi qu'avec de bonnes intentions.

Me. de Saujon se voyant dépourvue de l'appui de M. de Bretonvilliers & les six ans de sa supériorité étant écoulées, fit tenir un Chapitre où elle fut continuée pour trois ans, contre les Statuts de sa Communauté. Elle fit élire Supérieur M. de Refuge, Conseiller de la Grand'Chambre & M. de Poussé, Curé, pour Visiteur; elle fit ensuite tout ce qu'elle put, mais inutilement, pour mettre la désunion entre M. de Bretonvilliers, M. de Poussé & M. Tronson.

Les neuf années de la Supériorité de Me. de Saujon étant expirées, & les réglemens défendant absolument de continuer la même personne plus de neuf ans, il fallut procéder à une nouvelle élection. Me. de Saujon ne se pressoit pas de tenir Chapitre, ses filles lui en firent instance, elle y consentit; mais voyant que le Bureau n'étoit pas pour elle, elle rompit l'assemblee & demeura encore trois mois Supérieure de sa propre autorité. Pendant ce tems ses filles eurent assez d'humilité pour lui obéir; mais craignant que leur patience ne fût préjudiciable au bien de leur Communauté, elles la prierent une seconde fois de tenir Chapitre. Elle le refusa; alors elles se crurent obligées à présenter une requête signée de toute la Communauté à M. l'Archevêque,

par laquelle elles lui demandoient une Supérieure. M. l'Archevêque, pour tâcher de tout pacifier, choisit pour Supérieure une des filles qui étoient attachées à Me. de Saujon ; mais elle n'en fut point contente & malgré l'Ordonnance de M. l'Archevêque, elle y forma opposition en prétendant qu'il y avoit abus. Non contente de ce biais, elle prétendit qu'elle étoit Fondatrice, quoique tout le monde sût le contraire.

M. de Bretonvilliers qui avoit gardé le silence pendant neuf ans, ne put s'empêcher de s'opposer à une prétention si mal fondée. Il savoit que c'étoit M. Olier qui avoit eu le dessein de cet Institut, qui le lui avoit inspiré & à Me. de Saujon, que c'étoit lui qui en avoit exposé l'esprit & les principaux réglemens & les avoit digerés & que par conséquent il étoit le seul & véritable Instituteur. M. de Bretonvilliers de son côté avoit donné trente mille écus ; Mlle. d'Aubray avoit donné trente-huit mille livres ; la maison étoit substituée au Seminaire, en cas de changement dans les habits ou réglemens de l'Institut, pourvu qu'il s'y opposât dans les six mois. Toutes ces raisons le forcerent à donner un Mémoire.

Me. de Saujon fit son possible pour intéresser toute la Cour en sa faveur, elle alla même trouver le Roi à Nanci, qui évoqua l'affaire à son Conseil & nomma M. Boucherat pour Rapporteur. Elle demandoit la maison avec une somme de vingt-six mille livres. On lui demandoit où elle avoit pris cette somme & l'argent pour bâtir, elle qui n'avoit jamais eu que les modiques appointe-

mens de sa place à la Cour. Enfin on lui prouva juridiquement qu'elle avoit avancé quarante-deux mensonges. Sa Communauté craignant d'être détruite & voyant l'affaire sur le point d'être rapportée, se relâcha à lui accorder quatre-vingt mille livres pour tout. M. Boucherat lui dit que ces offres étoient plus que raisonnables & que si elle ne vouloit pas y acquiescer on détruiroit la Communauté ; que toutes les preuves étant contre elle, elle auroit beaucoup moins qu'on ne lui offroit. Me. Saujon ne voulut point d'accommodement, l'affaire fut jugée, la Communauté détruite ; on adjugea à Me. Saujon une somme bien inférieure à celle qu'on lui avoit offerte, à chacune de ses filles leur dot & le reste au Seminaire. C'est ainsi que fut terminée cette affaire, où Me. de Saujon eut plus d'avantages qu'elle n'en méritoit. Elle en auroit encore moins eu & sa Communauté subsisteroit peut-être encore, si M. de Bretonvilliers eût voulu aller à S. Germain en Laye se défendre, comme Sa Majesté le souhaitoit ; mais il aima mieux abandonner le tout à la Providence & à la justice du Roi, que de paroître à la Cour.

L'occasion néanmoins s'en présenta en 1675 : le Roi ayant appris que M. de Bretonvilliers étoit le Directeur de Mlle. d'Alegre, qu'il souhaitoit marier avec M. de Segnelay, & ne voulant pas user d'autorité dans cette affaire, lui donna ordre de savoir les sentimens de Mlle. d'Alegre & de Mde. sa mere. M. de Bretonvilliers s'acquitta de cette commission avec sa prudence ordinaire & en rendit compte par écrit. Ce n'étoit pas ce que

le Roi demandoit, il vouloit s'entretenir avec M. de Bretonvilliers & sachant qu'il n'étoit pas homme à venir à la Cour si aisément & sans en avoir un ordre exprès, il lui envoya une seconde lettre pour lui ordonner de venir incessamment à S. Germain-en-Laye.

M. de Bretonvilliers montra son ordre à M. l'Archevêque, qui alla lui-même le présenter au Roi. M. de Bretonvilliers y parut aussi négligé qu'à son ordinaire; cependant comme il avoit toujours été accablé de travail pour procurer le salut des ames, il avoit déja l'air d'un vieillard vénérable, avec les cheveux tout blancs, de sorte qu'il frappa Sa Majesté. Le Roi, dans l'entretien qu'il eut avec lui, le reconnut pour un homme doux, honnête, d'une franchise admirable, sans fard, plein d'esprit & de feu, pénétrant dans les affaires & d'un grand sens, ce qui lui parut dans le compte qu'il lui rendit de sa commission. Le Roi le mit ensuite sur quantité d'affaires du tems dont il étoit charmé d'être informé. M. de Bretonvilliers le satisfit sur tous ces points; & comme la candeur, la sincerité, l'innocence & la simplicité, jointes à l'esprit, sont des avantages rares à la Cour, le Roi témoigna un grand plaisir de l'entendre discourir pertinemment & à fond sur beaucoup d'affaires qu'il lui proposa, de sorte que l'audience qu'il lui donna dura plus de deux heures.

M. l'Archevêque & M. de Bretonvilliers prirent congé de sa Majesté, qui dit, comme ils se retiroient, à une personne de qualité; voilà un brave homme, je suis fâché de ne

l'avoir pas vu plutôt. Il a eu un démêlé avec un méchant esprit, & si je l'eusse connu dans ce tems-là, son affaire n'auroit pas été jugée comme elle l'a été.

En sortant du Cabinet du Roi, M de Bretonvilliers fut accablé des civilites des personnes des plus qualifiées de la Cour, c'étoit à qui lui témoigneroit son estime, son amitié & sa joie de la reception favorable que lui avoit faite Sa Majesté; les personnes de piété qui s'y trouverent, bénissoient Dieu de ce que l'innocence & la vérité triomphoient au milieu de la Cour, des calomnies qu'on y avoit répandu contre la conduite d'un homme d'une piété si exemplaire. Cette audience si favorable fut sue dans peu de tems, de tout Paris. On y avoit déja condamné les extrêmités où s'étoit laissé emporter Me. de Saujon. On y reconnoissoit qu'il n'y a rien dont l'esprit d'une femme ne soit capable lorsqu'elle s'est mis dans la tête de dominer & qu'on s'oppose aux empressemens qu'elle a d'être Supérieure. Ce fut une croix de dix années, pour M. de Bretonvilliers, & elle étoit d'autant plus rude, qu'elle procédoit d'une fille qui étoit en réputation de sainteté; la patience & le silence furent longtems le partage de M. de Bretonvilliers. Mais enfin Dieu qui veut que ses serviteurs soient éprouvés, lui donna la consolation d'être pleinement justifié; Me. de Saujon mourut le 11 Février 1694 âgée de soixante-six ans environ & fut enterrée dans cette Eglise.

M. de Bretonvilliers avoit fait un voyage à Rome avant que l'affaire de Me. de Saujon éclatât. Il avoit pris avec lui deux Prêtres du

Seminaire, M. Bourbon & M. Rigoley, avec le seul frere Claude qui lui servoit de domestique & qui étoit doué d'une éminente sainteté. Ils dirent à Turin la Sainte Messe devant le bâton de S. Joseph. Ils passerent huit jours à Assise, où M. de Bretonvilliers qui étoit du tiers ordre de S. François, passa tout le jour & une partie de la nuit auprès du tombeau de ce Saint. A peine M. de Bretonvilliers fut-il arrivé à Milan, qu'il alla au tombeau de S. Charles & y passa un tems considérable en Oraison, il y retourna dès le lendemain matin, y resta jusqu'à midi, vit les reliques du Saint & dit la Ste. Messe à sa Chapelle. Pendant quatre jours qu'il fut dans cette Ville, il les passa à prier auprès de ce tombeau, excepté un jour qu'il passa une matinée & dit la Ste. Messe à celui de S. Ambroise. A Bologne il dit la Messe au tombeau de la bienheureuse Catherine de Bologne. Il arriva enfin à N. D. de Lorette, le 3 du mois de Septembre, y passa neuf jours, & eut l'avantage extraordinaire d'y dire tous les jours la Ste. Messe à l'Autel de la Chapelle même de la maison de la Ste. Vierge. M. de Bretonvilliers étoit tombé dangereusement malade à Turin où il avoit été obligé de demeurer huit jours; il n'étoit pas encore entiérement guéri lorsqu'il arriva à Lorette, mais ayant bu de l'eau dans une tasse que l'on croit avoir servi au S. Enfant Jesus & à la très-Sainte Vierge, il passa tout d'un coup d'un état de foiblesse & d'extrême langueur à un état de force & de parfaite santé. Il laissa à Lorette une médaille d'or, qu'il avoit fait faire à Paris, sur laquelle étoit gravé le

bâtiment du Seminaire & qu'il offrit à la Ste. Vierge, mettant de nouveau le Seminaire sous sa protection. Aussi-tôt que M. de Bretonvilliers fut arrivé à Rome, il alla à l'Eglise de S. Pierre, il y demeura trois jours auprès des tombeaux de S. Pierre & S. Paul & y dit trois fois la Ste. Messe. Il n'y rendit visite à personne & de toutes les curiosités de Rome il n'y vit que l'Eglise de S. Pierre. En revenant en France il tomba malade à Bourbon, d'où il partit n'étant pas encore guéri pour se rendre à Paris & y soutenir le choc que lui livra Me. de Saujon.

Il suffiroit de dire que M. de Bretonvilliers a été élevé à l'école de M. Olier, pour juger de sa dévotion à la très-Sainte Vierge : aussi l'on ne peut dire quel fut le progrès qu'il fit dans cette dévotion sous un si excellent maître. Il seroit impossible de rapporter le nombre & la diversité des devoirs qu'il rendoit à cette divine Mere ; il en avoit de propres pour les Fêtes solemnelles & les principaux Mysteres, il en avoit de particuliers pour chaque mois, pour chaque semaine, pour chaque jour, pour chaque heure, & presque à chaque moment ; il étoit exact à dire son Chapelet tous les jours, & un grand nombre de prieres vocales en son honneur. Tous les samedis de l'année étoient pour lui des jours de Fête, dans ces jours il ne s'occupoit qu'à des exercices de religion & à des ouvrages de piété, il ne vouloit point entendre parler d'affaires temporelles que dans une nécessité pressante, & ne sortoit en Ville que pour des affaires de piété ou pour visiter quelque Eglise où la Ste. Vierge étoit particuliérement hono-

rée, il faiſoit dans ces jours des aumônes plus abondantes, il diſoit la Meſſe votive de la Ste. Vierge, à moins que ces jours ne fuſſent empêchés par quelque Fête double ou office privilegié. Il en faiſoit dire un grand nombre & recommandoit au Prêtre de la Communauté qui avoit ſoin de la Sacriſtie de prier les Prêtres qui en ſeroient chargés de dire la Meſſe de la Ste. Vierge. Il jeûnoit tous ces jours & toutes les veilles de ſes Fêtes. Au commencement & à la fin de chaque année, au commencement & à la fin des exercices du Seminaire, il ne manquoit jamais d'aller lui rendre ſes devoirs à l'Egliſe de Notre-Dame. Il a viſité la plus grande partie des lieux de dévotion qui lui ſont conſacrés dans le Royaume, ſur-tout à Chartres; & enfin à N. D. de Lorette, comme nous venons de le rapporter.

Au mois de Juin *1676*, M. de Bretonvilliers étoit ſur le point de partir pour Lyon, pour y faire conſtruire le Seminaire. Mais le vendredi cinq de ce mois, en faiſant ſon action de graces à la Paroiſſe, il reſſentit les premieres atteintes d'une fievre continue & d'une inflammation de poitrine qui l'obligea de ſe retirer promptement au Seminaire dans ſa chambre; la maladie dura huit jours, pendant leſquels il communia tous les jours. Depuis qu'il étoit Prêtre & quelque maladie qu'il eût il n'avoit jamais manqué de dire la Meſſe ou de communier. Dès le premier jour de ſa maladie, il pria M. Tronſon de lui dire ſimplement tout ce que l'on penſoit ſur ſon mal & de l'avertir ſans crainte du danger où il pouvoit-être, lui diſant qu'il étoit reſigné à la volonté de Dieu, il lui réitéra le lendemain

la même chose. Comme on le trouva plus mal le troisieme jour, M. Tronson lui dit ce que le Médecin pensoit de sa maladie & qu'il jugeoit à propos de lui faire donner le lendemain matin le saint Viatique. Cette nouvelle ne le surprit point, il la reçut sans s'émouvoir, ni se troubler il donna même tous les témoignages d'une amoureuse & parfaite résignation à la volonté de Dieu; il demanda aussi tôt à se confesser, mais comme on lui dit que le Médecin avoit assuré qu'il n'y avoit rien qui pressât, il remit, par soumission, au jour qu'on jugeroit à propos; le mercredi il fit sa confession générale, ayant l'esprit présent & le jugement aussi sain que s'il eût été en pleine santé; ce fut ce jour qu'il eut la consolation d'être visité par M. l'Archevêque, qui voulut bien lui donner cette derniere preuve de l'estime qu'il faisoit de lui. M. de Bretonvilliers le remercia de l'honneur qu'il lui faisoit, & de toutes les bontés qu'il avoit eues pour lui, lui demanda la continuation de sa protection pour le Seminaire & sa bénédiction. M. l'Archevêque lui promit & à toute la maison tous les services dont il étoit capable; & après lui avoir témoigné avec tendresse la part qu'il prenoit à son état, il lui donna sa bénédiction, lui accorda l'Indulgence de 40 jours & lui promit de venir le revoir si N. S. lui conservoit la vie. M. Colbert & plusieurs autres personnes de considération vinrent souvent le visiter, & le reste du tems il le passa à s'entretenir avec Dieu, à conférer avec M. Tronson & à donner ordre aux affaires du Seminaire.

(harlay)

Le jeudi jour de l'Octave de la Fête-Dieu

ayant communié le matin à son ordinaire, comme on le trouva le soir en danger, on jugea à propos du consentement du Médecin, de ne point différer plus long-tems à lui donner le S. Viatique. On lui en fit aussi-tôt la proposition qu'il reçut avec beaucoup de joie & y ayant consenti de tout son cœur, il fit paroître un ardent desir de recevoir son Maître adorable & pria M. Tronson de le confesser encore, ce qu'il fit.

Entre 9 & 10 heures du soir, M. de Poussé, Curé, vint lui apporter le S. Viatique, accompagné de toute la Communauté & de tout le Seminaire. Le malade étoit en surplis & en étole, assis sur son lit, il avoit l'esprit aussi libre que s'il n'eût point été malade. M. le Curé s'approcha de lui tenant le très-Saint Sacrement & lui parlant de l'état d'une ame à la mort, qui doit faire le dernier sacrifice de sa vie par hommage à J. C., qui avoit bien voulu sacrifier la sienne pour notre amour. Il lui dit ces paroles de S. Jean, *ego sum panis vitæ, &c.* & celles de S. Paul, *sive vivimus sive morimur, &c.* le malade répondit avec les sentimens de religion, de tendresse, de pur amour & de l'abandon qui lui étoient ordinaires, fondant en actions de graces vers son Maître, qui daignoit le visiter pour se donner à lui. La douleur de M. le Curé étoit extrême, elle étoit causée par la vue de sa mort prochaine, dans laquelle il perdoit un Supérieur, un pere & un véritable ami; aussi son cœur étoit il attendri & ce qu'il disoit étoit si plein de tendresse & d'onction, qu'il faisoit fondre en larmes tous ceux qui étoient présens à cette action, pendant que le

malade plein de force & de courage étoit comblé de joie de se réunir à son Dieu.

Après qu'il eut reçu le saint Viatique, M. le Curé le pria au nom du Seminiare & de la Communauté de vouloir bien donner sa bénédiction à tous ses enfans. M. de Bretonvilliers s'en défendit, & répondit qu'il ne pouvoit le faire sans irréverence devant le très Saint Sacrement, comme étant la source de bénédictions; & qu'il ne le pouvoit devant lui, puisqu'il étoit le Pasteur & qu'il en portoit l'étole. M. le Curé lui répliqua qu'il n'y auroit point d'irréverence, puisque ce seroit de la part de N. S. & en son nom qu'il donneroit la bénédiction; que pour son étole, elle ne tenoit à rien, qu'il l'avoit reçue de sa bonté lorsqu'il lui avoit remis la Cure & qu'il l'ôtoit pour recevoir de lui la grace qu'il lui demandoit. M. le Curé ôta aussi-tôt son étole & se mit à genoux. Le malade fut obligé malgré la contestation que son humilité lui avoit fait faire & la répugnance qu'il y avoit, de se rendre à ces instances; il se dressa donc sur son lit & après s'être adressé à N. S. présent, pour lui demander la permission de bénir les assistans, d'un ton de voix touchant, d'une expression forte & d'une extension & élevation de main extraordinaire, qui faisoit voir l'ardeur de son cœur & le desir qu'il avoit que toute l'assemblée fût embrasée de l'amour de Dieu, & avec la tendresse d'un pere qui quitte ses enfans qui fondoient tous en larmes, il leur donna la bénédiction qu'ils souhaitoient.

Immédiatement après M. le Curé lui donna l'Extrême-Onction, qu'il avoit lui-même de-

mandée avec une sainte ardeur en témoignant qu'il seroit très aise de ne pas différer davantage à recevoir ce dernier Sacrement. Le jour suivant après avoir encore communié le matin, il fut tellement occupé des pensées de la mort & des saints desirs de voir arriver cet heureux moment qui devoit consommer son sacrifice, qu'il demanda plusieurs fois à M. Tronson s'il entreroit bientôt dans l'agonie, le priant de ne le point abandonner en cet état & de lui parler de Dieu de tems en tems. C'est ce qui obligea M. Tronson de l'observer avec tout le soin d'un fidéle ami & d'un enfant très affectionné; & ayant remarqué que son mal augmentoit & qu'il approchoit de sa fin, il l'en avertit & lui proposa de dire les prieres de la recommandation de l'ame, de quoi le malade témoigna bien de la joie, le priant de ne vouloir pas différer davantage.

Le samedi il communia après minuit avec toute la ferveur possible, sur les trois heures sa poitrine commença un peu à se charger, il entra ensuite dans une courte agonie ayant une pleine connoissance dans laquelle il se laissoit aller aux mouvemens d'abandon & du pur amour dont son cœur étoit rempli & une liberté d'esprit qu'il conserva entiere presque jusqu'au dernier moment. Il expira à quatre heures trois quarts du matin sans peine, sans effort & avec une paix admirable qui étoit le commencement du repos dont il alloit jouir dans le sein de Dieu; toute la maison & un très-grand nombre de personnes de dehors vinrent aussi-tôt à sa chambre & elle en fut remplie tout le jour. Sa mort jetta la Communauté & le Seminaire dans la consterna-

tion; néanmoins ce n'étoit pas sans ressentir une paix & une consolation intérieure que produit ordinairement la précieuse mort des justes. Il y en eut qui, au lieu de prier pour lui, sentoient un grand attrait pour l'invoquer de la maniere qu'on invoque les Saints. Le Dimanche quatorze on l'exposa revêtu de ses habits Sacerdotaux dans la Chapelle du Seminaire, & alors quelque précaution qu'on eût prise de ne laisser entrer que le moins de monde qu'on pourroit, la Chapelle fut si remplie qu'on ne pouvoit trouver place pour s'agenouiller. Chacun s'empressoit de lui faire toucher leur Chapelet ou Médaille. Un jeune homme entre autres lui fit toucher son mouchoir & s'en étant retourné chez lui plein de confiance, il le fit baiser à sa sœur qui étoit depuis plusieurs jours au lit malade de la fiévre & qui se trouva aussi-tôt guérie.

Comme M. de Bretonvilliers avoit ordonné dans son testament, dont il avoit prié M. de Tronson d'être l'exécuteur, qu'on l'enterrât comme un pauvre Prêtre, on fit le soir son convoi, pour éviter la pompe; l'heure en étant arrivée, M. le Curé accompagné non-seulement de toute la Communauté & du Seminaire, mais encore d'un grand nombre d'Ecclésiastiques de S. Lazare, de S. Nicolas, des Missions Etrangeres & de plusieurs Paroisses, vint faire la levée du corps. Il s'y trouva une foule inombrable de peuple & on fut obligé pour le contenter de passer dans plusieurs rues pour venir du Seminaire à l'Eglise où l'on chanta les Vêpres des Morts; aussitôt qu'elles furent finies, on rapporta par le même chemin son corps au Seminaire, où il

fut déposé dans la Chapelle basse au dessus de la tombe de M. Olier, en attendant qu'on pût les inhumer l'un & l'autre dans la voute p. 160. même de la Chapelle. Les rues étoient tellement remplies qu'on eut peine à fendre la presse pour faire passer le convoi. Les pauvres sur-tout s'y trouverent au nombre de cinq à six mille & par leur multitude & leurs sanglots & les larmes qu'ils répandirent, en s'écriant qu'ils avoient perdu leur bon pere & charitable nourricier, lui firent un convoi plus lugubre, plus beau & plus chrétien que si on y avoit employé tous les luminaires & toutes les tentures qu'on a coutume de mettre en usage dans les pompes funebres. Ces pauvres qui avoient toujours trouvé ses mains ouvertes pour les soulager pendant sa vie, & qui l'avoient suivi par-tout, l'accompagnerent encore jusqu'au tombeau en lui donnant mille bénédictions & ne s'en retournerent pas les mains vuides, car suivant l'ordre qu'il en avoit donné dans son testament, on leur distribua à tous une somme d'argent.

Le lendemain lundi 15 Juin on fit le service que M. le Curé célébra pour lui. Sa famille, les Curés de Paris & un grand nombre de personnes de condition s'y trouverent.

M. Tronson qu'il avoit designé pour son successeur dans un billet écrit de sa main, prit sa place & fit l'ouverture de son testament où l'on vit les dernieres marques de sa piété pour Dieu & de sa charité pour les pauvres. On a vu ci-dessus que de tous les biens qu'il avoit laissés au Seminaire, M. Tronson ne garda que la maison d'Issy, parce qu'elle avoit servi à M. Olier & à M. de Bretonvilliers.

Il garda aussi une somme d'argent très-modique rélativement à ce que M. de Bretonvilliers avoit laissé au Seminaire, encore cette somme est-elle chargée de fondations.

Remarques sur M. Tronson, pour la p. 206.

M. Tronson naquit à Paris le 17 Janvier 1622 & fut baptisé le lendemain à S. Germain l'Auxerrois. Il reçut la Tonsure & la Confirmation à l'Archevêché, le 5 Mars 1632, il y fut ordonné Prêtre le 21 Décembre 1647; le 15 Janvier 1648 il eut un brevet d'Aumonier du Roi & en prêta le serment, le 23 Décembre 1654.

Communautés pour les personnes blessées.

En 1698 il y avoit dans cette Paroisse deux Communautés établies depuis plusieurs années, dans l'une desquelles divers Messieurs, dont nous avons parlé p. 84. & dans l'autre des Dames de piété que l'on croit être celles de la Communauté de Mde. Tronson, pansoient tous les jours de leurs mains les pauvres blessés & affligés de grandes maladies, qui ne pouvoient être reçus dans les Hôpitaux; on leur fournissoit gratuitement les remedes & alimens nécessaires dans leurs infirmités. Un si bel établissement digne de la piété & de la commisération chrétienne, ne subsiste plus. On y a suppléé en chargeant les Dames de S. Thomas de cette bonne œuvre.

Les Religieuses Bénédictines du très-Saint Sacrement, rue Cassette.

Le Monastere des Religieuses Bénédictines a été établi pour l'Adoration perpétuelle du

S. Sacrement de l'Autel, en reparation des outrages & profanations qui se commettent contre cet auguste Mystere, & pour cet effet, il est exposé tous les jeudis dans leur Eglise & jour & nuit quelqu'une des Religieuses y est en adoration & y fait Amende-honorable. L'Institutrice d'une si pieuse pratique & la 1ere. Prieure de ce Monastere, fut la Mere Catherine de Bar, née à S. Diez en Lorraine, le 31 Décembre 1614 & baptisée le 1er. Janvier 1615, sous le nom de Catherine. En 1632 elle prit l'habit de religion dans le Couvent des Annonciades de Bruyeres près S. Diez, où ayant fini son noviciat, elle fit profession & prit le nom de Sœur de S. Jean l'Evangéliste. Deux ans après on la mit à la tête de la maison dont on lui confia le gouvernement par commission. L'on fut si content de la douceur & de la prudence de sa conduite, que les guerres qui suivirent peu de tems après, l'ayant obligée de se retirer avec ses filles à Commercy, elles l'élurent dans les formes & lui déféreront la supériorité. La guerre ayant ravagé Commercy & ruiné absolument le Monastere où elle étoit, elle fut avec ses Religieuses exposée à de terribles épreuves après lesquelles on lui procura une honnête retraite dans le Couvent des Bénédictines de Rambervilliers où elle demeura un an.

La Prieure de ce Couvent tenta toute sorte de moyen pour engager la mere de S. Jean à passer de l'Ordre des Annonciades dans celui des Bénédictines ; elle eut bien de la peine à y réussir. Enfin la mere S. Jean après avoir souvent consulté Dieu, prié la très-Sainte Vierge & S. Joseph, elle s'adressa à M.

l'Evêque de Toul, qui l'assura que non-seulement elle pouvoit sans scrupule faire cette démarche, mais qu'elle le devoit, Dieu paroissant le demander d'elle dans la conjoncture présente, où il lui étoit impossible de pouvoir rétablir sa Communauté; elle obéit sans replique & prit l'habit des Bénédictines, le 2 Juillet 1639; on lui donna pour lors le nom de Catherine Mectilde du S. Sacrement & elle fit profession le 11 Juillet 1640.

Elle n'eut pas la consolation d'y être à l'abri des malheurs de la guerre, car deux ans après sa profession elle se vit réduite au mois de Septembre 1642, à errer de Monastere en Monastere, tantôt avec toutes ses compagnes, tantôt avec un petit nombre. Elle se retira d'abord à S. Mihel, delà à Montmartre près Paris, ensuite à S. Maur-des-Fossés, d'où elle retourna à Rambervilliers, qu'elle quitta encore pour se refugier à Paris. Le 24 Mars 1651 elle y vint avec quatre de ses filles & s'y joignit à quelques autres qu'elle trouva dans le fauxbourg S. Germain, où elles vivoient des aumônes qu'on leur faisoit. Sa vertu & celle de ses filles y fut éprouvée par la plus grande des miseres, exposée à la plus grande indigence. Ce fut alors qu'elle médita le projet d'établir une maison consacrée à l'Adoration perpétuelle; dans le tems qu'elle faisoit des démarches pour cet objet, elle y trouva bien des obstacles, mais la providence lui en fournit les moyens, comme on va le voir.

En 1652 pendant le plus grand feu de la guerre civile, la Reine mere de Louis XIV se trouvant dans des conjonctures fâcheuses, dont elle craignoit des suites encore plus funestes,

crut devoir fléchir la justice divine, tandis qu'elle employoit tous les moyens humains à contenir les peuples dans leur devoir. Sa Majesté ordonna à Me. la Comtesse de Brienne de dire de sa part à M. Picoté, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice de faire tel vœu qu'il plairoit à Dieu de lui inspirer pour attirer la bénédiction de Dieu sur la personne sacrée du Roi, sur la famille royale & sur tout le Royaume, & qu'Elle accompliroit le vœu qu'il feroit.

Ce vertueux Prêtre n'oublia rien pour correspondre parfaitement aux pieuses intentions de la Reine; touché depuis long-tems d'une dévotion tendre envers J. C. dans le très-Saint Sacrement de l'Autel, il n'eut pas plutôt entendu parler des desseins qu'avoit la mere Catherine Mectilde, pour établir un Monastere consacré à l'Adoration perpétuelle, qu'il crut devoir y attacher le vœu dont il étoit chargé par la Reine. Dieu fit voir qu'il l'approuvoit & qu'il y donnoit sa bénédiction: le 2 Octobre de la même année le Roi rentra dans Paris au milieu des acclamations publiques, après avoir pacifié les troubles de son Royaume, pour tout le tems de son long regne.

M. Picoté ayant rendu compte à la Reine de ce qu'il avoit fait & l'ayant suppliée de l'agréer, cette Princesse fut charmée de se voir obligée d'autoriser une bonne œuvre, qu'elle n'avoit d'abord rejettée qu'à cause de la difficulté des tems. Elle donna donc aussi-tôt ses ordres pour cet établissement. L'Evêque de Metz, Abbé de S. Germain, donna les permissions nécessaires pour l'érection de cette

Communauté, le 9 Mars 1653. Au mois de Mai suivant le Roi donna les Lettres-patentes dans lesquelles la Reine prit le titre de principale Fondatrice, Elles furent enrégistrées au Parlement le 17 Juillet 1654. Le Prieur Grand-Vicaire de l'Abbaye en présence de la Reine & de toute la Cour, avoit posé la Croix le 12 Mars 1654 sur la porte du Monastere, situé alors rue Ferou. Après cette cérémonie la Reine entra dans la Chapelle où le S. Sacrement étoit exposé & s'y prosterna le flambeau à la main, en reparation des irréverences & des impiétés commises contre cet adorable Sacrement. Tout ceci n'étoit qu'en attendant qu'on pût bâtir un Monastere plus commode. En effet la mere Mectilde acheta dans la suite une place dans la rue Cassette, où elle fit construire un nouveau Monastere : le Prieur de l'Abbaye bénit le Chœur & les lieux réguliers, le 11 Mars 1659 & la mere Mectilde y tranféra sa Communauté le 21 Mars suivant. Le 25 du même mois M. l'Evêque du Puy, bénit l'Eglise & y officia pontificalement. C'est à cause de la part qu'a eue M. Picoté à cet établissement, que les Religieuses de ce Monastere sont en union de prieres avec les Prêtres de la Communauté de cette Paroisse, & que l'on fait une station dans leur Eglise le jour de l'Octave de la Fête-Dieu, comme nous l'avons dit ci-dessus page 148.

La mere Mectilde après avoir donné les plus grands exemples de vertu à toutes ses filles, décéda en odeur de sainteté, le 6 Avril 1698, âgée de quatre-vingt-trois ans.

Procès-

Procès-verbaux des miracles operés au tombeau de Jacques II. dressés par M. de la Chetardie & M. Languet.

Dans le courant de l'année 1702, plusieurs personnes tant de Paris, que de diverses Provinces, ayant représenté à M. le Cardinal de Noailles, que touchées des grandes vertus du feu Roi d'Angleterre Jacques II, elles l'avoient invoqué en leurs maladies ou en divers dangers & avoient eu la dévotion d'aller à son tombeau en l'Eglise des Bénédictins Anglois de Paris & que s'étant trouvées guéries ou délivrées d'une maniere qu'elles croyoient extraordinaire, elles attribuoient ces effets à l'intercession de ce pieux Roi, M. le Cardinal commit M. de la Chetardie, pour informer desdits faits & autres semblables avec pouvoir d'en dresser procès-verbaux. M. de la Chetardie reçut cette commission avec soumission & respect & choisit pour lui servir de Promoteur & de Greffier MM. le Fer & Chaboureau, Prêtres de sa Communauté. Ce digne Curé repondit à la confiance qu'avoit en lui M. de Noailles, & s'acquitta de cette commission avec la prudence & la sagacité qu'on lui connoissoit; il remit à son Eminence les procès verbaux qu'il avoit fait dresser pour cet objet. La premiere déposition qu'il reçut fut celle de M. l'Evêque d'Autun, qui avoit été guéri d'une inflammation à la joue & d'une tumeur considérable à l'œil.

Le 19 Décembre 1715, M. le Cardinal de Noailles chargea aussi M. Languet de Gergy, Curé, de recevoir la déposition d'un Irlandois,

Protestant & Capitaine au Regiment de Price, qui assuroit que par l'attouchement de quelques cheveux du Roi Jacques, il avoit été opéré en sa personne une guérison miraculeuse, & que c'étoit dans l'espérance de l'obtenir qu'il avoit fait exprès le voyage de Paris. M. Languet en dressa procès-verbal, qui fut signé par le susdit Officier, par son Chirurgien aussi Protestant, & par plusieurs Anglois & Irlandois Catholiques & le remit en original à M. de Noailles.

Enterrement de Madame Tiquet.

Le 19 Juin 1699, fut fait le convoi & enterrement de Mde. Angelique Nicole Carlier, épouse de Messire Claude Tiquet, Conseiller au Parlement, âgée de quarante & un ans. Cette Dame avoit été décapitée ce jour en place de Greve, pour avoir entrepris de faire assassiner son époux. Elle avoit médité & concerté ce projet avec son Portier, qui fut pendu le même jour. La premiere fois qu'elle avoit entrepris de faire assassiner son mari, elle n'avoit point réussi; l'ayant entrepris une seconde fois. il fut griévement blessé par les assassins, mais il n'en perdit pas la vie. On ne put avoir de preuves certaines de cette seconde entreprise & Mde. Tiquet ne fut décapitée que pour la premiere. Elle avoua la seconde avant son exécution & déchargea entiérement son amant en se recriant: *qu'elle n'avoit eu garde de lui faire confidence de son crime; parce qu'elle auroit perdu son estime sans retour.* Elle fut assistée à la mort par M. de la Chetardie, Curé de S. Sulpice & elle

mourut en héroïne chrétienne, suivant le témoignage qu'il en rendit. Il l'avoit visitée plusieurs fois avant son Arrêt & avoit tâché de lui inspirer les sentimens de religion, les plus propres à l'état où elle étoit, mais elle avoit d'abord résisté à ces impressions avec une constance toute payenne. Lorsqu'on lui lut son Arrêt, elle l'écouta sans sourciller & changer de couleur : elle dit qu'*elle n'étoit point effrayée de son supplice; que le jour qui termineroit sa vie, termineroit ses malheurs; que sans braver la mort, elle la supporteroit avec constance; qu'elle avoit répondu sur la sellete sans se troubler, qu'elle avoit entendu son Arrêt sans frémir; qu'elle ne se démentiroit point sur l'échaffaut & jusqu'au dernier soupir de sa vie.*

M. de la Chetardie l'approcha alors & la disposa à mourir; elle se trouva, pour ainsi dire, toute prête par la grande docilité qu'elle eut à entrer dans les sentimens de religion qu'il lui suggéra. Elle lui demanda, *s'il croyoit qu'elle pût encore espérer quelque chose de la miséricorde de Dieu.* Après qu'il lui eût répondu sur ce sujet & à quelques autres raisonnemens qu'elle lui opposa, elle le pria très-instamment de demander pardon pour elle à son époux & de l'assurer qu'elle mouroit avec le retour de cette tendresse qu'elle avoit eue pour lui au commencement de leur mariage.

Il n'y eut peut-être jamais une plus grande affluence de peuple que celle qui étoit répandue dans les rues par lesquelles Mde. Tiquet devoit passer pour aller à la Greve. Plusieurs personnes qui y furent étouffées payerent cher leur curiosité. Elle étoit vêtue

de blanc & dans une charette accompagnée de M. le Curé de S. Sulpice ; son Portier y étoit aussi avec un Confesseur. Quand elle vit cette quantité prodigieuse de personnes dont tous les regards étoient attachés sur elle, elle se figura son ignominie dans toute son étendue, elle se considéra représentée dans l'ame de tout ce monde, comme chargée d'opprobres. Elle ne put soutenir cette infinite de portraits humilians qu'on se faisoit d'elle. Ce fut alors que M. de la Chetardie lui dit : *Madame, regardez le Ciel où vous devez entrer, buvez ce calice amer avec le même courage que J. C. qui étoit aussi innocent que vous êtes criminelle, but le sien. Un si grand modele & une si grande récompense de votre résignation à la volonté de Dieu, doivent vous faire soutenir tout le poids de l'ignominie ; que les objets que vous voyez par les yeux de la foi, vous dérobent ceux que vous voyez par les yeux du corps. Cet affront étoit une ressource que Dieu avoit dans les trésors de sa providence pour vous sauver ; admirez sa bonté à travers sa sévérité & reconnoissez ici qu'il est très-miséricordieux dans cette cruauté nécessaire. Après tout, il ne s'agit pour vous que d'un instant d'ignominie : est-ce trop acheter le Ciel?* Ces paroles dites d'un ton de maître, rappellerent tout le courage de Mde. Tiquet; elle avoit abbaissé sa coeffure pour se couvrir le visage, elle la leva, & regarda les spectateurs d'un œil modeste, mais ferme & assuré.

Elle eut dans la charette une conversation fort touchante avec son Portier, qui lui demanda pardon d'avoir contribué à sa mort, en avouant son crime. Elle lui répondit que

son pardon n'étoit pas dans sa place, & que c'étoit elle qui étoit coupable envers lui de l'avoir engagé dans un crime si horrible, & de lui avoir procuré une si triste récompense de ses services. Ils s'exhorterent l'un & l'autre à faire une mort chrétienne, avec une éloquence qui partoit du fond du cœur.

Quand Mde. Tiquet arriva dans la place, il survint une si grande pluie, qu'il fallut attendre, pour faire l'exécution, que l'orage fût passé. Elle eut pendant ce tems-là devant les yeux l'appareil de son supplice & un carrosse noir auquel on avoit attelé ses chevaux, & qui attendoit son corps. Tout cela ne l'ébranla point; elle vit exécuter son Portier, dont elle plaignit amérement la destinée, sans qu'il parût qu'elle fit aucun retour humain sur la sienne. Lorsqu'il fallut monter sur l'échaffaut, elle rendit la main au Bourreau, afin qu'il l'aidât. Avant que de la lui présenter, elle la porta à la bouche; ce qu'elle accompagna d'une inclination de tête, voulant témoigner qu'elle étoit bien éloignée d'avoir pour lui de l'horreur. Quand elle fut sur l'échaffaut, elle demanda avec un air touchant le secours des prieres des assistans. Elle baisa le billot; elle accommoda dans un instant ses cheveux & sa coëffure & se mit dans l'attitude qu'il falloit, le tout en se possédant parfaitement. Le Bourreau étoit si troublé, qu'il manqua trois fois son coup: tous les assistans étoient interdits & troublés, la douleur s'empara de tous les cœurs & elle régnoit sur tous les visages; on ne s'occupoit que de sa fermeté & touché de cet air modeste & paisible avec lequel elle

envisageoit la mort, on ne pouvoit se résoudre à la voir mourir & à peine sa tête fut-elle separée de son corps, qu'un cri universel s'éleva de tous côtés. On laissa quelque tems sa tête sur l'échaffaut, ensuite on l'ensevelit avec son corps que l'on amena en carrosse à S. Sulpice où il fut inhumé. Son mari envoya le lendemain faire dire 40 Messes pour le repos de son ame. *Voyez Causes célébres*, T. IV.

Différens dons faits à l'Eglise.

A peine M. Olier eut-il pris possession de la Cure de S. Sulpice, qu'il fit orner l'Eglise le plus proprement qu'il put, il fit refaire tous les Autels avec leurs gradins, deux Tabernacles, un retable où étoit l'image de la Ste. Vierge (*a*) & un autre où étoit l'image du S. Ange Gardien; plusieurs tapisseries & des tapis pour le Chœur, pour le S. Sacrement & pour la Chapelle de la Ste. Vierge, il y employa la somme de 9650 liv. Les Ciboires ayant été volés le 28 Juillet 1648, il en fit faire deux de vermeil qui lui couterent 1000 liv. & fit faire pour 300 liv. d'ornemens dans le lieu où le S. Sacrement avoit été profané. Ces deux Ciboires furent encore volés le 25 Octobre 1665 : la Reine & la Reine mere en donnerent deux autres dont on se sert maintenant au maître Autel.

M. Olier fut aidé dans toutes ces bonnes œuvres par quelques particuliers qui l'aiderent aussi, pour les dons dont nous allons faire l'énumération. Sept lampes d'argent pour

(*a*) Ce retable est maintenant à la Chapelle S. Jean.

le lampadaire du chœur qui couterent 9000 liv. les cinq principales avec leurs chaînes ont été portées à la Monnoie le 30 Mai 1691; la premiere lampe subsiste encore & la seconde fut vendue avec d'autre vieille argenterie le 8 Juin 1721. Un autre petite lampe de 250 liv. qui fut mise dans le lieu où avoit été faite la profanation. Deux Calices d'argent de 200 liv. une rose de diamans & deux de rubis de 460 liv. pour le soleil. Un parement pour le grand Autel avec une chasuble & deux tuniques de toile d'argent en broderie, de 1000 liv. un autre parement avec quatre chappes, la chasuble & tuniques, le tout de velours rouge de 2000 liv. un autre de satin rouge de 200 liv. trois devants d'Autel avec les pentes & rideaux; six chasubles de soie dont quatre garnies d'or & d'argent, de 700 liv. le tout pour la Chapelle de la Ste. Vierge. Dix-huit chasubles de diverses couleurs pour les Messes basses 400 liv. Enfin tout le linge de la Sacristie qui consistoit en plus de trois douzaines de nappes, quatre douzaines d'aubes, de corporaux, d'amicts, de purificatoires, *&c.* de 800 liv. Ces sommes paroîtroient modiques dans le tems où nous sommes, mais elles étoient immenses dans le tems où M. Olier faisoit ces dons, & où il étoit obligé, sur-tout pendant les guerres civiles, de verser dans le sein des pauvres des sommes bien plus considérables.

En 1647 M. Muret, Marguillier de cette Eglise, donna deux lampes d'argent qui couterent 2000 liv.

Le 20 Mai 1650, « Madame la Princesse Douairiere de Condé, *touchée d'un saint*

desir en l'honneur de N. S. J. C. donna à cette Eglise cinq chappes, une chasuble, deux tuniques, avec leurs étoles & manipules, un devant d'Autel, le tout de velours rouge cramoisi à fleurs à fond d'argent, avec les orfrois en toile d'or & d'argent; un voile d'étoffe d'argent, brodée en or & argent; deux écharpes, une de point d'Espagne, l'autre de broderie en or.» M. Olier remercia cette Princesse par une lettre qu'il lui écrivit & qui se trouve p. 569 du recueil imprimé de ses lettres.

Par son testament cette Princesse donna dix mille liv. pour le bâtiment de l'Eglise & le 2 Décembre 1650, M. Olier lui fit faire un service général auquel il officia; toute sa Communauté & son Seminaire y assisterent.

Le même jour que la Princesse de Condé donna ces ornemens, les Administrateurs de la Confrérie du S. Sacrement donnerent en l'honneur de J. C. au S. Sacrement, trois chappes, une chasuble & deux tuniques de toile d'or & brocatelle.

Le même jour M. Bollard, qui avoit déja donné deux chandeliers d'argent ciselés, donna deux chappes de damas blanc avec les orfrois en broderie d'or.

Depuis environ l'an 1675 jusqu'en 1688, Mlle. Leschassier sœur de M. Leschassier, Supérieur de la Communauté & du Seminaire, fit plusieurs dons à l'Eglise & entre autres un ornement complet pour servir aux premieres Communions & aux Messes des premiers samedis.

La Reine d'Espagne, un grand nombre de personnes de considération, des Princes & Princesses, grands Seigneurs & plusieurs

bourgeois notables ont fait souvent des dons d'ornemens & d'argent à l'Eglise, qu'il seroit trop long de rapporter ici. Les derniers dons faits dans ce genre, sont un ornement complet d'étoffe d'argent avec les orfrois bleus & des fleurs en argent, donné par Mde. la Maréchale de Belle-Isle, l'autre est un ornement blanc complet en satin, donné par Mde. la Comtesse de Rose. Le plus grand nombre des ornemens neufs & sur-tout les plus riches ont été donné par M. Languet, qui fut aidé dans cette bonne œuvre par plusieurs personnes de distinction. Ils ont été tous faits par Mde. Rochers dont la famille travaille depuis long-tems pour cet objet & qui a fait don de sommes considérables d'argent pour le bâtiment. Mde. Rochers vient de refaire à neuf la Baniere dont il est parlé ci-dessus p. vj.

Le 9 Août 1744, MM. les Marguilliers au nom de toute la Paroisse, faisant réflexion sur la pesanteur des chappes dont se servoit M. Languet dans les Processions de l'Eglise, ce qui ne pouvoit que le fatiguer & intéresser sa santé à laquelle toute la Paroisse devoit avoir une attention particuliere, le prierent d'accepter une chappe de moire d'or avec une étole, comme une marque de l'attention de la Paroisse à la conservation de sa santé. M. Languet plein de reconnoissance les remercia très-humblement & reçut cette marque de leur bonté & amitié, remit la chappe & l'étole entre les mains de M. le Sacristain, pour être gardée avec les autres ornemens de l'Eglise, & promit de ne s'en servir pendant sa vie, qu'en continuant ses prieres, son zele & sa tendre affection pour la Paroisse & bien du

respect pour MM. les Marguilliers. Ce sont les termes dont il se servit & qu'il écrivit au bas de la délibération de ce jour.

Plusieurs personnes qui ne veulent point être nommées, ont fait souvent des dons de vases sacrés, d'ornemens, de linges & autres choses nécessaires pour le service divin, à la Sacristie des Messes basses, sur-tout depuis qu'elle est entiérement separée de la grande, & depuis qu'elles savent qu'elle est entretenue avec les honoraires des Messes. Cet arrangement commencé dès le tems de M. Olier, fut entiérement conclu en 1732 & la Communauté pour éviter toute contestation paya à la Fabrique le prix de quatre Calices dont elle se servoit depuis le tems de M. Olier qui les avoit achetés. Ce fut dans ce tems & pour le bien de la paix, que les fondations dont étoit chargé le bâtiment de la Communauté, furent rejettées sur celui que M. Languet acquit à ses dépens auprès du portail S. Jean-Baptiste & qu'il donna à la Fabrique. La Communauté n'acquittoit plus à ses dépens ces fondations depuis que M. Languet avoit fait démolir les bâtimens & cours qui étoient sur la rue de l'Aveugle & la maison où logeoient les enfans de Chœur.

Remarques sur cette Eglise, pour les pages 5, 10 & 16.

Nous nous sommes trompés, d'après M. l'Abbé le Bœuf, en disant ci-dessus p. 5, que la Chapelle de S. Pierre, dite S. Pere, avoit toujours été au même lieu depuis sa premiere construction. Il est certain d'après

les anciens titres & anciens plans de l'Abbaye S. Vincent, dite de S. Germain, que dès les premiers tems elle avoit été bâtie au nord de l'Eglise de cette Abbaye, comme celle de S. Symphorien l'avoit été au midi. Ces deux Chapelles en ont été rapprochées dans la suite & lorsque l'Eglise de Saint Vincent fut rebâtie après avoir été brûlée par les Normans, la Chapelle S. Pierre fut entiérement démolie & transferée sous le même titre à l'extrêmité du clos de l'Abbaye & au même endroit où est aujourd'hui la Chapelle de la Ste. Vierge de l'Eglise de la Charité. Cette Chapelle comme nous l'avons dit ne pouvoit contenir que dix à douze personnes, & avec le cimetiere qui l'entouroit & qui servoit à la sepulture des pestiferés, elle ne formoit qu'un demi-arpent.

Avant le huitieme siecle la mémoire de S. Sulpice étoit en grande vénération, le Monastere des Bénédictins de Bourges qui porte son nom avoit été fondé par ce Saint. Les Religieux de S. Germain qui avoient des biens dans le Berri, devoient en avoir souvent entendu parler. S. Eloi avoit été témoin d'un miracle operé sur son tombeau & l'avoit publié dans Paris. Tous ces faits prouvent qu'on a pu, au plus tard au huitieme siecle, rendre dans Paris à ce Saint le culte qui lui étoit dû ; & il y a toute apparence que dès ce tems on a consacré en son nom l'Eglise, qui fait l'objet de cet Ouvrage.

Les Religieux de S. Germain ont toujours donné la supériorité à l'Eglise de S. Sulpice sur la Chapelle de S. Pierre ; ils donnoient à la premiere le nom d'Eglise & à la seconde

feulement le nom de Chapelle ; dans les Processions extraordinaires qu'ils faisoient, ils commençoient toujours par l'Eglise & alloient ensuite à la Chapelle.

En 1652 il y avoit encore entre la rue de Bourbon & celle de Verneuil une Chapelle en l'honneur de la Ste. Vierge, qui dépendoit de l'Eglise de S. Sulpice. Elle a été détruite & on y a percé une rue appellée rue Ste. Marie.

Dans le premier registre de la Fabrique, qui commence en 1610, il y a une piece du 6 Août 1606.

Les registres des bans & mariages commencent le 12 Juin 1544.

Il y a des actes d'abjurations dans le registre des baptêmes de 1562.

Les journaux des Messes & les papiers de recette des droits de l'Eglise & des Confreries & ceux des quêtes faites en l'Eglise S. Pere, commencent le 9 Juin 1549.

Les martyrologes ou registres des fondations, commencent par celui qui fut fait en 1553.

Lorsque la Reine Anne d'Autriche vint poser la premiere pierre de l'Eglise, le 20 Février 1646, elle souhaita qu'il y eût dans la nouvelle Eglise une Chapelle en l'honneur de Ste. Anne & une en l'honneur de S. Louis.

Pour la page 13.

Au mois de Juin 1718, M. Languet qui avoit déja annoncé qu'il alloit faire travailler au bâtiment de l'Eglise, commença à recevoir d'un grand nombre de particuliers plu-

sieurs sommes d'argent pour cette sainte entreprise. Il en tint un regiltre exact : les premiers qui donnerent furent M. Languet luimême, MM. les Prêtres de sa Communauté, MM. de la Communauté des Gentilshommes ; & plusieurs autres particuliers de toute sorte d'état. Ce fut avec ces secours qui montoient à la somme de 17818 liv. 19 s. mais plus particuliérement avec le secours du Ciel, que M. Languet commença à faire travailler à la croisée de l'Eglise, le 25 Avril 1719. Il dit auparavant la Messe du Saint Esprit au maître Autel, tout le Clergé de la Paroisse y assista avec un très-grand nombre de Paroissiens. On ouvrit ensuite avec les cérémonies ordinaires les fondations, dont il posa lui-même la premiere pierre. Il donna ensuite de son propre revenu 1000 liv. pour aider cette entreprise.

A peine l'eut-il ainsi commencé que les secours devinrent plus abondans, le plus grand nombre des Paroissiens pauvres & riches y contribuerent, MM. les Supérieur & Directeur du Seminaire furent des premiers. Madame Louise Philippe de Coetlogon de Cavoye se fit sur-tout remarquer par les sommes considérables qu'elle donna presque tous les mois. Elle demanda d'avoir part pendant sa vie & après sa mort à toutes les prieres & bonnes œuvres qui se feroient dans cette Eglise. On dit tous les jours dans cette Eglise deux Messes basses pour le repos de son ame.

La premiere pierre posée par M. le Duc d'Orléans, au portail S. Jean-Baptiste, est sous la premiere colonne à droite en sortant.

Le 17 Février 1722, M. le Cardinal de Biſſi poſa la premiere pierre du ſecond pilier à droite de la nef en ſortant & donna 6000 liv. pour le bâtiment. Le 5 Mars 1722, M. de la Houſſaye poſa celle du troiſieme pilier du même côté & donna 4000 liv. Le 2 Mai de la même année, M. le Cardinal de Polignac poſa la premiere de celui du bas côté qui eſt vis-à-vis & donna 3000 liv. Le 26 Mai de la même année, M. Dodun poſa la premiere pierre du ſecond pilier du bas côté, vis-à-vis de celui de la nef & fit un préſent à l'Egliſe. Le 6 Avril 1724, M. le Comte de Clermont, au nom du Duc de Bourbon, poſa la premiere pierre du quatrieme pilier à droite, donna 29000 liv. pour le bâtiment & 2690 liv. aux Ouvriers.

Pluſieurs des Chapelles dont nous avons parlé n'ont pas d'abord été bénies ſous les noms de tous les Saints que nous avons marqué. On les a ajoutés depuis, pour les différentes raiſons qui ſont marquées dans cet ouvrage. Le 20 Décembre 1673, on bénit celles qui ſont autour du chœur. Celle qui eſt dans le rond point à l'honneur de la Ste. Vierge, la premiere à droite en ſortant de cette Chapelle fut dédiée au S. Eſprit; la ſeconde à l'honneur de Ste. Marguerite; la troiſieme de S. Charles; la quatrieme de S. Jean-l'Evangéliſte; la cinquieme de S. François de Sales; la premiere à gauche à l'honneur du S. Ange Gardien; la ſeconde de Ste. Catherine; la troiſieme de S. Eloi, la quatrieme de S. Denis.

La Chapelle baſſe qui fut bénie à 10 heures du matin, le 13 Décembre 1723, eſt celle

qui est maintenant sous la Chapelle du sacré Cœur. Elle fut bénie avec la permission de M. l'Archevêque par M. Languet, à l'honneur de la Ste. Enfance de Jesus, sous l'invocation de l'humilité de la Ste. Vierge. Cet endroit ne sert plus de Chapelle, quoique l'Autel y soit encore, & le titre en a été transféré à la Chapelle appellée la petite Paroisse.

Le 9 Avril 1724, à cinq heures du matin, M. Abraham de Harcourt, Vicaire-général de M. le Cardinal de Noailles, bénit les deux Chapelles de la nef à côté du portail S. Pierre, la premiere sous l'invocation de S. Etienne, de S. Laurent & de tous les Martyrs : la seconde sous l'invocation de S. Nicolas & S, François d'Assise. Lorsque l'Autel de la premiere a été consacré à l'honneur du sacré Cœur, on transféra le titre de S. Laurent à celle de S. Jean-Baptiste & l'on ajouta à la seconde le titre de S. Edme & de tous les Pontifes. S. Edme avoit une Chapelle dans l'ancienne Eglise.

Le 15 Avril de la même année, le même Vicaire-général vint à huit heures du matin bénir les deux Chapelles de la nef près le portail S. Jean Baptiste. La premiere sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, de S. Joseph & de Ste. Therese & la seconde sous l'invocation de S. Maurice, ses compagnons & tous les Saints Militaires. Lorsqu'on a transféré le titre de S. Laurent à la premiere, on transféra celui de S. Joseph à celle de Sainte Marguerite.

Il y avoit dans l'ancienne Eglise des Chapelles dédiées à la très-Sainte Trinité & au

S. Nom de Jesus. Il y en avoit en l'honneur de tous les Saints dont il y en a maintenant, excepté de S. Vincent de Paul, Ste. Therese & Ste. Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal & S. François-Xavier, sous le titre duquel est encore la Chapelle de S. François de Sales.

Remarques sur les Reliques, page 15.

Le Prince Emmanuel de Lorraine, étant à Rome pendant l'année sainte de 1700, reçut de notre S. P. le Pape, avec les formalités ordinaires, le corps entier de S. Maurice, Martyr, avec un vase de cristal où il y avoit eu du sang. Le tout avoit été tiré des Catacombes en sa présence & en celle du Cardinal de Bouillon. Le Prince de Lorraine avoit demandé cette précieuse Relique pour être déposée dans la Chapelle de la Communauté des Gentilshommes établie par M. le Doyen. Lorsqu'il fut de retour à Paris, il la remit entre les mains de M. Moreau, successeur de M. le Doyen, lequel après l'avoir fait vérifier par M. Pirot, Vicaire-général de M. de Noailles, la fit mettre dans un reliquaire de bois doré, le 7 Octobre 1737. Cette Communauté ne subsistant plus, & M. le Président Aunillon, qui en a été le dernier Supérieur, voulant faire supprimer la Chapelle, pria M. Languet de transporter cette Relique dans la Chapelle du Presbytere, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par M. l'Archevêque : ce qui fut fait.

Le 20 Avril 1738, le Prince de Lorraine par un acte passé pardevant Notaires, en fit

don à M. Languet, afin qu'elle fût exposée à la vénération des fidéles dans un lieu convenable de son Eglise. [*a*]

Le 8 Janvier 1741, à la requête de M. Languet, M. Robinet, Vicaire-général, après avoir reconnu la vérité des faits ci-dessus, retira de la châsse trois ossemens qu'il mit dans trois autres reliquaires & après avoir enveloppé tous les autres ossemens & le vase de cristal avec des morceaux d'étoffes d'or & d'argent, il les mis avec les deux autres Reliques dont nous allons parler, dans une châsse quarrée oblongue ornée de cristaux, avec douze pilastres de lapis lazuly & de différentes pierres précieuses de cornaline, de jaune antique & d'autres; le tout garni d'argent doré & surmonté d'un petit Enfant Jesus, du même métal.

Ferrere, Evêque de Verceil, fit don le premier Février 1736 avec les formalités ordinaires, à Adrien Maurice, Duc de Noailles, d'une partie d'une des côtes de S. Eusebe, Martyr & Evêque de Verceil, & l'enferma dans une boëte ovale de cristal ornée de filigrane d'argent. Le 6 Janvier 1640, M. de Noailles en fit don à M. Languet, pour être exposée dans son Eglise. (*b*)

Le 26 Juin 1734, Joseph-Marie Martel, Archevêque de Florence, donna une particule de la chair de la bienheureuse Catherine de Riccijs, Vierge de Florence du tiers Ordre de S. Dominique, à M. Frederic de

[*a*] Les Reliques de S. Maurice sont exposées le jour de sa Fête dans sa Chapelle.

[*b*] Les Reliques de S. Eusebe sont exposées le jour de sa Fête dans la Chapelle de S. Maurice, qui est aussi sous son invocation.

Riccijs, noble Patrice de Florence & la mit dans une boëte ovale de cristal ornée de filigrane d'argent. Le 8 Juillet de la même année, il en fit don à Louis-François Marquis de l'Aubespine & à Marie-Françoise de Beauvilliers son épouse, lesquels en firent don le 18 Avril 1738 à M. Languet, pour être exposée dans son Eglise. Ces Reliques ayant été vérifiées par ordre de M. l'Archevêque, furent mises, comme nous venons de le dire, par M. Robinet son Vicaire-général, dans le même Reliquaire que celles de S. Maurice.

Remarques à ajouter aux articles de l'établissemens de la Communauté & du Séminaire, page 35.

M. Olier voulut, comme nous l'avons déja dit, que le Séminaire ne fit qu'un seul corps avec la Communauté & qu'il travaillât autant qu'il le pourroit avec elle, disant, *que c'étoit pour rendre visible l'esprit Ecclésiastique du Séminaire, qui seroit enfermé sans donner exemple à l'Eglise ni mettre en pratique les vertus & les graces qu'on y auroit reçues & que cela lui avoit été dit par plusieurs fois* (par Dieu dans son Oraison) *sur l'opinion de d'aucuns qui eussent été d'avis de changer.*

M. Olier consentit qu'on reçût dans sa Communauté des Evêques, soit pour y faire des retraites, ou pour y demeurer quelque tems lorsque les affaires de l'Eglise ou de leur Diocese les ameneroient à Paris, pourvu cependant que ces affaires ne les empêchassent point de suivre l'ordre & la regle de la maison.

Le jour de l'Assomption, jour auquel M.

Olier commença à travailler dans cette Paroisse, il prêcha & prit pour texte ces paroles de l'Evangile. *Ego sum pastor bonus, &c.*

C'est M. Olier, qui pour donner à ses Paroissiens la faculté d'acheter à bon compte des livres de piété, établit un Libraire ou une Libraire à la porte de l'Eglise, sans exiger de lui aucuns droits. Il ne lui permettoit que de vendre les livres qu'il avoit examinés lui-même ou fait examiner par un de ses Prêtres. Ce Libraire ou cette Libraire est à la nomination seule de M. le Curé, qui peut seul le changer & qui charge un de de ses Prêtres d'examiner souvent ses livres. Il est maintenant placé à côté de la porte du Sanctuaire où est le très-Saint Sacrement pour les malades : il ne paie aucuns droits pour la place qu'il occupe.

C'est dans la rue de S. Sulpice que M. Olier fut mis en nourrice; il dit dans ses écrits, *qu'il sembloit que Dieu prenoit plaisir de lui faire respirer l'air de son Eglise & du lieu qu'il desiroit qu'il servît.* Cette rue de S. Sulpice, est celle à laquelle on a donné depuis le nom des *Canettes* à cause d'une maison où étoit une enseigne des trois Canettes & qui subsiste encore.

Remarques à ajouter à la Transaction, p. 140.

De tems immémorial le Clergé & la Paroisse de S. Sulpice alloient, par dévotion, en Procession à l'Eglise de S. Germain des Prés & y assistoient à la Messe les jours des Fêtes de S. Germain, de S. Vincent & de la Dédicace. Par laps de tems, cet usage devint

l'obligation & fit naître plusieurs contestations entre MM. les Abbé, Prieur & Religieux de S. Germain & MM. les Curés de S. Sulpice. Dès la premiere contestation on n'assista plus à la Messe, & on revnit à l'Eglise de S. Sulpice aussi-tôt après la Procession. Ce dernier usage a été souvent interrompu & particuliérement depuis 1727 jusqu'en 1735. Enfin M. Languet, Curé, par déférence & par respect pour M. le Cardinal de Bissy, Abbé de S. Germain, pour le bien de la paix & pour faire cesser autant qu'il étoit en lui toute contestation à ce sujet, convint le 21 Janvier 1735, de se trouver, par dévotion, auxdites trois Processions, soit par lui ou ses Vicaires, aux conditions suivantes, dont sont aussi convenus M. le Cardinal de Bissy, Abbé & les R. P. Prieur & Religieux; 1°. que lorsque quelqu une desdites trois Fêtes tomberoient au saint jour de Dimanche, ledit Curé ou un de ses Vicaires & son Clergé ne seroient tenus d'assister auxdites Processions & en seroient tenus exempts en ce saint jour, attendu les Prônes, Confessions des fidéles, Offices & autres services dûs à la Paroisse, qui doivent être préferés dans le saint jour de Dimanche; 2°. que par respect pour le Sacerdoce, le Clergé de S. Sulpice prendroit ses places dans les hautes stalles immédiatement après les Religieux, à droite & à gauche, & que pour cet effet MM. les Religieux auroient soin d'en laisser un nombre suffisant vacantes, comme le nombre de huit ou neuf, & le surplus du Clergé & tous ceux qui seroient en surplis occuperoient les stales, qui sont immédiatement au dessous de celles

de M. l'Abbé, du R. P. Général, du R. P. Prieur & autres, à droite & à gauche; 3°. le Clergé de S. Sulpice partiroit au ſon de la groſſe cloche de l'Abbaye, qui a coutume de ſonner ſeule en cette occaſion & ſe rendre en l'Egliſe de ladite Abbaye, pour entrer dans le chœur immédiatement après l'Oraiſon de Sexte; 4°. ledit Clergé de S. Sulpice chanteroit en entrant dans la nef de l'Egliſe de ladite Abbaye une Antienne, après laquelle il entreroit avec la Croix dans le chœur en ſilence, enſorte cependant que ſi Sexte n'étoit pas finie lors de l'entrée dudit Clergé dans le Sanctuaire pour paſſer dans le chœur, il reſteroit en ſilence dans ledit Sanctuaire, debout ou aſſis, comme il en auroit beſoin juſques à la fin de ſexte; 5°. ledit Clergé de S. Sulpice iroit ſous la Croix de la Paroiſſe, immédiatement avant la Croix des R. P. Religieux à la ſtation à la Chapelle de la Ste. Vierge & autour du Cloître. En revenant de ladite ſtation, le Clergé de S. Sulpice précédé de ſa Croix iroit juſques à la grille du chœur, ſaluant l'Autel & s'en retournant proceſſionnellement à la Paroiſſe par la porte collaterale de Ste. Marguerite; 6°. pour l'honneur du Sacerdoce, lorſqu'on arriveroit à la Chapelle de la Ste. Vierge ci-deſſus marquée les deux premiers du Clergé de S. Sulpice, occuperoient la ſtalle près de l'Autel des deux côtés de ladite Chapelle.

Remarques ſur la Communauté des Sœurs de l'Inſtruction, page 68.

Me. Rouſſeau Fondatrice des Sœurs de l'Inſ-

truction, a été enterrée dans le caveau de l'Eglise, au-dessus duquel étoit anciennement le Maître Autel, au fond du chœur & dans lequel sont deux confessionaux & les Sacristies de la Congrégation des hommes. En 1675 on donnoit encore le nom de Filles de la très S.e. Vierge aux Sœurs de l'instruction.

Sur la Communauté des Sœurs de S. Joseph. Pour la page 71.

Marie Delpech de Letan arriva à Paris le 11 Février 1639 & demeura d'abord dans la rue du vieux Colombier où elle eut jusqu'à cinquante-six éleves. Elle vint ensuite près le Noviciat des Jésuites. Elle acheta le 3 Février 1640, la maison que sa Communauté possede actuellement & y entra le 24 Mars avec quatre-vingt quatre filles.

Elle obtint des Lettres-patentes au mois de Mai 1641. Les réglemens de son Institut approuvés à Bordeaux en 1638, le furent à Paris par Jean-François de Gondi, Archevêque, le 28 Janvier 1642, sous le titre de Sœurs de S. Joseph, pour le gouvernement des Orphelins; il y ajouta quelques Statuts particuliers. Elle obtint des nouvelles Lettres-patentes, particuliérement pour s'établir dans le fauxbourg S. Germain, au mois de Mars 1645. Elles ne furent entégistrées que le 28 Août 1662. On garde dans cette maison les jeunes filles jusqu'à ce qu'elles soient en état d'être Religieuses, ou mariées, ou de se mettre en service. La Fondatrice mourut le 21 Décembre 1671.

Sur la Maison des Orphelins, pour la p. 72.

La Maison où sont maintenant les Orphelins avoit appartenu à une Communauté, sous le titre de la Mere de Dieu, qui a été supprimée. Ce fut Mlle. l'Echassier sœur du Supérieur du Seminaire & qui a fait tant de bien à la Paroisse & à la Maison de l'Instruction, qui prit encore soin de celle-ci & travailla de concert avec M. de Poussé, à son solide établissement. Avant d'entrer dans cette derniere Maison, elle demeuroit avec les Orphelines dans celle qui fait le coin des rues des Fossoyeurs & du Canivet.

Sur le Bon Pasteur, pour la page 76.

C'est M. Jean Jacques Boileau, dit *de l'Archevêché*, Chanoine de S. Honoré, qui a écrit la vie de Mde. de Combé & qui a mis le réglement de la maison du Bon Pasteur, dans l'ordre qu'il est maintenant. C'est aussi ce Chanoine qui sollicita les Lettres-patentes pour cette Maison.

Lorsque M. de la Chetardie se fit remplacer dans la place de Supérieur de cette Maison, par M. de la Sayette, il ne le fit que d'après l'élection des Sœurs Officieres & après qu'il l'eut fait agréer par M. le Cardinal de Noailles. C'est dans son extrait mortuaire que M. Traullé est nommé Fondateur du Bon Pasteur.

Sur la Communauté de Ste. Thecle, p. 79.

Les commencemens de la Communauté de Ste. Thecle se firent en 1678. M. le Cardi-

nal de Noailles en approuva en 1697 les reglemens qui s'observoient déja depuis long-tems. M. de Mony qui avoit établi la Communauté des Filles de la Mort, étoit Prêtre de la Communauté de S. Sulpice; il y décéda le 4 Janvier 1711, âgé de soixante-quatorze ans.

Sur la Communauté des Gentilshommes, page 86.

Le 18 Avril 1735, M. Balthasard de Raphælix Prêtre, alors Chanoine d'Angers, y demeurant, céda à M. Languet tous ses droits sur la Chapelle de S. Maurice, pour la somme de 2628 liv. En 1699, c'étoit un Prêtre de la Communauté qui alloit tous les jours dire la Messe, à huit heures du matin, à l'Hôtel de Sourdeac, rue Garanciere, dans la Chapelle de la Communauté des Gentilshommes dont M. François-Eloi le Doyen étoit Supérieur, lequel avoit demeuré auparavant dans la rue de Vaugirard, entre la rue Cassette & les Religieuses du Précieux Sang. M. le Doyen mourut, le 1er. Juillet 1700; M. Moreau lui succéda, ensuite M. de Raphœlix & enfin M. Aunillon qui remit les Reliques de S. Maurice entre les mains de M. Languet, comme nous l'avons dit ci-dessus p. 280.

Sur la Communauté de Mlle. Picard, p. 151.

C'est Damoiselle Marie Picard, fille de Mathurin Picard & de Marie-Elizabeth Perichon, qui sous MM. de la Barmondiere, Baudran & de la Chetardie, Curés, étoit Supérieure de la Communauté des filles établie depuis plusieurs années dans la rue des

Fossoyeurs

Fossoyeurs. L'objet de cette Communauté, conjointement avec celui dont nous avons parlé & pour laquelle Mde. la Grande Duchesse de Toscane avoit donné en 1686 quelques rentes, étoit « de soulager & entretenir de pauvres filles, qui étant sans condition & ne sachant où trouver un asyle, étoient exposées au danger de perdre leur honneur, & de les instruire dans la doctrine chrétienne & former aux actions de piété & de dévotion, les nourrir & loger gratuitement, leur apprendre à écrire & à travailler jusqu'à ce qu'elles fussent honnêtement placées. » Mlle. Picard n'ayant pu obtenir de Lettres patentes & ayant été obligée au commencement de l'année 1698 de quitter cette bonne œuvre à cause de ses infirmités presque continuelles & qui augmentoient, alors Mde. la Duchesse de Toscane assigna la rente qu'elle avoit donnée pour cet objet à la Communauté de Damoiselle Seguier, établie pour la même œuvre dans la rue neuve Guillemain.

Mlle. Picard se retira à la Communauté des nouvelles Catholiques, rue Ste. Anne, où elle décéda, le 4 Août 1739, âgée de quatre vingt-huit ans. La Communauté de Mlle. Seguier n'ayant pu obtenir de Lettres-patentes, ne subsiste plus.

Sur les Indulgences, page 120.

L'Indulgence des stations n'est qu'une fois par mois, il n'est pas nécessaire de faire toutes les stations dans un jour, mais dans le courant du mois, dans lequel il faut se confesser & communier une fois & prier selon les intentions

N

ordinaires. Les sept Autels sont celui de la Ste. Vierge & les trois de chaque côté qui sont les plus proches. L'Indulgence du jour de S. Sulpice est pléniere. Il y a l'Indulgence des quarante heures pour les trois jours qui précédent le Carême & Indulgence pléniere une fois pour ceux qui se seront confessés & auront communié & visité l'Eglise de S. Sulpice dans un de ces trois jours.

Sur les Reliques pour la page 18.

Il y a, dans le trésor de cette Eglise, un morceau de la vraie Croix renfermé dans une Croix de cristal de roche, ornée d'argent vermeil, que le Prêtre porte aux grand'Messes.

Sur la Succursale du Gros-Caillou, page lxxxix.

Lorsque l'on commença les bâtimens de l'Ecole Militaire, M. le Curé consentit que tout le terrein qu'ils occuperoient fût de la succursale du Gros-Caillou, quoique l'allignement eût été donné par M. Languet, à prendre par le chemin de Grenelle qui s'étend en droite ligne depuis l'angle de la cour de l'Hôtel des Invalides, jusqu'au Château de Grenelle.

C'est M. le Curé qui a fourni de ses deniers le linge, les livres, ornemens & vases sacrés nécessaires pour l'Eglise du Gros-Caillou; c'est lui qui a fait élever à ses dépens les bâtimens des Freres & des Catéchismes des garçons; c'est lui qui acheté le terrein & la maison où demeurent depuis le mois d'Octobre 1762 les Sœurs de la Charité.

Son zele lui fit concevoir en 1763, le projet d'aggrandir l'Eglise; il fit commencer les travaux; & M. le Comte de Croismare au

nom de M. Paris Duverney, en posa la premiere pierre. Les dépenses considérables qu'occasionna ce bâtiment, pour lequel M. le Curé ne fut aidé que d'une somme de 1200 liv. l'obligerent de suspendre.

Quoique cette entreprise fût volontaire de sa part, il se proposoit de reprendre les travaux dans un tems plus heureux; mais la nuit du 24 au 25 Juin, cette Eglise ayant été très-endommagée par un incendie, il convoqua une assemblée pour aviser au parti qu'il y avoit à prendre; il fut convenu que pour achever d'élever le chœur & la partie de l'Eglise qui devoit renfermer la Sacristie, les principaux habitans se cotiseroient. M. le Curé s'engagea le premier pour une somme de dix mille livres; & M. le Riche, Desservant, s'engagea pour une de 600 liv. les habitans ne s'engagerent qu'à 4100 liv. On mit aussi-tôt les Ouvriers en œuvre. Les habitans n'ayant pu payer que 2294 liv. de leur engagement, on imagina une quête qui ne fournit que 438 liv. 18 s. M. le Curé cependant a toujours continué le bâtiment autant que la dureté des tems a pu lui permettre & y a employé environ trente-trois mille liv. Tout est enfin resté suspendu depuis que les habitans, contre leur propre intérêt, travaillent à faire ériger leur succursale en Cure, ce qui ne pourra être que très-avantageux à M. le Curé de S. Sulpice, à qui il en coute considérablement tous les ans, tant pour l'entretien des Prêtres qui y sont nécessaires, que pour les Freres & les Sœurs qui ne sont point fondés, & pour les aumônes qu'il est obligé d'y répandre à pleines mains, vû la pauvreté des habitans.

Service pour les Défunts, pour la page 90.

Au mois de Décembre 1747, on fit dans l'Eglise un service solemnel pour tous les défunts dont on avoit transporté les ossemens, du cimetiere de la rue de Seve dans celui de la rue de Bagneux.

Remarques sur les Confréries.

Pour la p. 96.

La Confrérie du Saint Sacrement prêta le 14 Juin 1667, à la Fabrique pour le bâtiment de l'Eglise la somme de 14000 liv. En ayant perdu dans la suite les arrérages montant à la somme de 3660 liv. cela fut cause qu'en 1682 elle cessa de faire chanter tous les jeudis de l'année une grand'Messe du S. Sacrement, ce qu'elle pratiquoit depuis long-tems, quoique ces Messes ne fussent point fondées.

Pour la page 101.

M. Olier a été deux fois en Pélerinage à N. D. de Liesse en Picardie.

Pour la page 112.

Depuis environ trente ans on a réuni à la Confrérie de l'Ascension la Confrérie de S. Michel, pour les Thuilliers, dont le tronc avoit été fait en 1647.

Pour la page 116.

Les Bedeaux & Portes-Verges faisoient célébrer leurs Offices le jour de Ste. Barbe ; & le 4 du mois d'Août, il y avoit dans cette Eglise une Chapelle appellée la Chapelle des Dames.

TABLE.

FAUTES A CORRIGER.

Page 8 *lig.* 2 pour *lis.* par.

Page 9 *lig.* 2 Avril *lis.* Février.

Page 10 *ligne* 25 Alin, *lisez* Alain de Solminiac.

P. 11 *lig.* 25, le 19 Mars 1661, *lis.* le 10 Juin 1664, ce terrein sert encore de cimetiere.

Page 14 *lig.* 3 & 4, le nouvel Autel de la Chapelle basse de la Ste. Vierge, *lis.* la Chapelle basse de S. Etienne, maintenant du sacré Cœur, même *page lig.* 30 XIII *lis.* XII.

Page 16 *lig.* 5 1755, *lis.* 1754.

Page 20 *lig.* 10 l'Evangile, *lis.* l'Epître.

Page 25 *lig.* 3 Dame de vertu, *lis* Madame la Duchesse d'Eguillon.

Page 45 *lig.* 32 Patentes *lis.* de permission.

Page 48 *à la Note, ajoutez*, que la Communauté de M. de la Barmondiere étoit, en 1675, dans la rue Princesse, à droite, vers le milieu, en entrant par la rue Guisarde, dans une grande maison, à l'image Sainte Anne: elle y étoit encore en 1689: cette maison servit ensuite aux Freres des Ecoles Chrétiennes. M. Antoine Brenier, de Grenoble, entré Clerc au Séminaire le 26 Octobre 1669, étoit à la tête de cette maison. Il commença au mois d'Octobre 1685 l'établissement du petit Séminaire, rue Férou à l'Académie de M. Coulon. On y recevoit pour lors ceux qui n'avoient pas fait leur Philosophie. M. Brenier mourut au Séminaire le 25 Août 1714, agé de 64 ans, il y fut enterré le lendemain.

Même page, ajoutez à la derniere note, parce que les Anglois s'y opposent.

Page 50 *lig.* 14 *mettez :* le premier fut M. Jean Blanlo, Soudiacre, qui mourut au Seminaire le 4 Avril ; le second fut.

Page 74 *lig. derniere*, n'avoient *lis.* avoient.

Page 90 *lig.* 21, 1689, *lisez* 1701. *Ibid lig* 23 loua, *lisez* avoit loué en 1689.

Page 92 *lig.* 3 & 4, depuis douze à treize ans, *lis.* au mois d'Octobre 1762.

Page 104 *lig.* 2 *ajoutez*, pour tous les états.

Page 124 *lig.* 15 tous nuds *lis.* tous, nuds.

Page 136 *lig.* 11 Jean de la Croix, *lis.* Jean de Dieu.

Page 143 *lig.* 17 M de Bretonvilliers, *lis.* M. Olier & M. de Bretonvilliers.

Page 146 *lig.* 16 *après* annees *ajoutez*, contre l'usage & la loi.

Page 152 *lig.* 20 & 21 *lis.* Gaston, Jean-Baptiste Terrat de Chantosme, Chancelier Garde de Sceaux de Monsieur, frere unique de Louis XIII.

Page 169 *lig.* 20, 1708 *lis.* 1608.

Page 170 *lig.* 3 *après* Prêtrise *ajoutez* à l'ordination de Pâques.

Même page lig. 12 avoit *lis.* avoit eu.

Page 185 *lig.* 13 *ajoutez*, il fut ordonné Prêtre au Seminaire de Limoges, le 15 Juin 1669.

L'approbation & le Privilege se trouvent aux Instructions & Prieres pour remplir dignement les devoirs de la religion Chrétienne; *A l'usage de la Paroisse de S. Sulpice*, 3 *vol. in*-12 *& in*-24 *sous presse.*

Avis. Le Calendrier Historique des usages & Offices propres à la Paroisse de S. Sulpice, est sous presse & pourra servir de seconde partie à cet Ouvrage.

CATALOGUE

De Livres à l'usage de la Paroisse de S. Sulpice, qui se trouvent chez CRAPART, *Libraire, rue de Vaugirard, & à la porte de l'Eglise prés le Sanctuaire.*

CANTIQUES ou Opuscules lyriques sur différents sujets de piété, avec les airs notés, imprimés à Toulouse, 1768, 1 *vol. in-8° de* 360 *pages*, avec le supplément imprimé à Paris, *broché*, 3 livres.

Les Cantiques que renferme ce volume sont tous du même Auteur.

Opuscules sacrés & lyriques, ou Cantiques sur differents sujets de piété, avec les airs notés, à l'usage de la jeunesse de saint Sulpice, en quatre Parties *in-8°.* 1772, *brochés*, 12 l.

Les mêmes en papier d'Hollande, 24 l.

Les mêmes Opuscules sans les airs notés en 1 *vol. in-12 de* 508 *pages*, 1772, *brochés*, 1 l. 10 s.

Les mêmes en papier superfin, *brochés*, 2 l. 10 s.

Les mêmes abrégés, *in-12. sous presse.*

Cantiques spirituels, *&c.* à l'usage des petits Catéchismes, &c. I. Partie, 1 *vol. in-12 de* 110 *pages* 1769, *broché*, 8 s.

Les mêmes, II. Partie, 1 *vol. in-12, de* 106 *pag.* 1770, *brochés*, 8 s.

Ces Editions ont été faites pour les Campagnes, & les Cantiques de chaque Partie sont différents.

Offices propres de l'Eglise Paroissiale de saint Sulpice, *sous presse.*

Instructions & Prieres pour remplir dignement les devoirs de la Religion Chrétienne, à l'usage de la Paroisse de S. Sulpice, 3 vols

in-12. sous presse. Cet ouvrage paroitra en 1774.

Les mêmes abrégées, *2 vol. in-24, sous presse.*

Les mêmes plus abrégées, *1 vol. in-24 de 650 pages.* 1 l. 16 s.

Prieres & Vêpres à l'usage des Catéchismes de la Paroisse de saint Sulpice, auxquelles on a joint les exercices ordinaires du Chrétien, *1 vol in-12 de 368 pag.* 1772. 1 l. 16 s.

Exercices ordinaires du Chrétien, *in-24 de 364 pages avec figures,* 15 s.

Les mêmes *in-32 de 356 pag. avec fig.* 10 s.

Les mêmes *in-32 de 128 p. avec fig. Nancy,* 5 s.

Remarques Historiques sur l'Eglise & la Paroisse de S. Sulpice, *in-12 broché,* 1 l. 16 s.

Les mêmes *in-24 broché.* 1 l. 4 s.

Calendrier Historique des usages & Offices propres de la Paroisse de S. Sulpice, *in-12 broché.* 1 l. 16 s.

Les mêmes *in-24 broché.* 1 l. 4 s.

Explication des cérémonies de la Grand'Messe de Paroisse, par M. Olier, Curé de S. Sulpice, Fondateur & premier Supérieur de la Communauté des Prêtres & du Séminaire, *in-12.* 1 l.

Catéchisme Chrétien de la vie intérieure, par le même, *in-12.* 15 s.

Pensées Chrétiennes pour tous les jours du mois, Pseaumes de la Pénitence & Litanies *1 vol. in 24 de 132 pages relie.* 6 s.

Vie de S. Isidore, patron des Laboureurs, *in-24.* 15 s.

Histoire de la premiere profanation commise dans l'Eglise de S. Sulpice, *in-12 broché.* 4 s.

Histoire de la seconde, *in-12 broché.* 2 s.

Histoire de la Translation des Reliques de S. Sulpice, *in-12 broché.* 2 s.



